



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

KH/EDU/2002/RP/2
Phnom Penh, May 2008
Original: French

Entre le tigre et le crocodile

Quand on entre dans l'eau, on rencontre le crocodile.
Quand on monte sur la berge, on rencontre le tigre.
(proverbe cambodgien)

Approche anthropologique
sur les pratiques traditionnelles et nouvelles
de traitement des conflits au Cambodge.



Fabienne Luco
Phnom Penh, Septembre 2002





Organisation des Nations Unies pour l' Education, la Science et la Culture (UNESCO)

Programme

Culture de la Paix

Approche Anthropologique sur les Pratiques Traditionnelles et Nouvelles de Traitement des Conflits au Cambodge

En collaboration avec la Section SHS/FPH/PHS et le
Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh

*Phnom Penh, Cambodge
Septembre, 2002*

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO.

Les désignations employées et la présentation des matériaux du texte n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'UNESCO concernant le statut légal d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou la délimitation des ses frontières ou limites.

Remerciements

Un remerciement spécial à Madame Moufida Goucha chef de la Section philosophie et sciences humaines, Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines, Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO à Paris qui a été l'initiatrice du projet et m'a accordé sa confiance pour mener cette étude.

Un grand merci pour l'accueil et l'aide apportée par Monsieur Etienne Clément, Représentant de l'UNESCO au Cambodge ainsi que les membres du personnel du bureau de Phnom Penh. Je remercie particulièrement Mme Tey Sambo, Mr Sam Rithy, Mr Nang Ravuth, et Mr Im Sam Ol, qui m'ont aidée à préciser certains points culturels et linguistiques.

*Je remercie particulièrement les assistants/interprètes qui m'ont aidée sur le terrain à tour de rôle selon leur disponibilité : Mr Om Chhuon, Mr Chuon Pok et Mr Sonnavuth Tek.
Un remerciement spécial à Mr Bolin Davith.*

Pour leurs encouragements et leurs conseils je voudrais remercier Bruno Carette, Marie-Paule Halgand Christine Chaumeau, Luc Yniesta et Nicolas Mouy

Un grand remerciement à Suos Chanthul et à Fabrice Cerezales pour leur aide technique.

*Enfin, toute ma gratitude aux personnes qui ont patiemment répondu à nos questions lors des entretiens. Qu'ils soient particulièrement remerciés pour nous avoir confié les moments parfois difficiles de leur histoire et de nous avoir livré leurs impressions personnelles.
Cette étude leur est dédiée.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. Les objectifs	7
2. La méthodologie	8
3. Les limites de l'étude	12
4. Présentation et approche	12
CHAPITRE I L'HERITAGE DU PASSE	
I. LE CADRE CULTUREL: la pérennité de la tradition	15
1. <u>L'organisation spatiale</u> : une société rurale traditionnelle	15
1.1. Cloisonnement et sentiment d'insécurité.	
1.2. Fédération autour d'un pouvoir central	
2. <u>L'organisation sociale</u> : le modèle familial.....	17
3. <u>L'organisation du pouvoir</u> : les réseaux officiels et informels.....	19
- Le pouvoir officiel.	
- Les réseaux de pouvoir informels.	
4. <u>L'éducation, les codes moraux</u> : le poids culturel.....	21
- L'Education.	
- Les Codes moraux.	
5. <u>Le rôle de la religion</u> :	24
- Le bouddhisme et le culte des génies fonciers	
<i>Synthèse</i>	28
II. LE CADRE HISTORIQUE: le traitement des conflits locaux.....	29
1. <u>La tradition</u> : La période qui précède 1970	30
1.1. Les sources écrites	30
1.2. La mémoire des événements vécus ou racontés : Les années 50 et 60.....	31
A. Les conflits	32
B. La gestion des conflits : étouffement, faire appel à une tierce personne (les anciens, les autorités locales), la conciliation, le jugement, les autres recours (police, moines bouddhistes, le roi), la violence.....	33
C. La prévention des conflits : (la crainte des autorités locales, la crainte des vengeances, la crainte des entités surnaturelles).....	44
<i>Synthèse</i>	49
2. <u>L'avancée des ténèbres</u> : 1970-1975	50
2.1. Les zones contrôlées par les troupes de Lon Nol	51
2.2. Les zones contrôlées par la Résistance	52
- La progression rapide de la Résistance	

- La mise en place d'un nouveau système : (Travailler la terre, éliminer les ennemis, la gestion et la prévention des problèmes et des conflits quotidiens.)	
<i>Synthèse</i>	64
3. <u>Les années de terreur</u> : 1975-1979	65
3.1. L'instauration d'un ordre nouveau	66
3.2. Un système coercitif de contrôle des populations	67
- Traquer les fautes	
- La dénonciation et l'autocritique	
- Le classement de la société en catégories	
- Le durcissement du système.	
<i>Synthèse</i>	78
4. <u>La difficile reconstruction</u> : 1979- 1993	79
4.1. La reconstruction d'un cadre de vie:	80
- Le retour au village natal.	
- La reconstitution d'une structure administrative.	
- Les groupes de solidarité et la question des terres.	
4.2. La gestion et la prévention des conflits quotidiens dans les zones sous contrôle gouvernemental	86
- Le retour aux pratiques traditionnelles.	
- Le renouveau de la religion.	
4.3. La gestion et la prévention des conflits quotidiens dans les zones contrôlées par la Résistance khmère rouge.....	90
- Rejoindre les Khmers rouges	
- Continuité et évolution des pratiques polpotistes.	
- La question de la cohabitation avec les anciens Khmers rouges.	
4.4. l'Etat du Cambodge : (1989- 1993).....	97
<i>Synthèse</i>	98

CHAPITRE II
LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX : la situation actuelle.
(1993-2001 / L'installation de la paix et l'ouverture à l'extérieur)

I. LES CONFLITS	101
1. <u>Les conflits fonciers</u>	101
1.1. Les conflits fonciers à la campagne	101
1.2. Les conflits liés à la construction en ville	102
2. <u>Les conflits conjugaux</u>	103
2.1. Les raisons invoquées	103

3.	<u>Les querelles de voisinage</u>	106
4.	<u>Les conflits avec les gens de l'extérieur</u>	107
II.	LE TRAITEMENT DES CONFLITS	108
1.	<u>Traiter soi-même le problème</u>	108
1.1.	L'évitement	108
1.2.	L'élimination.....	110
	- L'élimination sociale.	
	- L'élimination physique.	
1.3.	Dialoguer avec l'autre partie	112
1.4.	Querelle ouverte	113
2.	<u>Rechercher l'aide d'une tierce personne</u>	113
2.1.	La procédure.....	113
2.2.	Les conciliateurs.....	113
	- Les conciliateurs informels	
	- Les conciliateurs officiels: les autorités administratives	
2.3.	L'exercice de la conciliation	119
2.4.	Les pratiques de la conciliation.....	120
	1. Autoritarisme et paternalisme.....	120
	2. Chasser, exclure.....	126
	3. L'étouffement du problème	129
	4. L'arrangement à l'amiable.....	135
	5. Le favoritisme.....	141
	6. La mise en retrait du conciliateur	144
	7. Faire remonter l'affaire à un plus haut niveau hiérarchique	152
	8. Recourir aux plus hautes instances	159
	9. La pratique de la conciliation au tribunal	162
	10. L'introduction de nouveaux principes : les Droits de l'Homme.....	166
III.	LA PREVENTION	170
IV.	PROPOS SUR LA SITUATION ACTUELLE et l'appréhension des changements	173
	<i>Synthèse</i>	184
	CONCLUSION.....	185
	RECOMMANDATIONS.....	188
	ANNEXES	193
	- Carte du Cambodge montrant les zones occupées par les Khmers rouges de 1972 à 1975.....	194
	- Carte du Cambodge et localisation des lieux d'enquête	195
	- Guides d'entretiens	196
	- Bibliographie	202

Introduction

INTRODUCTION

1. LES OBJECTIFS.

Cette étude sociologique qualitative vise à relever les conflits rencontrés au quotidien par la population cambodgienne dans les villages ruraux et urbains et à comprendre quelles ont été et quelles sont les pratiques de prévention et de gestion de ces conflits depuis l'époque des grands-parents jusqu'à aujourd'hui.

1.1. Définition des termes

Le terme « conflit », utilisé dans cette enquête est compris dans le sens « d'intérêts d'une ou d'un certain nombre de personnes ou de groupes qui semble(nt) être en opposition avec les intérêts d'un ou de quelques ou d'autre(s) personne(s) ou groupe(s) »¹ ?

Au Cambodge, les personnes qui vivent un conflit avec une autre personne, groupe de personnes ou autres disent qu' « il y a des histoires » *mien ruen*, qu' « il y a un problème » *mien panea*, ou qu' « il y a une dispute » *mien tumnoah*.

Les conflits ici pris en compte sont les problèmes et disputes qui surviennent au quotidien entre personnes et qui donnent lieu à une réunion concertée avec les parties en conflit et des médiateurs en vue d'une recherche de solution.

Les cas pénaux qui relèvent de procédures judiciaires menant à un jugement au tribunal ne seront pas considérés dans cette étude.

Ce qu'on appelle les pratiques traditionnelles. La période que la population cambodgienne considère comme traditionnelle est celle qui précède la guerre, avant 1970. La mémoire et les écrits faisant défaut, les données que nous avons recueillies remonteront cependant rarement au-delà des années 1950.

A côté de différentes expressions informelles de traitements des conflits, on reconnaît plus formellement la pratique du *somroh somruel* : (*sruel* signifie facile et *sroh* : uniformise, aller ensemble). On utilise aussi le terme dahsray résoudre (*damnah* : faire sortir trouver, *dah* : dénuder, dévêtir, *sray* : régler, résoudre)

Nous traduirons le terme *somroh somruel* par conciliation² ou réconciliation. Il s'agit ici d'arriver à un arrangement entre les parties en conflit dans lequel chacune essaie de gagner quelque chose tout en négociant des concessions à l'autre dans le but de dénouer la situation et de satisfaire raisonnablement les deux côtés. Il n'y a ni perdant ni gagnant. Dans la théorie, chacun peut ou non accepter le résultat de la conciliation.

¹ Alternative Dispute Resolution - Janet King, Matthew Rendall, Community legal Education center, University of San Francisco School of Law : Cambodian law and Democracy Project, 2000. Cambodian legal Textbook series, p.1.

² « Conciliation is a dispute resolution process that can be used either as an alternative instead of commencing litigation or as a means to deflect litigation back into a less adversarial process even after litigation has been commenced. Community-based conciliation is typically used at the local level and is conducted by a village chief, or an elder, or a monk, or other respected local persons. Community-based conciliation is usually separate and distinct from any judicial system. Conciliation as a community-based process offers a way to resolve disputes quicker and more informally than litigation. Traditionally, problems between neighbours and fellow villagers and family matters such as divorce, child support, or domestic violence are settled through conciliation. Conciliation is based on reconciling the interests of the parties and maintaining good relationships between them and the community. These traditional methods of dispute resolution can still provide an important cultural community framework for ADR in Cambodia today» (Alternative Dispute Resolution – Janet King, Matthew Rendall, p 44)

Une tierce personne dont l'autorité est reconnue par les parties en conflit est mandée pour écouter, donner des conseils et faire des suggestions lors d'une réunion de conciliation, *tve somrohsomruel*, en vue de résoudre, *dasray*, un problème, *panea*, une histoire, *rueng*.

Les pratiques novatrices : 1970 marque la rupture avec la tradition, le basculement dans la guerre et la mise en place progressive de pratiques coercitives dans les zones contrôlées par les Khmers rouges. Ceux-ci vont instaurer des méthodes totalitaires qui nient totalement la tradition et participent de façon radicale à la prévention et à la gestion des conflits entre les gens. A partir de 1979, dans les zones libérées des Khmers rouges, les pratiques traditionnelles de conciliation retrouvent leur droit d'expression mais dans un contexte plus politisé qu'autrefois.

La situation évolue encore à partir de 1992 avec l'arrivée massive d'aide internationale et l'ouverture aux concepts étrangers de Droits de l'Homme.

1.2. La problématique

Nous verrons comment le Cambodge d'aujourd'hui essaie de concilier la tradition et une expérience communiste douloureuse avec l'époque actuelle où les principes des Droits de l'Homme sont dispensés par des organisations internationales.

Après des années de tourmente, quels sont les moyens dont dispose la société cambodgienne actuelle pour prévenir et gérer ses conflits quotidiens ? Quelles étaient les pratiques traditionnelles de la période d'avant la guerre et qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Quelles ont ensuite été les pratiques imposées par les régimes autoritaires en grande partie basées sur des modèles extérieurs ?

Comment la société actuelle arrive-t-elle à concilier la tradition, les expériences extrêmes vécues en huis-clos, suivies de l'actuelle ouverture rapide au monde libéral ?

2. LA METHODOLOGIE

2.1. La Préparation de l'enquête.

A. La Recherche bibliographique:

Le fonds documentaire consultable au Cambodge est relativement pauvre. Peu d'éléments des temps éloignés sont remontés jusqu'à nous. On ne relève pas de réelle tradition écrite. Les inscriptions lapidaires des époques pré angkoriennes et angkoriennes sont à la gloire des rois et des dieux. Elles ne donnent que peu d'indications sur la vie du peuple. Les textes écrits sur des matériaux périssables comme les feuilles de latanier ou les peaux n'ont quand à eux, pas résisté au climat et aux insectes. Les textes gravés sur feuilles de latanier qui existent aujourd'hui, ne remontent guère au-delà du XX^{ème} siècle. Recopiés par les moines bouddhistes, ils traitent essentiellement d'aspects religieux.

A cela viennent s'ajouter les destructions des objets culturels opérées par les Khmers rouges qui n'épargneront pas les ouvrages imprimés et les manuscrits bouddhiques.

Les données sur le sujet qui nous intéresse sont donc très succinctes³.

Nous distinguons deux catégories de documents écrits en langue française et anglaise qui correspondent à deux périodes de l'histoire du Cambodge :

- Ceux qui pourraient être appelés « anciens » sont antérieurs à 1970, date de l'entrée du Cambodge dans la guerre. Il s'agit surtout de publications écrites par des étrangers sur le

³ Nous avons consulté principalement les ouvrages des Bibliothèques et Centres de documentation à Phnom Penh :

La Bibliothèque Nationale, la bibliothèque du Musée National, Le Centre Culturel Français, Le fonds de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO), le centre de documentation du Cambodian Development Resource Institute (CDRI) ainsi que des sources personnelles (en langue française et anglaise).

Cambodge. Si l'histoire, l'épigraphie, l'architecture,... sont assez bien représentées (notamment avec les travaux des chercheurs de l'E.F.E.O.⁴), les données relatives aux pratiques sociales traditionnelles sont moins conséquentes. Nous n'avons pu relever que quelques rares données traitant de cas de conflits ainsi que leur mode de résolution.

- La deuxième catégorie de documents concerne la période récente. Après une période de silence qui va du début des années 70 aux années 80 (période khmère rouge) suivie des régimes relativement clos de la R.P.K.⁵ puis de l'E.D.C.⁶, les ouvrages publiés sur le Cambodge vont essentiellement s'intéresser aux effets de la guerre et plus particulièrement au régime des Khmers rouges. Ce n'est qu'à partir de 1992-1993 (mission A.P.R.O.N.U.C.⁷ et arrivée massive d'organisations humanitaires), que quelques enquêtes de terrain vont voir le jour. Dans ce contexte de fin de conflit armé et de profonde déstructuration sociale, un certain nombre d'O.N.G.⁸ s'activent dans le domaine des Droits de l'Homme et de la Culture de la Paix. De nombreuses formations aux principes de Droits de l'Homme sont faites sur le terrain ou par la radio.

Ici encore, nous remarquons le manque d'études de fond sur le sujet. Nous relevons cependant quelques travaux qui portent sur la violence domestique, la résolution des conflits et le rôle des autorités judiciaires ou administratives, les pratiques de patronage/clientélisme et le développement communautaire ainsi que des documents sur les conflits fonciers et leur résolution par la voie judiciaire.

Les journaux nationaux fournissent une source d'information assez conséquente sur les conflits et la façon dont ils sont appréhendés par la société et les autorités locales ou nationales⁹.

B. Les entretiens avec des personnes engagées dans le domaine de la culture de la paix

Nous avons réalisé des entretiens qualitatifs auprès des responsables d'O.N.G. des Droits de l'Homme, d'Instituts de recherche, de promotion de la Culture de la Paix et de Développement.¹⁰

2.2. l'Enquête de terrain

Cette étude qui explore un sujet difficile et long à appréhender ne peut prétendre rendre compte de façon exhaustive de la réalité quotidienne de l'ensemble du Cambodge. Il ne s'agit ici que du recueil de quelques témoignages qui permettent certes, d'apporter des éléments de compréhension, mais qui ne sauraient à eux seuls constituer un échantillon, représentatif en termes statistiques, de ce qui se passe sur l'ensemble du pays.

Ce travail qui peut être appelé « approche anthropologique » demanderait à être poursuivi et étendu à des aspects du sujet que nous n'avons fait qu'effleurer ou même omis par méconnaissance de la situation d'ensemble, ainsi que de cas liés à des lieux ou à des moments particuliers de l'histoire cambodgienne.

L'étude (préparation, entretiens, analyse et rédaction) a été menée de Janvier à Octobre 2001.

⁴ Ecole Française d'Extrême Orient

⁵ République Populaire du Kampuchéa (1979-1989)

⁶ Etat du Cambodge (1989-1993)

⁷ Autorité Provisoire de Nations Unies au Cambodge (1992-1993)

⁸ Organisation Non Gouvernementale

⁹ Nous avons consulté les journaux écrits en langue étrangère : « Phnom Penh Post », « Cambodia Daily » et « Cambodge Soir ». Nous n'avons pas consulté les journaux cambodgiens par manque de temps et de connaissance suffisante de la langue écrite.

¹⁰ Déroulement des entretiens :

- Présentation du projet d'étude.
- Discussion ouverte : Les conflits au Cambodge, leur résolution dans le passé et aujourd'hui.
- Etat des lieux. Permanences et changements. Raisons invoquées.
- Propositions : Quelles sont les programmes en cours et quelles seraient les recommandations pour le futur ?

A. Le guide d'entretien

Après concertation avec des personnes engagées dans le domaine de la justice et des Droits de l'Homme au Cambodge et les lectures, nous avons préparé des guides d'entretiens qui diffèrent sensiblement selon les catégories de personnes interrogées. (voir ci-dessous)

Les entretiens sont réalisés de façon informelle dans un cadre de vie ou de travail quotidien, soit de façon individuelle soit en groupes de discussion ad hoc.

126 entretiens qualitatifs ont été réalisés à travers cinq provinces du Cambodge pendant deux mois et demi, entre Mars et Mai 2001. La durée de chaque entretien varie selon les interlocuteurs de 1 à 3 heures. Ils ont été menés par une ethnologue étrangère parlant la langue cambodgienne assistée d'un interprète cambodgien. La méthode de l'entretien qualitatif, en laissant des temps de parole conséquents aux personnes interrogées a été privilégiée.

Les entretiens suivent le fil d'un guide d'entretien préalablement défini. Les entretiens sont retranscrits directement en français d'après la traduction orale de l'interprète cambodgien avec le contrôle de l'ethnologue.

B. Sélection des personnes à interroger :

La sélection des personnes à interroger s'est faite en fonction des objectifs de l'étude. Deux catégories principales ont été déterminées : les acteurs intervenant dans la conciliation d'un conflit et les personnes engagées dans un conflit. A chaque catégorie de personnes correspond un guide d'entretien.

Les acteurs intervenant dans la médiation d'un conflit :

- Les autorités administratives impliquées dans la gestion des conflits locaux à différents niveaux hiérarchiques : Chefs de groupe (*mekrom*), chefs de village (*mephum*) , adjoints des chefs de village chargés de la sécurité (*santisok*), chefs de commune rurale (*mekhum*) ou de quartier urbains (*mesangkhat*), police du district, vice-gouverneurs en charge des problèmes fonciers, greffiers, juges au tribunal provincial ainsi que d'ex cadres khmers rouges.

- Les personnages influents ou respectés : Maîtres de cérémonies religieuses (*acar*), anciens (*chas tum*), chefs de pagodes bouddhiques, commerçants, militaires, représentants de partis politiques.

Les entretiens se déroulent selon la trame du guide d'entretien. Après des questions préliminaires statistiques et sociologiques relatives au lieu, le sujet des conflits locaux et leur gestion est exploré à travers les différentes périodes de l'histoire récente du Cambodge vécues par l'interlocuteur. L'accent est ensuite mis sur la pratique personnelle de gestion des conflits de l'interlocuteur à travers l'étude de cas.

Ce dernier point permet d'identifier des personnes engagées dans un conflit afin de les rencontrer ultérieurement individuellement pour recueillir leur propre version du conflit et de la conciliation. Il est ensuite possible de tirer des éléments de comparaison avec les propos de l'autorité qui a présidé à la conciliation, de mieux en comprendre le fonctionnement et d'en évaluer l'efficacité.

Les personnes engagées dans un conflit ou l'ayant observé :

- Gens des villages ou de la ville identifiés comme ayant eu à gérer un conflit.
- Gens des villages ou de la ville choisis de manière aléatoire.

Le guide d'entretien veille ici à faire raconter par l'interlocuteur le conflit et la médiation (déroulement, appréciation du résultat).

Dans la mesure du possible, nous avons cherché à réaliser des entretiens en miroir. Nous avons ainsi cherché à écouter différents points de vue afin de recueillir les deux facettes d'une même réalité :

Ex : Représentants locaux du gouvernement // paysans pauvres, membres des partis politiques d'opposition.

Ex : Gens des villes et de villages qui ont subi les Khmers rouges appelés « peuple nouveau »// gens qui étaient du côté des Khmers rouges appelés «peuple ancien » et personnes qui ont participé au régime des Khmers rouges (cadres, soldats).

Ex : Le plaignant // la partie incriminée dans un conflit.

C. Sélection des lieux d'enquête :

L'étude a commencé en milieu urbain à Phnom Penh. Les premiers questionnaires ont permis d'ajuster le guide d'entretien à la réalité du terrain, (sélection des thèmes à aborder et des personnes à interroger). Elle s'est poursuivie en zone rurale dans des villages de la province de Kampong Speu, de Kandal, de Siem Reap, de Svay Rieng, de Kampot et de la circonscription de Kep (Krong Kep)

Nous avons pu entreprendre un travail plus approfondi dans la circonscription de Kep, où nous avons trouvé une aire d'étude particulièrement riche en données sociologiques, historiques et économiques. Là, notre tâche a été grandement facilitée par le fait que l'Unesco travaille dans cette zone depuis 1998 dans le cadre d'un programme d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles (Projet « Education for Peace and Human Development » dirigé par Mme Tey Sambo).

Nous avons choisi deux situations différentes : quatre villages anciens installés dans la plaine : Kar som, , Ampeng , Prey Ta Koy, Phnom liu et un grand village nouveau Camkar Bei (composé de trois villages) au pied de la montagne proche. Les trois premiers villages sont situés dans la commune d' Angkol. Les villages de Phnom Liu et Camkar bei sont situés dans la commune de Pong Teuk. Afin de préserver l'anonymat des chefs de villages, nous n'avons pas cité les noms des villages. Cependant, quand il s'agit du village très particulier de Camkar bei, nous précisons ()qu'il s'agit d'un village nouveau.

1970 marque le début de la guerre. Une partie de la population de ces villages anciens ainsi que celle des communes environnantes rejoignent la résistance armée dans la forêt sur la montagne sous le nom de Khmers rouges. Pendant plus de deux décennies, ceux de la montagne vont s'affronter, travailler ensemble ou collaborer avec ceux de la plaine au fil des aléas de l'histoire.

En 1994, les combattants de la forêt rendent les armes. Certains retournent dans leur village d'origine dans la plaine alors que la plupart s'installent sur les terres à défricher octroyées par le gouvernement. Ils créent un village nouveau *Chamkar bei* au pied de la montagne. L'attribution de terres à défricher par les autorités locales attire ensuite, au fil des années, des populations venues des proches villages anciens, d'autres provinces et aiguise les appétits de hauts fonctionnaires et militaires de Kampot et de Phnom Penh. Les conflits fonciers sont ici particulièrement aigus. Leur gestion donne lieu à différentes actions qui vont de la médiation au niveau du village jusqu'aux plus hautes instances du pays et organisations de Droits de l'Homme. Nous avons également travaillé dans les villages nouveaux des communes de Tropeang Pleang et de Takaen dans le district de Chuuk. Ces villages ont été créés en 1996 pour y installer des populations Khmères rouges ralliées. Plus tard, d'autres populations sans terres sont venues s'y installer.

Ainsi, des éléments particulièrement importants de l'histoire cambodgienne récente et des problèmes actuels se trouvent condensés dans cette zone. Les deux groupes de population qui y cohabitent aujourd'hui partagent le même fonds culturel et social mais ont vécu de façon différente l'histoire récente (Khmers rouges et population traditionnelle paysanne).

Dans les provinces de Svay Rieng et surtout à Siem Reap, l'étude de terrain a été grandement facilitée par le fait que le consultant y avait déjà séjourné.

3. LES LIMITES DE L'ETUDE

Peu de profondeur historique

La pauvreté du nombre de documents écrits et le peu de profondeur historique de la tradition orale ou de la mémoire rendent difficile une comparaison avec le passé. De plus, il convient de préciser que nombre de témoignages sont imprégnés de la propagande en cours au moment où remonte le souvenir évoqué.

Les informations relatives à la période d'avant 1970 sont imprécises, recouvertes souvent sous le vernis de la référence obligée au temps du bonheur, avant la guerre. De plus, il est difficile de rencontrer des anciens qui se souviennent des détails de cette période. Du fait de la guerre et des mauvaises conditions sanitaires, la pyramide des âges se rétrécit considérablement au-delà de 45 ans.

Recherche bibliographique limitée :

Le temps limité imparti à la recherche bibliographique ne nous a permis qu'une approche d'un vaste sujet qui demanderait une exploration plus profonde. Ainsi les textes de lois anciens et nouveaux, les contes, les comptes-rendus d'enquêtes des tribunaux et postes de police, les archives d'Outre-mer d'Aix en Provence fort utiles à la compréhension d'un domaine peu étudié n'ont pu être consultés.

Complexité de la situation de terrain :

Le travail de terrain a permis de dégager les grandes lignes du sujet : l'origine et la nature des conflits (problèmes fonciers, disputes conjugales et de voisinage, dettes,...) ainsi que les pratiques traditionnelles de la conciliation *somrohsomruel*. Si une ossature générale semble se dessiner, la particularité de chaque lieu montre toute la complexité de la situation cambodgienne actuelle et invite à ne pas trop agréger les données. Ainsi, les problèmes fonciers ne seront pas les mêmes s'il s'agit d'un quartier urbain (problèmes de constructions mitoyennes), d'un village ancien (terres des ancêtres / loi coutumière), d'un village nouveau (terres distribuées en 1979 / loi foncière officielle), d'un village ancien où les terres ont été distribuées (rencontre entre loi coutumière et loi foncière officielle), d'un village avec une partie ancienne et une partie peuplée de nouveaux arrivants, d'un village resté jusqu'à récemment sous le contrôle de la résistance armée et d'un village en paix depuis 1979.

En outre, dans un pays fortement déstabilisé par des années de guerre, il apparaît que les méthodes de médiation et de résolution des conflits varient sensiblement d'un lieu à l'autre (éloignement ou non du centre administratif provincial, personnalité du chef de village, son niveau d'éducation...). On relève ainsi des greffes plus ou moins bien réussies d'éléments d'une culture traditionnelle fortement érodée avec des bribes de lois récentes et de principes de Droits de l'Homme plus ou moins bien compris.

A cela vient s'ajouter la complexité des systèmes informels. Ainsi, derrière l'écran de la structure administrative officielle se dessinent des réseaux parallèles de pouvoirs, familiaux, économiques, politiques, ...qui influent largement dans les médiations. Ces réseaux sont très difficiles à appréhender et à décrypter lors d'un court séjour dans un lieu.

Ce n'est qu'à travers l'étude approfondie de cas et en gagnant la confiance des personnes interrogées que les pièces éclatées du puzzle peuvent commencer à s'assembler.

4. PRESENTATION ET APPROCHE

Le sujet est placé dans son contexte socioculturel et historique. La première partie aborde le cadre socioculturel et tente de mettre en perspective le rôle primordial joué par la culture dans la formation des attitudes. Dans les parties suivantes, nous explorons le sujet des conflits et les différentes façons de les nommer et de les traiter au cours des périodes particulièrement noires de l'histoire cambodgienne récente.

Il nous apparaît ainsi extrêmement important de replacer le sujet dans son cadre culturel et son contexte historique récent afin de permettre une appréhension plus aisée de la situation actuelle.

Afin de rendre compte au mieux de la réalité de terrain, nous avons choisi de privilégier la parole des personnes que nous avons rencontrées. Cette étude laisse donc une large part à l'oral. De larges séquences d'entretiens sont ainsi présentées telles quelles. La parole a aussi été donnée à d'ex Khmers rouges qui donnent un éclairage de l'intérieur de leur période trouble (lorsque la mention (ex Khmer rouge) apparaît dans le texte, il s'agit pour l'essentiel d'anciens cadres khmers rouges).

Afin d'assurer la confidentialité des personnes rencontrées, les noms ont été changés et le nom du village n'apparaît pas.

Chapitre I

L'HERITAGE DU PASSE

I. LE CADRE CULTUREL

La pérennité de la tradition

1. L'ORGANISATION SPATIALE : Une société rurale traditionnelle

Derrière la façade de la relative modernité de la capitale, la société cambodgienne reste profondément rurale et traditionnelle. Le vieux fonds culturel, bien que fortement érodé, est toujours solidement ancré. Jacques Népoté¹¹ décrit un peuple très ancien : « Les Khmers sont le seul peuple de la première strate historique de l'Indochine à avoir survécu en tant que tel ».

85 % de la population vit dans des campagnes pour certaines très isolées où les groupes d'habitat se distinguent par une relative autonomie, une imperméabilité au changement et un sentiment de méfiance et d'insécurité envers ce qui vient de l'extérieur.

Le sentiment d'appartenance à une commune nation est faible. Si la référence au « nous » existe pour se dire Cambodgien *khmer yeung*, celle-ci paraît plutôt fonctionner comme une logique d'exclusion (ceux qui ne sont pas comme nous) que d'inclusion (nous ensemble). Au niveau national, on relève cependant un ralliement autour d'une personne de pouvoir, le roi, une personnalité politique ou une organisation.

1.1. Cloisonnement et sentiment d'insécurité.

Ce cloisonnement et ce sentiment d'insécurité pourraient trouver une explication partielle dans l'histoire passée et récente du Cambodge qui est celle d'une longue suite de batailles, déchirements internes, dissidences, séditions, partitions territoriales, mises sous tutelle de pays étrangers.... Aujourd'hui encore, le Cambodge se relève à peine de 30 années marquées par la guerre et les violences extrêmes.

Dans cette société atomisée, le besoin de sécurité personnelle et la peur de déranger un ordre établi sont grands. On aime à rester chez soi et à ne compter que sur ses propres forces. Les déplacements lointains sont craints. Le principal centre d'intérêt, en dehors du terroir rural, est principalement le marché en ville. On réduit au minimum les contacts avec l'administration. On relève une différenciation très marquée entre la population des campagnes *neak srae* (les gens de la rizière) et celle des villes (la capitale et les chefs-lieux provinciaux) *neak psar* (ceux du marché). La population des villes, fortement métissée chinoise, est surtout active dans le commerce et l'administration. Cette différence a été particulièrement mise en exergue par les Khmers rouges.

Dispersées sur un vaste territoire ou regroupées en hameaux, les familles sont réunies sous des termes administratifs territoriaux, : les villages *phum*, regroupés en communes *khum*, elles-mêmes formant un district *srok* qui est sous l'autorité directe de la province *khaet* ; qui ne recouvrent pas toujours une réalité sociologique.

Les notions anciennes *srok* « terroir » et *phum* « village », bien qu'elles aient été reprises par la terminologie administrative, désignent des lieux habités à un moment donné. Ils n'ont pas de contours précis et sont susceptibles de changer de nom et de forme ou de lieux¹². Ils confèrent cependant un certain cadre au « nous » qui là aussi fonctionne plus pour se protéger de l'extérieur

¹¹ NEPOTE Jacques – Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne contemporain- Etudes Orientales, eds. Olizane, 1992 , p. 191.

¹² Il arrive que des populations bougent et donnent le nom du lieu d'habitat ancien au nouveau lieu.

que dans le sens de communauté unie et solidaire¹³. A l'intérieur de ces groupes d'habitat, les cellules familiales cohabitent les unes à côté des autres dans une relative indépendance.

Le *srok* dans sa définition ancienne était une principauté féodale menée par un mandarin ou donnée en apanage à une famille princière. Il réfère encore aujourd'hui dans son appréhension traditionnelle à une entité sociologique et géographique floue et peu définie dans le temps, qu'on pourrait traduire par « terroir ». Sans contour géographique précis, il désigne un territoire à l'échelle d'un village, d'un ensemble de villages, ou d'une commune.

Le *srok* cambodgien est relativement fermé sur lui-même. Il n'accepte pas facilement les gens de l'extérieur. « On ne connaît pas ses origines, on ne connaît pas son cœur ». Si l'homme venu de l'extérieur et marié avec une femme du cru montre un comportement conforme, il peut s'intégrer avec le temps. Le cas de l'étranger qui n'a aucune attache locale est tout autre. Il sera toujours suspecté d'avoir un passé douteux et aura des difficultés à être accepté¹⁴.

Pour avoir sa place à l'intérieur du *srok*, il convient de respecter un ordre implicite ou les principales valeurs sont de ne pas se faire remarquer, de garder ses distances et de ne pas créer de problèmes .

Un individu qui se démarque des autres par un comportement particulier sera mis sur la touche. Il aura comme solutions de se couler dans le moule social et d'être toléré ou bien d'être condamné à subir l'exclusion sociale¹⁵ ou encore de partir (changer de terroir, s'enrôler comme soldat, prendre la robe de moine). Dans des cas extrêmes, il peut être éliminé physiquement par la population sous l'accusation d'être un sorcier *dhmop*. En effet, une personne « différente » est souvent soupçonnée d'entretenir des relations particulières avec les entités surnaturelles.

A. Forest¹⁶ met l'accent sur l'ordre cellulaire de la société cambodgienne et le cloisonnement des rapports sociaux qui ne permettent pas l'expression des individualités « Je pense que nombre de créations de nouveaux *sroks* sont motivés, autant par des impératifs économiques, que par des problèmes rationnels entre les défricheurs et les habitants de leurs anciens *sroks*. De même, les explosions de folle brutalité, comparables à l'amok malais qui accompagnent certaines réactions individuelles ou collectives me paraissent-elles être des manifestations du désarroi des individus auxquels l'ordre cellulaire fondé exclusivement sur les relations interpersonnelles ne propose d'autre choix que de se fondre totalement en lui ou d'être totalement rejetés. »

On relève ainsi une difficulté à vivre trop près les uns des autres. Dans le traité de la construction des maisons, mis en forme et publié par Madeleine Giteau , il est expressément recommandé de construire une maison loin des voisins. La trop grande proximité est source de querelles¹⁷.

1.2. Fédération autour du pouvoir central

Cette constellation de hameaux inorganisés, qui gravite autour d'un pouvoir lointain (le roi ou un homme politique dominant) ne va pas sans rappeler la structure ancienne. A cet effet, Tambiah¹⁸ compare la société cambodgienne à une galaxie, la « Galaxy Society ».

¹³ Dans les années soixante, une anthropologue, May Ebihara, séjourne pendant plusieurs mois dans un village cambodgien. Elle décrit la structure lâche du système mais remarque qu'un certain sens de la communauté existait néanmoins.

¹⁴ Par exemple : gens rapatriés des camps de réfugiés en 1993 qui se sont installés dans des villages anciens, cambodgiens partis à l'étranger avant 1975 ou après 1979 qui sont revenus au pays dans les années 90.

¹⁵ Blocus silencieux de la population locale à l'encontre d'une personne qui devient un mort-social.

¹⁶ FOREST Alain - Le culte des génies protecteurs « *neakta* » au Cambodge – L'Harmattan, 1992, p. 91.

¹⁷ GITEAU Madeleine - « Un court traité d'architecture cambodgienne moderne » *Arts Asiatiques*, n°24 « Au sujet de la construction des édifices » – *Arts Asiatiques*, 24, 1971

¹⁸ TAMBIAH S.J. : « World conqueror and world renouncer : a study of buddhism and Policy in Thailand against a historical background, Cambridge, Cambridge University press, 1976

Dans le modèle ancien, Le roi est au centre de la constellation de fiefs mandarinaux ou d'apanages princiers. Entre eux s'établit un contrat basé sur un rapport familial : le père, les enfants, les petits enfants¹⁹. Le roi assure la protection (combat les ennemis, rend justice, assure la prospérité du pays par ses pouvoirs divins) demande allégeance en retour (offrandes, tributs, corvée, recrutement de troupes en cas de guerre). Cette alliance est conjoncturelle et relativement souple.

Pour reprendre des images symboliques cambodgiennes, le roi est au centre sur la Montagne et il veille sur des îlots d'habitations entourées de rizières inondées ou par la forêt. Dans la tradition populaire, le roi est l'expression d'une divinité sur terre. Il est celui qui ordonne aux forces de la nature²⁰. Il est le maître de la terre et de l'eau. D'après le Droit coutumier, la terre appartient au Roi et les paysans qui la travaillent en ont l'usufruit.

Aujourd'hui encore, derrière l'organisation formelle de l'administration et le passage obligé par les autorités locales en cas de problèmes jugés importants, cette structure est toujours sous-jacente. Les groupements d'habitats plus ou moins étendus veillent à garder leur indépendance vis à vis des pouvoirs publics locaux tout en reconnaissant une autorité supérieure nationale. Ainsi, en cas de problème important qui se révèle insoluble localement, il arrive que des villageois se rendent à la capitale pour plaider leur cause auprès du roi ou comme il est plus courant aujourd'hui auprès de l'Assemblée Nationale.

D'après Jean Delvert, le caractère artificiel des découpages administratifs n'a pas réellement réussi à ordonner « une masse paysanne inorganisée, inorganique même, (...) ». La cohérence sociologique se trouve à une plus petite échelle : « la maison est ici l'élément essentiel »²¹.

2. L' ORGANISATION SOCIALE : le modèle familial

L'unité sociale de référence est la famille nucléaire : le père, la mère et les enfants qui vivent sous un même toit. Les liens avec les autres foyers, qu'ils soient ou non liés par le sang, sont assez lâches. Après le mariage d'un enfant avec une personne extérieure à la cellule nucléaire, le nouveau couple cherche à s'installer dans une nouvelle maison. « On ne mélange pas les foyers ». Si la taille du terrain des parents le permet, le couple s'installe à proximité de la maison des parents. Les villages traditionnels se sont formés ainsi par méiose. Chaque nouvelle cellule familiale reproduit le modèle des parents. Après le départ des enfants du foyer familial, les liens deviennent plus lâches surtout dans le cas de garçons qui partent habiter le village de leur épouse²². Les conflits entre parents et enfants ne sont pas rares aujourd'hui. Si les terres ne sont pas suffisantes pour nourrir toutes les familles ou si les conflits sont fréquents, une famille part ailleurs défricher un terrain et recréer un nouvel îlot.

L'accroissement démographique récent²³ ne va pas sans poser des problèmes nouveaux de promiscuité. A Phnom Penh, la situation est particulièrement difficile. Le prix des appartements est élevé et ne permet pas aux jeunes mariés de louer ou d'acheter. Plusieurs unités familiales doivent donc cohabiter dans un espace réduit et souvent ouvert. Dans cette société cellulaire, la gestion des espaces collectifs est particulièrement difficile à mener.

¹⁹ Le roi a pour appellation *samdech owe*, Monseigneur papa, et dans les discours, il appelle le peuple, ses petits-enfants *kon caw*.

²⁰ Dans la tradition d'un pays où se pratique la culture du riz inondé, le roi est dit commander aux eaux. C'est lui qui, lors de la cérémonie des eaux à Phnom Penh, libère symboliquement les eaux du Tonlé sap et leur permet de redescendre dans le Mékong. Il officie également à la cérémonie du sillon sacré où il trace le premier sillon de l'année dans la rizière sacrée et ouvre la période des labours. (On remarque cependant qu'aujourd'hui, les paysans ne respectent pas la date de la cérémonie et commencent les labours quand bon leur semble.)

²¹ DELVERT Jean- Le paysan cambodgien, L'Harmattan, rééd. 1994, 202-204.

²² Neolocalité (le couple établit sa maison séparément de celle des parents) avec tendance à l'uxorilocalité villageoise (le couple habite dans le village de la femme mais pas dans la maison de la famille de la femme) définition de May Ebiara p. 109.

²³ boom démographique au lendemain de la période du régime des Khmers rouges : 1979.

Le souci d'indépendance est aussi exprimé par les personnes âgées qui décident souvent de s'éloigner de la grande maison familiale²⁴ et de se retirer dans une hutte à proximité ou à la pagode pour mieux préparer leur prochaine incarnation.

Au-delà des grands-parents, la mémoire des généalogies se perd souvent. Le réseau d'entraide familial existe mais il est assez lâche. Souvent, la proximité géographique prime sur les relations de parenté.

Les familles qui ont une ascendance chinoise entretiennent des liens de famille et de solidarité plus étendus. Ceci concerne surtout les habitants des villes.

Ainsi, chaque famille cherche dans la mesure du possible à ne compter que sur elle-même. Les réseaux de solidarité et d'entraide sont réduits. Ainsi que le résumait Ovesen, Trankell et Ojendal « chaque foyer est une île »²⁵.

Ce système cloisonné et restreint maintient en place un ordre contraignant et hiérarchique où la place, les droits et les devoirs de chacun sont fixés par l'âge, le sexe, le statut et la richesse. On accepte sa place et sa condition sans remise en cause sous le couvert de la tradition. « *tam pi propeyni* ».

Cet ordre qui se répète à tous les échelons de la société cambodgienne fonctionne sur le modèle de la famille et les règles d'obéissance et de réserve envers les parents et les aînés qui en découlent.

Il est recommandé à chacun de rester à sa place et ne pas déranger cet ordre figé sous peine de sanctions²⁶.

Bien que mal considéré par la tradition, le divorce est possible. Il pénalise les femmes dans la mesure où la cause de la séparation sera imputée à la femme qualifiée de « mauvaise épouse ».

Dans ce système où le cloisonnement et la conformité à un modèle familial de base sont des règles de vie, qu'en est-il de la société civile, des formes d'entraide et de solidarité ?

Dans la tradition cambodgienne récente, on ne relève pas ou très peu, de formes d'associations, d'institutions sociales ou de groupes de personnes qui se réunissent pour défendre des intérêts communs. Si des tentatives ont été faites dans le passé, on peut dire qu'elles se sont plutôt créées sous la contrainte que par choix concerté²⁷. Nombre d'organisations humanitaires tentent aujourd'hui difficilement de créer des systèmes de « développement communautaire » et d'associations.

Avant les années 70, on relève des associations qui ont essentiellement pour objectif d'aider les familles qui en font partie à gérer la cérémonie funéraire. Il s'agit des associations des morts, *samakhum khmoch*. On relève aussi les associations des assiettes, *samkhum chan*, qui mettent à la disposition de leurs membres tout le matériel nécessaire au bon déroulement d'une fête (assiettes, couverts, verres, ...). On peut cependant remarquer qu'il s'agit pour l'essentiel, d'associations créées par des familles ayant une ascendance chinoise.

D'après Jacques Népoté²⁸, la solidarité ne s'exerce que de façon « conjoncturelle, volontaire et contractuelle » quand tout va bien, en but d'une association qui rapportera à tous. Quand survient une crise, on s'écarte de la personne en difficulté. On peut y voir un châtement karmique

²⁴ L'enfant qui occupe la maison, généralement la fille cadette, continue néanmoins à assurer sécurité et besoins alimentaires des parents âgés.

²⁵ OVESEN J., TRANKELL Ing Britt, OJENDAL Joakim « When every household is an island ». Social organization and power structures in Rural Cambodia - Uppasala Research Reports in Cultural Anthropology, no.15, 1996.

²⁶ POU Saveros –Guirlande de cpap - Cpap Hai Mahajan strophe 38 et 39 : « Les grands personnages, ayant rang et honneurs, un rang élevé et de l'influence, les petites gens ne doivent point les dédaigner ni tenter de se comparer à eux. » « On doit leur parler avec prudence, on ne discute pas leurs propos, ni ne s'entête à répliquer, car on encourrait des sanctions et de la disgrâce. »

²⁷ Régime ultra communautaire du Kampuchéa Démocratique des Khmers rouges et Groupes de solidarité de la République Populaire du Cambodge.

²⁸ (NEPOTE – 1992), p 18-20

ou la punition des génies. S'approcher trop près de personnes en difficulté hors du réseau familial expose à attirer le malheur sur soi.

La solidarité est cependant relevée dans des cas de grande détresse collective. En 1979, après le régime des Khmers rouges, les gens sont revenus à l'emplacement de leur village natal. Tout était à reconstruire. Plusieurs personnes interrogées, dans différents lieux, ont fait état d'une grande solidarité pendant la première année. Puis, chaque famille s'est consacrée à sa propre survie comme c'est le cas aujourd'hui. Chaque famille ne prend en charge que son propre destin²⁹.

En parallèle à cette organisation de la société et du pouvoir centrée sur le modèle de la famille restreinte, le système administratif cherche sa place face à des réseaux de pouvoir informels.

3. L'ORGANISATION DU POUVOIR : les réseaux formels et informels

3.1. Le pouvoir officiel : Le greffon de l'administration

Mise en place par le protectorat français et récupérée par le Cambodge nouvellement indépendant puis par les régimes communistes, la pyramide administrative étagée a établi une série de divisions et sous-divisions entre les villageois et le roi : groupes, villages, communes, districts et provinces. Les paysans restent dans l'ensemble réticents à ce système qui ne trouve pas sa place dans le cadre traditionnel et qui a été imposé par l'extérieur.³⁰

Avant 1970, il semblait cependant que la situation était plus claire. L'administration et la justice étaient relativement respectées. Depuis la guerre, la méfiance envers les autorités et la logique de survie individuelle ont sapé ces bases fragiles. Ce qui émane de l'administration est souvent perçu comme une menace à l'équilibre familial.

Une autorité administrative est présente à chaque division administrative. Au niveau local, le premier interlocuteur est le *mekrom* chef de groupe (supervise une dizaine de familles³¹) puis le *mephum* chef de village (de 100 à 200 familles), le *mekhum*, chef de commune³² (contrôle quatre à sept villages), le *mesrok*, chef de district (trois à quatre communes) et le gouverneur de province, *aphibalkhaet*. Les villageois remontent rarement au-delà du chef de commune bien qu'au niveau local, le district soit le plus haut niveau de l'administration. Il des pouvoirs exécutifs (police de district).

Chaque chef-lieu de province est doté d'un tribunal et d'une prison.

La plus petite division administrative effective³³ est le phum ou village qui jusqu'en 1975 était relativement autonome de l'autorité provinciale. Autrefois, le chef de village, *mephum*, s'occupait de tâches internes au village : préparation des fêtes, recrutement pour les travaux collectifs (route, digue,...). En 1979, la nouvelle structure qui se met en place est similaire en apparence à l'ancienne mais en fait, la fonction se politise et les autorités supérieures sont plus présentes. Ainsi, le chef de village est élu par les villageois sur proposition des autorités communales pour une période indéterminée. De nombreux chefs de village sont en place depuis 1979. Ceux qui veulent quitter cette fonction n'osent pas le faire car il leur faudrait contrer leurs supérieurs. La fonction d'un chef de village n'est donc plus une vocation. Dans la pratique, Il

²⁹ Cette attitude est relevée et qualifiée de faute dans les traités d'éducation morale : Pou Saveros- Guirlande de Cpap- cpap baky Cas , strophe 2 : « Une fois dans la forêt peuplée de bêtes féroces, on se recherche pour rester ensemble, mais lorsqu'on obtient du miel, chacun se retire chez soi pour en goûter. »

³⁰ Dans les temps anciens, les mandarins *Oknya* nommés par le roi étaient essentiellement le seul lien entre roi et peuple.

³¹ Une famille est composée en moyenne de 7 personnes : le père la mère et 5 enfants.

³² En ville le *mesangkat* ou *Chausangkat*, chef de quartier.

³³ Les groupes créés en 1979 pour les besoins de la reconstruction du pays ne fonctionnent plus réellement aujourd'hui (groupes de solidarité : *krom samaki*) . Tout au plus servent-ils de relais d'informations (appel aux réunions, noyautage politique).

s'agit souvent de superviser un travail, de transmettre les ordres venus d'en haut (réunions, recensements, informations, ...) et de faire en sorte que tout aille bien pour ne pas mécontenter les autorités plus élevées. L'autre changement important est la politisation de la fonction. Le chef du village est le représentant local du parti politique dominant. Ceci crée des divisions et de la méfiance au sein du village. Ceux qui choisissent un parti politique adverse seront réticents à suivre les conseils du chef de village. Ceux qui se rangent du côté du parti du chef de village seront plus à même d'avoir ses faveurs. D'une façon générale, on fait peu confiance au chef de village si on n'est pas dans son réseau de pouvoir.

Les chefs de village originaires du lieu et qui sont respectés, le sont plus par leur personnalité propre que par leur fonction. Ceux qui ont peu de charisme ou qui viennent d'un autre terroir seront avant tout considérés comme des fonctionnaires pour qui on a peu de respect.

Le chef de commune est l'autorité locale la plus importante. Il est souvent craint. On ne cherche à le rencontrer que pour des problèmes importants. Le chef de district est une autorité lointaine, souvent venu d'ailleurs et mis en place par la province. Il sort du réseau des relations familiales et amicales.

3.2. Les réseaux de pouvoir informels.

Derrière la trame administrative imposée, se dessinent des réseaux de pouvoir plus mouvants.

Bien qu'attachées à leur indépendance, les familles cambodgiennes ont néanmoins besoin de faire appel à des protecteurs extérieurs en cas de perturbation de l'ordre (problèmes économiques, judiciaires, médicaux, conflits nécessitant une médiation, ...). Elles cherchent alors souvent à se constituer leur propre réseau de pouvoir auprès de personnes qui opèrent dans différentes sphères sociales, économiques et politiques. (*mien knong* : avoir du dos, avoir des relations)

La trame de ces relations est basée sur le modèle traditionnel de la famille nucléaire. Lors de la rencontre entre deux personnes, il s'agit de déterminer qui est l'aîné, *bang*, et qui est le cadet, *bo'on*, et ainsi de se situer dans un rapport hiérarchique où l'aîné prend le pas sur le cadet. Si la différence hiérarchique entre les deux personnes en présence est grande, le terme d'adresse employé sera à cette

mesure. On dira oncle *pou*, ou *om*, tante *ming*, ou *om*, grand-père, *ta*, ... Ainsi, toute la société cambodgienne est organisée de façon familiale et hiérarchique sans que les liens du sang soient particulièrement déterminants. Ceux qui sont reconnus comme aînés le sont par leur âge mais aussi par leur expérience, leur richesse et leur position sociale et hiérarchique. Ceci s'étend aux relations entre mari et femme, frère et sœur, paysans et représentants de l'administration, chef militaire à soldats, maître à disciple, moine à novice, supérieur à subordonné

Il s'agit pour un cadet de choisir un aîné et de se faire accepter par lui. A l'inverse, un aîné peut aussi s'imposer de force et demander au cadet de se subordonner à lui. (ex : dans un cadre politique ou militaire)

Une fois la relation établie, il s'agit pour les aînés d'assurer la protection physique et économique des cadets. Le rôle des cadets est d'offrir leur allégeance politique, reconnaître un status quo et d'offrir ses services quand besoin est. Le respect de l'aîné va souvent de pair avec la crainte (*Korup klach* – respecter / avoir peur). Dans les traités moraux, la relation « grands » et « petits » est comparée à la relation symbiotique entre l'arbre et la liane³⁴.

Les échanges entre protecteurs et protégés se font de façon conjoncturelle selon les besoins des uns et des autres. Ils sont très fluides et changeants. Si le protecteur perd son pouvoir, il sera temps pour les cadets d'en chercher un autre. On peut ainsi naviguer d'un bord politique à l'autre

³⁴ POU Saveros – guirlande de cpap- cpap Hai Mahajan , strophes 65,66,68, 69, 70 : « Les grands sont notre refuge, les supérieurs sont notre appui (...) » « Une fois qu'on a obtenu leur appui, on ne néglige pas ses obligations (...) » « Prenez le cas d'un grand arbre enveloppé tout entier de lianes grimpantes. Les lianes ont demandé l'hospitalité à cet arbre, pour croître à ses côtés ». « Elles s'élancent très haut grâce à la générosité de l'arbre, elles s'enroulent autour de lui, s'y accrochent en rampant, et produisent fruits et fleurs en abondance. » « L'arbre, c'est l'homme puissant, les lianes qui dépendent de lui en s'y accrochant, ce sont, évidemment, les petites gens : on ne doit jamais oublier les bienfaits du premier. » « Ceux qui les reconnaissent jouiront des fruits de leurs mérites, mais ceux qui oublient les bienfaits des autres, connaîtront les pires châtements ».

sans problèmes³⁵. La survie économique de la famille nucléaire prime avant toute considération d'ordre sentimental ou politique.

4. L'EDUCATION, LES CODES MORAUX : le poids culturel.

4.1. L'Education :

L'éducation des jeunes enfants est essentiellement assurée par la mère assistée des enfants aînés, du père et des grands-parents s'ils habitent le foyer.

Il est très mal accepté qu'une autre famille donne des conseils d'éducation ou fasse des remontrances à l'égard d'un enfant qui n'est pas le sien. Si tel est le cas, un conflit éclate souvent entre les deux familles (voir chap. II).

D'après Chantal Rodier³⁶, dans un système social où on ne relève pas de véritables liens de solidarité et d'entraide « les enfants constituent (...), la seule aide véritable sur laquelle les parents peuvent s'appuyer ». Assez tôt, les enfants de la campagne apprennent à participer à l'économie de la famille. Les parents évoquent souvent la peine qu'ils ont à éduquer les enfants et leur inculquent la reconnaissance envers leurs géniteurs. On s'attend en effet à ce que les enfants prennent en charge la vieillesse de leurs parents.

Cependant, en ville et dans une moindre mesure à la campagne, on parie aujourd'hui moins sur l'enfant comme garant d'une vieillesse heureuse.

« Mon fils maintenant ne pense qu'à s'amuser au jour le jour. Je doute qu'il puisse m'aider quand je serai vieux. » Mr Chuon, 47ans, ville de Phnom Penh.

Dans des cas extrêmes, si le comportement de l'enfant met en jeu la réputation des parents, ces derniers peuvent rompre la relation filiale et publier l'acte dans un journal. (voir chap. II)

La communication entre parents et enfants est assez réduite. Très tôt, l'enfant apprend une règle élémentaire de comportement en société qui est celle de se tenir tranquille *now sniem*.

La curiosité ainsi que l'esprit critique et d'analyse ne sont pas stimulés. L'apprentissage consiste à écouter et à reproduire les faits, gestes et paroles des aînés sans trop poser de questions.

D'après Jacques Népote, il n'existerait pas de règles de comportement familial solidement constituées « Ces comportements seraient davantage le fruit de volontés individuelles ou de choix tactiques de réseaux parentaux ; eux-mêmes élaborés au hasard de l'histoire économique et sociale du groupe concerné. »³⁷

La référence à la tradition, pour justifier des actes et comportements, est fréquente chez les personnes âgées « on fait comme ça puisque c'est la tradition ». Il est cependant difficile de trouver un discours solidement construit derrière ces comportements reproduits.

Des modèles de comportements sociaux adéquats et de règles de vie en société implicites peuvent cependant être dégagés de textes écrits ou oraux : contes, traités de moralité *cpap*, proverbes³⁸,... S'ils étaient encore racontés ou enseignés jusqu'à l'aube de la guerre en 1970, ils sont aujourd'hui moins connus de la jeune génération. On relève cependant qu'ils servent

³⁵ Lors de redditions de troupes khmères rouges, il a ainsi été courant de voir d'ex-Khmers rouges endosser l'habit gouvernemental et retourner se battre tout de suite contre leurs frères d'hier.

³⁶ RODIER Chantal – les pratiques, croyances, valeurs en regard de l'éducation du jeune enfant au Cambodge – Enfants et développement, Janvier 2000

³⁷ (NEPOTE : 1992° p. 133

³⁸ Au quotidien, la référence aux proverbes est fréquente. Le temps limité imparti à cette étude ne nous a pas permis de les relever les proverbes qui réfèrent à la gestion et au traitement des conflits. Cela reste à faire.

toujours de moule culturel au façonnement des comportements entre parents et enfants, mari et femme, personnage au statut social élevé et subalterne.

4.2. Les codes moraux.

Les textes des codes de conduite *cpap* sont des recueils de conseils que des parents donnent aux enfants, un personnage renommé à un disciple ou à un futur fonctionnaire. Ils mêlent la tradition populaire et le bouddhisme³⁹. Ces règles pratiques mettent en garde contre des comportements inadéquats et la fréquentation de certaines personnes et dressent des inventaires d'attitudes recommandables.

Pour arriver au but qui est l'éloignement de la souffrance, la paix et la reconnaissance sociale personnelle, il est recommandé de pratiquer les vertus et le don ainsi que d'éviter les mauvais comportements.

Les vertus ou attitudes sociales valorisées privilégient l'humilité⁴⁰, le fait de rester à la place dévolue par son statut, de respecter ses parents et son mari (dans le cas de la femme), d'être modeste et discret, ne pas se faire remarquer⁴¹, de réfléchir avant d'agir⁴², de ne pas prêter l'oreille aux rumeurs et de ne pas en générer⁴³, de cultiver ses connaissances et d'être responsable de ses propres actes.

Loin d'un idéal philosophique, le don est d'abord conçu comme l'attente d'une rétribution. Il permet de s'attirer les faveurs des grands et des petits⁴⁴ pour entrer dans un groupe de pouvoir ou d'en constituer un, et de préparer une meilleure incarnation.

Les attitudes sociales dévalorisées sont celles qui d'une façon générale dérangent une harmonie basée sur le respect de la position de chacun et l'indépendance.

Les sages qui s'expriment dans les textes insistent beaucoup sur les méfaits de la parole. L'individu est encouragé à rester étanche aux paroles qui sèment facilement la discorde et sur lesquelles il n'est plus possible de revenir⁴⁵.

Ils fustigent ceux qui prennent la femme d'autrui, ceux qui boivent, qui jouent, qui tiennent des propos insensés, les coléreux, les plaisantins, les ignorants. Il est recommandé de s'écarter des mauvaises personnes pour qui la réhabilitation n'est pas possible⁴⁶ et de rechercher l'estime et l'appui des grands.

³⁹ De nombreux textes ont été écrits par des moines bouddhistes.

⁴⁰ POU Saveros – Guirlande de Cpap – cpap Pantampita – strophe 3 : « O mes pauvres enfants, apprenez l'humilité et l'endurance, étudiez tous les aspects des choses, apprenez à vous courber avec grâce, afin que les impuretés ne vous atteignent, mes chéris, et qu'on ne diffame votre père. »

⁴¹ POU Saveros – Guirlande de cpap – cpap subhasit, strophe 16 : « Ne t'exprime pas trop vite : ne te dépêche pas de gâcher l'équilibre des choses (...) »

⁴² POU Saveros – Guirlande de Cpap – cpap pantampita – strophe 30 : « (...) Mieux vaut se baisser que se redresser, mieux vaut garder le silence que parler. Mais mieux vaut frapper que tendre le bras et donner un coup tranchant que gratter au couteau. »

⁴³ POU Saveros – Guirlande de Cpap – Satra suosti strophe 30 : « (...) Si tu entends des rumeurs déplaisantes, des paroles rapportées par autrui qui ne semblent point convenir, ne te dépêche pas d'en parler, de faire des déclarations encore pire. »

POU Saveros – Guirlande de Cpap « En cas de désaccord avec les autres, ne racontez pas du mal d'eux. Cela pourrait dégénérer en querelle sérieuse. »

⁴⁴ POU Saveros – Guirlande de Cpap – cpap dharmapal -strophe 119 : « Sois généreux envers les gens affligés, sois généreux envers ceux dans l'infortune, sois généreux envers les abandonnés, sois généreux envers les isolés, envers les faibles sans amis qui viendront vers toi comme toutes les créatures vers leur mère. »

⁴⁵ POU Saveros – Guirlande de Cpap – cpap Pantampita- strophe 24 : « Si la barque dépasse l'embarcadère, on peut de la rame la ralentir, puis la faire reculer jusqu'au port ; mais, si la parole dépasse la mesure, quelle inconvenance ! On cherchera à revenir sur les bons principes sans succès ! »

⁴⁶ POU Saveros – Guirlande de Cpap – cpap vidhurapandit – strophes 34,35,36 : « Prenez le comportement fâcheux d'un insensé. Ne lui infligez aucun châtement du monde car ni les coups de bâton, ni les coups de poing ne l'arrêteront, ni ne le guériront. » « Prenez une queue de chien tordue. On aura beau la dérouler : elle ne se redressera : On la frotera d'huile vigoureusement, l'étirera, la passera

A ceux qui ne respectent pas ces règles, il leur est promis la perte de leurs biens et de leur statut ici-bas ainsi qu'une punition karmique.

Ces textes ont été écrits à une période ancienne où la société était divisée en strates hiérarchiques établies. Au sommet, le roi et sa cour de princes ; ensuite les hauts dignitaires puis les petites gens. La mobilité sociale est possible entre les deux derniers niveaux. Les traités conseillent sur la marche à suivre pour « ceux qui aspirent à un haut rang ». Les « grands » et les « petits » sont associés en groupes, liés par des devoirs et obligations réciproques, lesquels formaient les bases sociales et morales du Royaume.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, la trame de ce système ancien existe encore de manière informelle dans la société présente.

Les textes sur les rapports homme-femme retiennent également l'attention Il s'agit du « traité des femmes » *Cpap srei* souvent cité lors des entretiens.

Il s'agit des conseils d'une mère à sa fille, relatifs aux devoirs de la femme à son mari. La femme doit veiller à s'occuper de trois foyers : le foyer proprement dit, celui de ses parents (plus particulièrement la mère) et celui du mari. Les femmes sont mises en garde des calamités qui peuvent résulter de mauvais comportements envers le mari. Les conduites dites arrogantes sont réprimées et les attitudes de patience, de soumission et de résignation⁴⁷ sont particulièrement valorisées. La femme doit se poser en inférieure de l'homme⁴⁸. Ainsi, la femme même si elle est plus âgée que le mari, appelle celui-ci « aîné » et est nommée par lui « cadette ». Dans le cas d'un conflit conjugal, il est recommandé à la femme de plier devant son mari même si celui-ci a une attitude difficile⁴⁹. D'après le traité, la bonne observance de ces principes conduira à une bonne renaissance.

Ici encore, il est recommandé de ne pas partager ses problèmes familiaux avec les personnes extérieures, seraient-ce les parents⁵⁰ ou les voisins⁵¹ sous peine de conflits. On recommande de ne compter que sur soi et de garder les problèmes dans les foyers. L'intérieur de son cœur, comme l'intérieur de sa maison doit être caché aux regards extérieurs toujours présentés comme menaçants⁵².

Si ces textes ne sont pas connus dans les détails, l'esprit imprègne encore profondément les rapports entre les hommes et les femmes aujourd'hui. Ainsi, comme nous le verrons plus loin,

à la flamme : on ne pourra la déployer. » « Prenez le comportement d'un sot dissipé, au cœur méchant, impudent dans ses actes. On lui conseille la morale : il ferme ses oreilles et son cœur. »

⁴⁷ POU Saveros- Guirlande de cpap- cpap sri, strophe 76 : « (...) te montrer conciliante par le silence (...) »

⁴⁸ POU Saveros- Guirlande de cpap- cpap sri , strophe 52 : « (...) le maître de la chambre à savoir ton mari (...) tu dois (...) le supporter et le craindre, car tu es une femme, éviter dans tes propos de te poser en égale à lui. »

⁴⁹ POU Saveros- Guirlande de cpap- cpap sri , strophes 79,80,83,84,85 : « Il arrive que le mari t'offense ; ma fille, retire-toi alors vers ta chambre pour réfléchir. » « lorsque tu en sortiras, tu prononceras de douces paroles pour dissoudre cet outrage. » « Du fait que tu ne crains ni n'écoutes les recommandations du mari, il s'ensuivra de la discorde, » « la paix sera détruite, ton nom vilipendé , et on n'entendra que des disputes continues, sans trêve. » « Dans ce cas, tu ne seras pas considérée comme une dame, tu seras une dissipée, une mégère, dévergondée. »

⁵⁰ Strophes 54, 55, 56, 57,58, 59,60 : « Si les propos du mari s'avèrent inconvenants, Il ne faut pas les divulguer en les rapportant à ta mère. » « Et, il y aurait du ressentiment croissant, si les paroles de la mère étaient susurré par toi aux oreilles du mari ; » « La discorde s'installerait, il y aurait (des échanges) de mots, et des questions infinies ». « Plus de paix, les langues s'activeraient dans des disputes croissantes, accompagnées constamment d'impertinence. » « des échanges de paroles s'enfleraient, s'étaleraient interminablement, détruiraient la paix, » « et les discussions feraient presque éclater le village : il n'y aurait plus de bonheur qui puisse durer. »

⁵¹ Cpap sri strophes 39 ,40 ,41 : « n'amène pas dans la maison le feu extérieur, laisse-le couvrir avec une petite flamme (..) » « Si tu ne fais pas attention, le feu de l'intérieur, tu l'emmèneras pour attiser et enflammer celui du dehors. » « (Ainsi) on avive et allume la colère chez tous, jusqu'aux enfants, ce qui est vilain et infâme. »

⁵² Cpap sri, strophes 104, 105,106 : « Troisième source du mal : lorsque les gens passent et repassent le seuil d'une porte sans penser à la fermer, » « par négligence ou par erreur, qu'ils manquent de pousser le battant (de sorte) qu'on peut tout voir (à l'intérieur) : « cela est comparable au fait d'allumer la torche pour éclairer les voleurs et leur permettre de s'emparer de tous les biens. »

lors de conflits conjugaux, il est conseillé à la femme battue de ne pas se plaindre et de se résigner à son sort, eu égard à la tradition.

Concernant le chapitre de la justice et de la médiation des conflits, il est un personnage de contes connu de tous appelé le Juge Lièvre⁵³. Avec beaucoup de bon sens, un esprit de débrouillardise souvent doublé de roublardise, le Lièvre résout des histoires complexes qui sont soumises au tribunal ou à la cour du roi. Au quotidien, dans la forêt, il s'amuse à railler les animaux ennemis et à aider des animaux amis. Les ennemis sont les animaux à qui il a joué des tours et qui veulent se venger. Le Lièvre échappe à tout châtement car il est le plus rusé. D'après le préfacier de l'édition de l'Institut bouddhique, « les histoires du Lièvre ne sont destinées qu'à s'amuser, en dehors de toute préoccupation morale ou sociale ». Elles apportent néanmoins un modèle de comportement social qui enseigne à se débrouiller seul en utilisant le bon sens et la ruse pour s'en sortir.

5. LE ROLE DE LA RELIGION :

La religion participe en grande partie à la structuration des comportements en présentant un cadre de pensée et des règles qui énoncent ce qu'il est convenu de faire ou non en vue de maintenir un ordre établi et d'éviter des châtements.

La religion au Cambodge est la rencontre syncrétique entre les cultes populaires, l'hindouisme et le bouddhisme.

Les cultes aux esprits sont ancrés dans la terre cambodgienne depuis des temps très lointains. Ensuite, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, différentes vagues religieuses issues d'Inde vont imprégner la pensée religieuse cambodgienne (brahmanisme, hindouisme, bouddhisme) et cohabiter avec les cultes populaires. A partir du XIII^e siècle, le bouddhisme Theravada⁵⁴ s'installe au Cambodge.

Le culte des génies du sol *neakta*⁵⁵, le bouddhisme, ainsi que des pratiques jouant sur un système du faste et du néfaste (divination, présages,...) conditionnent toute entreprise⁵⁶, toute attitude de la vie. Rien n'est le fait du hasard. Toute action aura un résultat soit aujourd'hui, soit dans une prochaine vie.

Le bouddhisme est surtout tourné vers le futur et la préparation de la prochaine incarnation. Les cultes traditionnels répondent plutôt à des besoins quotidiens de protection et de prospérité.

D'une façon générale, quand survient un problème⁵⁷, on l'attribue souvent à une punition ou à une rétribution des actes d'ordre surnaturel⁵⁸.

Si la cause est rapportée au karma⁵⁹, il y a peu de possibilités d'action autre que celle d'accepter son sort comme étant le résultat d'actions passées. Seule la préparation du futur par des actes méritoires aujourd'hui est possible⁶⁰.

⁵³ MONOD G. H. – Contes khmers, Cedoreck, 1985.

Histoires du Juge Lièvre – Recueil de contes khmers : fasc. 4, ed ; de l'Institut Bouddhique, 1970.

⁵⁴ Le bouddhisme du petit véhicule Theravada est partagé avec le Laos, la Thaïlande, la Birmanie et le Sri Lanka. Le Vietnam et la Chine relèvent du bouddhisme du grand véhicule Mahayana.

⁵⁵ Le *neakta* est souvent l'ancêtre défricheur d'un lieu, qui à sa mort, est érigé en culte. L'ancêtre continue à protéger ses "petits-enfants" contre les mauvaises influences extérieures et punit les contrevenants à l'ordre. Il contrôle un territoire plus ou moins important. Il est matérialisé dans une statue, un arbre, une pierre. Lors d'un problème dans le village ou dans une famille (Maladie, faillite, répétition des malheurs, épizootie,...) on consulte un médium *rup* (appelés *memot* à Kompong Kleang) dans lequel s'incarne le génie. On discute avec le génie de l'origine du mal. Une fois le mal identifié, des offrandes viennent apaiser l'esprit courroucé.

⁵⁶ Nous soulignons l'importance accordée aux présages, la divination. Un projet peut être bloqué du fait d'un mauvais présage, du choix d'un mauvais emplacement, d'un mauvais jour. Il est cependant toujours possible d'y remédier par des cérémonies particulières.

⁵⁷ Maladie, répétition de malheurs, vols,

⁵⁸ POU Saveros – cpap suhasit strophe 2 « (...) tu n'échapperas jamais à la rétribution des actes : tu ne pourras pas te cacher de la vue des divinités (...) »

Si la cause du problème est d'ordre magique (esprits, génie foncier, sorcier), tenter une réparation est toujours possible (offrandes rituelles, préparation de protections magiques, élimination du présumé sorcier).

Au quotidien, cette disposition se traduit par la peur de déranger un ordre établi où évoluent des puissances surnaturelles et des personnes malveillantes. Souvent, la peur d'une action déplacée qui viendrait envenimer le problème incite plus à l'immobilisme qu'à l'action. Ainsi, dans le cas d'une nuisance de voisinage, la première attitude est souvent de ne rien dire pour ne pas aller au devant d'une perturbation plus grande.

On peut aussi être soupçonné, par un comportement particulier, d'entretenir des relations particulières avec la magie et risquer d'être mis à l'écart ou même parfois d'être éliminé physiquement.

Alain Forest fait remarquer que la tranquillité se paye « au prix de l'étouffement des personnalités et des initiatives ⁶¹. »

Emile Senart lors de ses voyages dans les campagnes cambodgiennes remarque que partout « one senses a manifest preoccupation to disturb people's habits as little as possible, and to submerge deep differences inside surface similarities. »

L'individu s'imprègne des concepts bouddhiques : l'impermanence des êtres et des choses, reconnaître que la douleur est le lot commun de l'humanité et la mort comme fin inévitable, la rétribution des actes bons *,bon*, ou mauvais *,bap*, dans une prochaine vie (amplement exploités dans les traités moraux décrits précédemment).

D'après François Ponchaud, ces notions ont fortement modelé l'individualisme et le détachement des affaires du monde⁶², « La religion bouddhique a sans doute favorisé l'individualisme paysan des khmers, enseignant que « chaque être est son propre refuge », que « personne ne peut aider autrui à se décharger de ses démérites ». L'intérêt d'un monde plus juste et plus solidaire semble passer au second plan, après l'acquisition des mérites personnels ouvrant à un avenir meilleur dans des vies futures... Le monde n'a d'ailleurs que peu d'intérêt, puisqu'il n'est qu'apparence transitoire. (...) On oublie le mal fait par autrui, sans le pardonner, car un Khmer ne peut pas pardonner, puisque les mérites ou les démérites (en gros les bonnes et mauvaises actions) suivent leur auteur comme leur ombre. »

Pour arriver à sortir du cercle des existences malheureuses, il est préconisé de se tourner vers la pratique des vertus⁶³ et du don⁶⁴ et de respecter certaines règles.

⁵⁹Trois notions modèlent l'attitude religieuse bouddhique des cambodgiens : Le mérite *bon*, la loi de cause à effet le *karma*, et la transmigration.

Le mérite est une bonne action faite aujourd'hui qui s'additionne pendant la vie présente pour éclore dans une prochaine existence. La charité est un des principaux moyens pour rapporter des mérites. Des pratiques rituelles sont mises en place pour permettre à chacun de se constituer une épargne de mérites : Observances des jours saints, récitation de prières, dons à la pagode.

De même, la mauvaise action, *pap*, est aussi enregistrée et ses effets négatifs se feront sentir dans une prochaine existence.

Le deuxième concept découle du premier ; Le *samsara* transmigration lie les deux précédents concepts. la mort n'est pas une fin mais une transformation vers une autre vie.

Le *karma* loi de cause à effet. Cette idée que tout acte bon ou mauvais soit mémorisé puisqu'il rapporte l'exacte mesure de ce qui a été fait en bien et en mal est profondément ancré chez les peuples asiatiques. Chacun accepte son sort actuel comme étant la rétribution des actes passés. Il ne s'agit pas d'une résignation mais d'une acceptation d'un état. On a un bon ou un mauvais *karma*. Chaque homme est ainsi l'artisan de son devenir.

⁶⁰ ROS Chantrabot- La République khmère : 197à-1975 – L'harmattan, 1993, p. 151. « Toutes les interprétations des principes bouddhistes que l'on rencontre dans les milieux cambodgiens tournent essentiellement autour de deux axes : Les vies précédentes et les prochaines incarnations. Le présent est absent, ou plutôt, il n'est que subi : il n'est que conséquence des vies précédentes et que préparation aux vies individuelles du futur. Il faut accepter son karma. N'entend-on pas dire, même, que le Cambodge tout entier paie les fautes commises aux temps d'Angkor... Confrontés à ce degré de résignation et de fatalisme auquel nous a conduit le bouddhisme, nous devons étudier et proposer d'autres interprétations de la morale bouddhique pour accompagner la nécessaire et urgente prise en main de leur destin par les Khmers ».

⁶¹ (FOREST, 1992) , p. 91.

⁶² PONCHAUD François – in Dossier pour un débat, n°4, pp143-151 ; p. 148

⁶³ POU Saveros –guirlande de cpap -Cpap dunman khluon, strophes 22, 23 :

Si les villageois sont peu initiés aux textes bouddhiques⁶⁵, les cinq préceptes de base sont néanmoins connus : ne pas tuer, ne pas mentir, ne pas boire de boissons alcoolisées, ne pas commettre l'adultère, ne pas voler.

Lors des prêches, les moines lisent des récits des vies antérieures du Bouddha : les *jataka*. Un de ces récits est particulièrement connu. Il s'agit de l'histoire de Vessantara. L'histoire valorise le don. Le sage Vessantara fait acte de charité en donnant sa femme et ses enfants à un vieillard qui les lui demandait.

On relève que dans la pratique, cet idéal de charité est surtout monétarisé et dirigé vers la pagode. L'efficacité du don à la pagode est renforcée par le rôle des moines qui sont les intercesseurs entre les fidèles et le Bouddha. Les dons sont comptabilisés publiquement et participent ainsi à la reconnaissance sociale des donateurs. Les bénéficiaires seront perçus individuellement dans une prochaine vie.

Pour ceux qui contreviennent aux règles, il est prédit une mauvaise incarnation après un passage par les enfers bouddhiques.⁶⁶

Les affres des enfers bouddhiques sont décrits et peints sur les murs des pagodes de manière à fortement frapper les esprits⁶⁷. A chaque mauvaise action, correspond une punition particulière. On voit la peinture d'un homme qui a la langue arrachée par des tenailles pour avoir proféré de mauvaises paroles....A l'inverse, ceux qui suivent la loi seront assurés d'avoir une renaissance heureuse⁶⁸.

On reconnaît aussi aux génies fonciers, *neakta*, ou aux esprits des parents défunts une fonction de prévention de mauvaises actions. Ces esprits punissent ceux qui contreviennent à l'ordre établi en se comportant de manière déplacée : parler de façon excessive en se moquant de personnes ou d'objets, lancer des injures, marcher ou uriner là où habite un génie⁶⁹.

D'après A. Forest⁷⁰, les génies sont plus accessibles et plus souples que le Bouddha. Ce sont eux que la population consulte pour des problèmes quotidiens :

« Alors que s'impose, avec le bouddhisme, la pesante représentation d'un kamma (ou karma) qui enregistre avec rigueur mérites et fautes, qui récompense et punit en conséquence, le culte des *neakta* introduit une sorte de recours pour les fidèles qu'une telle représentation peut légitimement angoisser, voire paralyser en un fatalisme absolu (...) Si le kamma est un principe

« Il faut ainsi s'attacher à la moralité et au don pour s'acquérir des mérites qui effacent le mal. En pratiquant régulièrement les principes religieux, vous toucherez au sublime, Ô mes enfants » ; « Tous vos biens demeurent (ici-bas) sans pouvoir vous suivre : seuls les vertus et le don vous accompagneront dans l'autre monde. »

⁶⁴ qui sera pour l'essentiel tourné vers le monastère bouddhique.

⁶⁵ Avant 1970, la tradition voulait qu'un homme fasse un séjour plus au moins prolongé à la pagode en tant que moine. Cette pratique est moins courante aujourd'hui.

⁶⁶ Pou Saveros – guirlande de cpap, - Cpap Dunman strophes 18, 19, 20 « Si vous occupez une position élevée, possédez la fortune, des esclaves (...), maintenez vos pensées dans la droiture : vous obtiendrez d'avantage dans les autres vies » « Si vous consommez des choses acquises par la force, la gourmandise, la violence, la malveillance, et si vous extorquez les biens des autres, vous aurez la loi contre vous, sans manquer » « Vous paraissez respectables ici-bas, mais après avoir perdu la vie, vous connaîtrez des souffrances sans répit en subissant, comme il se doit, les conséquences de vos actes. »

⁶⁷ Pou Saveros – guirlande de cpap, - Cpap Dunman strophes 32,33,34 :

« Vos corps seront dépecés, morcelés au milieu de brûlantes douleurs : le contact des épines de fer vous transpercera partout ». « Puis, vous serez libérés des épines (...) pour tomber dans un récipient de pus salé qui vous infligera des brûlures violentes continues ».

⁶⁸ Pou Saveros – guirlande de cpap, - Cpap Dunman strophes 51, 52 : « Ils seront nés munis de biens, d'esclaves ; de bœufs et de buffles, d'or et d'argent –rien ne manquera – Ainsi que de barques avec leurs rames ». « d'héritage, de rizières et de riz, de bananiers, canne à sucre, cocotiers et aréquiers. Tout cela, ils en auront beaucoup, en quantité innombrable, excessive. ».

⁶⁹ La peur de se déplacer dans des lieux non connus, non balisés par les repères habituels pourrait trouver une explication dans le fait qu'on pourrait déranger une divinité locale sans le savoir et en être puni.

⁷⁰ (FOREST,1992) p. 83

froid, un ancêtre qui connaît la nature humaine, ne peut-il pas, quant à lui, se laisser infléchir, certes, le *neakta* est sévère... Mais il pardonne, il efface, immédiatement, rapidement, les fautes commises à son endroit, dès que les coupables s'amendent, lui avouent ou lui offrent.(...). Quand ils sont malades, ou en proie à l'inquiétude, en cas de menace de guerre par exemple, les paysans n'ont-ils pas en fait, le secret espoir que ce ne sont là que des punitions de fautes commises à l'égard du *neakta* ? Ce qui expliquerait leur empressement à le consulter, ce qui expliquerait la force avec laquelle ils s'accrochent à l'image sévère du *neakta* ? Si c'est, par chance vraiment lui qui a puni, tous les espoirs ne seront-ils pas permis puisqu'on sait que, lui peut alors, à coup sûr, pardonner, guérir totalement dissiper les craintes. »

A. Forest⁷¹ relève qu'une des causes premières de conflits entre habitants est la parole déplacée. Ce comportement est sévèrement puni par les *neakta* :

- « Le *neakta* punit ceux qui parlent de manière déplacée et exagérée, se vantent, rient à l'excès, échangent des propos injurieux ou obscènes. Etre trop expansif en paroles est appelé « avoir la bouche mauvaise. »

- « la sévérité des *neakta* à l'endroit de ceux qui prononcent des propos inconsidérés est sans doute justifiée parce que de tels propos sont les premières sources de conflits entre les habitants et parce que la propension à parler semble ainsi indiquer un penchant à quelque déviance, à vouloir dominer les autres. Parler à haute voix était autrefois synonyme de « se vanter », à rompre la règle d'unanimisme et « d'égalitarisme » qui prévaut dans les relations sociales, bref, à rompre l'état de calme et de tranquillité qui était l'idéal du *srok*. »

Les règles essentielles de comportement en société incitent ainsi à éviter les affrontements et à se résigner à son sort. La peur de déranger des puissances surnaturelles aide à prévenir les conflits mais entraîne aussi à garder des rancœurs pour un problème jamais exprimé. Souvent à l'occasion d'un accrochage mineur, la violence de la réponse verbale ou physique est à la mesure du ressentiment trop longtemps contenu.

⁷¹ (FOREST, 1992) pp. 49-50.

Synthèse Chapitre I L'HERITAGE DU PASSE : LE CADRE CULTUREL

La société cambodgienne est profondément rurale et conservatrice. Elle reste attachée à des fondements traditionnels fortement érodés, notamment par des siècles de guerres avec ses voisins.

Relativement atomisés les uns par rapport aux autres, les îlots familiaux vivent repliés sur la crainte de déranger un ordre gardé par des puissances surnaturelles ou d'être importunés par les fonctionnaires de l'administration civile.

Un souci de protection incite cependant à chercher des appuis en dehors du cercle familial restreint. Des associations informelles plus ou moins étendues (un homme ou un réseau politique) se font alors sur la base des termes familiaux aîné/cadet, protecteur/obligé. Ces relations sont fluides, elles se nouent et se dénouent facilement au gré des aléas de l'histoire et sont conjoncturelles. Si l'aîné d'un groupe perd le pouvoir, ses protégés iront en chercher un autre protecteur ailleurs.⁷²

En parallèle, le système administratif figé, imposé par le protectorat français et renforcé par les régimes d'obédience communiste a toujours du mal à être accepté.

Il apparaît qu'il existe peu de règles de vie en société solidement constituées. A l'intérieur des terroirs, la règle qui prévaut est celle de ne pas déranger un état de tranquillité. Des règles de comportements en société sont dispensées à travers un corpus assez clairsemé de proverbes, contes, codes moraux mêlés à des principes bouddhiques. Elles veillent à maintenir ce que Vighen qualifie de « stratégie du consensus ». Les attitudes valorisées sont de ne pas se faire remarquer, de rester à sa place et de ne pas extérioriser des sentiments personnels. Quand survient un conflit, l'étouffement de ses sentiments personnels est préconisé pour éviter le désordre. Les tensions internes sont noyées dans un inconscient culturel.

D'une façon générale, les principes religieux du bouddhisme ainsi que les croyances populaires aux esprits et génies participent à la prévention des querelles et des conflits mais, en fonctionnant davantage sur un système de récompenses/punitions individuelles que sur un sens de la responsabilité envers les autres.

Les codes religieux bouddhiques importés du Sri Lanka sont consignés très précisément dans les textes. Les règles de vie au sein de la communauté monastique décrivent les attitudes valorisées et celles qui donnent lieu à des punitions. Notons cependant que ceci concerne essentiellement le comportement des moines dans la pagode et ne s'applique pas aux laïcs.

Ainsi, la trame érodée d'une tradition très ancienne pèse encore fortement aujourd'hui sur les comportements sociaux.

Autrefois, ces règles morales et religieuses pouvaient répondre aux besoins d'une population peu nombreuse et cloisonnée. Aujourd'hui, ce vieux monde s'ouvre brusquement aux réalités d'un monde extérieur nouveau. La population s'accroît et les besoins économiques et d'évolution sociale aiguisés par les moyens de communication modernes évoluent.

Il apparaît ainsi que dans la culture traditionnelle khmère, peu d'éléments soient à la disposition des individus pour apprendre à gérer des situations d'un monde nouveau où la promiscuité sera plus grande et les rapports entre individus tendront à être plus égalitaires⁷³.

⁷² On peut ainsi relever la grande fluidité à quitter un groupe politique pour en rejoindre un autre avec comme souci majeur la protection de la famille nucléaire.

⁷³ En grande partie sous la pression des Organismes Internationaux et Organisations Non Gouvernementales.

II. LE CADRE HISTORIQUE : les legs de l'histoire récente dans le traitement des conflits locaux

Au cours de ces trois dernières décennies de guerre et de régimes coercitifs, les fondements traditionnels de la société cambodgienne ont été profondément bouleversés.

A la fin des années 1960, le Royaume du Cambodge vivait paisiblement. Les paysans s'organisaient selon la coutume. En 1970, le coup d'Etat fomenté par le Prince Sirik Matak et le général Lon Nol renverse le prince Sihanouk et fait basculer ce petit pays dans la deuxième guerre d'Indochine. Le Cambodge s'enfonça alors dans la destruction et les ténèbres.

Les bombardements américains en territoire cambodgien, d'abord le long de la frontière vietnamienne⁷⁴, puis à l'intérieur du pays, s'intensifient et font affluer des populations affamées vers les villes. Devant la déliquescence d'un régime corrompu, ceux qu'on appellera les « Khmers rouges » gagnent du terrain dans les campagnes et commencent progressivement à appliquer leur politique communautaire. Le 17 Avril 1975, ils sont maîtres de l'ensemble du pays et vident les villes. La guerre est finie mais le point culminant de la destruction et l'horreur est encore à venir. De 1975 à 1979, les populations sont déplacées à travers tout le pays, la religion ainsi que toutes les valeurs de la société d'avant 1970 sont renversées. Des groupes de gens, des membres d'une même famille, hier rassemblés se retrouvent face à face en ennemis, par la décision des dirigeants (ceux du côté des Khmers rouges et ceux du côté du régime de Lon Nol, les habitants des villes contre ceux de la campagne, les intellectuels et les ignorants, les parents face à leurs enfants, ...). La famine, l'épuisement et les exécutions décimeront de nombreuses vies.⁷⁵

En 1979, les troupes vietnamiennes libèrent, puis occupent le pays pendant 10 ans. Dans un pays complètement détruit, elles mettent en place une administration communiste basée sur un système d'encadrement strict des populations. Dans la forêt, les résistants khmers rouges s'organisent. Aidés par des puissances étrangères, ils reconstituent leurs forces et reprennent les armes. Jusqu'à la fin des années 90, ils réoccupent de vastes zones dans le Nord et l'Ouest du Pays. Puis, lâchés par leurs protecteurs extérieurs, les chefs khmers rouges se rendent ou sont arrêtés. Aujourd'hui, selon le souhait des dirigeants, et au nom de la réconciliation nationale, les frères d'avant la guerre, ennemis hier, vivent à nouveau ensemble, en frères *bang-boon*.

Simultanément, un mouvement d'ouverture et de développement commence à voir le jour à partir de 1993 avec la venue de L'A.P.R.O.N.U.C.⁷⁶ et l'organisation d'élections libres. De nouveaux concepts tels que les Droits de l'Homme sont véhiculés par les Organisations Internationales. Ils tentent aujourd'hui de se greffer sur la trame fortement érodée des traditions cambodgiennes.

A travers des entretiens, nous allons ici tenter d'explorer la question de la gestion et de la prévention des conflits locaux à différentes périodes du passé récent du Cambodge. L'héritage des trente ans de guerre est lourd à gérer. Entre les bribes arrachées à la tradition, les expériences communistes extrêmes et une ouverture trop rapide au monde extérieur, la société cambodgienne tente aujourd'hui de se recomposer et de s'adapter aux exigences du nouveau millénaire, mais difficilement.

Nous avons demandé aux personnes que nous avons rencontrées, de remonter dans leur passé et de nous raconter ce qu'elles appellent un conflit, comment il avait été appréhendé, vécu, prévenu et géré au cours de ces différentes périodes.

⁷⁴ La piste « Ho Chi Minh » qui permettait le ravitaillement des Viêt-cong du Nord au Sud-Vietnam passait par le Cambodge.

⁷⁵ D'après des évaluations des chercheurs, entre 1, 3 et 1,8 millions de la population du Cambodge périt sous les Khmers rouges. A cela, il faut ajouter une baisse drastique des naissances.

⁷⁶ A.PRO.N.U.C. : Autorité Provisoire des Nations Unies au Cambodge.

1. LA TRADITION : la période qui précède 1970

1.1 Les sources écrites.

Dans les données écrites ou celles qui relèvent de la tradition orale, les références aux conflits et à leur traitement dans le passé sont rares. Les quelques éléments traitant de la vie quotidienne au Cambodge sont surtout le fait des observations d'étrangers venus au Cambodge en mission diplomatique, d'exploration ou de recherche. Parmi le petit corpus d'ouvrages que nous avons consulté, nous n'avons pu relever que très peu de descriptions concrètes. La plus ancienne remonte à l'époque d'Angkor, par le témoignage d'un chinois, Tcheou Ta Kouan⁷⁷. Puis, après la chute d'Angkor, la forêt et l'oubli recouvrent les ruines des grands temples en pierre. Peu ou pas de données ne nous parviennent. Des recherches plus approfondies des quelques textes en khmer et récits de missions étrangères pourraient apporter des éclairages fort utiles à la compréhension des pratiques actuelles. Ceci dépasse le cadre de ce travail mais demanderait à être exploré.

Les textes des explorateurs et chercheurs de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle sont plus accessibles. Nous retenons le travail d' Adhémar Leclère sur les codes de lois cambodgiens⁷⁸. Etienne Aymonier⁷⁹, et d'Evelyne .Porée Maspero⁸⁰.

Au début des années 60, Gabrielle Martel, une ethnologue française fait une description ethnographique d'un village des environs d'Angkor. Elle décrit une vie paisible où les relations sociales sont fluides et la violence rare⁸¹.

⁷⁷ PELLIOT P. – Mémoires sur les coutumes du Cambodge de Tcheou Ta Kouan, Paris, Adrien Maisson neuve, 1951. Tcheou Ta Kouan, un diplomate chinois en mission parvient à Angkor et décrit ce qu'il y découvre. Dans son récit, il consacre un paragraphe aux jugements et punitions. Il met en relief le rôle du roi et des divinités dans le jugement des affaires : « Les contestations du peuple, même insignifiantes vont toujours jusqu'au souverain. On ne connaît aucunement la peine (de la bastonnade) avec le bambou léger ou lourd, on condamne seulement à des peines pécuniaires. »

En cas de contestation, on s'en remet à l'ordalie ou jugement par les divinités. Les deux protagonistes plongent leur main dans l'huile bouillante. Seul celui qui a tort a la main brûlée. Dans un autre cas, les deux hommes sont enfermés chacun dans une tour. Celui qui a tort en ressort avec des maladies.

- Les punitions retiennent l'attention du voyageur. Dans les cas graves, la peine capitale est admise : « En dehors de la porte de l'Ouest, on creuse une fosse où on met le criminel. On la remplit ensuite de terre qu'on tasse bien et tout est fini ». Dans les cas moindres, on pratique l'ablation des doigts de pieds et de mains et l'amputation du nez.

- Tcheou ta Kouan n'est pas disert sur la nature des conflits ou des délits. Il ne relate qu'un seul exemple, celui de l'adultère. Le mari trompé serre les pieds de l'amant dans des éclisses. Le fautif devra abandonner tous ses biens au mari.

⁷⁸ LECLERE Adhémar - les Codes cambodgiens , Paris, Leroux , 1898.

⁷⁹ AYMONIER Etienne – Le Cambodge, Paris , Leroux, 3vol, 1900-1904.

⁸⁰ POREE- MASPERO Evelyne - Etude sur les rites agraires des Cambodgiens - 3 vol. Mouton et cie, La Haye, Paris. t.I : 1952, t.II : 1964, t.III ; 1969.

⁸¹ « La vie au village est paisible, les disputes y sont exceptionnelles. Il semble que la douceur de ce monde, son « urbanité » fasse partie de son éthique du « juste milieu ». Les altercations, les démonstrations violentes paraissent heurter les villageois comme une atteinte aux règles de la bienséance. C'est ainsi que les attitudes ne sont jamais agressives mais plutôt négatives ; si des personnes ne sympathisent pas ou si elles nourrissent de l'animosité l'une envers l'autre, elles préfèrent s'ignorer. » Martel p. 200.

Au cours d'une année de séjour au village, elle ne relève que trois cas de disputes : « D'une façon générale, l'atmosphère de la vie familiale est extrêmement paisible, chacun vaque à ses occupations dans le calme. Les disputes ou même les éclats de voix sont exceptionnels et, lorsqu'ils se produisent parfois, ils n'en sont que plus frappants. Les seules scènes qui aient eu des manifestations extérieures spectaculaires, au cours d'une année de séjour sont au nombre de trois. Une dispute fort violente entre deux frères adultes qui vivaient ensemble et dont la coopération au sujet du travail de riziculture ne semblait pas parfaite. L'un des deux alla jusqu'à vider un panier de riz non décortiqué sur un tas de détritrus. De nombreux voisins s'employèrent à ramener le calme sinon l'entente. Ces manifestations paraissaient les heurter comme une faute contre « l'étiquette », il s'agissait d'une action malséante à leurs yeux.– Les deux autres altercations sont d'un caractère différent : elles étaient l'expression publique et vigoureuse d'une autorité reconnue et alors personne n'intervint. Cependant, l'une et l'autre détonnaient dans ce monde habituellement très calme. Une sœur aînée de vingt ans administre une sévère correction à son jeune frère de 15 ans. Celui-ci étendu de tout son long sur le sol reçoit les coups sans protester. Un père frappe vigoureusement sa fille âgée de 8 ans. A genoux, la fillette s'incline et se relève implorant merci. Il devait s'agir d'une faute particulièrement grave car les châtimens corporels sur les enfants sont extrêmement rares. Il s'agit là, encore une fois de faits exceptionnels qui s'imposent d'autant plus à la vue. » (Martel p 202)

May Ebihara⁸², une anthropologue américaine relève qu'il n'y a pas de règles obligatoires, rigide­ment définies de comportement des individus entre eux.

1.2. La mémoire des événements vécus ou racontés (les sources orales): années 50 et 60

Remonter dans la mémoire des faits vécus s'avère également difficile. Au-delà des grands-parents, les généalogies se perdent. Les souvenirs se diluent au fil du temps. On retient les dates des grands événements mais certains souvenirs se jouent parfois des époques. Ainsi, les termes pour parler des divisions administratives se confondent avec ceux d'autres régimes⁸³. Les noms des personnes changent. De plus, les interlocuteurs âgés sont peu nombreux. La guerre et les conditions de vie difficiles ont décimé des classes d'âge. Ainsi, un homme de 50 ans peut être considéré comme « vieux ».

Les temps anciens sont situés avant l'année charnière 1970 qui marque le point de basculement dans la guerre. Ce qu'on appelle « pratiques traditionnelles » sont celles qui avaient cours dans les années 50 et 60 ; la fin du protectorat français et l'époque du régime du *Sangkum Reastr Niyum* du Prince Norodom Sihanouk.

La référence à la vie paisible

Dans l'ensemble, la référence à la vie paisible et harmonieuse, quand les institutions étaient respectées et les gens solidaires, se situe dans les années 50 et 60. Vision idyllique ou réalité ? Les données tangibles de cette période manquent et ne permettent pas d'établir une comparaison pertinente avec l'époque actuelle. On peut cependant faire remarquer que la société de l'époque était très traditionnelle et peu préparée à l'ouverture au monde extérieur. Les soucis essentiels de ce monde paysan étaient de cultiver en paix les petites rizières pluviales et de subvenir aux besoins économiques de la famille nucléaire tout en évitant de déranger cet ordre un peu figé.

« On vivait bien. Il y avait la solidarité entre les gens. Les gens se querellaient peu. »
Mr Hieng, 67 ans, commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.
« Il n'y avait pas de gros problèmes. Les gens s'aimaient bien. On était solidaires. »
Mr Sat, 71 ans, ville de Phnom Penh.

La mémoire retient des moments paisibles où les conflits étaient rares. Cet état de quiétude pourrait trouver en partie une explication dans la façon dont l'habitat était implanté spatialement, la faible démographie, le respect mêlé de crainte envers l'administration et le monde surnaturel qui aidaient à prévenir les conflits.

Ce qu'on appelait un village était souvent un lieu-dit qui couvrait une vaste étendue où la population vivait de façon dispersée. Il existait également des villages qui regroupaient des habitations le long des routes-digues. Cet état de fait était la conséquence de la volonté du gouvernement, depuis les années 40, de surveiller autant que de protéger les populations pendant les périodes d'insécurité⁸⁴. Cependant, mêmes regroupées, les familles tenaient à conserver leur indépendance et à maintenir un espace entre les maisons⁸⁵. Ainsi, le fait de vivre éloignés les uns des autres dans une société qui se gère au niveau de la famille nucléaire réduisait d'autant les sources de conflits. De plus, les vastes terres libres au Cambodge permettaient à une petite population d'avoir facilement accès à des terres de culture, pour peu qu'elle ait envie de se déplacer et d'affronter la forêt.

⁸² EBIHARA May – Svay, a Khmer village in Cambodia –Thèse de Doctorat, Columbia University, 1968 (consultable au CDRI)

⁸³ Il est ainsi fréquent d'entendre évoquer les chefs de groupes *mekrom* pendant la période du Sangkum. Pourtant, cette division administrative n'a vu le jour qu'en 1979.

⁸⁴ Des troupes de rebelles *Issarak* se battaient pour libérer le pays du protectorat français.

⁸⁵ Encore aujourd'hui on remarque qu'il n'y a pas de lieux publics dans le village où la population aime à se rencontrer. Pas de centre du village. Chacun reste chez soi.

« Quand j'étais petit, il y avait 50 maisons ici . Maintenant il y en a 200. Il y avait peu de gens et il y avait peu de grands problèmes, juste des querelles de temps à autre. »

Mr Ngnol, 69 ans, Commune de Svay Chrum, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Les conditions économiques des villageois étaient sensiblement les mêmes. La solidarité, l'échange de main-d'œuvre primait sur les transactions monétaires.

« Il y avait plus de solidarité. Les gens étaient plus pauvres et comptaient davantage sur les voisins. Quand le niveau de vie est bas et que tous ont le même niveau économique, les relations entre les gens sont sincères. Quand on parle d'argent, ça détruit les rapports entre les gens. Il y avait peu de problèmes parce que les gens vivaient éloignés les uns des autres. Les querelles étaient moins fréquentes »

Mr Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Les gens vivaient bien ici avant 1970. Il y avait beaucoup de place entre les maisons. Il y avait peu de problèmes de terres car la terre n'était pas chère. Si on n'avait pas de terre, on pouvait en demander une à défricher au chef de village.»

Mr Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

A. Les conflits

Les quelques conflits dont on se souvient, concernaient des querelles entre les voisins (limites des parcelles, animaux qui mangent les plantations, mauvaises paroles, enfants qui se battent et parents qui répliquent), la famille (querelles conjugales, héritage, divorce), les jeunes (bagarres) ou des problèmes de terre (limites des terres, évacuation des eaux des pluies, propriété).

« Pendant la période du Sangkum, les conflits dans le village concernaient des problèmes de diguettes⁸⁶, d'arbres qui poussent sur les limites de terres et qui, en tombant, abîment le riz, d'animaux qui mangent des plantations ou bien de disputes familiales.»

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, district de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« Il y avait trois sortes de problèmes : les disputes familiales, les disputes entre villageois, les disputes foncières. Le premier problème, c'était quand le mari allait se promener trop souvent. Quand il rentrait à la maison, la femme jalouse lui parlait fort et la querelle dégénérait souvent en violence. La femme était battue. Le deuxième problème, c'était les disputes entre les gens, souvent au sujet de bœufs et de porcs qui n'étaient pas attachés et mangeaient des plantations. Les gens échangeaient de paroles mauvaises et après ils étaient fâchés à cause des paroles. L'autre problème, c'était celui des limites des terres. Les gens agrandissaient leur rizière ou leur terrain d'habitation sur celui du voisin ».

Mme Seng, 47 ans (ex-Khmère rouge), Commune de Pong Teuk, Quartier Damnak Chang'aeur, Krong Kep.

« Il y avait quelques problèmes de terres mais on arrivait toujours à s'entendre. A l'époque, il y avait la forêt autour (du village) et les gens étaient propriétaires d'arbres. Il arrivait qu'une personne prenne de la résine ou coupe un arbre qui ne lui appartenait pas. Quand on avait retrouvé le voleur de résine, on lui parlait pour qu'il ne recommence plus. Pour des problèmes de rizières, on s'expliquait. Les gens n'étaient pas méchants comme maintenant. Je ne comprends pas pourquoi. Avant les gens étaient pauvres mais ils s'entraidaient. Ils ne faisaient pas tant d'histoires. Maintenant, il y a beaucoup d'histoires à cause de l'argent. Avant, le seul vélo du village, c'était celui de mon père. »

Mr Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

⁸⁶ petites digues qui séparent les rizières.

« Pendant la période du Sangkum, il y avait moins de querelles qu'aujourd'hui. Les conflits les plus importants, c'était des histoires de jeunes célibataires. Ils buvaient et se bagarraient. Certains avaient des protections magiques (tatouages et talismans). Ils se battaient pour les filles, pour prouver qui était le plus fort et qui avait les meilleures protections magiques. Ils se battaient avec des couteaux et des bâtons. En principe, ils ne s'infligeaient que des blessures et il n'y avait pas de morts. Dans ces cas, le chef de village appelait le « poste ⁸⁷ ».

Mr Veth, 57ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

Lors d'un conflit opposant un natif du lieu à quelqu'un venant de l'extérieur, la suspicion se porte surtout sur le deuxième. Les fauteurs de troubles sont les étrangers, ceux qui viennent d'un autre village, dit-on.

« Il y avait aussi des problèmes de terrains : entre les gens de la même famille et entre les voisins. Lors de la cession des parts d'héritage, un père pouvait privilégier des enfants par rapport à d'autres. Les enfants lésés étaient en colère contre les parents. Il y avait aussi des problèmes de diguettes des rizières abîmées par le voisin. Mais, ces cas étaient peu fréquents. Concernant les divorces, c'était surtout le fait des étrangers qui se mariaient avec des gens d'ici. On respectait plus les gens originaires du village. On avait plus confiance. Les gens de l'extérieur ont des réactions différentes et parfois on ne les comprend pas. »

Mr Chup, 70 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

Les conflits n'épargnent pas les hommes religieux. La question du droit de passage se pose aussi bien au village qu'à la pagode.

« Je me rappelle aussi d'un conflit entre les pagodes Nord et Sud d'Angkor Vat. Les moines se battaient pour savoir qui pouvait traverser le temple d'Angkor Vat. Le temple était entre les deux pagodes et les moines des deux pagodes voulaient être les seuls à passer par le temple. Ce sont les chefs de pagode qui ont arrangé l'affaire. »

Mr Veth, 57ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

B. La gestion des conflits

L'étouffement du problème.

En cas de conflit, le premier souci est d'éviter qu'il ne s'envenime. La règle est de veiller à maintenir la tranquillité, quitte à se résigner à une situation déplaisante. Etre doux, *slot*, ne pas soulever de problèmes est valorisé.

« Si c'est un petit problème ou si ça risque de se compliquer, il vaut mieux rester tranquille. »

Mr Chhun, 50 ans, Quartier de Damnak Chang'aeur, Krong Kep.

« On peut toujours s'arranger si c'est quelqu'un qu'on connaît. Mais si on ne se connaît pas beaucoup, on ne sait pas comment va réagir l'autre. Ça peut faire des problèmes. Si c'est un petit problème supportable, il vaut mieux se résigner. »

Mr Vong, 45 ans, Commune de Sambuur, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Faire appel à une tierce personne

On préférerait souvent taire le problème mais, si la situation n'était pas acceptable pour l'un des protagonistes. Ce dernier cherchait alors à contacter une personne proche de son environnement familial (parents) ou géographique (voisins) afin de discuter du problème. Si l'affaire ne se calmait pas, une personne neutre était alors recherchée pour tenter une conciliation, *somroh*

⁸⁷ terme français hérité du protectorat : poste de police

somruel entre les parties en conflits. On contactait alors un ancien, *chas tum* ou le chef du village, *mephum* ou chef de commune *mekhum*, représentants locaux de l'administration.

- La famille

La famille intervenait surtout dans les cas de mésententes conjugales entre leurs enfants. Les mariages étaient souvent arrangés par les parents et l'entente ne régnait pas toujours dans les jeunes couples. Les parents intervenaient pour faire pression sur leurs enfants afin qu'ils restent ensemble. Dans les cas de désaccords graves dans le couple, les deux familles parentales faisaient corps, chacune derrière son enfant, pour dénigrer la belle-famille. L'affaire n'était pas révélée à l'extérieur tant que le dialogue restait possible entre les familles.

- Les anciens *chas tum*

Le terme d'« ancien » *chas tum*⁸⁸ ne qualifiait pas toutes les personnes âgées, mais seulement ceux à qui on reconnaissait une bonne moralité, un certain niveau d'éducation ainsi que la connaissance des textes bouddhiques. Les anciens fonctionnaires étaient particulièrement respectés. Ils donnaient des conseils sur les réseaux administratifs urbains quand besoin était, et avaient des relations auprès d'amis en ville.

« les anciens sont des gens qui sont réputés pour leur moralité. Quand ils parlent, on les écoute. Ils sont respectés car ils ont de la personnalité. Ils peuvent être d'anciens fonctionnaires qui ont des connaissances et qui peuvent donner des conseils. »

Mr Ouen, 50 ans, responsable de bureau d'une organisation des Droits de l'Homme, ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

« Pendant la période de Sihanouk, les gens respectaient plus les anciens. Ils allaient les voir pour qu'ils donnent des conseils ou sermonnent ceux qui créaient des problèmes. Les anciens ne jugeaient pas, leur rôle consistait à calmer les gens en dispensant leurs conseils. Si les paroles de l'ancien n'étaient pas suffisantes, on allait voir le chef de village ».

Mr Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Les anciens, *chas tum* jouaient un rôle important dans les tentatives de réconciliation d'époux en conflit. Ils tentaient de calmer l'un et l'autre, n'hésitant pas à les admonester afin qu'ils restent ensemble.

Dans d'autres cas comme les problèmes de terre, les anciens pouvaient décider de réunir les deux personnes en vue de les réconcilier, ou bien leur parler séparément. Ils donnaient des conseils ou sermonnaient d'après leur expérience personnelle, leur connaissance et leur interprétation de la tradition.

La tâche de la médiation était surtout reconnue au chef de village. Les anciens la pratiquaient aussi, mais dans l'ensemble, ils étaient avant tout consultés pour leurs souvenirs des actions du passé (transactions foncières, héritages,...) et leur connaissances des principes de la tradition populaire et du bouddhisme. Ils étaient la mémoire vive du village. Leur rôle consistait alors surtout à rapporter les faits et à appuyer les dires du chef de village par des admonestations. Ils intervenaient directement principalement dans les histoires conjugales. Dans les histoires plus délicates, conflits fonciers par exemple, ils donnaient l'information mais veillaient à ne pas trancher.

« Il y avait des anciens mais ils n'avaient pas de pouvoir pour faire la médiation. Ils étaient considérés comme témoins. »

Mr Chang, 56 ans, Chef de village, Quartier d' Angkol, Krong Kep.

« Avant, on allait voir en premier les anciens. On les considérait comme des témoins surtout dans les affaires de terres, les limites de rizières. Peu importe qu'ils

⁸⁸ *chas tum* : vieux mûr

soient de la famille ou non. Si l'un des conjoints voulait demander le divorce et que l'autre ne voulait pas, celui qui ne voulait pas, allait demander à l'ancien d'aller donner des conseils à l'autre. Les anciens empêchaient les divorces. C'était dans la tradition. »
Mme Hem, 77 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« S'il y avait des contestations sur les limites de terres données en héritage par les parents, le chef du village demandait aux anciens ce qu'ils savaient sur le partage des terres du temps des parents »
Mr Samol, 64 ans, maître de cérémonie religieuse (acar⁸⁹), quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Si on voulait divorcer, on allait tout d'abord voir les gens de la famille ou les voisins, surtout s'il y avait un ancien à côté. Les anciens donnaient des paroles de bon sens. Ils ne voulaient pas juger mais amener les deux parties à se réconcilier. Le maître nous apprenait les codes moraux anciens »
Mr San, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« Avant, lors de la conciliation d'un problème avec les chefs de village et chefs de commune, on invitait les anciens à participer en tant que témoins, comme preuve de ce qui a été dit ».
Mme Champei, 70 ans, ville de Bantey Srei, Province de Siem Reap.

Contacteur l'administration

Le chef de village

Si l'affaire était considérée comme importante, si l'autorité de l'ancien n'était pas reconnue par l'une des deux parties, si l'un des protagonistes ne cédait pas, et si on habitait à côté du chef du village ou si on le connaissait bien, c'est à celui-ci qu'on s'adressait.

Lors des entretiens, le chef du village est dans une large part cité en premier comme étant « la » personne de référence à contacter en cas de conflit nécessitant un médiateur. En tant que représentant local de l'administration, la conciliation des personnes en conflit fait partie de ses tâches. L'issue de la rencontre est d'une certaine façon considérée comme « officielle ». Surtout si elle donne lieu à une note écrite relatant l'histoire et l'engagement des personnes à cesser toute querelle. Un document écrit et signé inspire le respect et la crainte.

Le chef du village demandait souvent aux anciens d'assister à la conciliation. Ils jouaient alors surtout le rôle de témoins de l'affaire, *saksei*, et celui de conseiller du chef de village.

« Avant, quand il s'agissait de disputes entre les gens, on essayait de discuter entre nous pour s'arranger. Si ça n'était pas possible, on avait affaire au chef de village. Il pouvait demander aux vieux de venir mais on ne les faisait pas intervenir dans la médiation autrement que comme témoins. Le chef de village et les gens connaissaient les codes moraux et les répétaient. Il y avait moins de problèmes qu'aujourd'hui. Les jeunes écoutaient la parole des vieux. Ils utilisaient les codes traditionnels. Le chef du village leur demandait de temps en temps une information sur le sujet ».
Mr Tith, 54 ans (ex-Khmer rouge), Quartier de Pong teuk, Krong Kep (village nouveau).

Les anciens étaient écoutés et, dans une certaine mesure, craints. Ils représentaient le savoir et l'autorité coutumière des aînés. Par leurs propos, ils pouvaient jeter l'opprobre sur les personnes et les mettre hors jeu socialement du groupe villageois.

L'autorité du chef de village reposait sur son statut de fonctionnaire. Il n'était pas toujours aimé mais sa parole était peu remise en cause. Il disposait en effet de moyens de pression non

⁸⁹ Maître de cérémonies religieuses – laïc intermédiaire entre les villageois et les moines bouddhistes.

négligeables : transmettre l'affaire plus haut et donc créer plus de problèmes, mettre à la cangue⁹⁰,...

Selon les endroits, on comptait de trois ou quatre à dix *chas tum* par village et pour un seul chef de village. C'était donc plus facile d'aller voir les *chas tum*. Dans certains endroits, le chef du village était âgé et il avait des connaissances. Il était lui-même un *chas tum*. Dans d'autres endroits, les connaissances des chefs de village étaient plutôt limitées et on s'en remettait plus volontiers aux anciens.

« Le chef de village ne savait rien. L'ancien était plus important, plus respecté que le chef de village. Il avait plus de talent pour parler. Il connaissait les textes bouddhiques. »

Mr Puen, 68 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu, 79

« Avant, on résolvait les histoires en passant par les anciens. On ne faisait pas confiance aux gens de l'administration. Même si le chef du village était originaire du lieu, il pouvait toujours aller en parler à l'extérieur ou faire pression sur nous. On était mieux entre nous. »

Mr Soth, 64 ans, acar, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

La règle implicite était qu'on résolve d'abord les problèmes entre soi avant de rencontrer une autorité administrative. Mais, dans la réalité, si certains préféraient régler l'affaire entre eux ou au sein de la famille ou avec les anciens, d'autres allaient directement voir le chef de village. Cela dépendait alors surtout de la proximité géographique ou relationnelle avec ce dernier. Dans un village où les habitations étaient dispersées, on choisissait de régler l'affaire avec des personnes de son entourage. Si le chef de village habitait loin, il n'était contacté qu'en dernier recours. A l'inverse, si la maison du chef de village était à proximité, c'est lui qu'on allait souvent voir en premier.

« Quand on avait un problème, on allait voir la famille en premier, surtout si c'était un problème de famille. On n'allait voir le chef de village que pour les cas graves comme des problèmes de terres. Le chef de village pouvait départager équitablement les gens en conflit. »

Mr Soth, 64 ans, Maître de cérémonie, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« le chef de village habitait loin. On le connaissait peu. Il fallait prendre le vélo pour aller le rencontrer. C'était difficile. Il ne nous connaissait pas bien. Alors, comme le chef de commune habitait à côté, c'est lui qu'on allait plus facilement voir car on le connaissait bien. »

Mr Kamien, 63 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Le chef de la commune était un homme fort. On pouvait choisir d'aller le voir ou de contacter un des trois adjoints quand on avait un problème. Les gens allaient surtout vers ceux qu'ils connaissaient ou qui habitaient à côté de chez eux. A l'époque, on n'avait que des bicyclettes et on ne pouvait pas se déplacer très loin. Ici, l'adjoint était plus proche que le chef de commune, aussi on privilégiait les rapports avec le premier. A partir du début des années 60, il y a eu des changements. L'adjoint est mort. C'était le chef de commune le plus puissant. »

Mr Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Selon leur personnalité, les chefs de village étaient plus au moins estimés. Certains se contentaient de remplir leurs obligations administratives sans trop s'occuper des affaires internes du village. D'autres, à la personnalité plus forte, plus charismatiques et plus autoritaires, étaient respectés et craints.

⁹⁰ Pièce de bois dans laquelle on insérait la tête et les mains.

« Pendant la période du Sangkum, il y avait un chef de village mais il ne s'occupait pas beaucoup des gens. Il n'avait rien de particulier, c'était quelqu'un comme nous, sans autorité particulière. Il ne touchait pas de salaire. Il faisait la conciliation. Quand il ne pouvait pas traiter une histoire, il l'envoyait au chef de commune. C'était dans les cas de bagarres avec des blessés. On respectait le chef de commune. On allait surtout voir le chef de village pour demander des actes de mariage, de décès. »

Mr Soth, maître de cérémonie, 64 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Dans les petites unités d'habitat, les familles étaient parentes et le rôle du chef de village se confondait souvent avec celui du chef de famille. Les rapports en étaient facilités. Dans les lieux d'habitat plus dispersés, les villageois habitaient parfois loin du chef de village et n'entretenaient que peu de relations avec lui. Ils préféraient alors faire appel à l'ancien ou au voisin qui habitait à proximité et qui les connaissaient plus intimement.

« Il n'y avait que des petits problèmes dans le village comme des querelles conjugales. Les conjoints se séparent, puis reviennent ensemble. C'était le chef de village qui résolvait les conflits. A cette époque, tous les villageois étaient parents. C'était plus facile. Il y avait des règlements comme de ne pas jouer aux cartes, de ne pas créer de querelles, de voler, de boire. A l'occasion de la fête de village, le chef du village parlait à tous et donnait des conseils. Il insistait sur les valeurs de solidarité et de protection du village contre les voleurs. Il disait que si les gens jouaient, il y aurait des voleurs. Le chef du village était écouté car les gens avaient peur de lui. »

Mr Huon, 53 ans, Adjoint au Chef de commune (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Si la majorité des personnes interrogées gardent de bons souvenirs de cette période, certains de ceux qui avaient rejoint la résistance khmère rouge à l'aube des années 70 tiennent un discours plus nuancé.

« Avant, les problèmes étaient réglés selon la voie hiérarchique. On remontait tous les échelons pour régler une histoire compliquée. Ça commençait au chef de village, puis ça passait au chef de commune, chef de district, *chauvay srok*, jusqu'au chef de province, *chauvay khaet*. Les chefs de village et de commune prenaient parti. Ils n'étaient pas justes. Ils n'aidaient que ceux qui avaient de l'argent. Il y avait beaucoup de pressions. Ceux qui avaient de l'argent allaient directement au tribunal et étaient sûrs de gagner. Nous les pauvres, on s'en foutait, on ne pensait même pas aller au tribunal. On allait voir les vieux. Les vieux savaient et ne favorisaient pas que les gens riches. »

Mr Krem, 54 ans, Adjoint du chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot. (village nouveau)

« Pendant la période du Sangkum, je vivais dans la forêt (Kompong Trach). C'était loin de la ville. Quand il y avait un problème, on allait voir le chef du village. Il y avait peu de problèmes, ça allait bien. Je ne me souviens que d'un problème survenu à la pagode entre des jeunes et des vieux ; je ne me rappelle plus la raison. Le chef du village a fait la médiation.

On n'avait pas de problèmes de terre parce que les terres appartenaient aux Chinois qui y cultivaient des poivriers.

Quand on avait un problème avec quelqu'un, on discutait ensemble puis, si l'affaire n'était pas résolue, on allait voir le chef du village. Le chef de village avait beaucoup de pouvoir. Il voulait que tout le monde suive son idée. Lors d'un conflit, il faisait une proposition que les deux parties devaient accepter sans discuter. On avait peur des fonctionnaires. On avait peur de payer l'impôt (terres de rizières, poivrières, carte d'identité). On ne voulait pas se faire remarquer. Aussi on essayait de ne pas trop contacter le chef de village. Les pauvres évitaient les contacts avec les fonctionnaires. Ils préféraient se taire, de peur d'attirer les histoires. Quand ils avaient un problème, ils

préféraient s'adresser à des gens de la même classe qu'eux. Dans mon village, on distinguait les ouvriers des poivrières *kamaka mrech*, les paysans *neak srae*, les capitalistes *neton* (propriétaires des poivrières). »

Mr Sarum, 62 ans, maître de cérémonie, Quartier Pong teuk, Krong Kep.

Remonter dans la hiérarchie administrative

Quand la conciliation échoue au niveau du village, l'affaire remonte le fil hiérarchique de l'administration (village, commune, district).

Bien qu'ils mêlent souvent les termes, les anciens évoquent organisation administrative locale composée d'un chef de commune, aidé de trois adjoints *chantop* et d'un secrétaire *smien*.

On retient que le chef de commune avait pour tâches la collecte de l'impôt (terres), des taxes (bœufs, bicyclettes,...), l'enregistrement des terres, l'établissement de la carte d'identité, le recrutement d'hommes pour les corvées, le maintien de l'ordre et l'organisation du *somroh somruel*. Il était secondé par des trois *chantop*. Le chef de village agissait localement. Il était averti des manifestations collectives (cérémonies diverses) et organisait le *somroh somruel*. On évoque moins l'Etat-civil qui regardait peu les villageois.

Le *chantop* n° 1 s'occupait des problèmes de la sécurité. En cas de problème dans le village, on allait le chercher.

« Il y avait le chef de commune, *mekhum*, et trois *chantop* ; le *chantop* un, le *chantop* deux, le *chantop* trois et un secrétaire, *smien*, recruté par le ministère de l'Intérieur. Seuls les gros villages avaient des chefs de village. On appelait village, un lieu parfois très étendu avec des maisons dispersées. Quand il y avait un problème, on appelait en premier un ancien qui habitait à côté. Puis, si l'affaire remontait au chef du village, celui-ci demandait aux anciens de lui raconter ce qu'ils savaient de l'histoire afin de mieux évaluer comment parler aux personnes en conflit ».

Mr Vay, 46 ans, Commune de Popeak, District de Svay Teab, province de Svay Rieng.

« Le *mekhum* collectait les impôts sur les terres. Quand il venait, le chef du village *mephum* l'accompagnait. Le *mephum* était aussi chargé de l'organisation de la classe pour les analphabètes. Le *mephum* sélectionnait des maîtres pour enseigner. Il recrutait aussi des gens pour les corvées. Parfois, les travaux duraient longtemps. Pour la construction du chemin de fer ; on a travaillé deux semaines à Kompong Trach. L'Université⁹¹ aussi a été construite avec la main-d'œuvre paysanne. Le *mephum* était également chargé du recrutement des miliciens qui devaient aller garder la frontière avec le Vietnam. Il y avait un roulement des hommes dans le village. On était heureux de participer. C'était un devoir. On avait des armes, on avait la sécurité. »

Mr Soth, maître de cérémonie, 64 ans, Commune d' Angkol, Krong Kep.

D'après Jean Delvert, certaines communes étaient très grandes et difficiles à administrer : « La plupart des *khum* ont plus de 3 000 habitants. Il en découlait de très graves inconvénients administratifs. Il est difficile de diriger 3 000 personnes : les *mekhum*, illettrés pour la plupart, en sont bien incapables. Dès lors, on ne s'étonnera pas qu'il n'y ait ni recensement, ni état-civil, ni statistique d'aucune sorte, établis sérieusement. »⁹²

Si la collecte d'impôts fonciers était plutôt mal accueillie par la population, la tenue de registres d'enregistrement des terres était néanmoins utile, en cas de litiges fonciers par exemple.

« Pour les petits problèmes de terre comme des problèmes de diguettes, d'arbres à couper, d'écoulement de l'eau, on pouvait s'arranger directement avec le voisin. Si le voisin était têtu ou si l'affaire était plus importante, on allait voir le chef de village (si le

⁹¹ de Takeo Kampot

⁹² (DELVERT, 1994) p. 200

voisin mange la terre) qui contacte le chef de la commune. Le chef de commune avait des papiers d'enregistrement des terres, donc il connaissait la superficie des terres. Il suffisait de mesurer les deux terres pour savoir qui avait mangé la terre de l'autre. »
Mr Seng, 57 ans, Commune de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau)

«Quand j'étais petit, il y avait peu de maisons ici. Il n'y avait pas beaucoup gens et pas beaucoup de problèmes. Les conflits fonciers étaient facilement résolus car il y avait des papiers d'enregistrement des terres pour le paiement des impôts. En cas de conflit, on allait voir les anciens et le chef de village. »
M. Hang, 56 ans, Quartier Pong Teuk, Krong Kep.

On peut toutefois se demander ce qu'il advenait des terres non déclarées à l'impôt ?

Dans certains cas, comme pour les divorces, le chef du village n'était pas habilité à juger. Il avait pour seule compétence la pratique de la conciliation. Il ne pouvait régler un divorce que si les deux parties arrivaient à cet accord. Le divorce en cas de consentement mutuel était relativement facile bien que réprouvé par la tradition. Le couple se séparait de lui-même. Les unions libres après un premier mariage ou les remariages, étaient plus fréquents que la morale ne le reconnaissait.

Mais, si l'un des conjoints ne voulait pas le divorce et en cas de problème de division des biens, le rôle du chef du village et des anciens était de faire pression sur les conjoints pour qu'ils restent ensemble. Si les problèmes persistaient, l'affaire devait être portée plus haut.

Les cas fonciers étaient particulièrement sensibles. Parfois, aucune des parties en conflit ne voulait céder et l'affaire remontait tous les échelons de l'administration.

Si les autorités du village et de la commune étaient des personnes connues des villageois, il n'en allait pas de même des lointaines autorités du district *srok*, province *khaet*, dont on se méfiait et qu'on ne cherchait pas à rencontrer. Il n'est d'ailleurs pas fait mention de réelle conciliation au niveau du district qui apparemment transmet l'affaire directement à une autorité judiciaire pour jugement : le tribunal de première instance qu'on appelait *sala dambong*.

La conciliation

D'après nos entretiens, il semble que les méthodes de conciliation relevaient plus de l'expérience personnelle d'un homme que d'un réel savoir codifié. Pour les chefs de villages les plus instruits, des principes hérités de la tradition et du bouddhisme étaient combinés en vue d'amener les parties en conflit à se calmer. Les plus ignorants ne comptaient que sur leur bon ou «mauvais » sens. Dans les villages où tout le monde se connaissait, le but de la conciliation était plus la recherche du consensus que celle de la justice avec un perdant et un gagnant. Celui qui perd, perd la face et peut être mis à l'écart. On cherchera à éviter cette petite mort sociale. Lors de la conciliation, chacun doit donner et prendre un peu, en vue d'un accord qui laisse à chacun son honneur.

Si les pratiques de la conciliation varient d'un chef de village à l'autre, la trame de base est sensiblement la même :

Quand une conciliation était demandée par une ou les deux parties en conflit, le chef du village organisait une réunion. Les deux protagonistes étaient mandés à la maison du chef de village ou sur le lieu du litige. Selon la personnalité du chef du village, les anciens et membres de la famille pouvaient ou non participer. Le chef du village demandait à chacune des deux personnes de parler et d'expliquer la situation. Il pouvait également demander à d'autres personnes de donner des éclaircissements sur la question. Puis, il tentait de calmer l'affaire. Il demandait aux protagonistes d'essayer de trouver une solution qui les satisfasse tous les deux ou bien encore, il imposait son point de vue.

Ceux qui pratiquaient l'écoute et étaient dotés d'un certain sens de l'équité, essayaient d'équilibrer les demandes des uns et des autres pour qu'aucun n'ait le sentiment d'être lésé ou de perdre la face. Par exemple, dans le cas d'animaux qui ont mangé des plantations, si la perte était minime, le chef de village disait d'oublier et de ne pas faire d'histoires. Si la perte était importante, il écoutait la demande d'indemnisation du propriétaire du champ et évaluait les

possibilités de remboursement du propriétaire de l'animal fautif. Il proposait une solution intermédiaire où les deux personnes devaient faire un effort de «solidarité» *samaki knie*, l'une envers l'autre.

Les chefs de village plus rustres, sermonnaient les personnes et leur enjoignaient tout simplement d'oublier l'affaire et de ne plus créer d'histoires sous peine de punitions.

Entre ces deux conduites, s'échelonnait toute une série d'attitudes, des plus justes aux plus coercitives, selon la personnalité du chef du village.

Il n'existait pas à proprement parler de méthode dûment codifiée de résolution des conflits. Chacun adaptait sa méthode en fonction de ce qu'il avait appris ou vécu.

« Pendant le Sangkum, Ta Om mon frère a été chef de village pendant deux ou trois ans. Il aidait les gens à résoudre leurs problèmes au niveau du village parce qu'il ne voulait pas qu'ils paient en allant au tribunal. Il réglait les histoires conjugales, les limites des terrains. Ta Om écoutait les arguments des deux parties puis décidait. Il n'intervenait pas de lui-même dans les problèmes, il attendait qu'on vienne le chercher, sauf dans les cas de coups et blessures. Ta Om disait qu'il fallait être tolérant et ne pas faire d'histoires. Tout le monde l'écoutait. Il connaissait les principes du Bouddha. Il avait été moine, puis marié, puis maître de cérémonie *acar*. Il était réputé pour ses connaissances. Dans la pratique quotidienne, il mêlait des principes bouddhiques à des lois morales *cpap anyacha* de tous les jours *cpap roal tnay*. Ta Om avait appris les lois morales comme tout le monde à l'école. Il avait appris les textes bouddhiques à la pagode. »

M. Puen, 68 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Monn, Province de Kompong Speu.

La recherche de consensus

Les conflits ou les problèmes étaient résolus sur la base de ce que la communauté considérait comme juste, même si dans la réalité on ne pouvait réellement parler de «justice». Etre dans le moule de la société et rechercher le consensus étaient plus important que de développer des idées différentes de celles des autres. Cela impliquait de s'effacer derrière la parole des gens plus élevés hiérarchiquement, les aînés bang et les représentants de l'administration.

«Avant, le respect familial et le respect envers la position de chacun étaient plus important que les intérêts personnels. »

M. Ouen, 70 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

D'après Vighen : « consensus shown in public is more important than showing an opponent view »⁹³.

« Nous, les gens de la rizière, on était pauvres et on ne savait rien. La pagode était le seul endroit où apprendre. Les vieux ne savaient pas beaucoup non plus. Ils ne disaient que ce qui leur plaisait et ça n'était pas toujours juste. Mais, on acceptait la décision des vieux car on recherchait le consensus avant tout. Maintenant, on recherche aussi le consensus mais c'est l'administration locale qui est la plus importante. Elle se base sur la Loi et ne tient plus compte des avis personnels des gens. Avant, ceux qui savaient étaient des commerçants. C'était des Chinois capitalistes. Ils étaient riches. »

Mme Hieng, 77 ans, Quartier d' Angkol, Krong Kep.

Le jugement

Mais, dans le cas de litiges qui demandent à trancher entre deux personnes dites «têtues», le rôle de conciliateur tenu par les autorités locales s'avère inopérant. Le rôle dévolu aux autorités locales est de faire la conciliation. Le jugement avec un gagnant et un perdant n'est admis qu'au tribunal.

⁹³ VIGHEN – Customs of patronage and community development in a Cambodian village- Cambodian Researchers for development, Phnom Penh, 1996., p.12.

« Ils ne pouvaient pas dire que l'un a raison et l'autre a tort. Leur rôle c'était de réconcilier les gens, pas de les juger. »

Mme Samol, 49 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

D'une manière générale, les autorités locales préféraient traiter le problème elles-mêmes et cherchaient à décourager les gens de faire remonter l'affaire jusqu'au tribunal. Régler ses problèmes entre soi et ne pas les ébruiter par crainte d'une mauvaise réputation était préférable. Veiller à montrer à l'extérieur un lieu sans problèmes et sans bandit, un village bien tenu par l'autorité en place était important.

La référence au tribunal provincial, *sala dambong*, est assez fréquente surtout par les gens qui habitent des villages proches du chef-lieu provincial. Il en va différemment pour les populations vivant dans des zones éloignées et qui ne dépendaient souvent que d'elles-mêmes et d'un lointain pouvoir administratif.

Même si le fonctionnement du tribunal n'était pas parfait et sujet à des critiques, il était largement considéré comme acceptable, juste, et digne de confiance. Les magistrats étaient payés convenablement et étaient moins sujets à la corruption qu'aujourd'hui.

« Les gens avaient peur de la convocation au tribunal mais pas des convocations des autres. Les gens acceptaient le jugement du tribunal. Le jugement c'est la Loi donc les gens acceptaient. Le tribunal c'est bien mais il faut payer. Il y a un proverbe khmer qui dit : « aller au tribunal c'est comme être dans un moulin à décortiquer qui écrase par le haut et par le bas. Ainsi, si deux personnes sont en conflit, le premier paie 1000 riels et le deuxième paie 1000 riels. Le moulin écrase les deux. » M. Vannath, 52 ans, Commune de Phum Thum, District de Kin Svay, Province de Kandal.

« Les gens avaient peur des lois et du tribunal. Les gens avaient confiance dans les lois. La corruption était moins grande que maintenant parce que les gens du tribunal touchaient un salaire suffisant. »

M. San, 70 ans, ancien Directeur d'école primaire, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

Lors des audiences, les villageois ne défendaient pas toujours eux-mêmes leurs affaires. Ils pouvaient s'en remettre à une personne éduquée qui avait pour charge de les représenter auprès du tribunal. Ce système était bien accepté. Selon les communes, cette charge revenait au chef de commune, à l'un des adjoints ou au secrétaire. Selon les endroits et les personnes, le terme utilisé était différent.

« Avant, on n'avait pas le droit de divorcer au village. Si on voulait divorcer, il fallait aller au tribunal. Pendant le Sangkum, il y avait le tribunal, *sala dambong*, on pouvait y aller facilement. A l'époque, on aimait le tribunal. On pouvait y aller facilement. Pendant le jugement, ce n'était pas nous qui expliquions nos problèmes. Il y avait une personne qui travaillait dans quatre communes, le *me mongdol*. C'est lui qui nous défendait. Il «mangeait de l'argent», oui, mais c'est nous qui le lui donnions sans qu'il le demande. C'était pour qu'il s'occupe bien de notre affaire. Les gens aimaient ce système. »

M. Seng, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Il arrivait que les gens aillent au tribunal pour des cas pénaux mais aussi pour des cas civils, comme un problème de terre ou un divorce. A partir du début des années 60, les gens allaient plus facilement au tribunal. Pour aider les villageois, il y avait deux ou trois conseillers administratifs qui étaient un relais entre nous et le tribunal. Ils défendaient le cas à notre place car ils savaient mieux parler et connaissaient les procédures. Ils faisaient l'enquête sur l'histoire et donnaient leur version au juge. En 1970, c'était la guerre, le tribunal a fermé et depuis on n'a jamais remis les *krom*

preuksah en place. C'était pourtant bien. » M. Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Il y avait un chef de commune assisté de trois adjoints et d'un secrétaire. Lors d'un procès, une personne, *sma kdei* était chargée d'aider les pauvres à présenter leur affaire. Pour les petites histoires avec la famille et les voisins, on n'allait pas chercher le chef du village. On allait voir des anciens ou des gens de la famille. Au village, Ta Korn était réputé. Il avait des connaissances, une bonne réputation et une expérience de l'administration car il était un ancien fonctionnaire. »

M. San, 70 ans, ancien Directeur d'école primaire, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

« Le tribunal, c'était bien. Il y avait la justice. Les gens respectaient les jugements. Les gens méchants étaient bien éduqués. »

M. Khao, 46 ans, chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Les autres recours

Dans les cas pénaux, la police était avertie.

« Quand il y avait un problème, on allait voir le chef du village. Mais s'il y avait des coups et blessures, on allait chercher les policiers qui emmenaient les gens au poste »

M. Channa, 62 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les conflits les plus graves concernaient des biens matériels. Les conflits de terre pouvaient remonter jusqu'au tribunal et engager les deux parties dans de grandes dépenses financières.

Porter atteinte à l'intégrité physique de la personne était considéré de moindre importance. Les cas de coups et blessures ou de viol étaient le plus souvent résolus à l'amiable moyennant une compensation financière. Ils étaient mis sur le compte d'une nervosité excessive, de la colère ou des effets de l'alcool. La personne n'était pas réellement jugée comme responsable de ses actes.

Le fait de battre sa femme n'était pas considéré comme un délit mais comme un moyen un peu leste de maintenir la paix dans le ménage. L'affaire ne faisait pas de bruit tant que le sang n'était pas versé et si la tête n'était pas touchée.

« Quand un homme s'énervait et battait sa femme, le chef du village ne parlait au mari que si la femme saignait de la tête et demandait son intervention. Autrement, c'était une histoire qui regardait le couple. En principe, la femme avait honte et gardait ça pour elle. On n'aimait pas intervenir dans les histoires des autres. »

M. Chhup, 70 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Les moines bouddhistes :

D'après les personnes interrogées lors des entretiens, les moines bouddhistes ne jouent pas de rôle particulier dans la résolution ou la conciliation des conflits des laïcs. En revanche, à l'intérieur de la pagode, ils ont des règles très précises (*Vinaya*) pour traiter toutes sortes de problèmes ou conflits occasionnés par l'un des leurs. Ce corpus du *Vinaya* est très riche comparé à la pauvreté des références du monde laïc en matière de gestion des problèmes quotidiens. Il est issu de la tradition du Bouddhisme du «petit Véhicule» venu du Sri Lanka et propagé dans plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est. Le *Vinaya* énumère des cas très précis et les punitions qui en résultent.

Seule une aide religieuse est proposée aux laïcs : cérémonies pour nettoyer les mauvaises influences et attirer la chance et le bonheur.

« Le monde religieux est séparé du monde laïc. Les conflits des laïcs regardent les laïcs. Les moines gèrent leurs propres conflits dans l'enceinte de la pagode. Il y a séparation entre les deux mondes »

M. San, 70 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

« Les moines ne pouvaient pas intervenir dans les histoires du village. Ils étaient détachés de ce monde. »

M. Chhup, 70 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

On remarque cependant l'influence du bouddhisme dans l'éducation. Ainsi, la part la plus importante du savoir des anciens du village venait des textes bouddhiques. La tradition voulait en effet que chaque homme prenne la robe de moine pendant une période indéterminée. A la pagode, il recevait un enseignement des principes bouddhiques. De retour à la vie laïque, il essayait d'appliquer ce qu'il avait appris. Les enfants apprenaient les rudiments de lecture et d'écriture à la pagode puis se perfectionnaient à l'école de l'administration, toujours dans l'enceinte de la pagode : les «écoles de pagodes rénovées ».

Les personnes qui confiaient leurs problèmes aux moines étaient en principe attachées à eux par des liens de famille ou d'amitié.

Il semblerait que certains moines avaient un rôle plus actif auprès de la population. Ceci relèverait d'avantage de leur caractère personnel plutôt que d'une tâche qui leur aurait été dévolue.

Cependant, la pagode jouait un rôle très important à cette époque. Si on ne pouvait parler de communauté pour qualifier un village, on pouvait néanmoins se réunir à la pagode.

Ainsi que le définit Jean Delvert : « c'est à la pagode que les plus petits enfants vont d'abord apprendre les rudiments de l'instruction (...) c'est à l'école publique construite dans l'enceinte du monastère qu'ils continuent à s'instruire. La pagode, pour les paysans, c'est un lieu de retraite, un lieu de recueillement, un lieu de réunion, c'est une vraie maison communautaire. »⁹⁴

Le roi

En dernier recours, quand toutes les tentatives de résolution de conflits se sont soldées par des échecs, il était toujours possible d'aller à Phnom Penh rencontrer le roi.

« Pendant le Sangkum, une ou deux fois par an, à l'occasion du Congrès National, des gens venaient de tout le pays voir le roi qui rendait justice. Le roi écoutait les plaintes et rendait son verdict. Les conflits de toutes les catégories sociales de la population étaient débattus ouvertement et diffusés en direct à la radio. Cette disposition est toujours prévue dans la Constitution mais pas dans la Loi »

Mme Solina, 40 ans, Magistrat, Phnom Penh.

Il nous été rapporté qu'en cas de litige, les gens étaient amenés à prêter serment devant une statue équestre ; la statue du Roi Norodom donnée par napoléon III dans l'enceinte du Palais Royal. Cette statue était dite être habitée par un génie très puissant.

⁹⁴ Delvert Jean – p. 220

C. La prévention des conflits

Les craintes d'une répression brandie par les autorités locales, d'une revanche personnelle ou de punitions d'ordre surnaturel pesaient lourdement sur la population. Elles prévenaient à leur façon les conflits et contribuaient à maintenir un calme de surface.

La crainte des autorités locales.

La collecte des impôts et des taxes, la levée d'hommes pour les corvées incitaient plutôt les villageois à se tenir à l'écart des chefs de commune et chefs de villages. Les pauvres qui ne pouvaient s'acquitter des impôts ou des frais de la carte d'identité s'efforçaient d'être particulièrement discrets. En cas de problème, ils préféraient souvent l'étouffer plutôt que d'avoir à traiter avec les autorités avec lesquelles ils ne se sentaient pas en règle. La crainte de la punition et le respect des hiérarchies maintenaient la population dans la soumission.

« Le chef du village réquisitionnait les gens pour les corvées. La route N° 1 a été faite sous le protectorat. Chaque personne devait participer à la construction pendant 10 jours. On n'était pas payés. Il fallait y aller, on ne réfléchissait pas. Ceux qui n'y allaient pas étaient remarqués et le chef du village les sermonnait. »

M. San, 70 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

« Quand j'étais petit, mon père était *chantop*. Il était chargé du recouvrement des taxes et des impôts, d'organiser des réunions pour les corvées de construction de route ou de canaux. Il ne touchait pas de salaire mais prélevait un pourcentage sur les taxes et les impôts collectés ; rizières, bœufs, charrettes, bicyclettes, carte d'identité. Les gens devaient renouveler la carte d'identité tous les cinq ans et la porter en permanence sur eux. Ça coûtait cher. Ceux qui n'avaient pas de carte avaient des ennuis. Ils préféraient se cacher. Les gens avaient très peur du *chantop* et de la Loi. le *chantop* était méchant et on le respectait beaucoup. Si les gens commettaient des fautes, ils étaient mis à la cangue. Maintenant, on ne respecte plus les autorités, les grades hiérarchiques des gens. Ça n'est pas bien.

Il y avait un règlement précis avec des interdictions. Si on devait participer à une corvée, il fallait le faire sinon il y avait une punition comme de participer à une autre corvée. Il était interdit de pêcher des poissons dans certains endroits. Quand il pleuvait, les gens mettaient des nasses à poissons dans les canaux. C'était interdit. On devait travailler sur le canal qui vient de Pradak et qui apporte l'eau à nos rizières. Maintenant, les chefs de commune n'ont pas de force, ils ne savent pas diriger leurs « petits enfants »⁹⁵. Les gens n'ont plus peur d'eux. Le canal ne fonctionne plus car personne n'est assez fort pour dire aux gens de l'entretenir. Le chef de commune n'est pas proche des gens comme avant. Avant, le *chantop* appelait les gens à la réunion au son d'une cloche. Il fallait venir. Quand quelqu'un n'y allait pas on lui demandait pourquoi. Quand il y avait un vol de bœufs, on appelait vite les gens à se réunir. Ceux qui n'étaient pas là étaient suspectés d'être les voleurs.

A cette époque, il y avait peu de problèmes parce que les gens avaient peur des lois et des punitions. Etre mis à la cangue, c'était honteux. La cangue était sous la maison du *chantop*. Je me souviens d'un cas, j'étais petit. Un garçon et une fille voulaient se marier ensemble. Les parents ne voulaient pas. Ils se sont enfuis et ont couché ensemble. Les parents les ont retrouvés et ont demandé au *chantop* de les mettre à la cangue. Ils n'avaient rien à manger et les parents les frappaient. Les parents demandaient aussi au *chantop* de les frapper mais il ne voulait pas toujours. Même si c'était fortement réprouvé, les cas d'adultères punis étaient peu nombreux. Les gens gardaient le secret. Les miliciens *cheung khmao*, mettaient les voleurs à la cangue. » M. Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

⁹⁵ *Caun Chav* : terme de famille qui désigne les administrés. Le chef du village ayant le statut de grand-père.

Les méthodes pour faire régner le calme étaient parfois des plus expéditives.

« Quand quelqu'un faisait une faute, le *chantop* était chargé d'éduquer les gens. Par exemple, il disait qu'il ne fallait pas divorcer, qu'il fallait penser aux enfants, qu'il fallait se résigner, qu'il fallait promettre de ne plus se disputer. Une fois, mon père s'est occupé d'un homme qui battait sa femme. Il l'a battu en retour sur la tête jusqu'au sang pour qu'il ne recommence plus. En cas de conflits, mon père faisait la conciliation et sermonnait les deux personnes. Il leur disait que s'ils continuaient à faire des problèmes, ils seraient mis à la cangue. En principe, les gens se tenaient tranquilles après. C'était rare de mettre les gens à la cangue, c'était plutôt pour faire peur. Pour ceux à qui ça arrivait, c'était la honte. Ils étaient ensuite mis à l'écart dans le village. C'était la honte. Ceux qui font des fautes sont des gens différents. Personne ne s'approchait d'eux. On n'aimait pas ces gens.»

M. Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Dans les années 50, le personnage le plus respecté ici était le *chantop*. C'était le premier adjoint de la commune. Il s'appelait Ta Dom et s'occupait des villages de Srah Srang Nord, Srah Srang Sud, Rohal et Kravan. Ta Sem, le chef de la commune était à Ampel.

Le *chantop* était élu par les villageois. Le chef de commune organisait l'élection. Il choisissait deux personnes et leur demandait de se tourner face aux murs. Les villageois devaient mettre des grains de haricot dans le verre qui correspondait au candidat de leur choix. Celui qui totalisait le plus grand nombre de grains haricots était élu *chantop* numéro.

Quand il y avait un problème, on préférait le régler au niveau du *chantop*. En cas de délit grave dans le village, les gens du village arrêtaient le contrevenant et le mettaient à la cangue pendant quelques heures ; c'était honteux d'être attaché comme ça devant tout le monde. Ainsi quelqu'un qui avait battu autrui était mis à la cangue pendant une heure ou deux.

(...) On ne donnait pas d'argent aux autorités à l'époque, parce qu'on n'avait pas d'argent. On donnait du riz ou un poulet.

On ne contactait le district qu'en cas de problème très grave comme un meurtre. Il fallait en référer à la police de district. (...) Au village, on faisait peu appel aux anciens. Le *chantop* était respecté et c'était suffisant. Ta Dom était un homme fort, il ne demandait pas l'avis des autres vieux. Il pouvait décider tout lui-même. On n'utilisait pas le savoir des anciens. La prévention des conflits était simple. On disait aux gens : « si vous faites de mauvaises choses, vous serez mis à la cangue. Tout le monde vous verra et vous aurez honte. » Les gens avaient peur d'être mis à la cangue. En fait, ça arrivait très rarement mais les gens avaient peur. Ta Dom insistait beaucoup sur l'éducation des enfants. Il disait qu'une bonne éducation évitait aux enfants de commettre des fautes. Une bonne éducation, c'est d'apprendre aux enfants ce qu'il ne faut pas faire. »

M. Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

La crainte des vengeances.

L'intimidation exercée par les autorités sur le peuple était fréquente. Il en allait de même entre personnes du peuple. En cas de conflit avec une personne plus importante par le grade ou les biens qu'elle possédait, on craignait une réaction forte de sa part et souvent, on préférait abandonner l'affaire.

Ainsi, on pouvait chercher à montrer sa force pour faire pression sur quelqu'un. Le principe de l'usage de la force semblait admis. On montrait ses appuis, qu'ils soient dans la hiérarchie des fonctionnaires, des riches ou des hommes forts. Le but était d'intimider l'autre pour que l'affaire soit étouffée, que l'on soit coupable ou victime.

« Quand les gens avaient besoin d'un homme fort, ils allaient chercher Sakorn. Il était spécialiste des couteaux. Quand on avait perdu au jeu ou dans un règlement de conflit, les gens allaient le chercher pour qu'il fasse peur aux autres gens et parfois qu'il récupère l'argent ou la terre. Les gens l'écoutaient. Ils avaient peur de lui. »

M. Roeng, 45 ans, instituteur, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« Les gens respectaient les autorités. Il y avait des amendes pour les petits problèmes et des fers pour les méchants. Les jeunes aimaient bien se battre au couteau mais il y avait des règles. Ça n'était pas comme maintenant où on ne respecte plus rien. A l'époque, quand on avait un problème avec quelqu'un, on allait chercher un ami expert dans l'art des couteaux *kambet kai*. Il nous aidait à faire peur à l'autre. Les gens qui savaient jouer des couteaux étaient influents. C'était bien d'en connaître un. Les groupes familiaux ou groupes de relations essayaient de s'attirer les faveurs d'un expert en couteaux. C'était toujours utile pour faire peur aux bandits qui venaient de l'extérieur. Il y avait des groupes dans le village qui s'affrontaient parfois. Au lieu de se battre les uns contre les autres, les chefs de clan envoyaient chacun un homme qui les représentait et ils se battaient entre eux. S'il y avait des problèmes à l'intérieur des groupes, on faisait la médiation mais si c'était un problème avec quelqu'un de l'extérieur, on menaçait, on montrait la force. Maintenant, il n'y a plus d'expert en couteau. Quand on a un problème avec quelqu'un, on va chercher la police. »

M. Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Un ancien regrette le temps où il pouvait joindre la force à la parole pour se faire respecter et maintenir le calme.

« Avant, les jeunes avaient peur des anciens. On buvait aussi à l'époque mais il ne fallait pas se faire voir des vieux sinon, ils nous engueulaient: "Si tu bois jusqu'à te saouler, je te frapperai. » Quand les anciens nous frappaient, on courrait se cacher. Quand on se rassemblait entre jeunes, on avait peur des anciens. Ils nous soupçonnaient toujours de préparer quelque mauvais coup. Ils allaient voir nos parents et les sermonnaient sur notre éducation. Les parents n'étaient pas contents. Ils avaient honte. Maintenant, les jeunes n'écoutent plus, ils ricanent. Si on frappe un jeune, on sera puni par la Loi. Les parents vont se plaindre à la commune. Je ne dis plus rien. Les jeunes ne s'écartent plus devant moi. C'est la faute de la guerre et de l'évolution actuelle. Avant on disait « vas te coucher, tu es saoul », maintenant on dit qu'il y a des Droits de l'Homme, ça promet ...! Ils disent que l'égalité entre les gens, c'est que les vieux sont l'égal des jeunes.. ! »

M. Puen, 68 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

La crainte des entités surnaturelles.

La crainte des punitions d'ordre surnaturel était très forte. La mauvaise action peut échapper aux yeux des autorités locales mais pas à ceux des divinités populaires, comme les génies fonciers *neakta*, les esprits des ancêtres *meba* ou les fantômes *khmoch*.

La théorie karmique véhiculée par la religion bouddhique joue également un grand rôle dans la prévention des conflits. Soulever des problèmes ou adopter un mauvais comportement peut conduire à être soi-même au cœur de tourments dans une prochaine existence. On cherchait donc à éviter tout problème et on se résignait à son sort.

Si le rôle des moines dans la conciliation des conflits villageois était moindre, l'éducation qu'ils dispensaient à la pagode les plaçait au premier plan pour éduquer la prévention. Lors des grandes cérémonies à la pagode où se réunissaient de nombreuses personnes, les moines lisaient les textes et rappelaient aux laïcs les principes bouddhiques de base et la rétribution karmique des actes.

« Les jours saints, les moines lisaient des textes pour apprendre aux fidèles les principes bouddhiques. Ils disaient : « pensez aux résultats de vos actes, *Kamphâl*, » et ils

énuméraient les interdits des principes bouddhiques. Ainsi, ils expliquaient aux hommes qu'il y avait des punitions, *toh*, pour les hommes qui ont des maîtresses et qui voient des prostituées. »

M. San, 70 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

On craignait aussi beaucoup le châtement des divinités populaires (maladies, malheurs successifs). Il y avait des génies dans chaque village, dans chaque pagode et dans chaque tribunal. Lors d'un conflit ouvert, on s'en remettait souvent à eux. Ainsi, au tribunal avant l'audience, les deux parties en conflit juraient de dire la vérité devant les génies. Ceci était consigné par le greffier.

« Au Ministère de la Justice, on peut encore voir deux statues de génies. L'un est méchant, l'autre est bon. Dans les années 60, c'était la cour de cassation. Avant d'entrer dans la salle d'audience, les parties en conflit devaient jurer de dire la vérité devant eux. C'était inscrit dans la procédure judiciaire. Le serment était lu par le greffier et répété par les parties. »

Mme Solina, 40 ans, Magistrat, Phnom Penh.

« On avait peur des génies. Quand deux personnes étaient en conflit, elles allaient prêter serment devant le *neakta srey*. Celui qui mentait était puni. Il tombait malade. Il y avait aussi un génie au tribunal, il s'appelait *Krohóm Kor*. Il était très puissant. Maintenant, les gens croient moins, aussi il est moins puissant. »

M. San, 70 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

La crainte des pouvoirs des ancêtres *meba*, sur les descendants ou des esprits errants *khmoch* était également très forte.

« Les *meba*, ce sont les ancêtres, ils punissent ceux qui font des fautes. Ils envoient des maladies ou des malheurs à ceux qui ont fait des fautes. Parfois, la maladie vient sur quelqu'un d'autre, comme un enfant, mais on sait qui a fait la faute. Un père qui a fait une faute peut être puni par la maladie de son enfant. Avant, les gens allaient voir le devin. Il faisait la divination avec un œuf pour savoir l'origine de la maladie. Quand elle est identifiée, on fait une cérémonie avec des offrandes pour les ancêtres. Ici, c'est la plaine, il n'y a pas de sorciers. Il y a des sorciers dans les montagnes et la forêt, comme à Siem Reap et Battambang. »

M. Saron, 67 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Contrairement au karma froid et inéluctable, il est toujours possible de réparer une faute si elle a été commise envers les génies ou les ancêtres. Plus proches des humains, ils acceptent des offrandes en réparation : musiques, offrandes d'arec, de bétel, de cigarettes, danses, prières.

« Les ancêtres *chi don chi ta*, les *meba*, pouvaient punir les gens de leur famille ; quand un conflit arrive dans une famille, les fantômes *khmoch* punissent en rendant les gens malades. C'est possible de réparer avec des offrandes. »

M. Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

D'après les réflexions tardives d'un ancien cadre khmer rouge, la société traditionnelle était cimentée autour du roi (ici le prince Sihanouk) et de la religion bouddhique. Quand les deux ont été rejetés dans les années 70, la société a basculé.

« Autrefois, la société était propre et sophistiquée. Pour dire « manger », on utilisait toute une variété de termes. A cette époque, les gens vivaient bien, ils respectaient les vieux. On n'osait pas mépriser les vieux de peur d'avoir des démérites qui, ensuite, donnent un mauvais karma. Quand un vieux était assis, on marchait courbé devant lui. Le roi Sihanouk dirigeait très bien le pays. Les gens respectaient la religion. Ils faisaient de bonnes actions pour en récupérer le résultat dans une prochaine vie. Il y

avait peu de vols. Quand un villageois voulait organiser une cérémonie ou construire une maison, les voisins venaient aider. On était ensemble, en frères. Le dirigeant, c'était le roi Sihanouk. Il allait bien avec la religion bouddhique. Les gens respectaient le roi Sihanouk et la religion. Quand il y avait des querelles, on cherchait la justice. Ça n'était pas comme pendant la période de 3 ans, 8 mois et 20 jours⁹⁶ où on tuait les gens.

Autrefois, en cas de problème, les deux protagonistes allaient chez le chef du village. Chacun venait avec un témoin ou deux. Le chef du village était une autorité neutre. Le chef du village interrogeait les témoins oculaires et demandait à entendre la vérité. Qui a raison et qui a tort ?

Les problèmes étaient : les animaux qui mangent les cultures, les enfants qui se querellent avec ceux des voisins, les familles qui se déchirent pour des histoires de terres, les vaches qui abîment des diguettes. Quand les animaux mangeaient les cultures, si c'était peu, le chef du village disait qu'il fallait ne rien dire, que c'était involontaire, que la corde de la vache s'était cassée. Si les pertes étaient importantes, le chef du village écoutait la demande du propriétaire du terrain et proposait au propriétaire de l'animal de donner une compensation en nature. Quand deux personnes avaient un litige de limite de terres. Le chef du village tendait une corde entre les deux terrains et rétablissait une frontière droite.

Les lois traditionnelles étaient ainsi. Il ne fallait pas qu'une partie soit lésée. Les deux parties devaient être satisfaites. Si on ne veut pas que les querelles continuent, il faut couper en deux ; Si A gagne et B perd, ça prolonge le problème mais si l'autorité coupe le problème en deux, on accepte.

A cette époque, il n'y avait pas beaucoup de problèmes de terre car il y avait beaucoup de terres à défricher.

A l'époque tout le monde était bouddhiste et comprenait la solidarité. Il est dit dans la religion bouddhique que quand on se querelle, il n'y a plus de solidarité et on meurt. Chacun doit donner un morceau pour qu'il n'y ait pas un qui perde et un qui gagne.

Si l'histoire allait jusqu'au tribunal, les gens prêtaient serment devant les génies fonciers, *neakta* Ils racontaient l'histoire et prêtaient serment : « si je mens, le génie va me tuer. Si je dis la vérité, je resterai en vie. »

A la pagode de Danton, il y a un génie réputé « Preah Ang Danton ». Pendant les Khmers rouges, on a voulu le détruire au bulldozer mais il a résisté. C'est le seul génie qui n'ait pas été détruit. Il est très puissant.

Avant, les gens respectaient le génie, ils avaient peur. Pendant la République populaire du Kampuchéa, un militaire a emmené sa maîtresse à la pagode. Le bonze lui a dit de ne pas dormir avec la fille à la pagode. Le militaire ne l'a pas écouté et a couché avec la fille. Le lendemain matin, le militaire était muet. Il a fait savoir au bonze qu'il voulait son aide pour demander pardon au génie. Le moine n'a pas voulu l'aider mais lui a dit : « pour reparler, tu dois demander à tes parents d'organiser une cérémonie où on joue de la musique traditionnelle. Il faut aussi préparer huit tables à offrandes avec des fleurs de lotus, une tête de cochon, un poulet, des plats de canard avec de la sauce de poisson, quatre bols de riz, quatre bols de soupe. Quand tout cela sera fait, tu reparleras. Le militaire a reparlé après. (...) Après 1970, les Cambodgiens sont devenus comme des animaux quand ils n'ont plus eu le roi et la religion (référence au régime des Khmers rouges). Maintenant, c'est revenu mais pas aussi fort qu'avant. Ça a changé. »

M. Puon, 60 ans, Chef de village (ex- khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

⁹⁶ l'interlocuteur ex-Khmer rouge parle ici du régime de Pol Pot d'Avril 75 à Janvier 79

Synthèse Chapitre I : L'HERITAGE DU PASSE :
LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX : La période avant 1970.

Les temps anciens sont situés avant 1970, date du basculement du pays dans la tourmente de la guerre. La mémoire villageoise qui remonte rarement au-delà des années 50, retient les souvenirs d'une vie paisible.

Dans une société qui avait vécu depuis des siècles de façon relativement dispersée et indépendante, chaque famille avait appris à se gérer sur le modèle nucléaire : les parents et les enfants. L'administration française avait tenté de structurer un tissu social lâche, une « masse paysanne inorganisée » ainsi que le définit Jean Delvert⁹⁷, en créant un cadre artificiel : les communes et les districts.

Au quotidien, les familles veillaient à ne pas déranger un ordre informel dont la règle principale était de veiller à maintenir cet état rassurant. Les quelques fausses notes dont on se souvient concernent quelques querelles familiales et de voisinage, ainsi que des conflits fonciers.

En cas de problème à l'intérieur des familles ou avec les voisins, le premier souci était de chercher à étouffer ses sentiments de peur d'envenimer la situation : peur de représailles, du zèle ou de l'avidité des fonctionnaires et peur de déranger un ordre social et surnaturel qui condamne les déviances.

En cas de conflit, si cela était nécessaire, la famille et les voisins étaient sollicités. Ils donnaient des conseils pour apaiser la situation.

Les personnes reconnues pour leur autorité ou pour leurs connaissances tentaient la réconciliation entre les parties en conflit en essayant de trouver avec elles des solutions acceptables pour tous, ou bien elles imposaient leur décision.

La parole des anciens était respectée. Leurs connaissances morales et religieuses souvent acquises à la pagode et leur mémoire des affaires du village (état-civil, cadastre, règlements d'héritages, ...) étaient souvent sollicitées.

Dans les cas jugés plus graves ou simplement parce qu'il habitait à côté, les gens s'adressaient au chef de village. Sa parole était respectée et crainte car il était le représentant local de l'administration.

La crainte de représailles de la part de l'administration, de personnes de pouvoir et des divinités surnaturelles n'incitait pas à créer des problèmes et à déranger un ordre immuable.

Il apparaît qu'il n'existait pas à proprement parler de pratiques traditionnelles de gestion et de prévention des conflits très élaborées et codifiées. Les conciliateurs agissaient selon leur expérience personnelle, leur personnalité et leurs connaissances. Le maintien du consensus primait souvent sur un idéal de justice avec un perdant et un gagnant.

⁹⁷ DELVERT Jean – le paysan Cambodgien, L'harmattan, rééd 1994.

1. L'AVANCEE DES TENEBRES : 1970-1975

Le 18 Mars 1970, le prince Sihanouk est renversé par un coup d'Etat fomenté par le prince Sirik Matak et le général Lon Nol qui instaurent la République Khmère. Cette date marque le basculement du paisible Royaume du Cambodge dans la tourmente. La guerre du Vietnam s'étend au Cambodge. Les bombardements américains s'intensifient et mettent sur les routes des villages entiers⁹⁸. Les forces communistes Viêt-cong entrent profondément dans le pays et combattent les troupes pro-américaines de Lon Nol. Elles marchent avec des résistants de la forêt appelés les Khmers *Rumdah*⁹⁹ se font connaître comme des troupes agissant sous la bannière de Sihanouk pour la libération du pays. Au départ des Viêt-cong en 1972, les Khmers *Rumdah* ne feront plus qu'un avec les Khmers rouges.

Les paysans, commerçants, pêcheurs, fonctionnaires,... du petit Royaume du Cambodge entrent alors dans un conflit armé qui les dépasse totalement et où ils ne seront souvent que des marionnettes destinées à s'entre-tuer dans un contexte régional de guerre froide.

Du côté républicain pro-américain, aussi bien que du côté des communistes, les jeunes sont enrôlés comme combattants. Les étudiants des villes sont sortis des universités et des écoles pour endosser l'habit des soldats des troupes de Lon Nol. Dans les campagnes, les jeunes paysans sont armés et envoyés à la rencontre des troupes républicaines.

Le 24 mars 1970, Le Prince Sihanouk, depuis son exil à Pékin, invite par radio la population à se joindre à la résistance armée. Très rapidement, les campagnes basculent du côté de la résistance, soit par conviction politique, soit par colère contre les auteurs des bombardements¹⁰⁰ ou tout simplement parce qu'ils se situent dans une zone tenue par les hommes de la forêt. A la fin de 1972, la résistance contrôle déjà les trois quarts du pays¹⁰¹.

Dans les zones acquises à leur cause, les hommes de la forêt mettent en place progressivement une nouvelle structure entre 1970 à 1975. Attirés par les nouvelles idées, inspirées de la Révolution Culturelle en Chine ou soumis à leurs nouveaux dirigeants, les paysans voient petit à petit leur vie quotidienne évoluer vers un système de plus en plus coercitif et communautaire. Les témoignages varient selon les lieux et les convictions personnelles de chacun. Au début tout du moins, les idées révolutionnaires étaient, semble-t-il, relativement bien acceptées par la population. Les nouvelles attitudes commencent cependant à inquiéter certains, tandis que d'autres, acquis à la cause khmère rouge, s'enthousiasment.

Seules les villes et leurs environs continuent tant bien que mal à vivre comme avant, malgré la guerre et son lot de réfugiés pour toile de fond. En 1975, ils plongeront dans un changement radical. Les villes seront entièrement vidées et les populations déportées vers les campagnes où elles subiront un sort d'autant plus difficile qu'elles auront un statut à part.

Afin de mieux comprendre comment la population vivait avec les autres, prévenait et gérait ses conflits à cette époque, il apparaît essentiel d'évoquer ce contexte historique très particulier. Les Khmers rouges ont eu la volonté de détruire la société cambodgienne dans ses fondements les plus traditionnels : la famille ; la religion, le souci d'indépendance, l'attachement au terroir,..., pour instaurer un monde nouveau, soit disant plus égalitaire, où les valeurs collectives l'emportaient sur les valeurs individuelles au mépris de l'intégrité des personnes et des biens. La société cambodgienne actuelle souffre encore profondément de ce bouleversement total des valeurs et des points de repère. Nombre de garde-fous traditionnels qui prévenaient les conflits et la violence ont disparu et d'autres systèmes ne se sont pas encore réellement mis en place.

⁹⁸ Entre 1961 et 1975 Les avions américains auront largué 537 000 tonnes de bombes sur le Cambodge , plus que pendant la 2nde guerre mondiale en Europe.

⁹⁹ Khmer libération : les Khmers qui se battaient pour libérer le pays de Lon Nol

¹⁰⁰ Armée de Lon Nol aidée des Américains et forces américaines basées au Sud Vietnam.

¹⁰¹ Voir carte en annexe.

2.1. Les zones contrôlées par les troupes de Lon Nol

Dans les villes, la population grossissait sous l'afflux des réfugiés qui quittaient les zones de combats terrestres et de bombardements aériens¹⁰². Dans les villages environnants, la vie quotidienne n'avait cependant pas fondamentalement changé. Les travaux des champs et les structures administratives restaient les mêmes. On avait simplement changé les noms et créé une nouvelle division (principalement appliqué en ville). Afin d'assurer un meilleur contrôle des villages, l'administration établit une sous-division villageoise de 10 familles supervisée par le chef des 10 toits *me dop knong*. Le chef du village devient le chef des 50 toits *me haseup knong*. Comme de coutume, les conflits et les problèmes villageois étaient gérés avec les anciens et les représentants de l'administration avec les méthodes de la conciliation ou du jugement au tribunal si cela s'avérait nécessaire (affaire bloquée, cas pénaux).

« En 1970, on a changé les structures. Il y avait un chef qui s'occupait de 50 maisons, le chef des 50 toits, *me 50 knong* et des chefs qui s'occupaient de 10 toits, les chefs 10 toits *me dop knong*. »

Mme Song, 62 ans, ville de Svay Rieng, province de Svay Rieng.

« On devait aller voir le chef de 10 toits, *me dop knong* pour aider à résoudre un petit problème. S'il n'était pas résolu ou si le problème était grave, on allait voir le chef des 50 toits *me haseup knong* chef de 50 toits. Les petits problèmes, c'était les injures. Les grands problèmes, c'était les coups et blessures. Les injures, c'était surtout des histoires de femmes. Elles commencent, colportent des rumeurs. Les autres l'entendent et c'est la querelle. Les femmes s'injurient, puis les maris s'en mêlent et se battent. Dans ces cas, les gens allaient chercher le chef des 50 toits qui demandaient aux deux (belligérants) de venir chez lui pour faire la résolution *dahsray*. Le chef les asseyait séparément et les interrogeait à tour de rôle. Celui à qui on disait qu'il avait raison, respectait le chef de village (chef des 50 toits). Celui qui avait tort n'était pas toujours content avec le chef de village. Quand il n'acceptait pas la résolution et qu'il voulait gagner, il faisait remonter l'histoire au *chantop*¹⁰³. Le chef des 50 toits convoquait les deux parties. Si les personnes ne se déplaçaient pas au bout de trois convocations, l'affaire était transmise plus haut. Les gens préféraient le *chantop* au chef des 50 toits. Le *chantop* pouvait faire une lettre au chef de quartier¹⁰⁴ *chauv sangkhat* si les gens ne venaient pas à la convocation. Puis le chef de quartier faisait une lettre au poste de police pour arrêter le récalcitrant. Il y avait beaucoup de convocations écrites : chef des 10 toits, chef des 50 toits, *chantop*, chef de commune, *post*. Le dossier était constitué avec toutes les convocations et transmis au tribunal en cas extrême. »

M. Vannath 52 ans, Commune de Phum Thom, District de Kien Svay, Province de Kandal.

¹⁰² La population de Phnom Penh passe de 500 000 à 2 millions d'habitants entre 1970 et 1975.

¹⁰³ *Chantop* ici compris en tant que chef de commune

¹⁰⁴ banlieue de Phnom Penh. On utilise des divisions administratives urbaines. Le quartier urbain correspond à la commune rurale.

2.2. Les zones contrôlées par les résistants.

La progression rapide de la Résistance.

Très rapidement, une grande partie du territoire tombe aux mains des hommes de la forêt.

« En 1968, il y avait un réseau clandestin entre les Khmers rouges dans la forêt et les gens des villages. Mon oncle était dans la forêt, je l'ai rejoint. Je n'avais rien d'autre à faire, je pensais que la politique c'était bien. On parlait d'égalité et de gens heureux. En 1970, après le coup, j'ai fait partie des Khmers *Rumdah* pendant un mois et demi. Puis, je suis descendu dans la plaine faire de la propagande dans un village libéré. »¹⁰⁵

M. Tith, 54 ans, Adjoint au Chef de village (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

« En 1970, le village était du côté des Viêt-cong. Le roi était du côté des Khmers rouges et on marchait avec le roi. On voulait être du côté de Sihanouk, pas du côté de Lon Nol. »

M. Yu, 56 ans, Adjoint au Chef de commune (ex Khmer rouge), Commune de Troupeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« En 1970, les Viêt-cong sont venus. Certains d'entre nous sont restés ici et d'autres sont allés à Siem Reap rejoindre Lon Nol. Ta Kuen a préféré aller à Siem Reap parce qu'il disait qu'on mangeait mal du côté des Viêt-cong. Moi, je suis resté ici parce que ça allait et que je n'avais pas d'autre endroit où aller. Les avions de Lon Nol attaquaient le village. On allait dans les temples de Bantey Kdei et de Ta Prohm. Les gens d'ici ne cultivaient pas tous les rizières. Beaucoup gagnaient de l'argent pour acheter du riz en faisant coolie avec Groslier¹⁰⁶. On avait du riz ». »

M. Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Certaines zones stratégiques vivent de longues périodes de combats avant d'être prises par les Khmers rouges.

« En 1970, le village était sur la ligne de front. Au Sud c'était Lon Nol et les *teuki*¹⁰⁷, au Nord, les Khmers *rumdah* et les Viêt-cong. La frontière avec le Vietnam était à 400 mètres. Les gens du village préféraient les Khmers car ils disaient qu'ils étaient du côté de Sihanouk ; Sihanouk était le dirigeant du mouvement des Khmer *rumdah*. Les Khmers *rumdah* étaient bons avec le peuple. Les *teuki* pillaient, tiraient, fusillaient les gens et violaient les filles. Les jeunes filles mettaient du charbon sur leur visage pour paraître laides ou bien elles berçaient un enfant pour faire croire qu'elles étaient mariées et qu'elles n'étaient plus vierges. Puis, les Vietnamiens se sont retirés au Vietnam. Il n'y avait plus que des Cambodgiens qui se battaient avec des Cambodgiens. Ici, c'était contrôlé par les Khmers *rumdah*. Au pont à 4 kilomètres, c'était Lon Nol. Les gens avaient peur des batailles et des bombardements. On courrait dans tous les sens. On se cachait. On avait peur. En 1974, les Khmers rouges ont gagné. Les combats se sont arrêtés ici. »

M. Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng. (proche frontière Vietnamienne)

« De 1970 à 1975, on pensait surtout à notre sécurité. On ne pensait à rien d'autre. Les Khmers rouges étaient parfois à 3 ou 4 km et beaucoup d'avions passaient au-dessus de nous pour les bombarder. On avait peur que les Khmers rouges ne viennent la nuit dans le village. »

M. San, 70 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

¹⁰⁵ Terme utilisé par les Khmers rouges pour désigner un village pris sur l'ennemi.

¹⁰⁶ Bernard Philippe Groslier – Conservateur du site d'Angkor.

¹⁰⁷ Soldats du Sud-Vietnam entraînés par les Américains.

Etre dans un camp ou l'autre n'était pas toujours un choix concerté. Les villages se rangeaient du côté des résistants au fil de leur avancée. Les arguments des hommes de la forêt étaient de poids : Ils se déclaraient proche du peuple et disaient vouloir instaurer une société égalitaire, heureuse, rétablir au pouvoir le roi garant de l'ordre micro-cosmique du pays, et en même temps s'affirmaient chefs en usant de moyens d'intimidation. Certaines personnes étaient attirées par les idées nouvelles, d'autres suivaient d'abord le roi. Pour beaucoup cependant, il s'agissait avant tout de veiller à ses propres intérêts et de protéger sa famille, quelle que soit la couleur de l'habit du chef.

« De 1968 à 1972, j'étais du côté des Khmers *rumdah*. J'aimais leurs idées. Après, je suis allé du côté de Lon Nol parce qu'il y avait davantage de droits. »

M. Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« En 1970, les Viêt-cong nous faisaient écouter la radio et on entendait Sihanouk dire de rejoindre les résistants. Je l'ai écouté. On a accepté les Viêt-cong. Ils étaient du côté du roi. »

Mme Rata, 52 ans (ex khmère rouge), Commune D' Angkol, Krong Kep.

« On aimait les nouvelles idées. J'étais jeune et j'avais envie d'être dans une société où il n'y ait plus de riches ni de pauvres. On allait avec d'autres jeunes travailler sur le lac Tonle. Seuls les gens qui travaillaient bien étaient choisis pour y aller. On était contents, même si on travaillait beaucoup. »

Mme Sarun, 45 ans (ex Khmère rouge), Commune de Nokor Thum, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

« Au début, en 1970, j'étais du côté des Khmers *rumdah* parce qu'ils étaient dans mon village. Ils avaient de bonnes idées et étaient gentils. Puis, ils ont commencé à contrôler les mouvements des gens. Moi, je voulais me déplacer comme je l'entendais, sans avoir besoin d'autorisation. J'ai alors décidé de rejoindre ma sœur à la ville de Siem Reap (côté Lon Nol). »

M. Khal, 61 ans, Commune de Nokor Thum, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Je suis allé avec les Khmers rouges parce qu'ils m'ont demandé de les suivre pour porter des munitions. Après, je suis resté avec eux. Je ne pensais qu'à ma famille. Si je ne les avais pas suivis, on aurait pu avoir des problèmes. C'était comme ça, on suivait ceux qui commandaient. »

M. Vuorn, 48 ans (ex Khmer rouge), Commune de Bantey Srei, District de Bantey Srei, Province de Siem Reap.

« De 1970 à 1975, les gens pensaient surtout à se protéger des combats. Ils ne pensaient pas à la politique. Ils vivaient dans des tranchées. Les femmes et les enfants suivaient leur père. S'il était soldat Lon Nol, ils allaient de ce côté S'il était soldat khmer rouge, ils allaient de ce côté. Quand les Khmers rouges sont venus en 1975, ils ont tué tous ceux qui étaient du côté Lon Nol, et parfois avec toute la famille. »

M. Khao, Chef de village, 46 ans, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« C'était la guerre, on avait peur. On ne voulait pas quitter le village. Pour aller où ? Pour être tranquille, on ne posait pas de question et on ne se faisait pas remarquer. Ça allait. Les premiers Khmers rouges étaient bons. Ils ne pillaient pas et parlaient doucement »

M. Saret, 48 ans, Commune de Nokor Thum, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Un nouveau système se met peu à peu en place. Les paysans apprennent que ce qui prévaut, c'est la révolution et pour qu'elle avance, il faut s'acharner à travailler la terre et à éliminer les ennemis.

La mise en place d'un nouveau système

Travailler la terre

Travailler la terre et produire du riz était la première des priorités. Il fallait nourrir les combattants du front. Dans les zones où nous avons mené les entretiens, les terres sont restées propriété privée jusqu'en 74, 75. Pour pouvoir dégager les hommes jeunes des tâches agricoles et les enrôler comme soldats, l'exploitation des terres a changé. Les outils de production ont été mis en commun : animaux de traits, charrettes, vélos ainsi que de la force de travail. Cette mesure visait aussi à préparer progressivement les campagnes à la collectivisation ultérieure des terres.

« De 1970 à 1975, j'étais soldat du côté des Khmers rouges. La priorité c'était l'agriculture. On devait cultiver du riz pour nourrir les soldats du front et assurer la sécurité intérieure. (...) »

Les terres étaient privées mais il y avait des travaux en commun *pravas day*. Il y avait des groupes pour les travaux manuels *krom polakam*. On ne parlait que du travail. Le plus important c'était de cultiver le riz. Des gens venus des zones de combat contre les troupes de Lon Nol s'installaient ici. Nous, on était le peuple ancien. On était acquis à la résistance avant eux. Les chefs de village et de commune essayaient de les attirer ici pour que nous ayons plus de forces *komlang*, que Lon Nol.»

M. Krem, 54 ans, Adjoint au Chef de village(ex Khmer-rouge) Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, province de Kampot (village nouveau).

« On cultivait nos terres comme avant mais il y avait un nouveau système pour les bœufs. Ceux qui n'avaient pas de bœufs pouvaient les emprunter à leur propriétaire et ils devaient lui rendre du travail en échange. Le métayage était supprimé.(...) Chacun restait propriétaire de sa terre mais on faisait l'échange de labour *pravas dai* surtout pour le repiquage. Personne ne pouvait employer un autre ou l'avoir en esclavage¹⁰⁸. (...) Pendant la saison sèche, on nous disait de faire d'autres métiers comme artisan. Jusqu'en 1974, on a utilisé l'argent. Après on a fait du troc avec du riz et des cigarettes. La collectivisation s'est fait progressivement. On a confisqué les vélos, les bœufs, les poulets et les buffles pour qu'ils servent à d'autres. Le problème, c'est que personne ne voulait réparer les vélos. Comme on n'achetait pas de pièces de rechange, les vélos sont devenus inutilisables. En 1975, le changement a été radical. »

M. Seng, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Eliminer les ennemis *Khmang, satrov*.

La première mesure des hommes de la forêt est de remplacer les représentants de l'administration par des hommes acquis à leur cause. On conserve la fonction ancienne tout en l'aménageant. Les chefs de village et de commune aidés de chefs de groupe, ont désormais la charge d'organiser des réunions de propagande politique et de contrôle des personnes. La collecte des impôts et taxes est supprimée. Le rôle de conciliateur à l'occasion de conflits locaux est maintenu mais, petit à petit la façon d'aborder la question change. L'individu s'efface au profit du groupe, entièrement soumis à l'« Organisation », l'*Angkar*. Tout dérèglement de l'ordre est considéré comme une faute à l'encontre de l'*Angkar*.

Seules des personnes entièrement dévouées à l'*Angkar* sont dignes d'occuper des postes d'encadrement. . Dans les zones « libérées de l'ennemi », les premiers ennemis prétendus sont ceux qui sont en relation avec le gouvernement de Lon Nol. Les représentants locaux de l'administration sont ciblés.

Le sort qui leur est réservé laisse augurer des événements à venir.

« Les Khmers rouges sont entrés dans mon village (commune de Soy Vong, Province de Kompong Thom) en 1973. Ils nous ont demandés de nous déplacer à deux kilomètres de

¹⁰⁸ Pratique de la mise à disposition pour dettes ; Celui qui avait contracté des dettes et ne pouvait rembourser payait de son travail pendant une période déterminée.

l'endroit où on était. Le chef de village et le chef de la commune ont été tués et remplacés par des Khmers rouges.»

M. Ham, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

« En 1970, les Khmers rouges sont entrés dans le village. Il n'y a pas eu de grands changements jusqu'en 1976 quand on a collectivisé les terres. Le chef de village ancien est resté en place puis on l'a changé parce qu'il n'était pas honnête et on en a élu un autre. C'était bien. »

Mme Seng, 47 ans, (ex Khmère rouge) Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

« En 1973, les Khmers rouges sont arrivés. Ils nous ont obligés à quitter le village pour aller près de la voie de chemin de fer, vers un autre village. Ils disaient que le village était trop près du champ de bataille. Ils ont mis en place des nouveaux chefs de village et de commune. Ils étaient méchants. Ils étaient autoritaires. C'était interdit de voyager. »

M. Sombat, 61 ans, Quartier d' Angkol, Krong Kep.

« On a regroupé les gens dans les villages. L'ancien chef de village a disparu car il était du côté de l'administration de Lon Nol. Le nouveau chef était proposé par les Khmers rouges. Avant, il n'y avait qu'un seul chef. A partir de 1974, il y avait 5 personnes : le chef, un adjoint et trois membres. Ils feront plus tard partie de la direction de la coopérative. »

M. Vay, 46 ans, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

« Les gens avaient peur des Viêt-cong et de la guerre. Les gens qui faisaient des problèmes ou qui voulaient aller rejoindre Lon Nol à Siem Reap étaient attrapés, attachés les mains dans le dos, les yeux bandés et emmenés aux chefs Viêt-cong. Les chefs disaient que les gens qui se déplaçaient beaucoup étaient des espions, *kegn*. Si la faute était grave, ils étaient tués. »

M. Prom, 59 ans, chef de Commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« On contrôlait la vie des gens. Parfois, on apprenait qu'un homme était un espion de Lon Nol. Dans ces cas là, on l'envoyait plus haut et je ne sais pas ce qu'il devenait. On devait faire la solidarité et vaincre Lon Nol. C'était ça le plus important à l'époque, c'était de vaincre Lon Nol.»

M. Prel, 52 ans, (ex khmer rouge) Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Après les fidèles de Lon Nol, les ennemis étaient les « riches » *neak mien*, désignés comme les exploités du peuple. La pauvreté est valorisée. Les nouveaux chefs sont choisis parmi les pauvres et les ignorants. Cette disposition ouvrira la porte à toutes sortes d'abus.

« Les gens qui faisaient des problèmes, c'était les riches. Alors, dans le village, tout le monde voulait être pauvre. On considérait que les riches faisaient partie de la classe qui écrase les autres. Tous les efforts étaient mis pour la guerre contre Lon Nol. Les gens étaient pauvres mais valorisés. Les pauvres, on voulait les élever pour prendre le pouvoir. Les Khmers rouges disaient qu'il fallait faire monter les pauvres pour qu'ils prennent le pouvoir partout. On aimait ce régime car il favorisait les pauvres. Avant, on était habitué à avoir toujours peur mais là c'était différent. Au début, on était contre les riches parce qu'on était pauvre et ensuite, comme il y avait moins de riches, on se regardait entre nous et on avait peur d'être considérés comme riches. Les riches sont la classe qui fait pression sur les pauvres. Quand la révolution est arrivée, on a dit qu'il n'y avait plus ni pauvres ni riches. Il ne devait pas y avoir des classes différentes. Il n'y avait plus que des pauvres. »

M. Krem, 54 ans, Adjoint du chef de village, (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, province de Kampot.

« Entre 1970 et 1972, certains chefs de village et de commune qui appartenait au régime de Lon Nol ont été changés. Les nouveaux chefs de commune et de village étaient ignorants. Ils étaient choisis parmi les pauvres. Ils ne savaient rien. Ils ne pouvaient pas diriger correctement. Ils comprenaient mal le règlement et commettaient des excès de règlement. Quand la femme du chef de commune disait : « cet homme ne me plaît pas », il était tué. Il fallait faire exactement comme le disait le chef, sinon on pouvait être tué. Par exemple si quelqu'un conduit un vélo et veut aller tout droit. Si on lui dit d'aller à gauche, il doit y aller sans chercher à savoir pourquoi. C'était comme ça. Les chefs de village et de commune avaient une formation politique. La plupart des chefs de commune savaient lire et écrire. Les chefs de village étaient ignorants. Seuls quelques-uns savaient écrire pour faire les comptes-rendus. Les gens avaient peur du chef de village. Ils ne pouvaient pas prévoir ce qui pouvait se passer. Ils s'efforçaient de travailler pour survivre. »

M. Yu, 56 ans, (ex cadre khmer rouge) adjoint du chef de commune, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, Province de Kampot.

Le profil de la troisième catégorie d'ennemis se dessinera au fil des années. Il s'agit de ceux qu'on appelle les « fainéants », *neak tve put*, *chumnieu satekarâm*, les saboteurs de la Révolution, ceux qui ne travaillent pas selon les objectifs fixés par l'*Angkar*, l'organisation fantomatique des Khmers rouges.

Dans ce nouveau système, on ne parle plus de personnes qui ont des problèmes et des conflits qui les opposent. Il n'y a plus que les personnes qui créent des problèmes qui sont appelées « ennemis de la Révolution ». Jugés coupables sans autre forme de procès, par des chefs souvent ignorants, ils sont châtiés en conséquence. Les tribunaux et la loi écrite d'avant 1970 n'existent plus.

La gestion et la prévention des problèmes et conflits quotidiens : les « fautes » *khos*

Ainsi, la pratique de la conciliation entre personnes en conflit par un tiers, ancien ou autorité locale, est peu à peu remplacée par des réunions collectives avec autocritiques, dénonciations suivies de punitions. Chacun doit raconter ses fautes ou s'attendre à être dénoncé. Les punitions vont de la propagande politique associée à des réprimandes et des corvées physiques, jusqu'à la mort. D'après les ex-Khmers rouges, la procédure à suivre était claire. En cas de faute, la personne était éduquée pour qu'elle ne recommence plus. Au bout de trois fautes suivies de séances d'éducation, le cas était transmis à une plus haute autorité. Les villageois sous la coupe des Khmers rouges traduisaient autrement le terme « éducation » *kasaing*. Pour eux, il signifiait la « corvée » ou la « mort ». Les autorités traditionnelles informelles, comme les anciens et les moines, sont écartées. Sans ces garde-fous traditionnels, la société cambodgienne commence à perdre ses repères.

La situation était cependant très variable : selon la position géographique des habitations, plus ou moins faciles à contrôler, et selon les personnalités des nouveaux chefs de villages, certains endroits restaient encore relativement tranquilles. Ailleurs, la peur et la suspicion étaient omniprésentes. On étouffait ses propres sentiments et problèmes pour ne pas prêter le flanc à la critique et aux punitions. Une chape de plomb commence à s'abattre sur les habitants. Certains n'en sortiront qu'à la fin des années 90.

Dans les endroits où les chefs étaient durs, la peur devint omniprésente. Il n'existait pas de règlement autre que celui qui consiste à travailler sans faire de problèmes. Les termes de conflits, querelles, étaient traduits par faute *khos*, envers la Révolution. Chaque acte, même insignifiant, pouvait être qualifié de faute et était puni. Dans l'ancien système, on cherchait à réconcilier les gens en vue de maintenir un consensus. Dans le nouveau système, on cherchait des coupables à châtier ou à éliminer en vue de créer une société épurée et heureuse. Le pouvoir du chef était absolu.

« A partir de 1970, les méthodes ont changé dans le village. Quand les gens avaient un problème, le chef du village faisait la conciliation mais on n'invitait plus les anciens à y participer. La nouvelle pratique c'était de suivre la décision d'un seul homme, le chef. On devait obéir à la hiérarchie. Le chef du village disait quelque chose et on devait l'écouter. Si le chef de commune disait autre chose, c'était la décision de celui qui est le plus élevé qui était suivie. Ceux qui étaient en dessous obéissaient sans rien dire. Par exemple, en cas de problème entre deux personnes, le chef disait qui était le coupable et qui était l'innocent. Si le chef supérieur disait l'inverse, c'est lui qu'on devait écouter. Il n'y avait pas de justice (...). Au début, jusqu'en 1973, les gens pouvaient parler librement. Après, de moins en moins. Les gens avaient de plus en plus peur et ne voulaient plus parler de leurs problèmes. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du Chef de village, (ex cadre Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« En 1971, les Khmers *Rumdah* sont arrivés au village. Ça a commencé à changer à partir de ce moment. Le village est resté le même mais il y avait une association qui venait du haut (de la hiérarchie) pour faire de la propagande politique et donner des nouvelles du front. Pendant les réunions, on nous disait de ne pas faire d'erreurs sinon, on allait contre la révolution. Les gens ont commencé à avoir peur et ne parlaient plus de leurs problèmes. Ils avaient peur de faire des erreurs et d'être punis. C'était la société absolue, *sangkum pdach kas*. Pendant les réunions, on faisait semblant d'écouter et de prendre en compte ce que les autres disaient mais en fait, on n'écoutait pas. C'était juste pour ne pas s'attirer d'ennuis. Il y avait souvent des séances d'éducation pendant un jour, deux jours, deux semaines. Après plusieurs fautes, les gens étaient emmenés. On leur disait : « vas apprendre pour te tenir tranquille après », *towe rien sot, ban snat*. Les gens ne revenaient pas, ils étaient tués. C'était le règlement absolu. Si on faisait des erreurs, on nous disait qu'on était des ennemis, *kmang*, et qu'on collaborait avec le gouvernement Lon Nol pour détruire la révolution. Était qualifié d'ennemi celui qui laissait ses bœufs manger les cultures, celui qui était fainéant. La punition c'était l'éducation. Les gens parlaient pour être éduqués. Il y en avait qui revenaient et d'autres qui y restaient pour toujours. Les Khmers rouges enregistraient toutes les fautes. Ils disaient que tout était marqué sur le dossier. »

M. Sarum, 62 ans, maître de cérémonie, Monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Les fautes c'était de ne pas respecter le règlement. C'était d'être fainéant, c'était de ne pas respecter le temps de travail prévu dans les objectifs, c'était d'être malade pour ne pas aller travailler et de ne rien dire. Les gens avaient peur de faire des bêtises et d'être accusés. Ils se tenaient tranquilles. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du Chef de village, (ancien cadre Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« On ne parlait plus de conciliation quand il y avait des histoires entre les gens. Ceux qui étaient proches des Khmers rouges dénonçaient les gens au chef du village qui les tuait. Ils n'avaient pas le temps de s'occuper de cela, ils ne pensaient qu'à la bataille ; ceux qui créaient des problèmes étaient des ennemis. Les personnes dénoncées aux Khmers rouges étaient accusées d'avoir trahi la révolution. Dans le nouveau village, je n'avais pas de terre à cultiver. Ceux qui connaissaient des gens dans le village pouvaient cultiver la terre avec eux sinon, on n'avait rien à faire. Les villages dans la forêt étaient bombardés par l'armée de Lon Nol parce qu'ils étaient du côté contrôlé par les Khmers rouges. Il y avait la famine. On se déplaçait quand il y avait des bombardements. En 1974, l'armée de Lon Nol a été repoussée et on a pu revenir au village et recultiver nos terres. Un an plus tard, elles étaient collectivisées. Entre 74 et 75, les chefs de villages venaient du haut (de la montagne). On n'avait pas le droit de leur parler. Quand quelqu'un avait un problème et qu'ils étaient au courant, il disparaissait. On essayait de se taire pour ne pas faire d'histoires et ne pas être tués. La

tendance radicale est apparue progressivement à partir de 1973. » M. Sombat, 61 ans, Chef de village, Quartier d' Angkol, Krong Kep.

« Quand il y avait un problème entre personnes, les Khmers rouges prenaient les fautifs et les tuaient en prétextant qu'ils les emmenaient pour les éduquer. Dans le district, on nous disait qu'il y avait de nombreux postes khmers rouges et des prisons, mais on ne les voyait jamais.

On pouvait être puni pour toutes sortes de problèmes. Par exemple, il était interdit de voyager seul . On se déplaçait en groupe et la direction de l'organisation, *Angkar Leu*, nous indiquait une direction. Il ne fallait pas dévier sinon on était puni. Quand le chef de district ou de commune était au courant d'une dispute familiale ou entre gens du village, il faisait la conciliation. Si la dispute continuait, les deux personnes étaient emmenées dans un endroit secret. Là-bas, elles étaient éduquées pendant une semaine. Quand les gens revenaient, ils avaient peur car ils avaient été menacés. Le village avait peu changé mais on avait peur. Quand le nouveau chef khmer rouge du village khmer faisait une conciliation, il menaçait beaucoup. Par exemple, si on se disputait, il disait qu'on avait trahi l'organisation, l'*Angkar*, que c'était contraire aux principes de l'organisation, qu'il ne fallait pas recommencer. On ne savait pas ce que l'*Angkar* voulait dire. On savait que l'*Angkar* ne voulait pas dire des personnes et on savait que ça signifiait la mort si on faisait des problèmes. Il y avait deux possibilités : la mort ou la prison (dans les pagodes et les écoles). Les bonzes ont été défroqués en 1974. »
M. Lom, 53 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Le discours des Khmers rouges

Les anciens cadres khmers rouges justifient les nouvelles méthodes basées sur la coercition et la peur comme étant essentielles pour faire avancer la révolution et développer le pays. Dans une société traditionnelle qui veillait à entretenir son indépendance et son autonomie, les idées nouvelles imposaient des notions de collectivité et de solidarité. Les soucis, problèmes et conflits interindividuels étaient étouffés, ou même interdits, et punis au profit de l'intérêt de la communauté.

« L'*Angkar* était très strict et c'était bien. Si on se disputait, on était puni après trois avertissements. Les gens avaient peur. Ces punitions ne faisaient pas de mal aux gens. C'était des punitions pour l'intérêt de la communauté. C'était bien . A l'époque, on arrivait facilement à réunir des forces de travail. Si on voulait construire les routes ou les barrages, on appelait les gens et ils travaillaient ensemble. Les travaux étaient stricts mais ils permettaient aux villageois de se développer.

Il y avait la solidarité entre les gens et il y avait peu de disputes. Les gens craignaient les problèmes et les interdits. Les actes interdits, c'était surtout de ne pas respecter le règlement, *meun korop bât banh chea*. Par exemple, si on donnait pour objectif à quelqu'un de porter 10 paniers de terre et que la personne ne portait que huit paniers, c'était une faute. A chaque faute, il y avait éducation. A partir de trois fautes suivies de trois séances d'éducation, il y avait punition. La punition consistait à faire peur mais on ne touchait pas à la vie humaine. Dans certains cas très graves comme le viol d'une fille, on punissait fortement et il n'y avait pas récidive. La peur de la punition était trop grande. S'il s'agissait d'amants jeunes, on les mariait. Je m'occupais d'un groupe de jeunes filles. Les filles à partir de 15 ans étaient regroupées ensemble. A partir de 73, j'étais chef de l'organisation des femmes dans quatre communes *protean you reach neary*. Je leur apprenais la solidarité, les travaux manuels et je leur donnais des cours d'éducation politique pour leur apprendre à ne pas être exploitées par les autres. J'expliquais aussi les régimes précédents et je disais ce qui était bon *laha*, et ce qui était méchant *acra*. J'expliquais qu'avant, c'était la violence et la guerre, et que maintenant, c'était la paix et la solidarité entre les gens. Je disais aux femmes que la bonne attitude était d'écouter. Les séances duraient un jour, trois jours ou une semaine. Les principes de solidarité étaient bons. C'était pour préparer les gens à la collectivisation. S'il y avait une dispute entre les villageois, on en parlait en réunion collective et on donnait des

conseils. On ne s'adressait qu'à ceux qui avaient commis la faute¹⁰⁹. Parfois, on faisait une enquête auprès des gens. Les gens écoutaient. Au début pendant le régime de Lon Nol, les gens ne voulaient ni comprendre ni écouter. Puis les gens ont commencé à comprendre et à écouter pendant les séances d'éducation. Je ne sais pas très bien si les gens étaient intéressés par ce qu'on disait ou s'ils avaient peur de nous et de la punition ? Mais, on peut dire qu'avant 1973, il y avait peu de développement et qu'après, il y avait du développement. (...) En 73-75, si on dénonçait quelqu'un, c'était forcément que cette personne avait fait des erreurs. On était uni pour dire qui était l'innocent et qui était le coupable (on ne mentait pas). En 1979 le coupable pouvait devenir innocent et réciproquement. Il y avait moins de justice et plus d'histoires troubles. A partir de 1973, il n'y avait que des gens égaux. Quand on disait une chose, c'était la vérité. Il n'y avait pas de favoritisme envers les gens. On était tous égaux devant la justice. Si un membre de notre famille avait fait une erreur, on osait le dénoncer. Si on ne le faisait pas, d'autres le feraient et on serait aussi puni. »

M. Angk 48 ans (ex Khmer-rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

Un autre ancien cadre khmer rouge vante le nouveau système, qu'il trouve plus juste que l'ancien.

« Avant 1970, j'étais bonze à Chuuk. J'ai défroqué en Juin 1970 parce que j'en avais marre. Je suis rentré au village. Les Viêt-cong se battaient contre les troupes de Lon Nol. Au milieu de l'année 1970, les Viêt-cong ont pris le village. Les chefs de villages, commune et district ont été changés. C'était des gens d'ici. Ça a changé à partir de 72-73. Les Khmers rouges ont remplacé les Viêt-cong ; A ce moment, on a commencé à faire des réunions. Ça remplaçait l'ancien système de résolution des conflits *dahsray*. Les gens aimaient le nouveau système. Avant, les gens avaient peur. Ils avaient peur de parler. Il y avait de l'intimidation, des pressions des autorités. Avec le système des réunions, les problèmes étaient débattus librement en public. Par exemple, pour un problème de terres, on débattait tous ensemble du problème, chacun donnait son avis et on faisait la résolution. On disait la vérité. Personne ne mentait. On était à égalité. A ceux qui faisaient des fautes, on disait : « ça, c'est faux ». Quand on voyait quelque chose de mauvais, on disait « ça, c'est mauvais ». Quand c'était bien, on disait « ça c'est bien ». C'était la solidarité, c'était le Front Uni National du Kampuchéa, *Ranakse robraum chiet*. C'était bien. Après, en 75, c'était plus difficile. »

M. Krem, 54 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Une société meilleure à la condition de travailler et de ne pas se quereller.

« Quand les gens avaient des conflits entre eux, on ne faisait plus la méthode de la conciliation *somroh somruel*, on faisait des réunions collectives. Dans l'endroit où j'étais, les gens étaient instruits et on considérait qu'on était tous égaux. Les chefs disaient qu'on était tous de la même nationalité *titsa doyknie*. On partageait la terre avec les nouveaux arrivés. Pendant les réunions, on éduquait les nouveaux arrivés, on disait qu'il ne fallait dire que de bonnes paroles. On conseillait aux gens de ne se préoccuper que du travail. On leur disait qu'il ne fallait pas servir Lon Nol. Ce qui était important, c'était de mettre tous ses efforts dans l'agriculture, les barrages et les systèmes d'irrigation. Pendant cette période, il n'y avait pas de querelles. Pour survivre, on ne devait pas penser à se quereller. » M. Yu, 56 ans, adjoint du chef de commune (ex khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

Etablir une hiérarchie des statuts selon la biographie

Dans cette société prétendument égalitaire, le traitement des personnes pouvait varier selon la catégorie dans laquelle on les plaçait. On établissait des classes¹¹⁰ hiérarchiques. Ces distinctions

¹⁰⁹ On remarque qu'on n'évoque jamais les victimes.

¹¹⁰ *Vanak* : classe, caste. On disait les classes du haut *vanak leu* et les classes du bas *vanak krom*.

entre personnes variaient selon les lieux et les chefs. Dans certains endroits, on différenciait les pauvres des riches, dans d'autres, les gens acquis à la cause khmère rouge depuis longtemps et les nouveaux arrivants, réfugiés des zones de combats. Ailleurs, on définissait des catégories allant de l'ouvrier sans terre au riche propriétaire foncier. Enfin, dans certains endroits, la différence entre personnes était peu marquée. Le traitement infligé aux gens variait en fonction de leur classe. S'il avait commis une incartade, celui qui était rangé dans la classe des pauvres pouvait espérer s'en tirer avec une admonestation et un discours de propagande. Celui qui était du côté des riches ou des nouveaux pouvait craindre la mort.

« Les gens avaient été divisés en quatre classes. Les agriculteurs pauvres, les agriculteurs moyens, les agriculteurs supérieurs, et les riches. En cas de problèmes entre les gens, la méthode nouvelle privilégiait les trois premières classes. On disait que les riches étaient le plus souvent coupables. On était soupçonneux avec eux. On disait qu'ils étaient riches parce qu'ils exploitaient les gens. Ils étaient souvent plus punis que les autres. Cette classification variait selon les régions, les chefs et les dates. Ainsi, ici j'étais dans la classe des pauvres mais dans la province de Kandal, j'aurais pu être dans la classe des moyens. Dans d'autres endroits, il n'y avait pas de classifications. Jusqu'en 1973, ça n'était pas très strict. En 1973, on a collectivisé les terres et supprimé l'argent. En 74, on a mangé tous ensemble à la salle coopérative. Jusqu'en 75, les soldats pouvaient se déplacer pour aller voir leur famille. Au début de 73, le règlement n'était pas strict, ça allait. C'est à partir de 75 que c'était strict, l'innocent et le coupable devaient accepter le jugement sans rien dire. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du chef de village (ex-Khmer rouge) Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

«En 1970, il y avait des combats. Nous nous sommes enfuis avec la charrette et du riz vers la ville de Kep. Comme nous n'avions pas de travail pour acheter du riz, nous sommes allés ailleurs, dans la campagne. A chaque halte, nous construisions une hutte sous un arbre. A Roneung, mon père a été employé sur des champs de poivre. Il transportait de la terre. On avait peur. Nous étions des gens nouveaux et mon père pensait que les gens du village allaient le tuer. Le travail dans les champs était collectif. C'était des Khmers rouges. On nous appelait les réfugiés, *chun peak kluen*. On n'osait rien faire de peur d'être remarqués par le chef de village. Ils pouvaient nous exécuter. Surtout la nuit. On nous appelle et puis c'est fini. Il y avait le peuple de base, *muletan*, et les réfugiés, *chun peak kluen*. On assistait tous aux réunions et on recevait du riz. Les *muletan* recevaient plus de riz que nous, une boîte par personne. Nous, les réfugiés, nous étions 10 familles toutes liées par des liens de parenté. Nous avions peur. Les *muletan* n'avaient pas peur du chef de village.»

Mme Somaly, 48 ans, Quartier de Kep, Arrondissement de Kep, Krong Kep.

Les conditions de vie sont variables selon les endroits.

Dans d'autres endroits, les conditions de vie n'étaient pas jugées difficiles. Il s'agissait surtout de lieux isolés où les nouvelles autorités étaient moins présentes, ou bien d'endroits où les chefs étaient appréciés par les habitants. Avec l'ancienne administration, les impôts et taxes avaient disparu. Les paysans continuaient à cultiver leurs champs de façon individuelle. En cas de besoin, ils pouvaient faire appel aux autres. Les bœufs de trait étaient mis en commun pour les travaux des champs et les transports. Les paysans s'accommodaient tant bien que mal du nouveau système si les chefs étaient arrangeants. Pour peu qu'on fasse profil bas et qu'on assiste aux réunions de propagande, les paysans arrivaient à vivre. De nombreux interlocuteurs font clairement la différence entre les premiers Khmers rouges et ceux qui sont venus plus tard après 1975.

« Les chefs étaient différents selon les endroits. Il y avait des endroits faciles où les gens mangeaient du riz et d'autres endroits difficiles où les gens mangeaient de la soupe de riz *bobo*. »

M. Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Ça allait au début. Les chefs étaient bons. Ils disaient qu'on était tous égaux. On aimait leurs idées et on était prêt à travailler. C'était bien. Puis, les bons chefs ont été tués et ça a été difficile. Au début, jusqu'en 75, et même 1977¹¹¹, ça allait. On pouvait supporter. Après, ils ont commencé à tuer tous les gens. Tous les hommes bons ont été tués. Seuls les méchants sont restés.»

M. Krach, 46 ans, Commune de Bantey Srei, District de Bantey Srei, Province de Siem Reap.

« Jusqu'en 1975, ça n'était pas difficile. Il n'y avait pas beaucoup de morts dans la population. Il n'y avait que les gens de Lon Nol qui avaient été tués. Il n'y avait pas encore de salle à manger coopérative. On mangeait bien. On avait seulement peur des avions de Lon Nol.»

M. Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

La peur et la coercition comme moyens de contrôle des populations

Il va sans dire que dans ce contexte de débuts de la collectivisation, de séances d'autocritiques et de punitions, c'est la coercition assortie de la peur qui prévenait les problèmes et conflits

« Il y avait peu de problèmes, peu de querelles entre les gens à cette époque. C'était une période où les gens croyaient beaucoup dans le régime Pol Pot. Ils avaient beaucoup d'espoir et de volonté. Ils ne pensaient pas à faire des problèmes. Au début, les terres étaient toujours privées. Pendant le Sangkum, il y avait beaucoup de conflits entre les gens, souvent à cause de la terre. Les gens avaient des papiers pour la terre et se disputaient toujours. Ils payaient beaucoup de taxes au gouvernement. A partir de 1970, il n'y avait plus de taxes et de papiers pour les terres. L'Angkar empruntait de l'argent à des taux très bas à ceux qui en avaient. Avec l'argent, l'Angkar achetait du tissu, du carburant, ... Les villageois pouvaient acheter. Avec l'argent de la vente, l'Angkar remboursait les prêteurs. Les gens aimaient ce système. A partir de 1970, on a fait les réunions collectives. Ça réglait tous les problèmes et histoires comme les querelles, les conflits conjugaux, les problèmes entre les riches et les pauvres. On essayait de réunir les riches et les pauvres pour qu'ils soient solidaires. Ceux qui ne comprenaient pas étaient éduqués. Quand il y avait des querelles entre les gens, les affaires étaient débattues lors des réunions. Celui qui était le plus en colère portait plainte au chef de village. Mais, les gens avaient honte et ne voulaient pas toujours parler. On faisait une recherche et on trouvait qui avait fait la faute. L'éducation c'était le premier avertissement. Après le troisième avertissement, le problème était envoyé plus haut et les gens suivaient. Quand les gens avaient des problèmes, ils préféraient ne pas en parler. Les voisins n'osaient rien faire non plus. »

M. Krem, 54 ans, Adjoint du chef de commune(ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, province de Kampot (village nouveau).

« C'était difficile de gagner sa vie pendant le régime de Sihanouk, mais ça pouvait aller. A partir de 1970, on a fait le Front Uni des Nations, *ranakse robraum pracheachiet*, les chefs de villages et de commune ont été changés. Beaucoup étaient analphabètes. Des gens de Hanoi les ont éduqués. Ça a commencé à changer. On a fait des groupes de travail, l'entraide, la solidarité, le Front Uni des Nations. On faisait l'éducation aux gens pour qu'ils s'entraident. C'était interdit de se disputer. On disait aux gens que ceux qui faisaient des problèmes seraient envoyés à la montagne Phnom Melou. Ici, il fallait travailler, remuer la terre. Les gens paresseux trouvaient des prétextes comme le mal de tête pour ne pas aller travailler, ils restaient à la maison et mangeaient le riz. Ceux qui étaient paresseux étaient envoyés à Phnom Melou et un chef les éduquait. Ils revenaient un ou deux mois plus tard. Après trois avertissements, les paresseux et ceux qui n'obéissaient pas au règlement étaient envoyés là-haut ; là-haut, il n'y avait pas

¹¹¹ Purges massives à partir de 1977, surtout dans les rangs des cadres khmers rouges soupçonnés de faire alliance avec le Viêt-minh ou de s'opposer aux méthodes polpotistes qu'ils jugeaient trop radicales.

d'éducation, ça n'était que du travail. On disait « On vous donnera un porte-plume » mais en fait, on donnait une houe aux gens. Quand la houe était usée, on en donnait une autre « parce qu'il n'y avait plus d'encre ». Les gens avaient peur de se plaindre. On ne pensait pas à la justice, on ne pensait qu'à faire travailler les gens. Après Phnom Melou, les récidivistes étaient envoyés à Kompong Speu, à Srae Klan et Roleak Kan Cheung près de la montagne phnom Aural. Quand les gens allaient là-bas, ils mourraient de la malaria. Pour ceux qui travaillaient bien dans les groupes de solidarité, tout se passait bien. Ils devaient être vigilants sur eux-mêmes et faire leur auto-éducation, *kasang*. Ceux qui faisaient leur propre éducation étaient bien considérés par les Khmers rouges. Pendant les réunions, on disait aux gens de parler d'eux-mêmes. Chacun présentait ses propres fautes et écoutait ensuite les conseils des autres. On appelait ça autocritique, *svaytitién*. Par exemple, on disait « J'ai fait des fautes, je demande aux autres de les dénoncer ». Les autres disaient : « Non, c'est à vous de dire vos fautes ». La personne disait alors « Personne ne m'a vu voler ni insulter quelqu'un. Personne ne sait que j'ai commis des fautes. Et moi, j'avoue moi-même mes fautes. Il ne faut pas m'imiter et à partir de là, maintenant, je ne recommence plus ». Par exemple, lors de la réunion précédente, on avait dit qu'il y avait trois points au programme : un, la construction d'une route ; deux, la séance d'autocritique et trois les plantations. Il pouvait y avoir un point comme cinq points ; c'était variable. On donnait l'objectif du jour, par exemple, faire la route jusqu'à tel endroit ou tant de paniers de terre. Si on ne pouvait accomplir l'objectif en un jour, il fallait continuer la nuit. Ceux qui faisaient des fautes étaient les paresseux qui ne pouvaient atteindre les objectifs.

C'était à la fois plus facile et plus difficile que pendant le Sangkum. C'était difficile car il n'y avait pas de liberté de déplacement. Si on allait au marché (en ville), au retour, on pouvait être suspecté d'être un espion de Lon Nol. On ne pouvait plus aller vendre des œufs et de la citronnelle au marché. On nous accusait d'être des ennemis et de donner des informations à Lon Nol. Ce qui était bien, c'était la solidarité entre les gens. Il n'y avait pas autant de querelles qu'avant. Avant, chacun pensait à soi, après, on a tous pensé qu'au riz. Quand il n'y avait rien à manger pour les pauvres, on travaillait tous ensemble. Il n'y avait pas de classes, on ne parlait que du travail et de l'égalité. Ceux qui étaient riches avaient gardé leurs vaches et leur riz. Les familles pauvres pouvaient leur emprunter du riz. Le roi Sihanouk était à Pékin, il a dit à la radio que pour survivre, il fallait s'entraider, qu'il fallait faire des groupes de solidarité. Tout le monde suivait le roi. C'était le principal acteur de la propagande politique. Le peuple croyait le roi, il avait confiance en lui et suivait ce qu'il disait.»

M. Puon, 60 ans, Chef de village, Commune de Tropeang Pleang, district de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Il y avait beaucoup de réunions. Les gens avaient peur du chef de village. Il mettait aux fers ceux qui ne participaient pas aux travaux collectifs avec les autres. (...) Il n'y avait plus de querelles et de conflits entre les gens car les gens avaient peur. On faisait des réunions politiques pour éduquer les gens et leur dire de ne pas rejoindre l'ennemi. »

M. Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« En 1972, on a été envoyé à Tasiu ; Il y avait un chef qui surveillait les gens qui travaillaient à la rizière. L'objectif, c'était de faire la rizière. Pendant cette période, les querelles et les conflits n'étaient pas apparents car les gens avaient peur. (...) On ne pouvait pas s'aimer en secret car c'était très mal vu, on était tué. Il y avait des mariages collectifs arrangés avec 10 couples ou plus. Le mariage arrangé, c'était bien. Les filles étaient éduquées, elles n'étaient pas mauvaises. Elles obéissaient. »

M. Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« La terre est restée privée jusqu'en 1974. Les gens pressentaient déjà que l'année suivante, il y aurait une coopérative. Des rumeurs venues de soldats khmers rouges disaient déjà que les gens mangeraient ensemble mais pourraient vivre en famille,

séparément des autres. Les chefs étaient déjà autoritaires et les gens avaient peur d'eux. Les gens ne montraient pas qu'ils avaient des problèmes. Ils gardaient tout secrètement et ne débattaient pas leurs histoires devant tout le monde. Le chef de village organisait des réunions une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines. Il invitait tous les gens du village. Il disait que c'était le moment pour les gens de parler. Mais, les gens apprenaient à ne pas trop parler pour ne pas s'attirer d'ennuis. Ceux qui faisaient des fautes étaient dénoncés ; On disait qu'ils étaient CIA d'Amérique. Ceux qui protestaient pour des histoires de terrains étaient sermonnés ; Ils étaient traités de capitalistes. Il fallait se taire pour survivre ; On demandait aux gens de se taire tout le temps à part pour faire l'autocritique. Il n'y avait pas de règlement précis, il n'y avait que des fautes. C'était la loi de la bouche. Si on disait : « ici, il ne faut pas couper les branches », si on le faisait c'était une faute. En fait la loi, c'était de respecter les ordres. On entendait toujours parler de la loi des Khmers rouges mais on ne l'a jamais vue. On entendait parler de la Constitution, mais, on ne l'a jamais vue. L'éducation, ça servait à rectifier les gens. On devait manger peu et travailler beaucoup. C'était ça l'éducation. A partir de 1974, quand les combats étaient finis ici, on a commencé à tuer les gens à cause de leur biographie. On tuait ceux qui avaient été du côté de Lon Nol. Puis, après, on a tué sans distinctions. »
M. Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Synthèse Chapitre I : L'HERITAGE DU PASSE :
LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX : L'avancée des ténèbres : 1970-1975

Après le coup d'Etat du 18 Mars 1970 qui renverse le prince Sihanouk et amène le général Lon Nol au pouvoir, le pays bascule dans la guerre. Les rebelles communistes de la forêt et les Viêt-cong avancent dans les campagnes avec l'appui de Sihanouk depuis son exil à Pékin. Dès la fin de l'année 1970, une grande partie du pays est contrôlé par les résistants de la forêt qu'on appellera les Khmers rouges. Seules les villes et leurs environs sont encore aux mains des forces de Lon Nol (carte)

Dans les campagnes, si certains suivent l'appel de Sihanouk qui les enjoint à rejoindre les combattants de la forêt, nombreux sont ceux qui ne choisissent pas leur camp. C'est leur localisation géographique au moment des événements qui fait qu'ils se trouvent du côté des Khmers rouges ou des forces de Lon Nol.

Dans les zones contrôlées par la résistance, un nouveau système se met en place progressivement. Les chefs de villages sont remplacés par des hommes du nouveau pouvoir invisible « l'Angkar ».

Dans cette nouvelle société prétendument égalitaire, un système hiérarchique fort est instauré. Les chefs ont le pouvoir absolu. Le peuple est divisé en catégories avec inégalité de traitements. La population est préparée à la collectivisation avec la mise en commun des moyens de production agricole.

Des réunions de propagande politique et séances d'autocritiques sont instaurées. Les paysans apprennent que l'objectif premier est de faire corps avec la Résistance et d'oublier leurs intérêts personnels. Il faut travailler à produire du riz et éviter de faire des « fautes ». Celui qui fait une faute doit l'avouer publiquement puis, suivre l'avis de ses camarades et la sentence du chef. Les fautes sont dites être des actions qui portent atteinte à l'avancée de la Révolution comme, par exemple, de ne pas atteindre les objectifs de travail fixés par l'Angkar.

En ce qui concerne la gestion et la prévention des conflits de la vie quotidienne. Un basculement total s'opère. Dans l'ancien système, on cherchait à concilier les gens en vue de maintenir un consensus. Dans le nouveau système, un conflit, un problème, ou une querelle entre personnes est considéré comme une faute qui entrave l'avancée de la Révolution. Ceux qui se trouvent dans cette situation ne peuvent être que des ennemis. L'Angkar ne cherchait plus à réconcilier les personnes mais à châtier et éliminer les ennemis en vue de créer une nouvelle société épurée et heureuse.

La peur commençait à faire son chemin et on préférait alors étouffer ses problèmes par crainte d'être remarqué et puni. On apprend à se taire.

Les témoignages varient d'un lieu à l'autre. Si dans certains endroits, les nouvelles méthodes sont introduites doucement et sont bien acceptées, dans d'autres lieux, les nouveaux chefs sont particulièrement durs.

On voit se profiler ce qui sera reproduit à grande échelle plus tard. La monarchie autocratique et paternaliste traditionnelle se transforme en un totalitarisme agraire utopique.

3. LES ANNEES DE TERREUR : 1975-1979

A la fin de la guerre de 1970-75 on dénombrait environ 700 000 morts¹¹². L'aide américaine tentait difficilement de maintenir des enclaves républicaines qui s'amenuisaient au fil des années sous la poussée des forces révolutionnaires. Des réfugiés fuyaient les zones de combats, les bombardements et la famine et rejoignaient Phnom Penh qui vit alors sa population tripler. La République Khmère du Maréchal Lon Nol, rongée par la corruption s'effondrait. La guerre se terminait pour s'ouvrir sur un nouveau cauchemar.

Les Khmers rouges s'emparèrent de Phnom Penh le 17 Avril 1975 et décidèrent l'évacuation immédiate de deux millions de personnes vers les campagnes. Nombre d'entre elles périrent aux portes de la ville. L'idéologie agrarienne totale des Khmers rouges voulait le retour de tout un peuple au travail de la terre. Entre 1975 et 1979, pratiquement toute la population cambodgienne est mise au travail collectif dans des coopératives agricoles. Le projet utopique prévoyait de développer le secteur agricole puis de passer à une économie industrielle en quinze à vingt ans. Pour atteindre cet objectif, la collectivisation touchait tous les aspects de la vie quotidienne : travail, repas, réunions,...

Les citoyens appelés « peuple nouveau » étaient soumis à un régime particulièrement dur. Accusés d'être du côté des oppresseurs et des ennemis de la Révolution, nombre d'entre eux furent exécutés. Les autres, peu au fait des travaux des champs, et souvent envoyés dans des zones impaludées moururent par milliers.

Ceux qualifiés de « peuple ancien » qui étaient du côté des révolutionnaires avant la chute de Phnom Penh étaient mieux préparés à la collectivisation et au travail de la terre. Eux aussi subirent cependant les rigueurs d'un régime extrême. Restèrent les irréductibles, formés par la petite poignée de révolutionnaires de la première heure qui appliquèrent les mesures khmères rouges à la lettre jusqu'au bout.

Le plan quadriennal prévoyait de passer d'une production en riz traditionnelle d'une tonne à l'hectare à trois tonnes. Pour cela, le pays se lance dans de grands travaux d'aménagements agricoles. Les terres sont collectivisées. Le parcellaire est remodelé. Les petites rizières sont remplacées par de vastes carrés de 100 mètres de côté. De grands ouvrages hydrauliques sont construits, souvent en dépit du bon sens faute de personnes qualifiées pour conduire les travaux (nombre d'intellectuels sont massacrés). Le résultat n'est pas fameux. Il semble que la production agricole ne dépasse pas celle des années 60. Les chefs locaux khmers rouges ayant trop peur de rapporter ces chiffres, parlent d'excédents et envoient pratiquement toute la production au Centre. Le résultat, c'est la famine pour la population, exception faite des cadres khmers rouges. A partir, de 1977, le gouvernement central étend sa logique paranoïaque d'élimination des ennemis. Presque tous les cadres de la période précédente ayant été traqués et exécutés (anciens collaborateurs du gouvernement de Lon Nol, riches), il recherche d'autres opposants . A partir de 1977, les purges touchent toute la population, cadres khmers rouges y compris.

Pendant les trois ans, huit mois et vingt jours du régime khmer rouge, environ un million sept cent mille personnes moururent de faim, d'épuisement, de maladies ou furent exécutés.

¹¹² La population du Cambodge comptait environ sept millions de personnes à la fin des années 1960

3.1. L'Instauration d'un ordre nouveau.

La Révolution khmère rouge que des auteurs ont qualifiée d'« utopie meurtrière », de « folie utopique », de « génocide » ou encore, de « crime contre l'humanité » entend mettre en place un ordre nouveau où toutes les valeurs traditionnelles jugées aliénantes sont rejetées sinon détruites. Les moines sont défroqués et les pagodes détruites, les livres brûlés, les tribunaux et les banques reconvertis en entrepôts, les villes entièrement vidées, les intellectuels tués,

« Pendant les Khmers rouges, il n'y avait pas d'éducation morale. Il n'y avait qu'une éducation politique. L'éducation politique n'enseigne pas sur le *karma*. On ne dit pas à celui qui tue qu'il verra le résultat de son acte dans une prochaine vie. A cette époque, les enfants pouvaient dénoncer les parents. Les parents pouvaient être dénoncés comme ennemis. Il n'y avait pas de règles qui parlaient du respect des parents. Tout était mis à l'envers.»

M. Hong, 62 ans, retraité de l'éducation provinciale de Svay Rieng, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng..

« Avant de faire travailler quelqu'un, on le caresse. En 1975, pour faire travailler les gens, on les battait.»

M. Puon, 60 ans, Chef de village, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampong (village nouveau).

Les Khmers rouges mettent tout en œuvre pour construire une société pure « où règne le bonheur, l'égalité, la justice et la démocratie véritable, sans riches ni pauvres, sans classe exploiteuse ni classe exploitée, une société dans laquelle tout un peuple vit dans l'harmonie et la grande union nationale pour participer au travail de production, édifier et défendre ensemble le pays. »¹¹³ Pour cela, ils décident d'extirper toutes les racines d'un mal qu'ils auront eux-mêmes des difficultés à identifier. Dans cette société utopique qui tourne vite au cauchemar, tout conflit, tout problème est nié et même interdit. Ainsi, les conflits interpersonnels, ne doivent plus exister puisque les mots d'ordre sont la « solidarité » *samaki* et l'« unification/ front uni », *aekepheap*. Vouloir défendre des intérêts personnels, des droits sur des biens, sont considérés comme des idées égoïstes, capitalistes et contre-révolutionnaires, comme des « fautes » envers l'organe central dépersonnalisé : l'« Organisation » *l'Angkar*. Tous les biens importants appartiennent à l'Etat et sont considérés comme moyens de production. Le peuple ne peut posséder que des biens d'usage courant¹¹⁴. Les conflits fonciers doivent ainsi disparaître, de fait. Ceux qui gardent des attachements aux biens, ou qui essaient de s'en approprier, sont traqués lors des réunions d'autocritiques et de dénonciations. Voler de la nourriture pour éviter de mourir de faim est donc considéré comme un acte contre-révolutionnaire. C'est une « faute » et elle doit être punie en conséquence. Les comportements sociaux déviants tels que la colère et l'adultère ne sont plus rééquilibrés par les réunions de conciliation traditionnelles. Ils sont considérés comme des « fautes » morales qui doivent être redressées par l'éducation et sont passibles de punitions.

Dans cette société qui se veut parfaite, le dévouement à *l'Angkar* doit être total. Les grands travaux agricoles sont lancés et mobilisent tout le peuple. Les leaders khmers rouges entendent montrer que leur Révolution peut faire plus vite et mieux que celle de leurs alliés chinois et de leurs voisins vietnamiens. Pour cela, aucune erreur n'est tolérée. Les sbires de *l'Angkar* vont traquer jusqu'à la paranoïa toutes les « fautes » qui pourraient entraver la Révolution en marche et organisent un contrôle très strict des populations.

Les familles sont déplacées de leur village natal et perdent leurs points de repères avec leurs divinités foncières et leur pagode. La cellule familiale est fortement déstructurée. Les mariages sont arrangés par *l'Angkar* qui ne tolère aucune relation extra-conjugale. Les époux ont peu d'occasions de se voir quand ils travaillent sur des chantiers différents et éloignés. Dès leur plus

¹¹³ Constitution du Kampuchéa Démocratique : 5 janvier 1976 - Préambule.

¹¹⁴ Constitution du Kampuchéa Démocratique : 5 janvier 1976 - Article 2 : Tous les moyens de production importants sont la propriété collective de l'Etat populaire et la propriété communautaire du peuple. Quant aux biens d'usage courant, ils demeurent la propriété individuelle des particuliers.

jeune âge, les enfants sont retirés à leurs parents et éduqués en collectivité. Les jeunes et adultes dans la force de l'âge font partie de brigades mobiles *krom chalat* qui se déplacent au gré des chantiers. L'esprit d'indépendance cher aux cambodgiens s'efface au profit de la collectivité. Des salles coopératives sont construites partout dans le pays. C'est là que les gens devront prendre leurs repas en commun et assister aux réunions. L'ancien chef de village se confond avec le chef de coopérative. Les chefs et les personnes d'autorité ne sont plus choisis pour leurs connaissances et leur renommée. Le pouvoir est confié aux êtres les plus malléables et ainsi ceux qui seront les plus dangereux hors contrôle : les ignorants, les jeunes et les plus acharnés à défendre la Révolution. La parole des anciens n'est pas sollicitée. Eux-mêmes se taisent comme tout le reste de la population. La terreur remplace la peur, terreur de l'*Angkar* aux « yeux d'ananas » qui voit tout, méfiance envers le voisin, un membre de la famille, un mouchard ou un enfant qui peut dénoncer et amener à la mort... Pour survivre, il vaut mieux ne rien voir ne rien entendre, ne rien dire, « être muet comme le kapokier *daem kor*¹¹⁵ »

En 1975, si le changement est notable dans les campagnes, il est radical pour les habitants des villes.

«En 1975, ça a changé. Avant c'était un peu dur, mais ça allait.(...) A la fin de 1975, on a mis tout le riz en commun dans un grenier. On a réuni toutes les assiettes et les couverts pour manger tous ensemble à la coopérative. Comme on travaillait tous ensemble dans la journée, le soir un repas était préparé pour nous. Les anciennes limites des terrains et des villages ont été changées. (...) Il y avait aussi des transferts de populations. Des gens de Phnom Penh sont venus ici. On était plus nombreux. On travaillait ensemble toute la journée. On devait faire des digues et des barrages. C'était très dur. Il fallait toujours travailler et peu manger.»

M. Seng, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« En 1975, j'habitais Phnom Penh avec ma famille. On nous a dit d'aller vers Battambang. J'ai perdu ma fille lors de l'évacuation. Je ne l'ai jamais retrouvée. A Battambang, on est arrivé épuisés. Heureusement, on avait emporté du riz avec nous. Beaucoup de gens sont morts sur la route. Ils étaient épuisés. Les Khmers rouges ont exécuté beaucoup d'anciens cadres de Lon Nol au sortir de la ville. On est allé dans un village où on s'est installés dans une maison avec deux autres familles. On ne se cherchait pas de problèmes entre nous. On avait appris à fermer notre bouche, à être sourds et muets. On nous a dit d'aller travailler la rizière. Dans le village où j'étais pendant les Khmers rouges, c'était très dur. Beaucoup sont morts de faim et de maladies. Il n'y avait rien à manger et pas de médicaments. on était 80 Familles au début, et, il est resté 17 familles à la fin. »

M. Chhuon, 56 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

3.2 . Un système coercitif de contrôle des populations.

Toute la société est organisée en groupes de plus ou moins grande importance qui ont pour tâches d'atteindre les objectifs de travail fixés par l'*Angkar* ainsi que de veiller à ce que rien ni personne ne vienne entraver le bon fonctionnement du système. Chacun doit entièrement se dévouer à l'*Angkar*, travailler durement ainsi que surveiller et dénoncer ses « fautes » et celles des autres. D'anciens Khmers rouges évoquent la structure locale de l'*Angkar* et les tâches à effectuer. Certains adhéraient totalement, d'autres se sentaient prisonniers d'un système qui leur faisait peur mais avec lequel ils collaboraient pour rester en vie.

«En 1975, on a libéré le pays une deuxième fois. La première fois, on avait libéré les villages en 1972. La deuxième fois, en 1975 c'était les villes. En 1975, le système était presque le même que celui qu'on avait installé depuis 1972, il est devenu plus strict et

¹¹⁵ Proverbe - *Kor* veut dire muet.

on a mangé en commun. Trois toits (familles) constituaient un petit groupe, *puk*. Le groupe, *krom*, était formé de douze familles. Au-dessus, il y avait la commune *khum*. Chaque famille en contrôlait une autre (...). Les membres du *puk* étaient associés en fonction de leur proximité géographique. C'était le chef de groupe qui décidait de l'association des maisons. S'il y avait incompatibilités entre les personnes dans les *puk*, c'était possible de demander à changer. Les *puk* se réunissaient tous les jours pour discuter des planifications et se corriger les uns les autres. L'objectif numéro un, c'était les travaux manuels/corvées, *polakam*, l'objectif numéro deux c'était l'autocritique, *svaytitiet*, et la dénonciation. »

M. Samon, 42 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« J'ai été soldat Pol Pot jusqu'en 1978. A partir de 1975, l'organisation de la société a beaucoup changé. La vie communautaire a été de plus en plus importante avec les coopératives. On arrivait dans la période du pouvoir absolu. Quand le chef disait d'aller à gauche, on allait à gauche. A ce moment, les gens avaient peur, très peur, même les officiers, *kamaphipal*, tout le monde avait peur. On avait des règlements pour travailler. Il fallait travailler, construire des barrages, transporter des engrais faits avec des excréments, faire des cultures maraichères. Le chef de coopérative planifiait tout et il fallait faire tout ce qu'ordonnait le chef de coopérative. Les gens ne pensaient qu'à leur survie, qu'à ce qu'ils mangeaient. Nous sommes des survivants. Aujourd'hui, c'est comme l'étage céleste (le paradis). »

M. Krem, 54 ans, Adjoint au Chef de commune (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot.

Traquer les « fautes ».

Dans cette société à qui on demandait d'être aveugle et sourde, tout comportement déviant était proscrit. Se quereller était interdit et passible de punitions. Le système de contrôle qui avait commencé à s'implanter dans les campagnes à partir de 1970 était désormais bien en place. Cinq ans plus tard, la machine s'emballa et un courant paranoïaque se mit à traquer les moindres « fautes » dans les gestes de la vie quotidienne. Dans un souci ultime de contrôle, l'autocritique et les dénonciations ne peuvent se faire que dans le cadre normalisé des réunions. Disputer d'un point litigieux, faire des reproches à quelqu'un en privé sont considérés comme des « fautes ».

« En cas de problème, on en parlait à l'intérieur du *puk*. Si le problème n'était pas résolu, il remontait au *krom*. Au début, les problèmes étaient les mêmes que pendant la période précédente. Il s'agissait de querelles entre les gens. Puis, on a dit que les problèmes étaient les fautes envers l'*Angkar*. Les gens qui avaient des problèmes et les gens qui faisaient des problèmes, c'était pareil, c'était contre l'*Angkar*. On disait que c'était des gens qui ne savaient pas faire la solidarité *tve samaki*. Ceux qui ne faisaient pas la solidarité étaient contre les principes de l'*Angkar*. »

M. Samon, 42 ans, Chef de village, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« On avait des réunions où on insistait sur la solidarité et l'unité nationale. Par exemple, si on disait de labourer deux ou trois fois une rizière et qu'on ne faisait qu'un labour, on disait qu'on ne respectait pas l'unité nationale. L'individu n'existait pas. Seul l'*Angkar* existait. Toute erreur était considérée comme une faute envers l'*Angkar*, envers le travail. On était comme des tortues. On ne montrait ni la tête ni les pattes. On avait juste confiance dans 2 ou 3 amis avec qui on pouvait avoir confiance. On pouvait s'aider en cas de maladie pour trouver secrètement des médicaments. »

M. Chhuon, 56 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Pendant les Khmers rouges, les idées c'était bien, mais les gens qui les appliquaient étaient mauvais. La société était très bonne. Tout fonctionnait bien. Les gens ne créaient pas d'histoires. Quand il y avait un problème, on en discutait entre nous. Les

gens étaient organisés en petits groupes, les *puk*. Chacun surveillait la conduite de l'autre et se surveillait lui-même. Quand il y avait des travaux manuels/corvées, *polakam*, certains ne travaillaient pas, les autres étaient jaloux et les dénonçaient. Il fallait réaliser l'objectif fixé sinon on faisait l'autocritique. C'est comme à la pagode, il y a un règlement, celui qui l'enfreint doit dénoncer sa faute et il est éduqué par le supérieur de la pagode. Si une personne était en colère contre une autre, elle pouvait la dénoncer lors de la réunion de petit groupe, *puk*, et puis, remonter jusqu'à la réunion de groupe. Si c'était une fausse accusation, les autres pouvaient rétablir la vérité et défendre la personne accusée. Le chef de groupe réglait le problème et disait que c'était une leçon pour tous. Si la personne n'avouait pas sa faute, l'histoire remontait au chef de coopérative et au chef de commune. Si c'était le cas d'un combattant¹¹⁶, il devait quitter la vie militaire comme le moine fautif quitte le froc. Dans l'armée de la forêt, on doit respecter les chefs. On est toujours au service des chefs. Pour le peuple, on faisait pareil. On leur disait : « Si vous vous disputez, vous serez pauvres. Vous perdez du temps. Si vous utilisez ce temps pour travailler, vous gagnerez votre vie. » Si le cas était grave, il y avait une punition. S'il s'agissait d'une querelle conjugale, on séparait l'homme et la femme et on les faisait travailler loin l'un de l'autre. Quand les deux se retrouvaient, ils étaient contents et ne faisaient plus de problèmes. On punissait aussi en donnant des travaux manuels/corvées. On envoyait les gens travailler aux champs, porter de la terre pour la construction des barrages. Les soldats les surveillaient particulièrement et les faisaient travailler. »

M. Chhum, 54 ans, Chef de village (ex- Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau)

Un ancien cadre khmer rouge fait la distinction entre les « fautes économiques » et les « fautes sociales ».

« Les deux choses importantes à respecter, c'était la solidarité, *samaki*, et l'unité, *aekepheap*. Ça voulait dire qu'on ne devait pas avoir de pensées individuelles égoïstes, capitalistes mais qu'on devait travailler ensemble pour l'organisation. On faisait des séances d'éducation et on parlait des erreurs des gens et on leur disait de ne plus recommencer. La fois suivante, les gens ne faisaient plus d'erreur car ils avaient honte. Si on répétait les réunions d'éducation tous les jours, les gens comprenaient et ils avaient honte s'ils faisaient des erreurs. On faisait l'éducation en prenant des exemples concrets pour que les gens comprennent. J'ai été formé par le chef de commune. Je répétais ce qu'il avait dit en cherchant d'autres exemples. Par exemple, j'expliquais que la solidarité c'était de travailler ensemble : « Si le travail doit s'arrêter à 11 heures, tous doivent travailler jusqu'à 11 heures. On doit commencer tous ensemble et s'arrêter tous ensemble, même s'il fait très chaud, on doit tous respecter les horaires. C'est la solidarité. » D'après le règlement, celui qui faisait trois fautes était puni. Il devait par exemple élever la terre pour faire des diguettes. Mais cela n'arrivait pas souvent. Il y avait une réunion de *puk* tous les jours quand il y avait beaucoup de travail et une tous les trois jours quand il y en avait peu. Il y avait une réunion de groupe, *krom*, une fois par semaine. Pendant la réunion des groupes, on donnait les résultats du travail des quatre *puk*. Le chef de groupe évaluait les résultats de chaque *puk*. Il cherchait les points forts et les points faibles. Les points forts devaient être imités par les autres *puk* et les points faibles étaient réprimandés. Le chef de groupe informait ensuite les membres du groupe du programme décidé par le chef de village. Tous les quinze jours, le chef de groupe rencontrait le chef de village pour lui donner les résultats de son groupe. Pendant les réunions, on faisait aussi des séances d'autocritique et de dénonciations. C'était important. Il fallait éduquer ceux qui avaient des défauts. A cette époque c'était très bien. C'était facile d'éduquer les gens. Maintenant, c'est plus difficile, les gens n'écoutent plus.

¹¹⁶ Les soldats khmers rouges étaient considérés comme une élite.

Il y avait les fautes contre l'*Angkar*, c'était les fautes économiques. Les fautes économiques, c'était d'arriver en retard au travail et d'arrêter avant l'heure. Ne pas repiquer assez rapidement, c'était une faute. Ne pas travailler quand il fait chaud, dire qu'on a mal à la tête au lieu d'aller travailler. C'était des fautes. Les vols des biens de l'*Angkar* étaient des fautes graves, comme de voler un poulet ou du riz.

Il y avait aussi les fautes sociales. Par exemple, une mère qui injurie ses enfants ou qui injurie ses voisins c'est une faute. La faute grave, c'est quand deux personnes se battent.

On cherche à arranger l'histoire et on donne un avertissement. La punition c'est l'éducation pendant 10 jours et les travaux. »

M. Samon, 42 ans, Chef de village, (ex-Khmer rouge) Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot. (village nouveau)

Les victimes apprennent à devenir bourreaux pour survivre. Dans un climat de terreur, la dénonciation et le mensonge deviennent souvent des formes de protection.

« Il n'y avait pas de querelles entre les gens. C'était interdit. On ne savait que travailler. Les soldats khmers rouges s'occupaient de la Défense Nationale, ils ne travaillaient pas. Nous, on était le peuple, on ne faisait que travailler. Le soir, lors des réunions d'autocritiques, on faisait un résumé des résultats de la journée. On vérifiait si on avait atteint les objectifs. On relevait les fautes : celui qui avait repiqué trop lentement, celui qui avait travaillé vite et mal, celui qui s'était mis en colère contre un autre. On disait soi-même ou on était dénoncé. On devait avouer. Les gens qui dénonçaient disaient : « Camarade Chin, vous avez dit des paroles brusques à un autre camarade. Aujourd'hui, vous n'avez pas beaucoup travaillé. Nous vous conseillons de ne plus continuer ainsi. » Tout cela était dit sous la supervision du chef de groupe ou du chef de village. Eux aussi pouvaient être dénoncés et devaient avouer leurs fautes. Dans une réunion de groupe, on était douze. On devait parler à tour de rôle, se dénoncer, dénoncer les autres puis écouter les conseils du chef de groupe. Si une personne nous dénonçait, on devait avouer systématiquement. On n'avait pas d'autre choix. Si c'était un mensonge on ne pouvait rien dire, on ne devait pas refuser la dénonciation. On n'était pas obligé de dénoncer les autres et de se trouver des erreurs, mais pour être bien vu et pour être tranquille, on était obligé d'inventer. On cherchait des petits détails à raconter pour accomplir notre mission comme les autres. D'un autre côté, on avait peur de dénoncer des gens et après d'être en mauvais termes avec eux. Les groupes d'enfants dénonçaient aussi. Parfois, on restait après la réunion parce qu'on était obligé d'être solidaires. En fait, il n'y avait pas de solidarité, on faisait semblant pendant le travail en commun et le repas. Quand on rentrait à la maison, on ne pensait qu'à sa propre histoire. On ne faisait pas confiance aux autorités khmères rouges, mais on avait confiance en certaines personnes du peuple comme nous. Il y avait de l'entraide entre nous surtout pour les médicaments. On se les échangeaient. »

Mme Channa, 48 ans, Commune de Tropeang Pleang, district de Chuuk, Province de Kampot. (village nouveau)

« Avant, les gens étaient gentils dans le village. Ils ne mentaient pas et ne volaient pas. Pendant les Khmers rouges, pour survivre, il a fallu apprendre à mentir et à voler. Ceux qui disaient toujours la vérité n'ont pas pu survivre. Moi, j'ai menti, j'ai volé de la nourriture et j'ai survécu. »

Mme Kien, 47 ans (ex Khmère rouge), Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

La dénonciation et l'autocritique assorties de punition prennent la place de la conciliation.

Dans certains cas, certains lieux, et avec certaines personnes, les chefs de villages continuaient parfois à pratiquer la forme traditionnelle de la conciliation *somromruel*. C'était surtout pour des petits problèmes interpersonnels. Les problèmes qu'on disait liés à l'*Angkar* étaient trop importants pour être débattus à huis clos, ils l'étaient à l'occasion des réunions. Les pouvoirs du

chef de village étaient plus importants qu'auparavant. Il pouvait émettre des jugements, faire tuer ou mettre en prison. Ainsi, peu de gens osaient parler de leurs problèmes au chef de village, à moins d'être proches de lui. On préférait se taire plutôt que d'attirer l'attention sur soi. Le système des dénonciations, quant à lui, fonctionnait bien.

« Il n'y avait plus de problèmes de terres puisque les terres étaient mises en collectivité. Il y avait peu de problèmes conjugaux aussi, puisqu'on était souvent séparé du mari ou de la femme. Chacun avait beaucoup de travail et partait parfois loin et longtemps. On se rencontrait peu, une fois tous les 10 jours, parfois plus longtemps. Les problèmes c'était surtout des vols ou des histoires entre gens qui ne s'aimaient pas. Quand on avait un problème avec quelqu'un, on allait voir le chef du village. Il faisait la conciliation comme à l'accoutumée en réunissant les deux parties, en les faisant parler, puis en donnant des conseils. On y avait moins recours comme pendant la période du *Sangkum*, parce qu'on n'était jamais sûr de ce qui pourrait arriver. Le chef du village appelait les deux personnes. Il leur demandait de raconter l'histoire puis il leur donnait des conseils. Je me souviens, une fois, un homme est rentré chez lui et des objets avaient disparus. Il a crié contre le voisin et le voisin lui a répondu. L'homme est allé voir le chef du village qui a dit qu'il ne pouvait pas trouver de solution parce qu'il ne savait pas qui avait volé. Le chef du village disait qu'il fallait oublier l'histoire et ne pas faire de problèmes. Si on connaissait le voleur, le chef de village pouvait aider et mettre le voleur en prison. S'il s'agissait d'un petit problème comme un problème entre personnes, on recevait de l'éducation mais si c'était un grand problème, par exemple si quelqu'un avait fait un problème contre l'*Angkar*, il était dénoncé pour avoir trahi l'*Angkar*, il était tué ou mis en prison. Quand on était accusé d'avoir trahi l'organisation, on ne pouvait pas se défendre, on ne pouvait pas protester, on devait avouer. Parfois, il y avait une enquête. Le chef interrogeait d'autres personnes. Mais, dans la majorité des cas, les gens étaient emmenés en prison sans enquête et ils subissaient des interrogatoires très durs. Ils devaient avouer eux-mêmes. Peu de gens revenaient de la prison. j'ai vu quelques personnes en revenir après 3 mois ou un an. Ils étaient très maigres et se tenaient tranquilles. »

M. Seng, 57 ans (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Les mailles du filet étaient serrées pour traquer la moindre faute. Entre l'autocritique, les dénonciations et les mouchards, peu de gestes de la vie quotidienne échappaient à l'*Angkar*.

« Il y avait des mouchards *chlop*. Ils étaient chargés d'espionner les gens et de les dénoncer. Ils travaillaient avec nous et nous surveillaient tout le temps. Quand quelqu'un était dénoncé, le chef des mouchards l'emmenait au chef de groupe pour l'éduquer puis l'accusé pouvait rentrer chez lui. Dans les cas graves, les gens étaient mis en prison ou tués. Ils étaient accusés d'avoir trahi l'*Angkar*. Les fautes contre l'organisation, c'était d'avoir volé un poulet, tué un bœuf, volé des légumes. C'était le chef de groupe qui décidait d'envoyer ou non le coupable en prison. »

M. Seng, 57 ans (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Le classement des personnes en catégories et la différence de traitement qui leur est assorti.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, entre 1970 et 1975, les personnes étaient rangées dans des catégories selon leur biographie et leur aisance matérielle. Ces classements¹¹⁷ sont appliqués à l'ensemble de la population à partir de 1975. Encore une fois, selon les lieux et la personnalité des chefs, ces classements sont plus ou moins stricts ou peuvent contenir ou non des sous-catégories. Les termes se mêlent parfois. Dans l'ensemble, on distingue deux classes principales :

¹¹⁷ Nous sommes ici bien loin des termes du préambule de la Constitution du Kampuchéa Démocratique. «(...) Considérant les aspirations du peuple du Kampuchéa tout entier et de l'armée révolutionnaire du Kampuchéa toute entière qui désirent un Kampuchéa indépendant,(...), où règnent le bonheur, l'égalité, la justice et la démocratie véritable, sans riche ni pauvre, sans classe exploiteuse ni classe exploitée, une société qui vit dans l'harmonie et dans la grande union nationale pour participer au travail de production, édifier et défendre ensemble le pays (...) »

le « peuple ancien » *muletan chas*, celui qui était du côté de la Révolution avant la chute de Phnom Penh et le « peuple nouveau » *muletan thmey* ou dit du « 17 Avril », *dop pram peul mesa*. En cas de « faute », selon la catégorie dans laquelle elles sont placées, le traitement infligé aux personnes varie. On considérait que la classe des « anciens », des « pleins droits » ou des « ouvriers pauvres » était plus pure et qu'en cas de faute, il était toujours possible de remettre la personne sur le droit chemin. Les autres classes étaient suspectées d'avoir pris de mauvaises habitudes, difficiles à rectifier. Les Khmers rouges étaient particulièrement vigilants à leur égard. A la moindre incartade, Ils considéraient souvent qu'ils ne pouvaient être rééduqués et procédaient à leur élimination.

« En 1976, on a créé des comités de divisions, *kanak kang*. Il y avait beaucoup de comités dans les villages et les communes. On a mangé tous ensemble dans les salles coopératives. Les gens ont été groupés par classes selon le moment où ils ont fait partie du régime des Khmers rouges. On disait « ceux du vieux village », *neak phum chas*, et « ceux du nouveau village », *neak phum thmey*. Ceux-là venaient de l'extérieur. On disait aussi les « agriculteurs anciens », *kaksika chas*, et les « agriculteurs nouveaux », *kaksika tmey*. On disait encore le « peuple ancien », *muletan chas* » et le « peuple nouveau », *muletan tmey*.

On désignait deux à trois personnes parmi le « peuple ancien » pour surveiller le « peuple nouveau ». (...) Pendant les réunions, on disait que les « nouveaux » et les « anciens » avaient les mêmes droits. On proposait aux « anciens » de surveiller et d'aider les « nouveaux ». En réalité, ils ne les aidaient pas. C'était plus difficile pour les « nouveaux » que pour les « anciens ». Ils n'étaient pas habitués à travailler la terre. Ils étaient plus vite fatigués, ils avaient faim. Ils tombaient malades. Beaucoup sont morts d'épuisement ou de faim. Les rations alimentaires étaient limitées. Les « nouveaux » ne supportaient pas. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du Chef de Quartier, (ex Khmer rouge) Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« En 1975, j'étais à Kandal. J'étais membre du comité de commune. On faisait des réunions d'éducation une fois par semaine. On disait : « Demain, il faut aller planter des bananes à cet endroit. » Le règlement était expliqué à l'aide d'exemples concrets. Le règlement c'était les tâches à accomplir avec des objectifs. Le chef du village expliquait la durée de la tâche, le nombre de participants, le nombre de plants ou le nombre de paniers de terre à transporter. Ceux qui ne respectaient pas les consignes faisaient des « fautes ». Les punitions variaient selon la classe à laquelle on appartenait. Pour les « agriculteurs de la classe pauvre », *teaksika kra*, et ceux de la « classe du milieu », *teaksika kandal*, c'était l'éducation. Pour les « agriculteurs supérieurs », *teaksika leu*, et les « nouveaux », il n'y avait pas beaucoup d'avertissements. On ne leur répétait pas deux fois la même chose. C'était l'exécution. Les « agriculteurs pauvres » et les « agriculteurs moyens », on les éduquait. On ne les tuait pas sauf en cas de grave erreur. Une grande erreur, c'était quand ça touchait à la morale ; les hommes qui avaient une maîtresse ou ceux qui ne respectaient pas le repas en commun. Par exemple, comme ceux qui tuaient un poulet pour le manger à la maison. C'était à cause de la faim que des gens ont cherché de la nourriture et ils ont été tués pour cela. Là où j'étais, il y a eu des fautes graves au sujet de femmes. A cette période, des femmes de Phnom Penh sont venues au village. Elles étaient belles et bien soignées. Les soldats allaient les voir et les violaient en secret. Quand c'était su, l'homme et la femme étaient tués. Dans l'endroit où j'étais, j'avais du pouvoir, j'étais respecté. En cas d'adultère, je séparais les deux et s'ils n'étaient pas mariés, je les mariais ensemble. S'ils étaient déjà mariés, ils étaient éduqués et devaient participer à des travaux difficiles. Ça c'était valable pour les « agriculteurs des classes pauvres » et « moyennes ». S'il s'agissait d'« agriculteurs supérieurs », on ne pouvait que les tuer. Parfois, on les envoyait ailleurs, dans des zones difficiles de forêt. Quand il y avait une faute, on disait : « C'est contre la loi, c'est contre le règlement, *ko pi cpab, ko pi Viney*. » Il n'y avait pas de règlement précis écrit,

mais on savait qu'il y avait des fautes contre l'Angkar. Il y avait (en fait) plus de fautes que de lois. Ce qu'on retenait c'était qu'à la première et à la deuxième faute, il y avait éducation assortie d'un avertissement. A la troisième faute, c'était la punition. La punition c'était souvent la mort. Il fallait faire attention à ne pas sortir du chemin de l'Angkar. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du Chef de Quartier, (ex Khmer rouge) Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« En 1975, je suis revenu à mon village natal à Kbal Romeas. Les gens ont été divisés en trois catégories, le « peuple de pleins droits », *pracheachun pinset*, les « gens à l'essai », *neak triem*, et les « agriculteurs nouveaux », *Kaksika thmey*, ou « groupe nouveau », *puk thmey*. J'appartenais au groupe des « nouveaux ». A ce moment là, il n'y avait pas de justice, on utilisait que la force. Il n'y avait plus de tribunal. Le chef du village avait tous les pouvoirs de juger, il avait le pouvoir de tuer. Il avait le pouvoir de tuer une personne, dix personnes, une famille entière. De toutes les classes, c'était dans la classe des « nouveaux » qu'il y avait le plus de morts. On reprochait les fautes. Les petites fautes, c'était de planter soi-même des pommes de terre pour les manger secrètement le soir. On disait que c'était contre l'Angkar, contre la solidarité entre les gens. Pendant la réunion, tous les gens débattaient du problème et disaient s'il fallait tuer ou punir autrement. Les grandes fautes c'était par exemple de coucher avec une autre femme que la sienne ou de ne pas travailler assez. On disait que les gens étaient paresseux même si leurs forces ne leur permettaient pas de travailler beaucoup. Une faute très grave, c'était de prononcer de mauvaises paroles contre l'Angkar. Dans ce cas on tuait toute la famille pour être sûr d'exterminer toutes les mauvaises semences *pouy*. On était moins dur avec les « pleins droits », leurs fautes étaient plus tolérées. Pour les fautes graves, ils étaient punis mais moins souvent tués. Au début, on regardait aussi les biographies. J'ai dit que j'avais été un soldat de Lon Nol mais après j'ai changé de village et mon dossier s'est perdu. Parfois, les anciens soldats de Lon Nol n'étaient pas tués car ils avaient de la famille du côté des « pleins droits » qui les protégeait. Moi, je travaillais bien, les « pleins droits » m'aimaient bien et ils m'aidaient. Pendant les réunions, on ne nous parlait que de travailler.»

M. Lai, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Avant 1975, quand quelqu'un faisait un problème, on parlait de l'éduquer, *kor sang*, puis en 75 on a dit jeter, tuer, *leng tuk*¹¹⁸. Dans certains endroits, il y avait beaucoup de morts, dans d'autres peu. On a fait des distinctions entre les gens. Il y avait trois classes : les ouvriers, les agriculteurs et les classes hautes. C'était comme à la pagode, il y avait les novices, *nen*, les moines, *lok puk*, et le chef, *sangkriech*.¹¹⁹

Les ouvriers, *kamaka*, étaient les plus pauvres. Ils étaient divisés en deux groupes : les « ouvriers qui ne possèdent que les paumes de leurs mains », *kamaka bat day toteung*, et les « ouvriers porteurs », *kamaka liseng*, sans terres. Les premiers étaient les privilégiés du nouveau régime. Ensuite, il y avait les « agriculteurs numéro un », *kasika lek muoy*, qui avaient une rizière mais qui ne suffisait pas à les nourrir toute l'année, puis, les « agriculteurs numéro deux », *kaksika lek pi* qui avaient des rizières et des bœufs et faisaient la soudure alimentaire sur l'année. La « classe haute », *vanak leu* était divisée en deux. La « classe un », *vanak muoy* comprenait ceux qui avaient bicyclettes, charrette, bœufs, cochons. La « classe deux », *vanak pi* avait des serviteurs et des éléphants en plus. Je sais ça parce que j'étais un chef. J'avais appris lors d'une formation.

D'après ce classement, on choisissait les chefs parmi la classe des ouvriers *kamaka vaday toteung*, analphabètes. Tout était inversé. Ce qui était vrai était faux, ce qui était

¹¹⁸ *leng tuk chivit* - *leng* : jeter; relâcher, *tuk* préserver, garder, *chivit* : vie.

¹¹⁹ Lors des entretiens, plusieurs anciens cadres khmers rouges ont établi des parallèles entre le système communiste khmer rouge et l'organisation de la communauté monastique. La trame du vieux fonds traditionnel persiste malgré la volonté de destruction. Une religion vient en chasser une autre.

faux était vrai. Quand on nous disait de dire blanc, on disait blanc. On a mis les pieds à la place de la tête. Les ouvriers avaient plus de droits que les autres. On tolérait beaucoup de fautes de leur part, excepté le viol d'une fille qui était puni de mort. Ils mangeaient trois fois par jour. Les « classes hautes » ne mangeaient que deux fois par jour. Ils faisaient plus de fautes. Comme ils avaient plus faim, ils enfreignaient plus les règles. Ils étaient les riches. Ils méprisaient le peuple. On pensait à tout cela et on ne voulait pas qu'ils possèdent beaucoup. Le peuple n'était pas intelligent. Il était paresseux. Mais, c'était la faute des riches qui avaient maintenu les gens dans l'ignorance. »

M. Puon, 60 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot. (village nouveau)

« Le chef de coopérative avait le droit de tuer les gens mais nous, on n'avait aucun droit. Les chefs de coopérative étaient ignorants. Ils étaient sélectionnés parmi les plus ignorants et ceux qui avaient beaucoup participé aux corvées avant 1970. Ils faisaient partie du «peuple ancien ». Nous, les «gens du 17 Avril », on était plus instruit mais on ne pouvait pas être nommé chefs de coopérative. Etre instruit, c'était mal considéré. »

M. Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« On devait travailler et ne pas faire de problèmes, se tenir tranquilles. Ceux comme nous qui étions les «nouveaux », on était tué si on créait un problème. Les autres, ceux du peuple « ancien », recevaient des conseils. Ils étaient éduqués. »

Mr Chhuon, 57ans, Commune de Nokor Thom, district de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Pendant les KR, il y avait trois catégories de personnes : Les «pleins droits», *pinset*, les «réservistes», *bamrong* et les «17 Avril», *dop pram peul mesa.* »

Mr Nealk, 39 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Les murs avaient des oreilles même la nuit.

«En 1975, on habitait dans une nouvelle maison à 15 km du village natal. Il y avait des mouchards, *chlop*, qui espionnaient tout le temps. Une nuit quelqu'un a rêvé tout haut que son ancienne maison était occupée par d'autres. Les mouchards ont dit qu'il avait un comportement capitaliste car il s'attachait à sa maison.

Tous les gestes étaient surveillés. Par exemple, si un homme du peuple « nouveau » avait souri à une femme du peuple « ancien », il pouvait être puni pour le simple fait d'avoir cherché à séduire une femme.

Ceux qui étaient particulièrement visés étaient les anciens soldats de Lon Nol et les gens d'origine vietnamienne. Mais c'était surtout contre les anciens soldats de Lon Nol que la punition était la plus sévère.

«Les « anciens » nous surveillaient. Ils n'avaient pas confiance et nous considéraient comme des ennemis. Ici, il y a eu beaucoup de morts. Sur cinq personnes, deux ou trois sont mortes. Beaucoup de familles ont été entièrement détruites. Le plus difficile, c'était le manque de nourriture. On ne pouvait pas prendre les légumes et les fruits qu'on trouvait sinon on allait en prison. En 1977, il y avait beaucoup de réunions de propagande. Il y avait peu de différence de traitement entre les « anciens » et les « nouveaux », juste une petite priorité pour les « anciens ».

A ce moment là, on avait peur tout le temps, on ne voulait pas parler. On gardait tout à l'intérieur. Ceux qui parlaient et ceux qui protestaient étaient tués. On nous accusait d'avoir des tendances capitalistes où chacun a le droit de faire ce qu'il veut et a la propriété privée. Le règlement des Khmers rouges nous disait qu'il fallait être collectifs et pas individuels ; c'était le pouvoir absolu. Si on faisait une petite faute, on était traité d'ennemi. Ceux qui protestaient étaient tués. Il n'y avait pas de conflits entre les gens. S'il y avait une dispute entre les gens et que c'était su, le lendemain, les deux, ou un

seul, disparaissaient. » Mr Roueng, 45 ans, Commune de Check, District de Svay Chrum, province de Svay Rieng.

Les conditions de vie varient selon les lieux

Ainsi, le règlement de base assez succinct et expéditif semble souvent peu compris et appliqué de façon assez personnelle selon les chefs locaux. Les témoignages font état de zones particulièrement dures et de zones plus souples.

« 1975 marque une nouvelle étape. J'étais soldat khmer rouge et j'étais de garde dans la ville. La ville était vide. A Kampot, il n'y avait personne dans la ville. Puis, j'ai été nommé chef de la section des invalides. Je devais nourrir plus de 300 personnes. Je me déplaçais beaucoup. J'ai vu qu'il y avait une différence selon les lieux. Je n'avais pas le droit de parler mais je regardais. Il y avait des villages où l'on mangeait du riz, d'autres de la soupe de riz et d'autres du potage de tiges de nénuphar. Tout dépendait des chefs locaux et des chefs de région. »

Mr prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« A partir de 1977, j'étais sur la frontière vietnamienne. Je me déplaçais beaucoup dans les villages. La situation n'était pas la même partout. Ça dépendait des chefs et de la nourriture. Il y avait des endroits faciles où tous les gens mangeaient et on ne faisait pas trop de distinctions de classe entre eux, et d'autres endroits où c'était très dur, les gens avaient faim et il y avait beaucoup d'exécutions.(...) Les gens étaient divisés en classes, mais ça dépendait des endroits. Parfois on appelait les gens de la ville les « gens du 17 avril » et dans d'autres endroits, on disait les « gens nouveaux » et ailleurs, on ne faisait pas la différence avec les autres. Ça dépendait du chef de l'endroit. Certains disaient que la solidarité c'était de ne pas faire de discriminations.

Les époux habitaient ensemble mais se voyaient peu. Ils travaillaient dans des endroits différents et parfois partaient ailleurs pendant un ou deux mois pour faire des barrages et canaux. Les enfants étaient séparés des parents. On disait que les parents étaient les premières forces et qu'ils devaient travailler pour l'*Angkar*. C'était difficile car je ne pouvais pas m'occuper des enfants et rencontrer souvent ma femme. Le règlement était plus strict qu'avant. Manger en commun, c'était difficile. » Mr Samon, 42 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot. (village nouveau)

Le durcissement du système à partir de 1977.

A partir de 1977, le système s'emballe. Les objectifs de la révolution ne sont pas atteints, et pour cause : les experts manquent pour diriger les grands travaux hydrauliques et nombre d'ouvrages s'écroulent faute de calculs préalables. Le riz est exporté pour acheter des armes, ou stocké en prévision d'une guerre contre le Vietnam, et la population meurt de faim. Pour les dirigeants, trouver des raisons d'ordre structurel équivaldrait à reconnaître les erreurs de la Révolution. Les raisons ne pouvaient être qu'humaines. Les ennemis étaient désormais traqués dans les rangs même des Khmers rouges. Ils étaient soupçonnés de faire alliance avec le Viêt-minh, la CIA ou de s'opposer aux méthodes polpotistes qu'ils jugeaient trop radicales. Certains parvinrent à s'enfuir vers le Vietnam d'où ils ne revinrent qu'après 1979 pour occuper des postes de direction du nouveau régime. Pour l'heure, de vastes purges étaient déclenchées dans le pays.

« A partir de 77, il y a eu beaucoup de dénonciations suivies de punitions. Ceux qui avaient collaboré avec Lon Nol avaient déjà été tués. On avait collectionné leur biographie. Les riches avaient aussi été en partie tués. On dénonçait alors toutes sortes de gens, les têtus, *neak tumnueah*, par exemple ceux qui ne voulaient pas qu'on démolisse leur maison pour donner le bois à l'*Angkar*, ceux qui trahissaient la révolution, *kbât*, par exemple ceux qui avaient des relations avec les bandits de la forêt, des faux Khmers rouges qui disaient faire partie de la Résistance, ceux qui essayaient

de communiquer avec les ennemis. On disait qu'il y avait des ennemis CIA. Les gens dénoncés étaient punis et tués. »

Mr Mong , Maître de cérémonie, Monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong teuk, Krong Kep.

« En 1977, il y a eu beaucoup de morts et de projets d'exécuter des gens. Mon père savait qu'il pouvait être tué car il ne faisait pas partie du « peuple ». Il était ouvrier et réparait les pompes à eau. Un jour, on lui a donné l'ordre de creuser une tombe pour lui-même. On a dit qu'il avait fait une faute. Il avait mal réparé une pompe à eau. Ça n'était pas de sa faute, il n'y avait pas de pièces de rechange. Les pompes tombaient souvent en panne. Mais, dans la nuit, le chef de section a eu pitié de lui et l'a envoyé ailleurs pour ne pas être tué. Moi, j'étais dans les brigades mobiles. Je travaillais tellement que je croyais que j'allais mourir. En 1979, les Vietnamiens sont arrivés. Mon père n'a pas voulu suivre les Khmers rouges et ils l'ont tué. Moi, j'étais dans une brigade mobile. J'ai prétexté que j'allais chercher du sel et j'en ai profité pour m'enfuir. J'ai cherché ma mère. Je l'ai retrouvée dans mon village natal, puis on a encore bougé pour aller là où on pouvait trouver à manger. Les Khmers rouges entraient la nuit au village et tuaient des gens. »

Mme Somaly, 48 ans, Quartier de Kep, Krong Kep.

« Certains disaient en secret qu'ils n'étaient pas d'accord. Parfois, ils étaient dénoncés. Ainsi, au lycée de Svay Rieng ; deux ou trois professeurs ont été tués parce qu'on les accusait d'être des Khmers *serei* comme la CIA. Le jugement des Khmers rouges se passait lors de réunions. En 1976, il y a eu des lectures d'actes d'accusation suivies d'exécutions devant le peuple pour lui faire peur. C'était la loi de la forêt *cpap prey*. La mort était une sentence courante. Je ne comprenais pas tous les slogans des Khmers rouges. Ils disaient « Si on garde une personne, ça ne vaut rien. Si on la tue, ça ne vaut rien non plus ». On devait peut-être comprendre que nos vies ne valaient pas grand chose. Pour nous qui respectons le bouddhisme, on considérait les Khmers rouges comme des athées qui ne respectaient même pas leurs parents. »

Mr San 70 ans, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Kampot.

Une femme, ancien cadre khmer rouge trouve encore aujourd'hui des raisons pour justifier la politique de l'absurde.

«Les idées des Khmers rouges, c'est bien. Mais, pendant le régime de Pol Pot entre 1975 et 1979, la majorité des dirigeants locaux ont été irresponsables. Ils n'ont pas pensé à l'intérêt des paysans. Ils ont tué des paysans et le peuple. Ces gens-là sont des traîtres. Les Khmers rouges ont construit des barrages, des routes, des digues pour l'intérêt du peuple. A cause de ces traîtres, on ne retient que les mauvaises actions des Khmers rouges et pas les bonnes. Pendant le régime de Pol Pot, il n'y avait pas que les gens du peuple qui ont été tués. Les Khmers rouges aussi ont été tués parce qu'ils s'accusaient eux-mêmes.

A cette époque, on vivait facilement et en paix. Quand je rentrais le soir, les repas étaient prêts. On ne faisait pas d'efforts. Quand on voulait quelque chose, quelqu'un le faisait pour nous : nourriture, vêtements, ..(...) Le système pour résoudre les problèmes était bon, on réglait le problème entre nous avec les réunions et on faisait l'éducation. C'était des réunions d'autocritiques et où on parlait aussi des fautes des autres. On pouvait aussi se critiquer entre nous. On était réunis en petits groupes *puk*. Quand je dénonçais quelqu'un, je lui disais : « Tu as fait des erreurs, non conformes aux principes de l'Organisation donc je veux que tu t'améliores. » L'accusé répondait : « Je reconnais mes fautes donc je promets de ne plus recommencer. » Il n'y avait pas de punition mais on disait à celui qui avait fait une faute qu'il devait suivre le règlement. On pouvait aussi se critiquer en famille pour s'aider. Par exemple, un frère pouvait dire d'une sœur qu'elle n'avait pas bien fait cuire le riz, qu'elle n'avait pas cherché de petit bois, qu'elle n'avait pas apporté d'eau pour remplir la jarre. Les accusés avouaient leur

faute. Ils étaient reconnaissants à ceux qui leur avaient montré leur faute. On était content d'être critiqué. On disait : « Aujourd'hui, j'étais paresseux, j'étais fatigué. Demain, je ferai mieux. » Pendant les réunions, chacun devait relever ses fautes pour être éduqué. On était heureux quand quelqu'un relevait une faute. On apprenait à s'améliorer.

Pendant les réunions, tout était noté. Chacun avait un dossier. Ceux qui avaient rejoint la résistance depuis longtemps et qui ne se comportaient pas bien restaient au même bas niveau. Ceux qui respectaient bien le règlement pouvaient monter en grade (...). Comme je travaillais bien, j'ai été nommée chef de commune.

Pendant Pol Pot, même s'il y avait moins de liberté, mais il y avait plus de justice et de paix. Chacun se surveillait et prévenait les problèmes. Il n'y avait pas de querelles et de conflits entre nous. »

Mme Kak, 47ans (ex khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

En 1979, après plusieurs accrochages frontaliers, les troupes vietnamiennes libèrent le pays des Khmers rouges et s'y installent pour dix ans. Ils reviennent avec deux groupes politiques cambodgiens. Un groupe de vétérans communistes qui avait pris l'exil à l'indépendance du pays en 1954, et un groupe d'anciens cadres khmers rouges modérés qui fuyaient les purges de 1977-78. Ceux-ci seront les nouveaux dirigeants de la République Populaire du Kampuchéa .

Synthèse Chapitre I : L'HERITAGE DU PASSE :
LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX : Les années de terreur : 1975-1979

Ces années de tourmente ont profondément abîmé le tissu social cambodgien et sapé les fondements traditionnels. Tout a été basculé. « Les pieds ont été mis à la place de la tête ». Dans la majorité des endroits, l'ancien système a été totalement détruit. Les populations ont été déplacées et contraintes à travailler durement en étant sous alimentées, la religion a été interdite, la monnaie abolie, l'ancienne structure administrative démantelée, les pagodes, les écoles et les tribunaux transformés en entrepôts, les anciens cadres du régime de Lon Nol et les intellectuels traqués et souvent tués.

Le nouveau système a touché à quelque chose d'essentiel : la famille. Pendant la période sombre des Khmers rouges, les membres de la famille ont été séparés et amenés à se dénoncer mutuellement. Le rapport hiérarchique entre les vieux et les jeunes a été interverti. Les parents et les personnes âgées étaient perçus comme les rescapés du régime réactionnaire ancien, alors que les jeunes étaient élevés au rang de représentants du nouvel ordre révolutionnaire. Les jeunes et les ignorants ont pris la place des aînés et des gens instruits. Le groupe prend le pas sur l'individu.

La religion a été abolie. Les proverbes et conseils hérités de la tradition populaire ont été remplacés par des slogans politiques.

Dans ce régime prétendument égalitaire, les gens étaient hiérarchisés selon leur biographie. Les plus pauvres et les plus ignorants avaient les fonctions de commandement, et des privilèges sur les autorités et les intellectuels de l'ancien régime qui furent exécutés à la moindre incartade.

Les pratiques traditionnelles de conciliation des conflits sont écartées au profit des réunions d'autocritiques et de dénonciations. Tout conflit, problème est une atteinte à l'avancée de la révolution. Il doit faire l'objet de rééducation et être puni comme un acte contre-révolutionnaire.

Les Khmers rouges ont utilisé les armes de la terreur et du contrôle omniprésent pour étouffer toute velléité de résistance et d'expression d'un sentiment personnel. Pour vanter les effets de leur révolution, ils utilisent souvent l'argumentaire d'une société sans prisons, sans bandits et sans conflits, mais sans préciser les moyens totalitaires qu'ils ont mis en œuvre pour y parvenir. Les conflits de terre n'ont plus de raison d'être avec la collectivisation des terres. Les conflits familiaux sont réduits au minimum avec la séparation fréquente des membres de la famille et le contrôle des moindres faits et geste. Ceux qui dérogent aux principes fondamentaux : le travail et le silence, sont punis ou tués.

Dans ce système interverti¹²⁰, quand survient un conflit, la recherche d'un coupable en vue de le punir remplace la recherche traditionnelle de consensus entre protagonistes. Toute la société est mobilisée pour débusquer les auteurs de « fautes ». Au lieu d'apaiser les conflits, quitte à les étouffer, le nouveau régime au contraire demande à traquer et dénoncer publiquement toute « faute ». La peur et la méfiance entre personnes s'installent pour longtemps.

La société cambodgienne fortement ébranlée va tenter au cours des années qui vont suivre de recoller les bribes d'une tradition fortement érodée avec des principes nouveaux qui vont de plus en plus venir de l'extérieur.

¹²⁰ On peut faire remarquer que l'Angkar tout en voulant détruire les fondements traditionnels en les inversant n'a cependant pu se détacher de la trame culturelle cambodgienne : respect des hiérarchies, effacement devant le chef, engagement dans le communisme à l'imitation du moine qui rejoint une vie monastique régulée par des principes,

4. LA DIFFICILE RECONSTRUCTION : 1979-1993

Un nouveau gouvernement est instauré en Janvier 79 avec l'assistance du régime vietnamien. Le pays devient la République Populaire du Kampuchéa. D'obédience communiste, il se lance dans la reconstruction d'un pays où les infrastructures sont totalement détruites et les familles dispersées et affamées.

Dans les premiers temps, les survivants essaient dans la mesure du possible de revenir au village natal afin de retrouver des membres de leur famille. Dans ce chaos, les familles survivent au jour le jour et essaient de s'emparer de tout ce qui est à leur portée. Les entrepôts et ouvrages du Kampuchéa Démocratique sont pillés. Des exécutions sommaires d'ex-Khmers rouges ont lieu. La situation foncière est totalement anarchique. Dans nombre d'endroits, le quadrillage des rizières des Khmers rouges a fait disparaître les limites anciennes des terres de culture. Les anciens propriétaires sont morts, partis ailleurs ou bien pas encore revenus. Chacun s'installe où il le peut. A Phnom Penh, de nombreux propriétaires et documents relatifs à la propriété foncière ont disparu dans la tourmente. La ville devient un gigantesque squat habité en majorité par des gens venus de la campagne¹²¹. Cette situation foncière est particulièrement explosive.

250 000 personnes choisissent de prendre le chemin de la frontière Thaï vers les camps de réfugiés.

La vie se réorganise avec son lot de difficultés. Le gouvernement met en place un appareil administratif et décide de la protection de tous les biens d'état et des biens abandonnés par les Khmers rouges en les déclarant propriété de l'état.

En vue d'accroître la production et de contrôler les populations, le gouvernement instaure tout d'abord des groupes de travail agricoles collectifs : les groupes de solidarité *krom samaki*. Mais, après les années khmères rouges, les paysans rejettent toute forme de collectivisme, aussi modéré soit-il. Rapidement, ils retravailleront la terre individuellement.

Puis, afin de contenir l'anarchie foncière et d'éviter d'avoir à gérer des conflits insolubles, le gouvernement décrète que la terre appartient à l'Etat qui a la charge de la distribuer équitablement aux familles présentes sur les lieux. Les gens s'adaptent tant bien que mal à la nouvelle situation.

Petit à petit, la vie quotidienne reprend l'apparence de ce qu'elle était avant la période noire. Les marchés et les écoles rouvrent, les déplacements bien que difficiles sont possibles, la monnaie est rétablie,... La situation est cependant encore difficile sous ce régime communiste où les libérateurs sont vite perçus comme des envahisseurs. La communauté internationale ne reconnaît pas ce nouveau gouvernement et décrète l'embargo sur le pays exsangue.

Le conflit armé a repris. En 1979, les Khmers rouges n'avaient pu opposer une grande résistance face à la puissante armée vietnamienne. Ils avaient été repoussés aux confins de la frontière thaïlandaise. Là, ils font coalition avec les forces de la résistance du prince Sihanouk dirigées par son fils le prince Ranariddh (FUNCINPEC) et les forces nationalistes de Mr Son Sann (FNLPK). Au fil des années, avec l'aide de puissances étrangères¹²², les Khmers rouges se reconstituent et sévissent sur de vastes zones au Nord et à l'Ouest du pays. La moitié du budget national est consacré à l'effort de guerre. Bien que sans commune mesure avec le régime précédent, l'intimidation et la coercition maintiennent encore les populations dans la peur des autorités. Les gens des villages et des villes sont enrôlés de force comme soldats ou comme ouvriers employés sur la frontière thaï à la construction d'une longue ligne de protection contre les Khmers rouges qui prend le nom de « plan K5 » à partir de 1985. Dans ces zones impaludées et minées, beaucoup perdront la vie.

¹²¹ Particulièrement ciblés par les Khmers rouges, un nombre important de Phnom Penhois sont morts, de nombreux survivants choisissent la route de l'exil vers les camps de réfugiés en Thaïlande. Certains d'entre eux partiront vers des pays d'accueil : Etats-Unis, France, Canada,...

¹²² Cette fois-ci, c'est le bloc soviétique qui aide les Vietnamiens et le bloc chinois qui reste du côté des frères khmers rouges. Les occidentaux apporteront eux aussi une aide non négligeable aux forces de la Résistance.

Pourchassés, certains anciens Khmers rouges, ou d'autres voulant échapper à la conscription, vont grossir les rangs de la résistance armée.

En 1989, sous la pression internationale et suite au désengagement militaire et financier de l'U.R.S.S. au Vietnam,¹²³ les troupes vietnamiennes se retirent du pays. Un nouveau gouvernement, l'« Etat du Cambodge » est mis en place. Il est composé avec de nombreux Cambodgiens qui faisaient partie du régime précédent et qui avaient fuit les purges vers le Vietnam.

Une loi foncière reconnaît la propriété à ceux qui occupent et travaillent la terre à cette date. Ceci met un terme juridique aux nombreuses querelles portant sur des terres et bâtiments revendiqués par les propriétaires d'avant 1975. Le dossier n'est pas clos pour autant. Encore aujourd'hui, le pays doit gérer des problèmes fonciers qui sont en partie l'héritage de ces périodes troublées.

En 1991, les Accords de Paris vont ouvrir l'espoir d'une réconciliation et de la fin de la guerre. Les quatre factions en guerre signent des accords débouchant sur la tenue d'élection libres au Cambodge sous l'égide des Nations Unies.

Afin de mieux remettre en perspective la complexité de certains problèmes comme les conflits fonciers et les difficultés à les gérer aujourd'hui, nous allons présenter le contexte d'anarchie qui a suivi la fin du régime des Khmers rouges et les solutions trouvées par le nouveau gouvernement en place pour réorganiser le pays, contrôler la population et gérer les conflits locaux.

4.1. La reconstruction d'un cadre de vie.

Le retour au village natal

Dans les zones libérées par les Vietnamiens, les Cambodgiens hébétés et affamés cherchent à retrouver leur village natal. Tout est souvent à reconstruire. La situation est anarchique mais la solidarité semble s'exercer, du moins dans les premiers temps. Le moment n'est pas aux disputes mais à la construction d'un toit et à la recherche de nourriture. Puis, la situation évolue et la question des terres se pose.

« Juste après 1979, les gens étaient trop occupés à penser à leur propre vie pour se quereller. Il y avait de l'entraide. Les gens avaient besoin les uns des autres. Il y avait peu de bœufs pour labourer, peu d'outils pour construire les maisons. On s'aidait. Ceux qui avaient des bœufs et des outils les prêtaient aux autres(...). On ne pensait qu'à vivre, c'était tout. On s'aimait bien et il n'y avait pas de problèmes entre nous. Il n'y avait pas d'argent. Tous les gens étaient au même niveau. Ils avaient les mêmes problèmes et s'aidaient. Puis, les disputes ont commencé avec les terrains. Chacun voulait récupérer un bon terrain. Il y avait des histoires à l'intérieur des familles. Le problème, c'était quand les parents étaient morts sans avoir fait le partage des terres aux enfants. Les enfants commençaient à se quereller entre eux pour avoir les bonnes terres. C'était plus comme avant. Pendant la période des Khmers rouges, les gens avaient appris à se débrouiller pour survivre. Ils avaient appris à mentir, à voler, à être sournois et hypocrites. Après, ils ne voulaient plus céder aux autres. Certains retrouvaient (les valeurs de) la tradition et d'autres gardaient les habitudes précédentes. C'était « eux d'abord », ils voulaient avoir toujours raison et refusaient de discuter. C'était difficile. »
Mr Chhuon, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Les anciens remarquent que la société a changé. Les gens se replient davantage sur eux-mêmes dans un souci de survie. Les valeurs traditionnelles sont bouleversées. La peur et la méfiance des autres sont grandes.

¹²³ Conséquence de la perestroïka de Mickael Gorbachev

« Avant il n'y avait pas beaucoup de problèmes entre les gens (pendant le Sangkum). Il n'y avait pas de voleurs à l'intérieur des villages. Les gens étaient différents après Pol Pot. C'était plus dur. Les gens se méfiaient les uns des autres et ne s'aidaient plus beaucoup. Chacun ne pensait qu'à soi. Chacun avait appris à se débrouiller seul pour survivre et à ne pas faire confiance aux autres.»

Mr Seng, 57 ans, Commune de Pong Teuk, Krong Kep.

« Ce qu'on a remarqué, c'était la peur. Après Pol Pot, les gens continuaient à avoir peur. Ils ne pensaient qu'à se maintenir en vie et ne faisaient pas d'histoires. Si les gens voulaient cultiver une terre, ils la prenaient et ne faisaient pas d'histoires pour des bordures de terrain. Ils n'avaient pas d'idées de propriété. Ils ne pensaient qu'à vivre et faire vivre leur famille. Après, comme la vie était meilleure, les gens avaient moins peur et ils ont pensé à l'argent. Alors, il y a eu plus de conflits entre les gens. Avant, les gens ne pensaient qu'à rester en vie. Après, ils ne pensaient qu'à s'enrichir. »

Mme Somaly, 48 ans, Quartier de Kep, Krong Kep.

« Les gens avaient changé. Les jeunes ne respectaient plus les vieux. Pendant les Khmers rouges, le système avait été renversé. Les jeunes commandaient les vieux(...). Beaucoup de gens buvaient, ils voulaient s'amuser. Ça avait été tellement dur pendant Pol Pot, il y avait eu tellement de soucis que les gens ne pensaient qu'à s'amuser. La consommation d'alcool était excessive, mais c'était la décompression.»

Mr San, 70 ans, Maître de cérémonie, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Dans les villages qui étaient du côté des forces de Lon Nol, les pertes en hommes sont importantes. Il faudra reconstruire avec une population tronquée et une situation foncière anarchique.

« Quand les Vietnamiens sont entrés, les Khmers rouges nous ont dits d'aller vers l'Ouest. On est allés jusqu'à Battambang. On avait peur, On ne savait pas de quel côté aller. Il y avait des combats. Puis, les Vietnamiens nous ont dits qu'on pouvait revenir au village natal. On est rentrés. Tout avait changé au village. Il y avait beaucoup de morts, presque la moitié des hommes étaient morts parce que nous étions du côté de Lon Nol. Les gens avaient changé, le village avait changé. Nos maisons n'existaient plus. On ne retrouvait plus rien.(...) Les limites des terres anciennes n'existaient plus. Il y avait de grandes terres carrées. »

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

La reconstitution d'une structure administrative.

La tâche est grande. Dans ce pays dévasté, tout est à reconstruire (infrastructures, système éducatif, de santé,...). Au niveau local, le gouvernement remet en place une structure administrative calquée sur celle en cours avant 1970 : le chef de village, *mephum*, le chef de commune, *mekhum*, le chef de district, *mesrok*. Une sous-division est créée, qui a pour tâche principale d'organiser le travail collectif dans les rizières : le groupe de solidarité *krom samaki*. Cette sous-division existe encore aujourd'hui bien que les chefs de groupes aient perdu leur fonction première.

Les autorités locales ont un rôle plus important et plus politique que par le passé et ne sont pas toujours très bien acceptées par la population. Ils sont les représentants locaux d'un pouvoir d'obéissance communiste sous le contrôle de Vietnamiens, certes libérateurs mais aussi perçus en tant qu'ennemis héréditaires. Outre les fonctions traditionnelles de tenue de l'Etat-civil et de maintien de la sécurité et de la paix dans le village (contrôle policier et règlement des conflits internes avec la pratique du *somroh somruel*), les autorités locales sont aussi chargées de faire des réunions de propagande politique et des séances d'autocritique¹²⁴, ainsi que de participer à la conscription des soldats pour lutter contre les forces rebelles et au recrutement des ouvriers pour

¹²⁴ Sous une forme atténuée par rapport au régime précédent

des travaux particulièrement pénibles du plan K5. Ces nouvelles attributions inspirent la crainte à la population qui n'ose pas toujours confier ses problèmes aux autorités par peur de se faire remarquer et d'être envoyée au K5. Des réseaux de pouvoir se constituent autour des hommes forts. Les plus faibles, les plus pauvres en sont écartés. Ainsi, malgré la fin des années de terreur, un cadre oppressif continue à maintenir les gens dans la peur et contribue à sa façon à contenir les conflits locaux.

Le recrutement des chefs de village se fait par vote des gens du village sur proposition des autorités supérieures. La sélection de la personne tient compte de ses positions politiques, de sa personnalité ainsi que de son niveau d'instruction. Les gens instruits ont été l'une des cibles des Khmers rouges et seule l'éducation politique avait été dispensée depuis de nombreuses années. Ainsi, le niveau d'instruction des nouveaux chefs est généralement bas. Jusqu'en 1989, il semble que le gouvernement ait tenté de dispenser des formations aux fonctionnaires. Il s'agissait cependant principalement d'éducation politique, aussi.

« En 1979, les Vietnamiens nous ont dit de choisir un chef de village. Pendant une réunion, ils ont demandé quelles étaient les familles qui avaient eu le plus de morts et ceux qui étaient le plus contre les Khmers rouges. Une grande partie de ma famille est morte pendant les Khmers rouges et j'ai dit mon sentiment anti-khmer rouge. Les Vietnamiens m'ont proposé comme chef de village et ont demandé l'accord des gens du village. Ils ont levé la main pour dire leur accord. A l'époque, j'étais très content, nous étions libérés. Nous vivions dans une société libérale. En tant que chef du village, j'avais plusieurs fonctions : gouverner les villageois, résoudre les problèmes internes, prendre des mesures pour lutter contre les Khmers rouges, recruter des gens pour être soldat ou aller au K5 et donner les autorisations pour les mariages ou les crémations. (...) Les autorités vietnamiennes m'ont expliqué qu'il fallait empêcher les Khmers rouges de revenir. C'est pour cela qu'il fallait envoyer des gens au K5. »

Mr Sombat, 61 ans, Chef de village, Quartier D'Angkol, Krong Kep.

« Ici, les gens ont choisi les chefs. Dans d'autres endroits, c'était les gens qui savaient parler vietnamien qui ont eu des postes de chefs. Moi, je ne suis pas originaire du village. J'ai épousé une femme d'ici. On respecte plus les gens du cru que les gens de l'extérieur comme moi. Quand je suis arrivé, j'ai dû me trouver des alliés en invitant les gens à boire, en organisant des fêtes. Pour survive, il fallait avoir des alliés ».

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« Petit à petit, on a remis en place le système administratif. Le chef du village recevait les directives du haut et les appliquait dans le village. Il y avait des réunions de propagande pour expliquer aux villageois qu'ils devaient dire aux Khmers rouges de se rendre. (...) Dans le village, les gens avaient peur des attaques des Khmers rouges. Certains sont partis dans les camps de réfugiés en Thaïlande (...) On avait plus de liberté que pendant Pol Pot mais on était quand même très surveillés. Le gouvernement avait peur qu'on rejoigne les Khmers rouges. Pour se déplacer, il fallait des autorisations. Les gens avaient peur de la loi et du chef de village. »

Mr Sarun, maître de cérémonie, 62 ans, monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

La fonction des chefs de village est plus politisée qu'autrefois

« Les gens reparlaient entre eux. Ils avaient peur, mais moins qu'avant. Ils se méfiaient du régime communiste. Ils avaient peur d'être enrôlés comme soldats ou d'aller au K5. (...) Ils ne respectaient plus les autorités comme pendant le *Sangkum*. Les chefs étaient plus proches du gouvernement. C'était politique. On ne savait jamais ce que le gouvernement allait demander. Les chefs de village devaient appliquer le règlement du gouvernement. On ne pouvait rien dire. »

Mr Chhuon, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Les « groupes de solidarité » et la question des terres.

Afin d'assurer une production alimentaire à la population et d'éviter des conflits fonciers majeurs, le gouvernement en place lance de grandes opérations : la création des « groupes de solidarité » pour accroître la production agricole et la distribution méthodique des terres pour éviter des conflits majeurs.

Les « groupes de solidarité » *krom samaki*

Une nouvelle sous-division administrative est créée : les groupes *krom*, qui réunissent une dizaine de familles.

Ainsi que le fait remarquer Viviane Frings, si les groupes de solidarité, *krom samaki* semblaient avoir été constitués essentiellement pour accroître la production agricole, ils permettaient aussi d'assurer un contrôle rapproché sur les populations.¹²⁵

Cette petite division administrative est toujours en place aujourd'hui dans les villages. Si elle a perdu son rôle premier, elle continue cependant à être le plus petit organe de contrôle des populations qui peut être activé si besoin est.

Les groupes de production agricole ne fonctionnent pas bien. Les Cambodgiens, dégoûtés par l'ultra collectivisation du Kampuchéa Démocratique, résistent aux travaux collectifs.

« Très vite, le gouvernement a dit qu'on devait faire des groupes d'entraide pour les travaux agricoles, *Krom pravas dei*. Puis il y a eu la distribution des terres. On en avait assez du travail collectif. On faisait semblant de travailler ensemble mais dans la réalité, on cultivait chacun pour soi. »

Mr Sarun, maître de cérémonie, 62 ans, monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« On a fait les groupes de solidarité pendant un an. On distribuait la production entre les personnes du groupe. Les gens n'étaient pas satisfaits de ce système. Ceux qui travaillaient bien et ceux qui ne travaillaient pas recevaient la même quantité de riz. On n'était pas contents avec ceux qui ne travaillaient pas. Les gens ne se faisaient pas beaucoup confiance et voulaient retrouver l'ancien système où chacun cultivait sa rizière en propre. On a décidé de reprendre la terre des ancêtres et de travailler individuellement tout en faisant semblant de faire les groupes de solidarité.(...) »

Mr Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, province de Siem Reap.

La distribution des terres

La question foncière est particulièrement sensible. Afin d'éviter une inégale appropriation des terres et des maisons qui pourrait également conduire à des conflits avec les anciens propriétaires et leurs familles sans qu'il soit possible de les gérer efficacement faute de documents ou de témoins, le gouvernement décide que la terre appartient à l'Etat qui a la charge de la redistribuer à des familles exploitantes.

Une nouvelle forme de pouvoir est alors conférée aux autorités locales : la distribution des terres. Chaque famille a droit à une parcelle de terre au prorata du nombre de personnes qui la composent. La terre est distribuée de façon plus ou moins équitable selon les endroits. Certains sont plus favorisés que d'autres. Certes, les anciens propriétaires nantis ne retrouveront pas l'entière superficie de la terre de leurs ancêtres et certaines autorités locales s'octroieront de larges terrains, mais dans l'ensemble, chaque famille pourra bénéficier d'une terre de culture et

¹²⁵ « les groupes de solidarité n'avaient pas seulement pour but d'organiser le peuple afin d'accroître la production, ils étaient également destinés à le mobiliser pour servir les objectifs politiques du parti et pour combattre les ennemis. L'organisation de la société en groupes de solidarité favorisait le contrôle politique et militaire puisque les membres devaient rester sur place s'ils voulaient recevoir leur part de la récolte quand elle était distribuée par les chefs de groupe. Elle facilitait également l'appropriation par le gouvernement du riz dont il avait besoin pour nourrir ses cadres et ses soldats. » Frings Viviane – Le socialisme et le paysan cambodgien, 1997, p. 37.

d'une terre d'habitat. Les tensions sont étouffées par les autorités locales mais certaines rancœurs resteront longtemps ancrées dans les esprits.

Aujourd'hui, la population dans son ensemble semble dire qu'elle s'est bien accommodée de la distribution des terres. Au moment des faits, il en allait autrement pour certains.

« On a distribué les terres. Pendant le Sangkum, les gens se respectaient. Ils étaient solidaires. Juste après 1979, les gens se respectaient. Puis, après la distribution des terres, ça a changé, les gens n'ont plus pensé qu'à eux. La distribution ne s'est pas fait de manière égalitaire. Les chefs de groupe qui étaient chargés de la distribution des terres ont pris de grands lots pour eux.

Au début, c'était avec les groupes de solidarité. Chaque groupe était composé de 10 familles qui devaient cultiver 10 hectares. Une famille nombreuse avait trois hectares, une petite famille avait un hectare mais l'exploitation se faisait tous ensemble. Puis l'Etat a dit que les anciens propriétaires ne pouvaient plus récupérer les anciens terrains car les papiers de la commune avaient disparus pendant Pol Pot. On a dit que c'était plus juste de distribuer équitablement des terres plutôt que de prendre les terres qu'on voulait ou de revendiquer des terres sans preuves. On a fait la distribution mais, les plus forts ont récupéré de plus grands terrains et de meilleures terres. A ce moment, les gens n'étaient plus tous du même niveau. Certains étaient plus forts parce qu'ils avaient pu garder de l'or, parce qu'ils connaissaient des gens plus haut, dans l'administration. On a vu l'apparition de groupes de gens alliés qui étaient fidèles aux hommes forts. Les alliés des hommes forts pouvaient demander des bons terrains. On n'a pas tenu compte des terres des ancêtres et on a distribué de nouvelles terres. Ceux qui ont récupéré les bonnes terres étaient les nouveaux chefs locaux qui ne connaissaient pas les limites anciennes des terres ou bien des gens de l'extérieur qui ont donné des biens aux chefs locaux pour avoir de bons terrains. Les anciens riches avaient parfois moins que les anciens pauvres. »

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

« Les Khmers rouges ont évacué les gens du village jusqu'à Neak Luong. Puis, sur les conseils des Vietnamiens, une bonne partie des gens sont revenus au village natal. En 1980, il y a eu la distribution des terres. Selon la démographie d'un village et la surface des terres, chaque famille a récupéré une parcelle de taille différente. Ici, les gens voulaient une grande terre mais ils ont eu une petite terre. Au début, les gens n'étaient pas toujours contents, mais après ils se sont calmés. C'était la décision du gouvernement. Dans les endroits éloignés, les gens ont fait comme ils voulaient. Ils ont récupéré la terre des ancêtres.»

Mr Roeung, 45 ans, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng .

« Il y a surtout eu de problèmes de terre avant la distribution du gouvernement. Il y avait ceux qui étaient revenus rapidement et qui avaient pris des terres et les avaient cultivées. Plus tard, les anciens propriétaires du temps du Sangkum sont revenus et ont réclamé la terre de leurs ancêtres. C'était difficile à gérer. Quand on a distribué les terres, après les gens qui revenaient plus tard ne pouvaient plus reprendre la terre des parents. S'ils insistaient, et si les nouveaux exploitants étaient arrangeants, ils pouvaient racheter leur terre ou l'échanger avec une autre. »

Mr Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kien Svay, Province de Kandal.

Dans quelques endroits où il y a eu peu de morts et où les limites des terrains ont été peu bouleversées, les familles récupéreront les terres des ancêtres sans procéder aux distributions. Il y aura cependant parfois des frictions à l'intérieur des familles, avec les voisins et les nouveaux arrivés. Des nouveaux problèmes et conflits surgiront aussi à l'occasion des retours de personnes qu'on croyait disparues à jamais et qui réclament leurs terres anciennes.

« Quand on est revenus au village, il n'y avait plus rien. On a essayé de retrouver l'ancien emplacement de la maison pour construire une hutte. Certains ont pris les bonnes terres de gens qui n'étaient pas revenus ou qui étaient morts.(...) On ne savait pas qui était mort et qui reviendrait.(...) Les premiers qui revenaient, reprenaient leurs terrains anciens ou en prenaient d'autres. Quand les gens revenaient et voulaient leur terrain ancien, parfois c'était facile, parfois c'était difficile. Certains rendaient le terrain moyennant une compensation (riz, or,...) s'ils avaient commencé à défricher, d'autres échangeaient avec d'autres terrains. Certains ne voulaient pas rendre le terrain et ça faisait des problèmes. Même encore maintenant, il y a des gens dans le village qui ont gardé de la rancune avec des familles avec qui elles n'ont pas pu discuter pour échanger ou reprendre des terrains à cette époque.»

Mr Khao, 46 ans, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

« Ici, on n'a pas fait les partages des terres car les gens n'avaient pas changé et parce qu'ils connaissaient les limites de leurs terres. Il n'y a pas eu de gros problèmes. Il y avait beaucoup de terres libres. Les premiers arrivés ont pris les meilleures terres sur la butte. Quand d'anciens propriétaires sont revenus plus tard, ils ont négocié avec le chef du village et celui qui exploitait leur terre. S'ils voulaient reprendre leur terre et si le nouvel exploitant était d'accord, le chef du village aidait à négocier. Si la terre avait été défrichée, l'ancien propriétaire devait donner quelque chose en échange au nouvel exploitant : une autre terre, une vache, de l'or s'il en restait. Si le nouveau propriétaire ne voulait pas donner la terre, le chef du village était chargé d'en trouver une autre pour l'ancien propriétaire. Il y a eu des problèmes entre les gens à l'époque, mais on préfère les oublier pour ne pas créer d'histoires maintenant. Il y avait eu quelqu'un qui n'avait pas voulu rendre le terrain à son ancien propriétaire mais qui avait quand même accepté son or en lui promettant le terrain. L'ancien propriétaire voulait le tuer. Le chef du village a calmé l'histoire (...) Aujourd'hui encore, ils ne se parlent plus et évitent de passer devant la maison l'un de l'autre. Mais, ils ne font plus de problèmes.(...) Dans l'ensemble, ça s'est bien passé parce qu'ici c'est un village ancien et que les gens faisaient partie des mêmes familles et se connaissaient depuis longtemps. On s'est arrangés à l'amiable au début. Après, quand des propriétaires anciens sont revenus des années plus tard et voulaient récupérer leur terre, on a dit que ça n'était plus possible, que les terres avaient été travaillées depuis longtemps. Ils ont accepté et le chef du village leur a donné une autre terre. Dans les villages nouveaux où les gens ne se connaissaient pas beaucoup et où ça avait beaucoup changé, il y a eu les distributions de terres. Il y avait moins d'arrangements entre les gens. Chacun ne pensait qu'à soi. »

Mme Toy, 48 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Il y avait surtout des problèmes entre les gens du village à propos des terres. Ici, il n'y a pas eu beaucoup de grands aménagements agricoles pendant la période Pol Pot. C'était très près de la frontière vietnamienne. Les gens ont retrouvé les terres de leurs ancêtres. Mais, quand les gens ont voulu reprendre leurs terres anciennes, il y a eu des problèmes. Les gens n'étaient pas d'accord sur les limites et d'autres voulaient récupérer les terres de ceux qui étaient morts mais des membres de la famille des morts les voulaient aussi et se disputaient entre eux. »

Mr Neak, 38 ans, District de Kompong Trach, Province de Kampot.

« Ici, on n'a pas eu beaucoup de morts pendant les Khmers rouges et on a pu s'arranger pour retrouver les limites des terrains. Il n'y a pas eu beaucoup de problèmes de terrain. On s'est arrangés entre nous.»

Mr Prom, 59 ans, Chef de commune, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, province de Siem Reap.

L'Etat forme les fonctionnaires pour savoir gérer les délicates questions des terres. Si la loi coutumière est encore pratiquée, notamment pour des histoires de limites de diguettes entre les

rizières et d'écoulement des eaux en saison des pluies, elle reste limitée et n'est pas assez solide pour gérer les problèmes de cette époque. Il est désormais de plus en plus fait référence au Droit.

« En 1987, j'ai eu une formation au district avec 48 autres personnes, des chefs de village, des chefs de communes, et des chefs de la sécurité du village (adjoints chefs du village). Le chef de district a fait le cours. On a appris comment gérer les conflits entre les personnes et on a appris le Droit. Il y avait plusieurs cours. Ça portait surtout sur les terres : comment régler les petits problèmes de terrains, la question des terres et des maisons qui appartiennent à l'Etat. On apprenait aussi le Droit. En fait, c'était une formation orale parce qu'il n'y avait pas encore vraiment de loi écrite. »

Mr Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kien Svay, province de Kandal.

4.2. La gestion et la prévention des conflits quotidiens dans les zones sous contrôle gouvernemental

Le retour aux pratiques traditionnelles dans un contexte différent.

Ainsi, à cette époque troublée des débuts de la reconstruction, la source des problèmes et des conflits les plus importants est relative à la terre. On conçoit aisément qu'à ce moment, la terre qui permettait de nourrir les familles passait avant tout. D'autres motifs de querelles sont cependant évoqués. Ils sont peu différents de ceux des années 60 : animaux qui mangent les plantations, querelles conjugales, disputes entre enfants qui dégénèrent en disputes parentales,.... Mais, ce qui a changé et qui est difficile à évaluer, ce sont les rapports inter-individuels. Les gens retrouvent l'individualisme mais sous la forme plus exacerbée de la méfiance. Certaines personnes ont dû se trahir les unes les autres pour survivre. D'anciens Khmers rouges vivent à côté de ceux qu'ils écrasaient hier. On se protège des autres. Les armes pullulent dans le pays et favorisent l'expression d'une violence souvent expéditive. Au détour d'une querelle d'ivrognes, de vieilles rancœurs surgissent sous un prétexte fallacieux et la voix des armes mettent souvent un terme au conflit à peine exprimé.

Pour gérer les conflits locaux, on en revient aux pratiques traditionnelles. Le chef du village reprend le rôle de conciliateur. Les anciens sont également sollicités mais ils ne retrouveront plus la place qu'ils occupaient dans la société d'avant la guerre et les Khmers rouges.

Au début, l'heure n'est pas aux disputes mais à la survie alimentaire.

« Dans la République Populaire du Kampuchéa, c'était socialiste. J'étais chef du village. Il y avait des séances d'autocritique mais c'était moins strict qu'avant. On se rassemblait tous. Puis, on a rétabli petit à petit la conciliation traditionnelle. En cas de vols, il y avait une prison à Chuuk. Au début, les gens ne pensaient qu'au riz et ne voulaient plus manger de soupe de riz. On ne pensait qu'à manger et pas à faire des histoires. »

Mr Krem, 54 ans, Adjoint du chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Si le fond des séances de conciliation est traditionnel, la forme est plus institutionnalisée

« Quand il y avait des disputes, des conflits entre les gens du village, on a repris les anciennes pratiques de résolution des conflits. Je crois que le gouvernement de cette époque voulait que la résolution soit faite avec un groupe. Dans le groupe, il y avait le chef du village, l'adjoint chargé de la sécurité et trois ou quatre anciens. Je trouve que les nouvelles méthodes étaient moins intimidantes qu'à l'époque du Sangkum. On demandait plus l'opinion des gens. »

Mr Sarum, 62 ans, maître de cérémonie, monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

A partir de 1979, l'appareil judiciaire est recréé avec quelques magistrats rescapés de l'ancien régime et quelques autres formés à la hâte. Accusés d'injustice liée à la corruption et

d'incompétence, les magistrats emportent peu le suffrage de la population. De plus, les autorités locales entendent gérer seules les problèmes de leur terroir.

« Il y avait un chef de village, un chef adjoint chargé de la sécurité, un deuxième adjoint et trois membres. J'ai été nommé premier membre chargé des affaires armées. Dans les années 80, il y avait beaucoup plus de conflits entre les gens que pendant le Sangkum. J'intervenais souvent comme médiateur dans les conflits. J'avais une méthode qui mêlait le Droit et le bouddhisme. J'essayais d'être neutre et de donner un point de vue équitable pour que les deux parties soient à égalité et qu'il n'y ait ni perdant ni gagnant. Je ne voulais pas que les gens aillent au tribunal s'il y avait des violences. (...) C'était mieux de régler entre nous. On pouvait régler des cas de violence avec des arrangements d'argent ou autres (...) Je ne voulais pas que les gens aillent au tribunal. Je préférais éduquer les gens. Il ne faut pas transformer des petites histoires en grosses histoires.(...) Les anciens pouvaient aussi donner des conseils à partir des principes religieux. Quand les gens venaient me voir pour de petits problèmes, je les éduquais. Puis ils rentraient chez eux. Si le problème persistait toujours, je faisais une réunion de conciliation assortie d'éducation. Après trois tentatives infructueuses, je transmettais à la commune. »

Mr Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de popeak, District de Svay teab, Province de Svay Rieng.

Les anciens qui sortent du cadre purement administratif sont écartés

« Quand il y avait un problème à l'intérieur du village entre les gens, je le réglais avec l'aide du chef du village adjoint chargé de la sécurité et d'un membre du village qui s'occupait des affaires civiles comme le préconisait le règlement. On reprenait la tradition du village pour démêler les affaires.(...) Je ne faisais pas appel aux anciens puisque ça n'était pas dans le règlement. »

Mr Sambat, 61 ans, Chef de village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Le sens de la justice et les compétences des autorités locales sont parfois contestés, mais dans l'ombre. On n'ose rien dire ouvertement.

« Quand il y avait des conflits entre les gens, on en référait à la hiérarchie administrative : le chef de groupe, le chef de village, le chef de commune. Le résultat était parfois juste, parfois non. Ça dépendait de celui qui faisait la conciliation. Le plus souvent, l'homme n'était pas neutre. Il évaluait la situation selon son impression personnelle et selon ses affinités avec les gens. La famille du chef du village était privilégiée. Les chefs étaient ignorants. Les jeunes n'avaient eu aucune éducation pendant les années de guerre et les années de Pol Pot. Ils ne savaient rien. Pendant cette période, les chefs étaient des représentants politiques. Avant, pendant le *Sangkum*, on aimait les chefs de villages. Ils étaient plus proches des gens. Il n'y avait pas de politique et de propagande. On arrivait à rester à l'écart(des affaires politiques). Dans les années 80, la politique était importante. On ne voulait plus entendre de propagande communiste. En face, on faisait semblant de respecter le pouvoir et par derrière, on discutait. Les chefs, il y en avait des bons et des mauvais. On ne pouvait rien faire, rien dire, car on avait peur. »

Mr Lai, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Une des tâches qui donnait au chef de village beaucoup de pouvoir et de contrôle sur les gens était celle d'aider au recrutement des hommes pour le plan K5 et la conscription militaire. Les hommes dans la force de l'âge vivaient dans la peur de devoir partir vers ces destins funestes.

Encore une fois, il était préférable de ne pas se faire remarquer pour ne pas s'attirer d'ennuis. On étouffait souvent ses problèmes.

La tradition des groupes de pouvoir basée sur des échanges entre les protecteurs et les protégés se recréait. Le modèle était inversé par rapport au régime précédent. Seuls ceux qui avaient des atouts ¹²⁶ pouvaient devenir les alliés d'un groupe de pouvoir et être favorisés. Les plus faibles, les pauvres et ceux accusés de créer des problèmes qui n'avaient pas d'appui partaient les premiers. L'intimidation et la coercition étaient une nouvelle fois les moyens simples mais efficaces pour prévenir les troubles dans les villages.

« Les gens n'osaient pas trop parler de leurs problèmes au chef du village car ils avaient peur qu'il ne les envoie au K5. Le chef du village disait que dans une famille où il y avait trois hommes, il fallait en envoyer un au K5 et que quand il reviendrait, il faudrait en envoyer un autre. Le chef de famille choisissait les gens. Il ne mettait pas sur les listes ceux qui faisaient partie de familles proches de lui.»

Mr Pet, 71 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

«Après 1979, c'était bien. Puis, il y a eu K5. Tous les hommes avaient peur d'être enrôlés. A cette époque, quand le chef du village voulait écarter ceux qui faisaient des problèmes, il les envoyait au K5. Il y avait beaucoup de pressions de la part des autorités. Il y avait des gens méchants qui utilisaient la politique au service de leurs propres intérêts. Par exemple, si je suis allié avec les autorités et que je veux un beau terrain, je dénonce le propriétaire. Je dis qu'il fournit du riz aux Khmers rouges dans la forêt. L'homme est arrêté, mis en prison et si on insiste, il est tué. Comme ça, je peux récupérer la terre. Cependant, à cette période, il y avait peu de problèmes de terres. C'était les autorités qui géraient les distributions et elles faisaient comme bon leur semblait. Comme elles avaient du pouvoir, ceux qui n'étaient pas contents de la distribution n'osaient rien dire. Quand on n'aimait pas une personne, c'était facile de lui créer des ennuis. On la dénonçait. »

Mr Lai, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« A l'époque de la guerre, le chef du village recrutait pour le K5. C'était surtout les enfants des pauvres qui y allaient. Si on donnait des poulets au chef du village, si on organisait des fêtes, il repoussait la date du départ pour K5 et prévenait de la venue des militaires qui venaient chercher celui qui était désigné pour y aller. Ceux qui avaient des cousins haut placés se cachaient dans leur maison. Maintenant au village, toutes les familles de pauvres ont eu des morts ou des invalides. Ils sont encore plus pauvres. On m'avait proposé d'être mouchard dans le village. On m'avait dit : « On a un autre poste que K5 ou soldat à te proposer. Si tu veux, tu peux être mouchard. » Je l'ai fait (pour échapper au K5). Puis, en 1990, j'ai été nommé chef de village par le chef de commune car j'étais réputé être un bon travailleur ».

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, province de Svay Rieng.

La peur existe aussi du côté des autorités. Quand la pression est trop grande, il arrivait que les villageois s'expriment. La manière violente pouvait être utilisée.

« Avant, j'étais fonctionnaire au Ministère du Commerce à Phnom Penh. Le nouveau gouvernement m'a proposé d'être chef du village. Les premiers temps, je n'aimais pas ce poste. Il fallait recruter des ouvriers pour aller au K5. A ce moment, les gens étaient pauvres et on leur demandait d'arrêter leur travail pour aller au K5. On m'a dit d'y aller mais comme j'avais beaucoup d'enfants, on a accepté que je n'y aille pas. Les gens du gouvernement disaient que le chef devait montrer l'exemple et emmener ses frères au K5. Moi, j'avais pitié des gens et j'avais aussi peur d'être tué par eux. Le précédent chef de village avait failli être tué par des gens qu'il avait mis sur la liste de ceux qui devaient partir. Moi, j'avais peur d'être tué alors je prévenais les gens. Quand les miliciens venaient les chercher le soir à la tombée de la nuit, ils s'étaient déjà caché

¹²⁶ Membres de la famille des fonctionnaires ou richesse matérielle. (les deux vont souvent ensemble)

ailleurs ». Mr Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kien Svay, Province de Kandal.

Le retour aux pratiques religieuses

Avec le retour au village natal ou l'installation dans un village nouveau, les gens reprennent le contact avec leurs repères sociaux et religieux. Bien que la ferveur religieuse ne soit pas d'emblée la priorité, petit à petit les gens retrouvent les gestes des cérémonies d'antan. Ils restaurent tant bien que mal des autels au Bouddha et aux divinités foncières. La plupart des monastères sont détruits ou fortement endommagés et ne seront reconstruits que bien plus tard. Il faudra cependant attendre 1989 pour que la religion bouddhique soit reconnue comme religion officielle.

Certains remarquent que les croyances ne sont plus aussi fortes qu'autrefois.

« Au début, la religion était moins forte qu'avant. Les gens avaient trop souffert et même la religion ne les avait pas aidés. Puis, les gens ont recommencé à faire des cérémonies pour attirer la chance et la prospérité (...). Ils ont refait des autels aux génies foncières. Comme les gens croyaient moins aux génies, les génies étaient moins puissants.

Il n'y avait qu'un seul bonze dans tout le district et il venait du *Kampuchéa Krom*¹²⁷. On lui demandait de venir pour réciter des prières. » Mr Puon 60 ans, Chef de village, (ex-Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Le rôle traditionnellement dévolu aux génies et aux esprits des ancêtres de prévention des mauvais actes par des punitions est remis en cause.

« On ne pensait pas à la religion au début. On ne croyait plus que dans notre assiette de riz. On ne pensait qu'à travailler pour supporter la vie de notre famille. Après quand les gens ont eu un peu de riz et d'argent, ils ont mis des baguettes d'encens devant les statues et on a recommencé à faire des cérémonies traditionnelles. Je me souviens de la première construction de maison dans le village de Kirimenoan où on a fait *Krong Pali*¹²⁸. On était heureux de refaire comme avant. (...) Ce qui avait changé, c'est que les gens avaient moins peur des génies et les fantômes. Ils avaient vu tellement de morts qu'ils n'avaient plus peur des fantômes. Ils avaient vu des gens faire des mauvaises choses et n'avaient pas été punis. Comment c'était possible ? Les gens croyaient moins aux génies et ceux-ci devenaient moins puissants. »

Mr Krach, 51 ans, Commune de Nokor Thom, district de Siem Reap, Province de Siem Reap.

D'autres ne peuvent que constater la puissance d'un génie.

« Il y avait un chef de la police appelé Di. Un jour, il jouait aux cartes. Il trichait mais il pensait qu'en tant que chef, il pouvait le faire. Même s'il perdait, il pouvait dire qu'il gagnait et les autres se taisaient. Mais les autres ont dit qu'il trichait. Il était en colère et a dit « Si vous parlez comme ça, vous sauterez sur une mine ou vous serez tués par le génie Preah Ang qui vous tapera sur la nuque avec un bâton ». Ses subordonnées lui ont répondu : « C'est toi qui sauteras sur une mine. » Le chef Di est sorti en colère et a marché sur une mine. Il a reçu des éclats au visage, au cou et à la gorge. Il est resté borgne. Maintenant, avant de passer devant le portail de la pagode, il enlève sa casquette. »

Mr Puon 60 ans, Chef de village, (ex-Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

¹²⁷ Aire du Sud Vietnam qui faisait autrefois partie du vaste Royaume khmer. Des populations d'origine cambodgienne y vivent encore .

¹²⁸ maître de l'eau et de la terre qui réside dans le monde inférieur. On creuse un trou dans la terre et on lui fait des offrandes.

4.3. La gestion et la prévention des conflits quotidiens dans les zones contrôlées par la Résistance khmère rouge.

Rejoindre les Khmers rouges

Le conflit armé entre forces gouvernementales et Khmers rouges s'étend. De nouvelles recrues viennent grossir les rangs de la résistance. Pour les marginaux, pour ceux qui veulent fuir les problèmes, la forêt, demeure des Khmers rouges, devient un refuge : anciens khmers rouges traqués par le nouveau gouvernement, jeunes qui fuient le plan K5, personnes qui ont des problèmes dans le village.

« Dans la plaine (côté gouvernemental), il n'y avait pas de justice. C'était l'argent qui gérait tout. J'ai rejoint la forêt (les Khmers rouges) parce que j'ai été rejeté par les gens du bas. Ils disaient que j'étais un Khmer rouge. L'administration à l'époque était très autoritaire et ne faisait pas confiance aux villageois. Quand les gens sortaient du village avec de la nourriture, ils étaient accusés d'avoir des relations avec les Khmers rouges. J'aurai préféré rester au village car c'était assez paisible, on avait une maison. Mais, j'ai été dénoncé et j'ai dû rejoindre la résistance dans la forêt. Je ne voulais pas aller dans la forêt, mais, si je restais (en bas), j'avais peur d'être emprisonné ou tué. Si je tentais ma chance en allant dans la forêt, j'avais une chance de m'en sortir. Je suis donc allé dans la forêt. Il n'y avait pas que les anciens Khmer rouge qui rejoignaient la forêt, il y avait aussi ceux qui fuyaient le K5. »

Mr Tith, 54 ans, Chef de commune adjoint (ex khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, Province de Kampot (village nouveau).

Rejoindre la résistance pour fuir la peur au quotidien, la peur des chefs, la peur du K5, la peur des autres, le rejet de la propagande d'un régime pro-vietnamien, autant de raisons de rejoindre les « frères » Khmers rouges.

«En 1984, j'ai rejoint les Khmers rouges dans la forêt. A l'époque, les chefs de villages recrutait les jeunes comme soldats ou pour le plan K5. Chaque année, dix personnes du village partaient pour K5. On disait que quand on partait pour K5, on partait en camion et on revenait dans une urne funéraire. Le chef du village pouvait mettre les gens en prison ou les envoyer au K5. J'ai préféré partir. (...)

A cette époque, les gens étaient très cruels entre eux. Mes parents m'ont dit que pendant le régime de Sihanouk (avant 1970), les gens s'aimaient bien et qu'il n'y avait pas beaucoup de violence. La méchanceté et la violence ont commencé pendant la période de Lon Nol. Pendant Pol Pot, les gens vivaient de façon très droite et ne se créaient pas de problèmes entre eux. Après, les gens étaient méchants, comme des animaux de la forêt. Il y avait des affrontements entre les Vietnamiens et les Khmers rouges restés dans la montagne. Il y avait beaucoup d'armes. Les gens étaient méchants. Je ne peux pas expliquer mais je peux donner une image. Au début, il n'y avait qu'un petit morceau de méchanceté et puis, avec la guerre, ce morceau a grandi, grandi. Les petits problèmes de famille devenaient gros. Les gens ne voulaient plus être gentils. Ils défendaient ce qu'ils avaient. Par exemple, quand quelqu'un prenait la terre d'un autre, les deux se battaient. Aucun des deux ne voulait céder. Chacun voulait se venger et tuer l'autre. Cette tendance à la méchanceté allait de pair avec la cruauté et les menaces des autorités locales. Le chef faisait la conciliation mais si les gens ne l'écoutaient pas et recommençaient à se disputer ou à créer des problèmes, il les punissait. Par exemple si la famille A travaille sur la terre de la famille B sans autorisation et si en représailles, la famille B prend la terre de la famille A, le chef du village peut les punir. Tout d'abord il les menaçait. Il leur faisait peur en leur disant qu'il allait les emprisonner, leur mettre des menottes ou les envoyer au K5. C'était la période communiste et le chef du village pouvait faire emprisonner les gens s'il les dénonçait aux autorités supérieures. On n'osait pas souvent aller voir le chef de village. Il avait le pouvoir absolu sur nous. Ceux qui ne pouvaient pas supporter ça ont rejoint la

résistance sihanoukiste, Son Sann ou bien le Kampuchéa Démocratique (Khmers rouges). De plus, on voulait être entre Cambodgiens. On ne voulait pas des Vietnamiens. Donc, en 1984, j'ai rejoint la résistance. Les Khmers rouges étaient des gens droits. »

Mr Neak, 38 ans, exploitant d'un salle vidéo (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Rejoindre la résistance armée pour fuir un conflit personnel et une petite mort sociale dans le village.

« En 1992, j'étais réparateur de vélo. Quelqu'un a dit que j'avais mal réparé le vélo, que j'avais changé des bonnes pièces contre des mauvaises pièces pour les vendre. J'ai dit que c'était faux. L'homme est allé le dire au chef du village. Le chef du village m'a dit de bien réparer et de remettre les pièces d'avant. J'ai dit que je n'avais pas pris les pièces du vélo. Personne ne voulait me croire. Les gens ne disaient rien devant moi mais on ne me donnait plus de vélos à réparer. J'ai dit que puisque c'était comme ça, j'irais chez les Khmers rouges. Personne n'a rien dit mais je voyais bien que les gens ne voulaient pas me parler. Je suis parti vers les Khmers rouges. »

Mr Tey, 37 ans, (ex khmer rouge), Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Continuité et évolution des pratiques polpotistes.

Dans la forêt, du côté de la résistance khmère rouge à Kampot, l'ancien système khmer rouge perdure sous une forme militaire. Si le règlement est toujours très strict, il s'est cependant assoupli. Les nouveaux objectifs et la discipline sont militaires. La société est divisée en deux, le peuple de base qui s'occupe de la logistique et de l'agriculture et les soldats qui forment l'élite khmère rouge. La Résistance avait besoin de bras, aussi les exécutions sont, semble-t-il moins nombreuses. L'expression des opinions personnelles si elle n'est pas encouragée, est cependant plus tolérée que lors du régime précédent. Les punitions aux « fautes » sont souvent la dégradation de rang dans la hiérarchie militaire ou l'exclusion (qui veut aussi dire la mort) de ceux qui ne sont pas jugés assez méritants pour faire partie de la Résistance. Les bonnes attitudes sont récompensées par des nominations à des grades supérieurs et des cadeaux. Certains anciens ont cependant la nostalgie d'un système qui organisait et punissait tout jusqu'à l'absurde.

Un ex-soldat Khmer rouge évoque la discipline militaire en insistant sur l'esprit communautaire. Le règlement khmer rouge est particulièrement strict sur le vol et les relations sexuelles hors mariage.

« On faisait souvent des réunions des combattants de la Résistance : réunion de petit groupe, *puk* de trois personnes tous les trois jours, réunion de chef de groupe, *mekrom*, toutes les semaines avec quatre *puk*, c'est à dire douze personnes, réunion avec le chef adjoint de la brigade, *anuksenatoy*, tous les quinze jours, réunion avec l'adjoint du chef de brigade *anuksenathom*, tous les un mois et demi et réunion avec les chefs, *voreaksenathom*, (grade équivalent au colonel) une fois tous les trois mois. Ces réunions étaient faites pour nous éduquer, pour éviter qu'on fasse des fautes. Il y avait aussi des réunions entre les très hauts chefs, *kanpol*, (grade équivalent au général), pour décider comment appliquer les ordres de Pailin.

Dans un petit groupe, *puk*, il y avait trois personnes, un chef et deux adjoints. Chacun surveillait les deux autres et disait les fautes lors de la réunion une fois tous les trois jours. On cherchait à déterminer quels étaient les points forts et les points faibles de chacun.

On devait respecter deux choses : la solidarité, *samakephiep*, et l'unification, *aekephiep*, pour maintenir la sécurité intérieure.

La solidarité par exemple, ça pouvait concerner les façons de manger, de voyager, de combattre. Quand il y avait un obstacle, il fallait être ensemble. Lors d'une attaque, ceux de devant aidaient ceux de derrière. Ainsi, quand on avait un mort, on le prenait

avec nous. Si on laissait le cadavre, les soldats de l'arrière n'auraient pas voulu avancer plus. Ils n'auraient plus eu de courage. On les aidait comme ça. La solidarité, c'était de s'aimer comme des frères. Ça concernait les quatre attitudes : manière de dormir, de marcher, d'être debout ou de s'asseoir¹²⁹. Quand on mangeait, il ne fallait pas ne penser qu'à soi. On devait aussi penser aux autres. Si on avait un bol de riz, les autres devaient aussi avoir un bol de riz. En déplacement, celui qui avait des cigarettes devait les partager avec les autres. Celui qui cueillait des fruits devait en donner aux autres.

L'unification, c'était de ne faire qu'un. Quand on avait l'ordre d'aller dans un endroit, on devait y aller tous ensemble. On devait travailler la terre tous ensemble ou former un groupe d'assaut avec ceux qui portaient des munitions pour aider les autres. On ne pouvait faire les choses qu'en étant unis. Faire quelque chose tout seul n'était pas possible.

On faisait des réunions pour renforcer la solidarité et l'unification. On disait le point faible et le point fort de l'autre. On faisait son autocritique. Celui qui mentait était rabroué par les autres. Celui qui cachait des fautes était en faute. Après explication du problème, on disait qu'on ne recommencerait plus. Dans l'ensemble, les fautes étaient réglées dans le petit groupe, *puk*, mais si l'une des personnes ne voulait pas avouer, c'était transmis au groupe, *krom*. Lors de la réunion de *krom*, les douze personnes présentes parlaient. Le chef du groupe avait un cahier et un bic. Il rédigeait l'ordre du jour : ex, la solidarité, l'unification. Chacun avait un cahier et un bic. Si le thème était l'unification, le chef de groupe invitait une personne à parler, à faire son autocritique puis, il laissait les autres la critiquer. On disait : « Si ce qu'on dit est vrai, c'est pour s'améliorer, c'est pour se corriger. Il faut écouter. Si ce qui est dit est faux, il faut écouter. » Le chef de groupe marquait les critiques sur un cahier et la personne devait aussi marquer sur son cahier. De retour à la maison, la personne pouvait relire les critiques et faire attention. Ceux qui ne savaient pas écrire se faisaient aider par ceux qui savaient écrire. Ceux-ci faisaient un résumé en clair de ce qui avait été dit.(...)

Lors des réunions, on déterminait les objectifs militaires par division, et l'attitude à avoir avec les gens. Par exemple, une division avait pour objectif de mener l'assaut dans un village de la plaine. Lors des combats, il ne fallait rien prendre aux villageois. Si un villageois se plaignait, le chef de division questionnait tout le monde et demandait qui avait volé. Il fallait rendre l'objet. Celui qui gardait l'objet et ne disait rien était accusé par les autres. Il ne pouvait plus faire partie de la Résistance et devait redescendre dans la plaine. On se battait contre les gouvernementaux, pas contre les paysans. On était des paysans comme eux. Ce qu'on faisait, c'était pour leur intérêt. Si on aidait le peuple, le peuple nous aidait en retour. C'était difficile pour les gouvernementaux de détruire cette stratégie. Les villageois nous aidaient beaucoup parce qu'on avait de bons sentiments envers eux. (...)

Il n'y avait pas de punitions pour ceux qui faisaient des fautes graves. Celui qui faisait une faute devait ramasser tous ses biens et partir. On ne s'occupait pas de son destin. S'il descendait dans la plaine, il pouvait être tué ou mis en prison par les soldats gouvernementaux. Quand on était dans la forêt, on avait peur d'aller dans les villages de la plaine. Les soldats gouvernementaux connaissaient nos visages. Les gens des villages venaient nous informer secrètement de la situation. (...)

Les jeunes combattants célibataires habitaient ensemble. Les jeunes filles célibataires habitaient de leur côté dans des huttes, autour de la maison du chef des femmes. Si un jeune combattant voyait une belle fille qui lui plaisait, il en parlait au chef des garçons qui en parlait au chef des filles qui en parlait à la fille. Si la fille était d'accord, on prévenait les parents et on faisait le mariage. Il y avait un orchestre qui jouait à Kompong Trach. Si les deux jeunes allaient ensemble sans passer par les chefs selon le règlement de la Résistance, ils devaient quitter la Résistance.¹³⁰ (...)

Pendant les réunions, on pouvait parler de tout. Il y avait beaucoup d'informations et les gens s'exprimaient, c'était comme la politique des pays socialistes et des pays

¹²⁹ On remarque ici un emprunt à l'éducation traditionnelle

¹³⁰ « quitter », « sortir » peut aussi signifier ici « tuer »

démocratiques. On savait tout ce qui se passait. Je pense que c'était bien. Il n'y avait pas de voleurs et de gens qui commettaient l'adultère. Il y avait des prisons pour les ennemis de l'extérieur, mais entre nous, ceux qui faisaient des fautes devaient partir. Ils ne pouvaient plus être combattants de la Résistance. »

Mr Nuon, 42 ans, Adjoint du Chef de commune chargé de la sécurité (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

D'après la discipline militaire des résistants de la forêt, les « mauvaises » attitudes sociales sont soumises à des séances d'éducation et des punitions proches de celles de la période précédente. Les « bonnes » attitudes sociales sont récompensées avec des affectations à des grades supérieurs et des cadeaux.

« Avec la Résistance, je me déplaçais beaucoup. Il y avait beaucoup d'attaques contre les forces du gouvernement. S'ils ne nous attaquaient pas beaucoup, on pouvait rester pendant une saison dans un endroit et cultiver des légumes. Autrement, on changeait d'endroit. On dormait dans des huttes. Parfois, on partait précipitamment en abandonnant tout. Le chef était différent de celui des villages du bas (de la plaine), c'était un chef militaire *metoap*. Il s'occupait de trois divisions : politique, économique et armée. La politique, c'était la propagande. Il fallait renforcer nos forces intérieures, c'est à dire les militaires et les villageois. Il fallait aussi agir à l'extérieur pour que les gens des autres villages nous rejoignent. Le réseau de nos collaborateurs infiltrés dans les villages était très influent. Chaque personne en éduquait une autre.

L'économie, c'était de pouvoir avoir des ressources économiques. On plantait des légumes et du riz quand on pouvait rester longtemps dans un endroit ou on allait chercher de l'argent à Pailin pour ensuite acheter du riz aux villageois.

S'occuper de l'armée, c'était combattre contre les ennemis de l'extérieur. Il y avait trois sortes de villages : les villages libérés occupés par nous, les villages occupés provisoirement par les ennemis et les villages occupés par les ennemis. C'était facile de faire de la propagande dans les villages un et deux mais plus difficile pour les villages trois. On y allait la nuit et on faisait de la propagande maison par maison. Si on ne pouvait pas entrer nous-mêmes dans les villages trois, on envoyait des espions des villages un et deux. Si les espions ne pouvaient pas convaincre les gens du village, alors, on y faisait une opération militaire. C'était des villages bornés. Dans le village, on arrêtait ceux qui avaient un lien avec le gouvernement : le chef de village, le chef de commune, les bandits, les voleurs et les militaires. On les réunissait pour les éduquer. On faisait l'éducation en premier, puis on donnait un avertissement si les gens étaient têtus, et en troisième, on tuait. On tuait parce que dans la forêt, il n'y avait pas de prison.

Dans la forêt, nous avions beaucoup de réunions, de cours, de contrôles. Dans l'éducation, on apprenait à bien se comporter. La morale militaire comprenait 12 articles. Ceux qui respectaient les douze articles pouvaient monter en grade. Ceux qui respectaient peu restaient simples soldats. L'article un, c'était la solidarité. L'article deux disait qu'il ne fallait pas toucher aux biens du peuple. Il ne fallait rien prendre, ni un piment, ni un grain de riz, ni un cocon de vers à soie. L'article trois disait qu'il faut oser sacrifier ses propres intérêts, ses biens et même sa vie pour l'intérêt de tous. J'ai oublié les autres articles mais il était question de sincérité, d'honnêteté, d'entraide et d'auto-responsabilité quand on fait son autocritique. D'après moi, si on respecte bien ces 12 articles, on est un soldat très fort et on ne perd jamais sur le champs de bataille. La priorité était donnée aux soldats dont dépendait le destin national. Si on dérogeait aux règles, on ne montait pas en grade et on recevait toujours l'éducation. (...) On devait être solidaires et garder ses problèmes pour soi. Par exemple, si un couple se querellait, par exemple, un mari tapait sa femme, la femme ne disait rien car c'était compromettre l'avancement de son mari. Ce n'est qu'en cas de gros problème conjugal ou de bagarre avec du sang que le chef intervenait. Il donnait alors des conseils à l'homme lors de la réunion collective. S'il y avait récurrence, le chef de la division

envoyait l'homme sur un autre terrain de bataille ou le rétrogradait de son poste. Par exemple, si l'homme était chef adjoint de division, il était envoyé ailleurs avec un grade inférieur. A la troisième récurrence, l'homme ne pouvait plus être soldat et devenait un simple paysan. S'il continuait, il était affecté au transport de munitions sur la frontière ou à la garde des vaches. Dans les cas extrêmes, il pouvait être tué. Mais c'était moins fréquent que pendant Pol Pot.

Le Kampuchéa Démocratique nous encourageait à bien nous comporter. On avait des cadeaux qui correspondaient à des grades. On avait une montre quand on était chef de groupe, une radio pour le chef de brigade, une magnétophone et un Icom pour le chef de division, une moto dream 100 et une TV pour les chefs *voreach sena thom*, une voiture pour les grands chefs *kanpol*.

Le système fonctionnait bien. Chaque militaire inscrivait les articles dans un cahier et les apprenait par cœur. Ça marchait bien. Il y avait de la discipline. En 1994, quand on s'est rendus, on a abandonné tout de suite ce système mais il est resté dans la tête. Par exemple la solidarité. Si j'ai un problème avec ma femme, je respecte la non-violence et j'essaie de m'expliquer avec elle. Si les animaux du voisin viennent manger mes plantations, je vais en discuter avec lui. Si les enfants se battent, je ne me laisse pas emporter par ce qu'ils disent et je ne me mets pas en colère contre les parents des autres enfants, je cherche simplement à les séparer. »

Mr Neak, 38 ans, exploitant d'une salle vidéo (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Certains chefs utilisent des méthodes particulièrement dures.

« Avant, quand on était dans la forêt, quand il y avait des disputes entre les hommes et les femmes, le chef militaire, *metoap*, résolvait l'affaire en les tuant. C'était facile, il y avait de pleines caisses de cartouches. Les gens accusés de trahison étaient aussi tués : ils n'avaient pas fait ce qui avait été ordonné ou ils avaient pris un objet dans les villages du bas. C'est facile de tuer. On met la personne à 30 mètres et on lui demande de regarder dans les yeux pour mieux viser. A 30 mètres, on tue tout de suite, c'est facile. Après on enterre même si la personne n'est pas tout à fait morte. »

Mr You, 62 ans (ex Khmer rouge), commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Cependant, même si la discipline reste très stricte, les conditions de vie dans l'ensemble, s'assouplissent par rapport à la période précédente.

« Avant 1979, on travaillait tout le temps. On ne s'arrêtait jamais. Après 1979, c'était différent. Il n'y avait plus de grands travaux hydrauliques. On ne faisait plus de rizières de saison sèche. On plantait du maïs, du riz, des tubercules, des bananiers, des papayers, on désherbait, on surveillait les plantations des insectes et du bétail. Il y avait des hommes armés pour garder le camp. Il y avait deux groupes : le premier groupe partait combattre dans les villages. Le deuxième groupe restait au camp et faisait des travaux manuels. Puis, on changeait les rôles des deux camps. De temps en temps, les chefs militaires à deux ou trois grades venaient pour faire une réunion. Ils nous parlaient de la situation militaire des troupes extérieures. Ils exposaient le plan des gens de la forêt, les mesures à prendre pour lutter contre les pressions de l'extérieur. Il y avait un chef chargé des affaires culturelles, un chef chargé de l'action sociale et un chef chargé de la défense. Soit les chefs se réunissaient entre eux et décidaient des objectifs qui étaient transmis aux membres, soit les objectifs étaient présentés directement aux membres. Puis, les chefs nous demandaient si on acceptait les mesures. Quand certains disaient que les objectifs étaient trop difficiles, les chefs écoutaient et adaptaient les objectifs. On faisait la comparaison avec les années précédentes et on cherchait les meilleurs moyens pour produire plus de riz. On faisait la guerre contre les soldats extérieurs. Si on volait les gens des villages lors des attaques, les soldats de l'extérieur se vengeaient en nous attaquant. Le règlement des Khmers

rouges c'était bien. Chacun était responsabilisé. On pouvait parler de soi-même pendant les réunions et dire ce qu'on avait fait de mal. (...)

En 1984, j'ai rejoint mon mari dans la forêt pendant six mois, puis on est allés à Battambang. Le chef de l'endroit c'était un chef militaire *metoap*. Le problème, c'est qu'on avait faim, on avait peu à manger, on travaillait beaucoup. S'il y avait un problème, il y avait une réunion de groupe. Quand on avait une dispute avec quelqu'un, on préférait régler l'histoire au niveau du *puk*. C'était plus facile mais parfois, il y avait des dénonciations au niveau supérieur, et ça remontait au chef de groupe. La nouveauté, c'était que les gens qui étaient mécontents le disaient. Par exemple, si lors de la réunion de *puk*, on disait à quelqu'un qu'il avait peu travaillé, il se fâchait et disait que c'était parce qu'il n'avait rien à manger et qu'il n'avait pas de forces pour accomplir le travail. On dénonçait sa colère. Le chef de groupe disait aux deux autres membres du *puk* de le surveiller. (...)

Lors de la réunion, le chef de groupe demandait : « Tu sais ce que tu as fait ? Tu dois avouer. S'il avouait, il n'y avait pas de punition, mais, il était surveillé. Mais s'il n'avouait pas, il devait partir tout de suite après la réunion. S'il ne voulait pas partir, il était éduqué (tué). On pouvait critiquer uniquement pendant les réunions, en dehors, c'était interdit. Quand on critiquait quelqu'un, il fallait chercher beaucoup de points de critiques. (...)

En cas de faute grave, comme de voler un objet aux villageois, si personne n'avouait, le chef de groupe surveillait. S'il découvrait le voleur, il redonnait l'objet aux villageois. Le voleur s'enfuyait dans la plaine. Il craignait que le chef de groupe ne le tue. Je me souviens d'un médecin de la Résistance qui avait volé plusieurs fois les villageois : il a été éduqué, tué.»

Mme Sary, 47 ans (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« En 79, je suis revenue au village natal, à Danton (côté gouvernemental). Le nouveau système était moins solide, moins strict qu'avant. Il y avait moins de justice et de solidarité. Après 1979, les gens pensaient moins à l'*Angkar* dans les villages. Ils préféraient penser à leur famille. Mon mari était dans la forêt avec la Résistance. Les gens me critiquaient à cause des positions de mon mari. J'ai été accusée d'appartenir à un réseau d'espions khmers rouges dans le village. J'avais peur, les autorités voulaient me mettre en prison. J'ai rejoint mon mari dans la forêt. Il y avait quelques changements. On avait abandonné les grands travaux de construction de barrages et de canaux.(...) La discipline était moins stricte qu'avant. Lors des séances d'autocritique, les gens n'acceptaient pas toujours les dénonciations et le disaient. Avant, on ne disait rien. On acceptait. C'était mieux en 1975. Si on nous dénonçait, on acceptait, on assumait la responsabilité des actes et on se corrigeait. On pouvait expliquer les fausses accusations mais on ne se rebellait pas. Après 1983, les frères étaient moins responsables. Ils n'acceptaient plus les dénonciations et refusaient de reconnaître leurs torts. Les chefs, c'était des militaires. Les vieux militaires respectaient le règlement mais les jeunes relâchaient beaucoup la discipline »

Mme Sen, 48 ans (ex Khmère rouge), Quartier de Pong teuk, Krong Kep,(village nouveau).

« Dans la forêt, le règlement était moins strict qu'en 75-79. Il n'y avait pas réellement de grandes punitions mais plutôt des rétrogradations. Ceux qui étaient actifs pouvaient monter en grade. Ceux qui n'étaient pas actifs sur le champs de bataille ne montaient pas. Etre chef, c'était d'aider. le chef distribuait la nourriture, donnait des bœufs, charrette, argent. Il n'y avait pas de classe, il n'y avait que des grades que chacun pouvait gagner avec son travail. Il y avait peu de problèmes entre nous. On était unis pour le combat. »

Mr Tith, 54 ans, Adjoint au Chef de commune (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

Un ancien chef militaire khmer rouge qui n'a connu que la discipline de l'armée avoue ses difficultés à gérer un village aujourd'hui.

« Pendant cette période je gérais des soldats, maintenant, je gère des villageois. C'est différent. Avec les soldats, quand on donne un objectif, on peut l'obtenir. Ils obéissent. Avec des gens du peuple, quand on fixe des objectifs, il n'y a pas beaucoup de résultats. C'est difficile. »

Mr Samon, 42 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

La question de la cohabitation avec les anciens Khmers rouges dans les villages : éteindre toute forme de conflit et vengeance.

En 1979, la plupart de ceux qui avaient été du côté des Khmers rouges, profitent de la débâcle pour retourner au village natal dans l'espoir de reprendre une vie tranquille.

Le nouveau régime assoit sa légitimité sur le fait qu'il a libéré le pays des Khmers rouges. Lors d'un procès tenu devant un tribunal populaire en Août 1979, il condamne les plus importants des ex-dirigeants khmers rouges à mort par contumace et les combat militairement. Dans les villages, il traque les ex-cadres khmers rouges pour les mettre en prison et éliminer ainsi toute source de propagande politique.

En 1979, le premier réflexe des villageois est de tuer les ex-Khmers rouges qui reviennent au village et qui sont connus pour avoir commis des méfaits. Puis, ils obéissent aux directives du gouvernement qui demande l'apaisement et déclare que la justice seule doit s'en occuper. Certains cadres ex-Khmers rouges qui avaient repris leur vie d'avant la guerre dans le village sont pourchassés par les autorités et se voient contraints de rejoindre la Résistance armée. Les autres se fondent dans la population et se font oublier.

« Les anciens Khmers rouges sont revenus au village. Ils avaient peur de nous à ce moment. Les gens comme nous, on respecte la religion. On ne voulait pas de vengeance. Ici, on n'a pas tué les anciens chefs de coopérative. Dans d'autres endroits, les gens ont tué les chefs des coopératives. Ici, on a suivi la politique du gouvernement qui disait de ne pas se venger. »

Mr Sambath, 45 ans, ville de Svay Rieng, province de Svay Rieng.

« Au début des années 1980, des gens de Siem Reap (de la ville) sont venus ici au village. Ils cherchaient mon fils. Ils l'ont emmené dans la forêt et l'ont tué. (...) Ils disaient qu'il était khmer rouge et qu'il avait fait beaucoup de mal. Je ne crois pas que cela soit vrai. (...) Mon fils était médecin dans une prison, il n'a rien fait de mal. (...) Les gens d'ici n'ont rien dit. Beaucoup d'entre eux étaient khmers rouges mais on ne leur a rien fait. On les a laissés tranquilles. Les gens ne sont venus chercher que mon fils. »

Mme Sen, 72 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Au fil des années 1990, les combattants khmers rouges perdent du terrain devant les forces gouvernementales. Les chefs et leurs troupes se rendent les uns après les autres et reviennent habiter aux côtés de leurs ennemis d'hier. L'heure est à la réconciliation nationale, les frères cambodgiens *bang boon khmer* retrouvent leur unité.

« Quand les Khmers rouges sont venus s'installer dans le village avec leurs familles, on n'a rien dit. Le chef du village a fait une réunion et il a dit : « Si on veut la vengeance, tous les Khmers mourront. On est tous des Khmers, on est tous de la même société, on va s'entendre. »

Je ne veux pas venger mon père qui a été tué par les Khmers rouges, car si je tue celui qui a tué mon père, son fils me tuera à son tour. De plus, si je tue celui qui a tué mon père, ça ne le fera pas revenir. Si je tuais et que cela faisait revenir mon père à la vie,

alors, dans ce cas, je tuerais celui qui l'a tué. Autrement, ça ne sert à rien. » Mr Sambath, 48 ans, Quartier de Kep, Krong Kep.

« Aujourd'hui, grâce à l'éducation religieuse, les gens se calment. Il faut suivre l'enseignement du Bouddha. Pendant la période de Pol Pot, j'ai perdu ma famille. J'ai vu les gens qui ont exécuté mes parents. Aujourd'hui, je les vois tous les jours. Grâce à l'enseignement de la pagode, j'essaie d'oublier ce qu'ont fait ces gens. Il y aura l'action du Karma. Ceux qui ont fait de mauvaises actions auront de mauvaises choses dans une prochaine vie. Il y a le tribunal de *Yama*, le juge des enfers. Dans la théorie bouddhique, il y a deux mondes, le monde de la vie actuelle, où il y a le tribunal des hommes, et le monde de la prochaine vie avec le juge des enfers. (...) Aujourd'hui, les anciens Khmer rouges viennent à la pagode pour faire des actions méritoires. »

Mr Soth, 64 ans, maître de cérémonie, Monastère de Prey Ta Koy, Quartier D'Angkol, Krong Kep.

« Il y a quelques familles d'anciens Khmers rouges qui se sont installées au village quand ils se sont rendus. Ils sont très bien intégrés. Certains avaient de la famille ici, d'autres se sont mariés avec des filles d'ici. Ils sont gentils maintenant et ils disent comme nous qu'ils détestent le génocide. Ceux qui avaient de la famille ici ont découvert que leurs parents avaient été tués. Ils étaient tristes. Ils regrettent. Certains disent qu'ils ont des remords et suivaient des mauvais ordres. D'autres disent que c'était bien mais ils ne créent pas de problèmes. C'est fini maintenant ces histoires. »

Mr Sarin, 59 ans, Quartier D'Angkol, Krong Kep.

Cependant, derrière le vernis de la réconciliation et de l'harmonie retrouvée, la méfiance est toujours sous-jacente. Si, au quotidien, les relations entre les uns et les autres sont normalisées, quand les difficultés surviennent, le sentiment de méfiance est réactivé.

« Cet homme est mauvais. C'est un ancien Khmer rouge. On n'a rien dit pendant des années. Ça se passait bien. Maintenant, on dit qu'il a tué Pal. C'est lui, c'est un homme mauvais. »

Mr Bo, 52 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

4.4. L'Etat du Cambodge (1989-1992)

Les Vietnamiens se sont retirés du pays mais ont laissé l'appareil administratif en place. Les forces gouvernementales sont moins puissantes face aux Khmers rouges qui gagnent du terrain. Dans les villages, la vie suit le cours des années précédentes. Le plan K5 est terminé.

« Pendant la période de l'Etat du Cambodge, il n'y avait pas beaucoup de justice. Les chefs de village avaient beaucoup de pouvoirs et ils pouvaient faire pression sur les pauvres. Ils aidaient ceux qui pouvaient les aider après et ne considéraient pas les pauvres. On ne se sentait pas protégés. On faisait attention à ne déranger personne »

Mr Pou, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Le changement vient avec l'arrivée des forces des Nations-Unies.

« En 1993, ça a changé avec la présence de l'ONU, les gens ont commencé à parler, à dire ce qu'ils voulaient faire. Les gens étaient contents, le Sangkum revenait, la paix revenait. Les forces internationales venaient nous aider. »

Mr Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Synthèse Chapitre I : L'HERITAGE DU PASSE :
LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX : La difficile reconstruction : 1979-1993

La situation du Cambodge au lendemain du régime des Khmers rouges est confuse. Le retour au village natal ou l'installation sur une nouvelle terre ne vont pas sans difficultés. La société et le cadre physique ont changé. La situation foncière est particulièrement anarchique. Les anciens propriétaires ne reviennent pas tous, les documents fonciers ont disparu dans la tourmente.

Afin de contenir une situation susceptible d'alimenter les conflits, le gouvernement remet en place une structure administrative et prend des mesures radicales. Il décide de faire table rase des propriétés et découpages fonciers du passé et donne autorité aux chefs locaux pour distribuer les terres. Afin d'accroître la production agricole mais aussi certainement dans un souci de contrôle des populations, la collectivisation du travail est instaurée dans les villages.

La nouvelle administration est calquée sur celle d'avant le régime des Khmers rouges mais avec un contrôle politique des populations plus fort.

Cependant, petit à petit, les Cambodgiens retrouvent leurs repères traditionnels. Après avoir été soumis à la propagande socialiste pendant de nombreuses années, ils résistent aux tentatives de collectivisation et reviennent à leurs pratiques individuelles. On peut dire, dans un sens, qu'ils n'ont pas fondamentalement changé. Certes, les rapports entre les gens se sont distendus, les contours de la structure culturelle se sont abrasés, mais il semble que derrière l'apparence idéalisée de la société des années soixante, il régnait déjà un grand individualisme.

Il semble également que le rôle des autorités locales n'ait pas fondamentalement changé non plus. Le rapport hiérarchique traditionnel a été maintenu, certes sous des formes différentes et extrêmes au cours des différents régimes.

Les autorités, dès qu'on leur a octroyé du pouvoir, en ont usé et abusé comme au temps des mandarins. Les plus faibles n'ont jamais eu à attendre la solidarité des autres et ont appris à compter sur leurs propres forces. L'intimidation et la coercition s'exercent sur les moins protégés qui préfèrent souvent étouffer leurs problèmes. Ceux qui sont dans un réseau de pouvoir comptent sur leurs alliés pour arranger au mieux leurs problèmes.

On remarque que l'essentiel des conflits concerne la protection des moyens de subsistance de la famille (la terre, les plantations) et l'honneur bafoué qui peut conduire à une exclusion sociale (querelles, injures). Tout ce qui est extérieur à la famille et à son territoire importe peu aux paysans comme aux citadins. Chacun protège son île.

Après la période khmère rouge, les autorités locales ont été rétablies, et avec elles ; la fonction de conciliateur lors de conflits locaux. La pratique évolue peu. On relève cependant qu'elle est plus institutionnalisée et qu'elle s'appuie moins sur les anciens du village.

A cette période, les pratiques de gestion et de prévention des conflits dépendent également de la personnalité et du niveau d'instruction des chefs de village et des chefs de communes. On remarque l'introduction de la propagande politique et de quelques rudiments de Droit.

Chapitre II

LE TRAITEMENT DES CONFLITS LOCAUX

la situation actuelle

1993-2001

L'INSTALLATION DE LA PAIX ET L'OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

1993 marque un nouveau tournant. Suite aux Accords de paix signés en octobre 1991 à Paris entre les quatre factions en conflit¹³¹, il est décidé qu'une autorité transitoire sera mise en place au Cambodge sous l'égide des Nations Unies A.P.R.O.N.U.C¹³². Cette autorité aura comme objectifs principaux l'organisation et la tenue d'élections libres avec la formation de partis politiques, le désarmement des factions, le rapatriement des 250 000 réfugiés des camps de Thaïlande ainsi que la propagation des principes des Droits de l'Homme.

Juste avant les élections, les Khmers rouges se désolidarisent du processus de paix. Ils reprennent les armes ainsi que le contrôle de vastes zones au Nord et à l'Ouest. Dans le reste du pays, les élections ont cependant lieu et ouvrent la promesse du développement économique et de la paix.

L'A.P.R.O.N.U.C. ouvre grand la porte à l'aide étrangère : Organisations Internationales (O.I.) et Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), vont œuvrer dans divers domaines : Développement rural, santé, éducation, Droits de l'Homme, déminage,...

Puis, au fil des années 90, la paix gagne du terrain et les zones contrôlées par les Khmers rouges se réduisent au fil des redditions de leurs chefs. En 1999, avec la mort de Pol Pot et l'arrestation du dernier chef khmer rouge Ta Mok, le gouvernement cambodgien retrouve enfin le contrôle de l'intégralité de son territoire. Au nom de la réconciliation nationale, les Cambodgiens ennemis hier revivent aujourd'hui ensemble.

La rencontre avec les valeurs venues de l'extérieur, comme les principes des Droits de l'Homme véhiculés par des O.N.G., la multiplication des partis politiques, l'installation de la paix et le début d'un développement économique vont influencer sur les pratiques de gestion et de prévention des conflits.

Dans les zones urbaines et péri-urbaines, les autorités locales perdent une partie de leur autorité et relâchent la pression sur les populations. Des réseaux de pouvoir parallèles se créent en prenant appui sur les partis politiques d'opposition et dans une certaine mesure sur les Organisations Internationales et les O.N.G. Les principes des Droits de l'Homme, véhiculés principalement par la radio, sont repris par la population tout en étant plus ou moins bien compris. Cependant, sous l'apparent changement, on remarque que le vieux fond culturel est toujours bien ancré (individualisme, hiérarchie, paternalisme, clans).

¹³¹ Les Khmers rouges, les forces royalistes du prince Ranariddh FUNCINPEC et celles du nationaliste Son Sann FLNPK sont alliées contre les forces gouvernementales de l'Etat du Cambodge du Premier Ministre Hun Sen.

¹³² Autorité Provisoire des Nations Unies au Cambodge.

I. LES CONFLITS

Les conflits relevés lors de l'enquête sont sensiblement les mêmes sur l'ensemble des lieux où les entretiens ont été menés : conflits fonciers, querelles conjugales et de voisinage. Certains conflits sont particuliers à certaines régions : zones du Nord du pays où les forces militaires en phase de démobilisation sont nombreuses et s'approprient les terres des paysans, conflits sur des zones de pêche entre petits pêcheurs et patrons des lots de pêche sur le lac, ... Ces cas particulièrement intéressants et d'actualité n'ont pu être étudiés faute de temps suffisant.

1. LES CONFLITS FONCIERS

Les conflits les plus importants touchent à la terre. Ainsi que nous l'avons décrit précédemment, la situation foncière était particulièrement compliquée au lendemain des années noires du régime des Khmers rouges. En 1979, la distribution des terres aux familles a permis dans un premier temps de donner un cadre administratif à une situation anarchique. Les limites des terres et les titres de propriétés sont cependant restés imprécis. Les litiges sont nombreux et les moyens de les résoudre sont minces. La Loi traditionnelle n'est pas solidement constituée et la nouvelle Loi sur la terre pas encore connue ni appliquée¹³³ localement. De plus, du fait de l'expansion démographique, l'idéal paysan qui préconise de vivre sur un îlot familial relativement à l'écart des voisins n'est souvent plus possible. Les frictions de voisinage et de limites de terrains sont de plus en plus nombreuses.

1.1. Les conflits fonciers à la campagne

Dans les villages nouveaux¹³⁴ ou dans les villages anciens dont la population est composée en partie de personnes venant de provinces différentes, la situation foncière est particulièrement instable. L'attachement à la terre est lâche et les transactions foncières sont assez importantes : ventes, locations, prêts temporaires. La situation est d'autant plus complexe que les formulaires et les titres de propriété sont insuffisants. Dans certains endroits, les autorités qui ont procédé à la distribution des terres s'octroient aussi le droit d'en redéfinir les limites et de procéder à des redistributions. Des problèmes surviennent également avec des gens venus après la distribution officielle des terres qui négocient avec un propriétaire de s'installer temporairement sur une terre et en revendiquent ensuite la propriété d'après la Loi coutumière qui reconnaît la propriété à l'exploitant.

La situation des villages traditionnels dont la population était restée relativement stable est sensiblement différente. Certains d'entre eux ont fait la sourde oreille aux distributions et ont repris les limites des terres de leurs ancêtres. Les conflits concernent ici principalement des limites de terres grignotées par le voisin, des problèmes de circulation d'eau en saison des pluies et des contestations d'héritage.

Concernant les occupations et transactions de terres après 1979, la confusion est souvent la règle. D'une façon générale, les chefs de village et de commune sont souvent impuissants à démêler des conflits fonciers. Ils mêlent la règle coutumière, qui reconnaît le droit à la terre des ancêtres ou une forme de propriété (usufruit) à celui qui occupe ou qui exploite une terre, avec la Loi écrite de l'Etat qui ne reconnaît la propriété qu'à l'exploitant d'après 1979 ainsi qu'à ceux à qui la terre a été distribuée par les autorités.

On remarque qu'au niveau local, les Loïs écrites sont peu connues et sont peu appliquées. On recourt plus volontiers à des arrangements à l'amiable ou l'on se soumet à la volonté du chef local.

¹³³ Loi de 1989, Loi de 1994 et Loi votée récemment en 2001.

¹³⁴ Villages nouvellement créés pour accueillir des populations en situation précaire, rapatriées des camps de réfugiés en 1993, déplacées pendant des périodes de conflits armés, ex-combattants Khmers rouges rendus, pauvres sans terres ou gens qui fuient un problème dans leur village d'origine.

Dans un village ancien, un homme évoque la pression foncière et l'accroissement démographique.

« Les problèmes les plus importants sont des problèmes fonciers. Il y a des disputes sur les limites de terres. (...) Un homme prépare sa rizière et pousse un peu plus sa diguette dans la rizière du voisin. S'il le fait petit à petit, le voisin n'ose pas toujours protester. Mais, si, c'est trop flagrant, si on voit que la diguette est courbe, il est en colère contre le voisin. Il y a aussi le problème de celui qui cultive une terre qui a un propriétaire, mais qui n'a pas été exploitée depuis longtemps. L'homme demande l'autorisation au premier propriétaire de cultiver cette terre et lui donne une partie de la récolte en contrepartie. (...) S'il travaille la terre longtemps, il considère que la terre est à lui et il ne veut plus la rendre à l'ancien propriétaire quand celui-ci la redemande. On a même vu des cas où le nouvel exploitant revendait la terre. L'ancien et le nouveau propriétaire sont alors en conflit. De toutes façons, il y aura toujours un problème. Si le premier propriétaire refuse de prêter la terre à celui qui la lui demande, il y aura de la rancune. (...) C'est difficile maintenant, parce qu'il y a beaucoup de monde et qu'il y a peu de bonnes terres. On ne peut plus défricher les terres autour du village parce que c'est désormais interdit. C'est interdit de couper du bois et de défricher. Les familles ont de petites terres qu'elles devront partager entre leurs enfants. »

M. Chhuon, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Dans un village nouveau, le chef procède à la redistribution.

« On nous a donné une terre de 30 par 500 mètres. On en a défriché une partie. Maintenant, les chefs locaux veulent donner une partie de nos terres à de nouveaux arrivants. Ils veulent leur vendre une partie de nos terres qu'ils nous ont distribuées eux-mêmes. On n'est pas d'accord, mais on a peur d'eux »

Mme Sovann, 32 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

1.2. Les conflits liés à la construction en ville

A Phnom Penh, les problèmes liés à la construction sont cités comme les causes premières des plaintes déposées au bureau du quartier. Parmi les habitants d'origine, qui avaient quitté la ville en 1975 lors de la mise en place du régime des Khmers rouges, beaucoup sont morts ou sont partis à l'étranger. En 1979, les maisons abandonnées pendant presque quatre ans sont réinvesties par des populations en majorité originaires de la campagne. La Loi qui déboute les demandes de reconnaissances de propriétés d'avant 1975, va reconnaître un droit à la propriété à ceux qui occupent ces lieux après 1979. Les infrastructures publiques de la ville, très dégradées, seront lentement réhabilitées. Face à cette absence de service urbain, les nouveaux habitants de Phnom Penh adopteront un comportement rural qui se caractérise par un souci d'indépendance à l'égard des voisins. Ceci ne va pas sans causer de problèmes. Ainsi, dans un immeuble collectif ancien, chaque habitant construit son propre système d'arrivée et d'évacuation de l'eau, et parfois même, son propre escalier.

Avec l'accroissement démographique et l'augmentation du prix des terrains et des appartements à Phnom Penh, les habitants choisissent souvent d'agrandir leur lieu d'habitat, quitte à empiéter sur l'espace public ou sur celui de son voisin.

« A Phnom Penh, il y a surtout des problèmes liés à la construction, comme par exemple un toit nouveau qui se prolonge sur le terrain du voisin. En saison des pluies, l'eau s'écoule chez le voisin. Il y a aussi des maisons où chaque propriétaire d'étage construit un escalier individuel et en interdit l'accès aux autres. Dans les immeubles, ceux des étages du haut balient les ordures dans l'escalier commun et ceux du bas reçoivent toutes les ordures sur la tête. Ils sont mécontents. Il y a des problèmes d'égouts. Quand un tuyau d'évacuation est bouché ou s'il est cassé plus bas, les gens des étages du haut ne veulent pas payer parce que le problème ne les gêne pas

directement. Ils continuent à déverser leurs eaux sales et les voisins sont inondés. De même, quand les gens des étages supérieurs arrosent leurs plantes sur leur terrasse, les gens d'en dessous se plaignent. Ils vont chercher le chef de Quartier qui convoque celui qui a créé le problème. Il demande sa version des faits au fautif, et lui fait signer une lettre de promesse de ne plus recommencer. Si le conflit continue, le chef de Quartier peut demander à la police de Quartier d'intervenir comme d'aller sur la terrasse et confisquer les plantes. Si le propriétaire des plantes n'est pas d'accord, il peut porter plainte au District. Pour déposer une plainte écrite, il faut payer entre 15 000 et 20 000 riels. Les plus pauvres ne peuvent pas porter plainte. S'ils ne portent pas plainte selon la procédure, et s'ils ne peuvent pas payer, leur problème ne sera pas pris en considération. »

M. Leng, 38 ans, policier, Phnom Penh

« Les problèmes les plus fréquents regardent les constructions nouvelles. Il y a un ou deux cas par mois. En 1979, les gens ont occupé les maisons qu'ils trouvaient. Jusqu'en 93, plusieurs familles partageaient un même immeuble ou un même appartement. Puis il y a eu un développement économique. Les gens ont voulu avoir des propriétés individuelles et ont commencé à construire partout, sur les terrains, dans les cages d'escalier, sur les terrasses, sur les toits. Maintenant, il y a beaucoup de problèmes de voisinage. Par exemple, une nouvelle construction bloque le passage de l'air et de la lumière d'un appartement et les gens viennent se plaindre ici. Les gens construisent des étages supérieurs et arrêtent les tuyaux d'évacuation de l'eau à leur niveau. Les gens en dessous sont mécontents. Il y a aussi des problèmes avec les enfants des étages supérieurs qui jettent des ordures en bas. »

M. Lem, 50 ans, Chef du quartier de Boeng Reang, District Doun Penh, Phnom Penh.

2. LES CONFLITS CONJUGAUX

Les querelles conjugales sont citées comme deuxième source de conflits par les autorités locales. Elles débouchent assez souvent sur la violence domestique. Plusieurs raisons sont invoquées : pauvreté, inactivité, boisson, jeux d'argent, jalousies, insatisfaction consumériste, ingérence des parents, mariages arrangés. Les divorces sont réprimés par la tradition mais ils se règlent relativement facilement s'il s'agit d'un consentement mutuel. Il en va autrement si la demande de divorce est le fait d'un seul des deux conjoints.

2.1. Les raisons invoquées.

« Il y a plusieurs cas de querelles familiales. Le mari se promène trop, il boit et rentre à la maison. Sa femme le dispute. La querelle dégénère et l'homme frappe sa femme. Le mari a une maîtresse et il veut que sa femme le quitte pour épouser la nouvelle femme. Il devient alors très méchant avec sa femme pour qu'elle parte. Il y a aussi les jalousies de l'homme et celles de la femme. (...) Ils s'accusent d'avoir des amants. Il y a aussi les cas où une grande famille vit dans un petit appartement et, à cause de la promiscuité, ils se querellent. »

Mme Sambo, 51 ans, Chef du quartier de Phsar Thmey Muoy, District Doun Penh, Phnom Penh.

La boisson, les jeux d'argent.

« La violence domestique est beaucoup liée à la consommation d'alcool et aux jeux de cartes qui font perdre de l'argent, mais aussi à la jalousie et au fait d'avoir une maîtresse et de ne plus vouloir de sa femme. »

M. Sitho, enquêteur d'une organisation des Droits de l'Homme 33 ans, Ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

Le manque d'argent et le rêve de prestige social.

Dans un pays dévasté, où chacun a appris à ne compter que sur ses propres forces, avoir de l'argent et le montrer, reste l'arme élémentaire de la survie. L'argent permet de parer aux attaques du mauvais sort : maladie, mauvaises récoltes, problèmes de justice, et de prévenir en partie les conflits avec d'autres personnes. Ainsi, dans cette société où les rapports hiérarchiques et l'individualisme sont importants, le fait de se positionner en cadet ou en aîné par rapport à autrui sera déterminant lors d'un problème entre deux personnes. On relève, par exemple, qu'à l'occasion d'un accident routier en ville (les gens ne se connaissent pas), les deux parties cherchent à s'évaluer pour savoir qui prendra le dessus dans la discussion, qui se soumettra à l'autorité de l'autre. Montrer des signes extérieurs de richesse revient en quelque sorte à porter sur soi un bouclier qui prévient des attaques des gens supposés être plus petits que soi. Il est donc important de posséder de l'argent et de pouvoir le montrer. Ce deuxième point a été particulièrement relevé en ville.

La pauvreté.

« Les hommes qui n'ont pas de travail et pas d'argent restent à la maison. Ils ne font rien. Un ami passe et leur dit d'aller boire. Ils boivent et ils sont heureux. Quand ils rentrent à la maison, la femme est en colère et l'homme répond en parlant fort ou en frappant. La femme est malheureuse parce qu'il n'y a rien à manger à la maison et l'homme dépense l'argent dans la boisson »

M. Kak, 52 ans, Quartier de Pong Teuk Krong Kep.

« Dans la majorité des cas, c'est la femme qui porte plainte en premier. Elle dit que son mari se promène trop, qu'il ne fait pas attention à elle, qu'il ne travaille pas, qu'il ne ramène pas d'argent, ou qu'il boit. Les femmes se plaignent plus souvent du manque d'argent. Elles veulent que leur mari ramène de l'argent à la maison. Parfois, ce sont les beaux-parents qui viennent porter plainte à la place de leurs enfants. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

« Les querelles entre personnes et entre époux sont souvent liées aux mauvaises conditions économiques. L'homme n'a pas de travail et il boit parce qu'il n'a rien à faire. Il dépense son argent. Quand il revient à la maison, sa femme n'est pas contente et fait des reproches au mari. Elle dit qu'elle ne peut pas élever les enfants sans argent. L'homme veut taire la querelle et il bat sa femme. C'est très courant. Le Droit des femmes, c'est le Droit des faibles. Les hommes viennent se plaindre aussi souvent que les femmes. Ils disent qu'ils veulent divorcer parce que « la femme est mauvaise », « qu'elle dépense tout l'argent », « qu'elle ne réfléchit pas et qu'elle perd de l'argent ». Mais, en fait, les hommes dépensent plus que les femmes. Dans les textes de Loi, on dit que les hommes et les femmes ont les mêmes droits mais dans la réalité, les femmes sont moins considérées que les hommes. C'est pourquoi, quand les femmes viennent se plaindre, elles exagèrent souvent leurs propos. C'est pour être entendues parce qu'elles savent qu'on ne les écoute pas toujours. Dans les querelles conjugales, c'est souvent plus la faute des hommes que des femmes. Beaucoup de femmes se résignent, ne disent rien, supportent et espèrent que la colère des hommes va se calmer. Comme les femmes sont faibles, la seule façon d'éteindre la colère, c'est la résignation. » M. Poe, 57 ans, Chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Les ressources financières du conjoint ne sont pas à la hauteur du rêve d'argent

« Il y a beaucoup de problèmes liés à l'argent. Les gens veulent de l'argent pour acheter ce qu'il y a sur les marchés, dans les nouveaux magasins. Ils veulent toujours plus d'argent. Un homme qui veut de l'argent va voler de l'or dans les maisons ou sur les

gens. La femme va se prostituer et le mari ne dira rien. Ce sont surtout les femmes qui veulent de l'argent.(...) Elles veulent montrer aux autres qu'elles ont de l'argent. Si le mari ne ramène pas d'argent à la maison, elles sont en colère.»

M. Sara, 52 ans, Adjoint au Chef de quartier Phsar Kandal I, District de Doun Penh, Phnom Penh.

« Les jeunes rêvent d'augmenter leur niveau de vie et veulent s'amuser. L'homme ou la femme ne pense qu'à se promener. Ceux qui ont des amis plus aisés rêvent d'avoir de beaux vêtements, une belle moto, un beau téléphone portable. Ils jalouent les autres et rêvent d'un mari ou d'une femme plus riche. Ceux qui ont un peu d'argent commencent à dépenser pour acheter des belles choses et tous les revenus du ménage y passent. Celui qui dans le couple est plus modéré se met en colère et les problèmes commencent. Celui qui dépense méprise son conjoint pauvre.»

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

Les mariages arrangés par les parents, la jeunesse du couple.

« Il y a des problèmes de couples mariés trop jeunes par les parents. La fille rêve d'avoir une voiture et son mari a juste une moto. Les filles belles et pauvres cherchent des hommes riches. Si elles épousent un homme pauvre comme elles, elles sont malheureuses et se querellent avec leur mari. (...) Elles cherchent un autre mari plus riche. On dit : « La vache qui s'active n'a plus de poils au cou et la belle fille est usée par trop d'amants. »

Dans les cas de demande de divorce, c'est parfois plus un problème entre les parents qu'entre les mariés. Par exemple si une fille riche réussit à se marier avec un homme pauvre qu'elle aime, les parents de la fille vont essayer de demander le divorce. Dans ce cas, je dis qu'il faut que le jeune couple coupe les relations avec les parents de la fille. »

M. Sambat, 55 ans, Chef de quartier, Quartier de Chey Chumneah, District de Doun Penh, Phnom Penh.

La demande de divorce :

Lors de querelles ordinaires entre époux, celui qui va chercher un conciliateur demande avant tout à cette aide extérieure de sermonner et de remettre dans le droit chemin le conjoint mis en cause. Dans les cas de conflits trop prononcés, l'un ou les deux conjoints demandent à se séparer. Le divorce par consentement mutuel se fait souvent de manière informelle¹³⁵. Les deux conjoints se séparent d'eux-mêmes. Ils ne demanderont une aide administrative qu'en cas de remariage parce qu'il leur faudra fournir un papier signé de leur ex-conjoint les autorisant à convoler en deuxième noces. La demande de divorce du fait d'un seul des conjoints n'a souvent d'autre issue que sa résignation à un mauvais mariage. La tradition réproche la séparation d'un couple

« Les femmes viennent plus souvent se plaindre. Elles disent que leur mari n'a pas de travail, qu'il traîne, qu'il joue au volley et qu'il y a des disputes quand la femme lui fait des reproches. Le plus souvent, la femme veut que je sermonne le mari pour qu'il soit meilleur. Les hommes se plaignent que leur femme ne les écoute pas et qu'elle se promène. Les cas de demandes de divorce sont plus rares. En principe, les gens préfèrent régler les histoires conjugales avec leurs familles respectives, ou avec les anciens, mais pour ceux qui ont perdu leurs parents ou qui habitent loin des anciens, ils viennent me voir. Le village est étendu, il y a plus de 500 personnes et seulement 10 anciens.

Pour les divorces, d'habitude, les gens se séparent d'eux-mêmes sans rien dire aux autorités, mais si l'un des deux ne veut pas, ça crée un conflit. En 20 ans, j'ai vu six cas de divorce traités à la commune.

Il y a des problèmes avec les mariages arrangés. Les jeunes ne s'aiment pas et peu de temps après le mariage, ils ne veulent plus rester ensemble. »

M. Saveth, 50 ans, Chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

¹³⁵ Au regard de la Loi, le divorce n'est reconnu qu'au tribunal. Mais, dans la pratique, il en va autrement. De plus, les documents de mariage sont souvent manquants.

Il apparaît qu'aujourd'hui, la demande de divorce émane aujourd'hui davantage des femmes. Ce n'était pas le cas précédemment : les époques changent, et les raisons de se séparer aussi.

« Juste après 1979, c'était surtout les hommes qui demandaient le divorce. Beaucoup d'hommes étaient morts et il restait beaucoup de veuves. Les hommes avaient beaucoup de valeur et ils décidaient souvent de divorcer de leur vieille épouse pour en prendre une jeune. Maintenant, avec la nouvelle génération, il y a égalité, les hommes ont perdu de leur valeur. Les femmes comme les hommes demandent le divorce. Les raisons des demandes de divorce sont souvent économiques. L'un des conjoints reproche à l'autre de ne pas gagner d'argent, de se promener et de dépenser l'argent. Il y a aussi des problèmes avec les beaux-parents. Si l'homme habite dans la famille de la fille, il y a des problèmes, le gendre et les beaux-parents ne s'accordent pas toujours. De même, si une fille habite chez ses beaux-parents avec son mari, si les beaux-parents ne sont pas satisfaits de la façon dont elle les sert, ils demandent au fils qu'il se sépare d'elle. Ça arrive même quand le fils aime la fille. Les parents veulent casser le mariage. (...) Si le fils est jeune, il va écouter les parents. (...) Il y a des cas où les jeunes s'enfuient. »
M. Sovanarom, Procureur au tribunal, ville de Kampot, Province de Kampot.

3. LES CONFLITS DE VOISINAGE.

Nous avons déjà évoqué les problèmes de promiscuité liés aux constructions « madrépores » en ville. A la campagne, la proximité avec les maisons des voisins ne va pas non plus sans créer des problèmes : animaux laissés en liberté qui mangent les plantations, limites de terrains non respectées, enfants qui se querellent, droit de passage fermé, bruit excessif, jalousies, dettes non honorées, querelles d'ivrognes,....

Querelle d'enfants reprise par les parents

« L'enfant de Huen a battu l'enfant de Khol. Huen a insulté Khol. Il l'a traité de « pauvre qui fait semblant d'être riche ». Khol et Huen se sont battus, chacun accusant le fils de l'autre. Je suis intervenu parce qu'une des femmes est venue me chercher. Elle avait peur, qu'en se battant, les hommes se blessent. J'ai dit que c'est dans la nature des enfants de se quereller et qu'après leur colère, en général, ils se tiennent tranquilles. Ce problème arrive une à deux fois par an. »
M. Saveth, 55 ans, Chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Droit de passage.

« Les motos passent trop près de ma maison. J'ai planté une rangée de fleurs pour dévier le chemin d'un mètre et Chhuon s'est mis en colère en disant que je le faisais exprès pour lui signifier que je ne voulais plus qu'il passe devant chez moi. Je n'ai rien dit. Pendant un mois, il a pris un autre chemin. Maintenant il repasse devant la maison mais il ne me regarde plus. »
M. Hourn, 55 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Jalousie et insultes.

« Ki est en colère contre Sovan. Sovan est la maîtresse du mari de Ki. Ki veut frapper Sovan. Quand elle la voit, elle la traite de prostituée. »
Mme Sophea, 28 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Le nombre de cas de conflits dans chaque village est difficile à évaluer. Les problèmes sont plus ou moins étouffés, ou gérés en famille. Ceux qui remontent au chef du village sont considérés comme graves. Lors des entretiens, les chefs de villages nous ont confié qu'ils traitent peu de

cas, certains parlent de quatre ou cinq cas en une année, d'autres de deux ou trois cas par mois. On ne retient souvent que les cas les plus importants.

4. LES CONFLITS AVEC LES GENS VENUS DE L'EXTERIEUR

Ces cas plus rares concernent surtout des conflits fonciers. Ils sont cependant souvent graves et remontent jusqu'à des instances élevées. Des terres sont prises par des gens venus de l'extérieur. Ceci est surtout le cas dans des zones particulièrement riches (zones de développement rural qui bénéficient de bonnes infrastructures routières et d'aides d'organisations internationales) ou de zones proches de camps militaires (depuis la fin de la guerre et les démobilisations, certains militaires cherchent des terres où s'installer).

II. LE TRAITEMENT DES CONFLITS

Le traitement des conflits locaux varie selon la situation géographique du lieu ainsi qu'en fonction de la personnalité et du niveau de connaissances des personnes en lice : protagonistes et intervenants extérieurs.

Lors des entretiens, nous avons noté différentes façons d'aborder et de gérer un conflit. Le relevé des cas de figures qui suit, ne saurait être considéré comme exhaustif. Le choix restreint de l'échantillon ainsi que quelques zones très particulières de l'enquête (anciennes zones khmères rouges) ne sauraient représenter statistiquement ce qu'il advient dans l'ensemble du pays.

Ainsi la quantité d'informations collectées sous chaque rubrique varie beaucoup. D'autres recherches plus larges et plus approfondies permettraient de mieux aborder ce sujet complexe et d'en appréhender les mécanismes sous-jacents. Nous ne présentons ici que les grandes lignes qui sont apparues lors des entretiens menés à l'occasion de cette étude ainsi que quelques points d'observations relevés à l'occasion d'études de terrain antérieures.

Ainsi, nous avons relevé plusieurs attitudes face aux problèmes, susceptibles de se traduire ou non en conflits. Nous avons noté que les problèmes pouvaient être écrasés, étouffés, évités, avant qu'ils ne deviennent un conflit, lui-même pouvant être écrasé, étouffé, évité, rejeté, arrangé équitablement, négocié en faveur d'un allié, oublié, ou bien encore transmis à des plus hautes autorités.

Dans le traitement des problèmes et des conflits, on remarque une différence marquée entre les lieux éloignés, isolés, et les lieux proches des villes et des routes. Les populations qui vivent dans zones isolées sont restées pour la plupart dans le cadre de l'ancien système où le contrôle des autorités locales est encore fort. Les mauvaises routes permettent peu les voyages et l'ouverture vers la ville. Le niveau d'éducation est en général faible. Les moyens d'information comme la radio et la télévision ne sont pas autant utilisés que dans les zones urbaines et péri urbaines. Les partis politiques d'opposition y sont particulièrement discrets.

Dans les lieux proches des villes, les gens sont plus aisés, plus éduqués, plus ouverts sur l'extérieur et ont davantage accès aux moyens d'information¹³⁶. Nous avons relevé que la pression des autorités locales y est moins forte.

1. TRAITER SOI-MEME LE PROBLEME .

Quand survient un problème, la première attitude est d'abord la retenue. Elle permet d'évaluer le problème et les rapports des forces en présence, ainsi que la possibilité ou non de compter sur des alliés, déjà acquis ou potentiels.

Affronter un problème avec quelqu'un de plus fort que soi demande une grande détermination. Les gens puissants, les « grands » *neak thom* sont les gens riches, les militaires, et ceux qui ont des alliés dans des groupes de pouvoir.

Les faibles, les « petits » *neak toy* sont les gens pauvres, ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir des alliés, ceux qui viennent de l'extérieur du village et sont plus difficilement acceptés par les locaux. Les membres des partis politiques d'opposition sont également à ranger dans cette catégorie.

1.1. L'évitement

Quand le déséquilibre des forces entre les parties est trop grand, la peur de créer un problème encore plus grand et d'attirer les vengeances ou de perdre plus, de se faire remarquer, incite le plus fréquemment à ne rien dire et ne rien faire. Tout au plus, on adoptera une attitude distante par rapport à celui qui a causé le problème.

¹³⁶ Les journaux restent réservés à un public des villes.

« Ici, on est très pauvres. Il y a peu de disputes entre les gens. Si un voisin cultive ma terre, je préfère la lui laisser. Les terrains sont petits. Le voisin ne s'enrichira pas beaucoup avec le terrain. Je suis paresseux pour intervenir. Je fais partie d'une association qui prêche la non-violence. On ne dit rien, on laisse faire. Je n'ai pas envie de voir les choses s'aggraver. Je ne veux pas que d'autres aient honte. Si je dis qu'il y a un problème, les gens seront mécontents, ils auront honte. Pour garder l'honneur et la solidarité, c'est bien de laisser le terrain à celui qui l'a pris. Le terrain ne coûte pas cher. Je ne veux pas qu'un petit problème prennent le pas sur la solidarité. (...) Si l'autre continue à prendre du terrain, je peux lui parler ouvertement et calmement. Je lui explique sa conduite. Mais, si le problème est trop important, je vais demander justice au chef de village. (...) S'il n'y a pas de justice localement, on la fait remonter plus haut. Au-dessus, il y a les Droits de l'Homme ou le tribunal. »

M. Sarin, 59 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Reconnaitre et accepter sa condition, ainsi que le cloisonnement de la société, pour éviter les problèmes

« La justice, ça veut dire quand les deux parties sont d'accord. Je suis pauvre. Si j'ai un problème avec un riche, je préfère abandonner la plainte pour qu'elle ne remonte pas trop haut parce que je sais que je perdrai. J'essaie de ne pas avoir de problèmes avec les riches, ils ont le pouvoir. Le mieux, c'est chacun pour soi. Chacun reste dans son coin et essaie de gagner de l'argent selon ses possibilités. Ceux qui ont de hautes fonctions restent ensemble et nous on reste ensemble. On ne côtoie pas les gens de l'autre partie du village. Ils sont riches. »

Mme Nuen, 50 ans, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

La peur de parler est encore grande. Un ancien ne croit pas au changement.

« Maintenant, on nous dit qu'on a plein de droits mais on n'en connaît pas les limites. On ne parle que de ses propres droits et on ne parle pas des droits des autres. Il y aura toujours le droit des chefs qui sont plus forts que les nôtres. Ils ont le droit de la grande gueule. Le peuple a le droit de parler mais a peur de le faire. Mais, c'est mieux qu'avant. Moi, je n'ai peur de rien, mais nous les cambodgiens, on apprend que quand on est petit, on ne doit rien dire. On apprend « Les doux meurent, les méchants ont la chance de vivre longtemps. » On dit aussi qu'on ne peut pas changer la société, les méchants seront toujours les méchants et les malfaiteurs, des malfaiteurs. « Le chien qui a la queue en trompette, si on veut la mettre droite, on ne peut pas ». Si j'ai un problème, je préfère ne rien dire. On ne peut pas changer les choses. »

M. Soth, 64 ans, maître de cérémonie, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Par crainte d'être soi-même entraîné dans un conflit, on évite d'intervenir dans les histoires des autres.

« Quand il y a un problème chez le voisin, si on n'est pas sollicité, on écoute de loin mais on ne s'en mêle pas. (...) Si on intervient, on aura des problèmes après. »

Mme Kong, 39 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Mon est un jeune homme qui vient de s'installer dans un village nouveau et isolé. Pauvre, ignorant et sans alliés, il comprend que pour survivre, il lui faudra éviter les problèmes, travailler et se taire.

« J'ai peur de parler. Je suis seul. Je suis pauvre. Il n'y a personne ici pour m'aider. Je sais juste que je dois travailler et ne pas avoir de problèmes. Il n'y a pas de problèmes, mais j'ai peur qu'il y ait des problèmes. S'il y a des problèmes, je préfère ne rien dire et continuer à travailler. (...) J'ai entendu parler des Droits de l'Homme à la radio mais je n'ai pas bien compris. (...) J'ai appris à lire et à écrire mais je ne sais pas grand chose. C'est important de

savoir lire et écrire. Pendant la guerre, mon école était à côté du champ de bataille et elle a brûlé. »

M. Mon, 29 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

1.2. L'élimination du problème.

Dans les cas où l'on considère qu'un arrangement n'est plus ou n'est pas possible, des personnes identifiées comme éléments perturbateurs de l'ordre social seront soit rejetées, soit, dans les cas extrêmes, éliminées physiquement.

L'élimination sociale.

Une attitude de rejet peut se traduire par la mise à l'écart d'une personne ou d'une famille en évitant les contacts avec elle, ou en l'incitant à partir si elle cause, ou est sensée causer, des perturbations. Ces deux cas s'apparentent à une mise à mort sociale.

Expulsion, départ

Des pressions seront faites sur une personne pour qu'elle parte. Il peut s'agir d'intimidations verbales ou physiques. Si la personne dispose de peu d'appuis dans le village, la solution pour elle (et parfois pour toute sa famille) sera souvent de partir ailleurs défricher une nouvelle terre. Cette pratique, qui était semble-t-il assez courante dans les temps précédant la guerre, est maintenant moins aisée. L'accès à des terres libres est possible mais il est aujourd'hui plus difficile du fait de l'accroissement démographique et des procédures administratives plus complexes (autorisation de déplacement, demande de terre).

Les parents répudient un « enfant mauvais ».

« Si un enfant est mauvais, les parents peuvent décider de rompre les liens parentaux et rejeter toute responsabilité et devoir envers l'enfant. Ils publient un acte dans le journal signifiant qu'il n'est plus leur fils et qu'ils déclinent toute responsabilité et prise en charge de ses mauvais actes (...). Ça arrive dans les cas où les enfants sont des bandits. Ils volent et la police vient chez les parents. »

Mme Phin, 21 ans, Phnom Penh.

L'élimination physique

La mort est un moyen parfois utilisé pour évacuer un problème. Il peut s'agir d'une affaire entre deux personnes, comme de l'association d'un village entier contre une personne.

Les cas de conflits non traités, mal étouffés ou ayant donné lieu à des injures publiques non effacées pouvaient déboucher sur des rancœurs suivies de vengeance brutales. Nombre de cas de violence soudaine, conduisant parfois au meurtre, avaient souvent pour raison profonde un problème ancien, jamais réglé. Les cas de réponse violente existent, mais ils sont plus rares. Ils sont surtout le fait d'un état d'ébriété ou d'une rancune ancienne qui est ravivée par un nouveau feu et qui explose alors.

On observe de nombreux cas où la violence est souvent la réponse à une situation de blocage lors d'un conflit. La violence peut s'exprimer directement au début du conflit, sans tentative de conciliation. L'affrontement physique peut aller jusqu'à tuer si l'un des protagonistes possède une arme (encore relativement courant dans le contexte d'après-guerre). Le corollaire à cette violence directe est la crainte qui conduit souvent à étouffer un problème. Cependant, le venin du problème non réglé ne se dilue pas avec le temps. La rancœur persiste et un jour à s'exprimer plus tard, lors d'un autre accrochage, aussi futile soit-il.

Ainsi, la violence différée et décuplée devient la réponse à la peur d'un conflit ouvert.

Dans les villages, nombre de familles ayant eu un conflit dans le passé et n'étant pas parvenues à un accord gardent l'affaire enfouie. La peur de mettre le feu aux poudres par un geste déplacé

incite à éviter au maximum les personnes avec qui on a eu un différend, tout en maintenant un vernis de surface.

On relève un paradoxe à l'encontre de la violence. Celle-ci est unanimement rejetée si elle survient de façon inattendue et porte atteinte à la stabilité d'une famille ou d'un groupe. A l'inverse, elle peut être utilisée en ultime recours pour rétablir l'harmonie (lynchages de voleurs ou de sorciers).

Ici, un conflit foncier est réglé par l'exécution de l'un des protagonistes suivie du désir de la femme de la victime d'étouffer l'affaire par crainte de représailles.

« Mon mari avait un problème foncier depuis longtemps avec les gens qui sont à l'Est. Il y a 5 ans, ils ont pris un morceau de la terre de mon mari et ça a créé des querelles. Un jour, mon mari est parti avec les deux enfants travailler à la rizière. A la tombée de la nuit, j'ai entendu un coup de feu au loin puis les deux enfants sont rentrés sans mon mari. J'avais très peur, je suis restée chez moi toute la nuit. Je suis allée à la rizière le lendemain matin et j'ai retrouvé mon mari mort (tué par balles). Le chef du village a fait une enquête mais il n'a rien trouvé. Les policiers sont venus et m'ont demandé si mon mari était en conflit avec quelqu'un. J'ai dit oui, avec les voisins de l'Est. Les policiers ont fait l'enquête chez les voisins. Mais, je ne voulais pas ébruiter l'affaire. J'avais peur que l'assassin ne se venge contre moi. J'ai été convoquée à la police de Kep. Ils ont fait une enquête mais ils n'ont pas trouvé l'assassin. (...) Ils avaient des idées mais pas de preuves. Je préfère ne plus parler de cette histoire. J'ai peur de représailles. Si l'assassin est mis en prison, ses enfants et ses cousins viendront se venger. Je préfère me taire. Un mort, c'est suffisant. »
Mme Soly, 40 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Les personnes dont le comportement met en péril l'ordre d'un terroir suscitent un profond rejet de la part de ses habitants. Ce rejet peut se traduire par l'élimination physique des personnes incriminées. Une fois le calme revenu, les gens du terroir s'unissent pour garder secret le nom du ou des meurtriers. Lors de précédentes études de terrain au Cambodge, nous avons relevé quelques cas.

Eliminer un problème de voleurs

« Les deux voleurs de bœufs ont été tués. C'est très bien, il n'y aura plus de problème de vols au village. On est tranquille. (...) D'accord, d'après la Loi, il faut dénoncer les voleurs à la police qui les arrête et les emmène au tribunal. Mais, les gens ont peur de dénoncer les voleurs. Les voleurs ont de l'argent. (...) Avec l'argent ils vont payer la police et les gens du tribunal et vont revenir au village. Ils sauront qui les a dénoncés et se vengeront. Ils voudront tuer ceux qui ont porté plainte. Maintenant, ils sont morts. On est tranquilles. On est contents.(...) On ne sait pas qui a tué les voleurs. »
M. Huoy, 70 ans, maître de cérémonie, Stung Treng district, Province de Stung Treng (Août 98)

Eliminer les personnes qui ont un comportement non conforme en les accusant d'être des sorciers *dhmop*.

« C'était un homme méchant. Il ne faut pas aller à la cérémonie de crémation. Si beaucoup de gens vont à la cérémonie de crémation, on dira qu'il était innocent. Si peu de gens y vont, on dira qu'il était coupable (...) C'était un homme méchant, c'était un sorcier.(...) Il avait causé des maladies et des problèmes à ses voisins et à sa famille. Les gens étaient en colère contre lui mais ils avaient peur. (...) Quand Srey Khmao est tombée malade, le médium a dit que c'était lui qui lui avait envoyé la maladie (...) Il avait un caractère spécial. Il ne parlait pas comme les autres. Il changeait souvent de

comportement. (...) Les sorciers, il faut les tuer, ils causent beaucoup de malheurs». me Yieng, 42 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap. (Octobre 1994)

« Cet homme est venu me voir pour me demander de le protéger. Il dit que des gens veulent le tuer. Je ne peux rien faire pour lui. C'est un sorcier. Les sorciers sont mauvais. Ils font des problèmes aux gens. (...) Ils rendent les gens malades. (...) Cet homme a déjà causé la mort de deux personnes dans le village. Il faut tuer les sorciers. »

M. Samal, Chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap. (Janvier 95)

1.3. Dialoguer avec l'autre partie.

Parler du problème avec l'autre partie est possible, surtout si c'est la première fois qu'un problème survient et qu'on pense pouvoir trouver un terrain d'entente. S'il y a récurrence ou si l'on n'est pas à l'aise avec l'autre personne (personne plus élevée hiérarchiquement ou peu connue), on demandera à quelqu'un de la famille ou à un ami d'aller rencontrer l'autre, afin d'aborder le sujet et de sonder le terrain. Cette attitude évite la perte de face en cas de refus de conciliation.

Un paysan venu s'installer dans un village nouveau, privilégie le dialogue direct à toute action avec les autorités. Celles-ci pourraient porter le problème au grand jour. Ce qui serait susceptible d'attirer la rancune.

« Je suis venu ici pour avoir une terre. Les villageois et les autorités sont des gens instruits et on se tolère les uns les autres. Quand on a des problèmes, des querelles, certains ont honte de parler de leurs problèmes et ne disent rien, et ceux qui veulent gagner vont voir le chef de groupe. Il faut respecter la hiérarchie : d'abord le chef de groupe, puis le chef de village. Moi, quand j'ai des problèmes avec quelqu'un, je préfère les régler personnellement. Quand on porte plainte auprès des chefs de groupe et de village, après, on ne se sent pas à l'aise avec les voisins. Il peut y avoir des rancunes. Quand l'histoire a été écrite sur un papier noir, sur blanc, on ne peut plus l'effacer. (...) Ça peut mettre les gens en colère. Quand quelqu'un est en colère, les gens ont peur. On ne peut pas savoir ce qu'il y a à l'intérieur de lui (ce qu'il pense) et ce qu'il pourra faire plus tard. (...) Les gens ont peur d'être tués si la colère est trop grande. Moi, j'essaie d'être gentil avec les voisins et j'évite les problèmes. Quand il y a un problème, je réfléchis. Si l'autre est plus bas que moi (moins instruit), je dois lui expliquer le problème et comment le résoudre. Si je parle avec gentillesse, il écoute. Si l'autre est plus haut, j'ose parler et je dis : « Ce que vous faites n'est pas légal. »

M. Samat, 45 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, Province de Kampot (village nouveau).

Le dialogue a cependant souvent du mal à percer sous le poids de la tradition.

« Au quotidien, il a parfois des petits problèmes avec les voisins. Je reste calme au début ; je ne dis rien, et puis, si ça me gêne vraiment, j'essaie d'en parler au voisin. En principe, les gens préfèrent garder le problème en eux. De jour en jour, on garde la souffrance et quand elle sort, c'est grave. On nous enseigne à rester tranquille depuis l'enfance. On dit qu'il faut éviter les problèmes. On essaie de ne pas injurier les autres. Quand on est un petit, il vaut mieux s'effacer devant les grands. On dit que les riches ont la salive salée, ça veut dire qu'ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent. On dit aussi que ceux qui ont de l'argent peuvent faire danser les fantômes, ça veut dire qu'ils peuvent tout faire. » M. Soy, 48 ans, Phnom Penh.

1.4. Querelle ouverte

Le problème peut dégénérer en querelle. Les injures sont fréquentes et dégénèrent quelquefois en bagarres. Les blessures sont cependant assez rares. On remarque que les injures peuvent être considérées comme plus importantes que des blessures physiques légères¹³⁷. Le dialogue direct n'est alors plus possible. La situation peut rester bloquée à ce niveau ou bien évoluer sur la demande de l'une des parties. Une tierce personne sera alors recherchée pour aider à démêler l'affaire.

2. RECHERCHER L'AIDE D'UNE TIERCE PERSONNE : la conciliation *somrosomruel*

Les petits problèmes sont traités dans la famille. On préfère gérer ses problèmes à l'écart des autres. Si le problème est jugé important, la présence d'une tierce personne dont l'autorité est reconnue est sollicitée. La personne aura alors un rôle de conciliateur. On attend du conciliateur qu'il donne des conseils et propose le cas échéant des solutions. Les femmes battues demandent au conciliateur de sermonner le mari pour corriger son attitude, ou demandent à divorcer si la situation est trop pénible. Il y a ceux qui demandent justice et il y a aussi ceux qui profitent de leurs bonnes relations avec le conciliateur pour faire pression sur l'autre partie.

Lors des entretiens, il est apparu que le rôle de conciliateur échoue de préférence au chef du village. C'est à l'autorité administrative qu'on reconnaît en premier lieu le pouvoir de gérer les conflits locaux. Cela fait partie des fonctions officielles des représentants de l'administration locale. Les conseils des anciens sont parfois sollicités mais essentiellement dans le cadre familial. Ils sont avant tout considérés comme témoins des affaires. Certains hommes, réputés pour leurs connaissances, peuvent également être sollicités pour donner leur avis, pour pratiquer la conciliation (s'ils sont reconnus des deux parties) ou pour faire pression sur l'autre partie, en tant que témoins.

Lors de l'enquête, nous n'avons pas rencontré de cas où les moines bouddhistes s'impliquaient directement dans la gestion des conflits des laïcs.

2.1. La procédure

Nous avons relevé que la procédure de la conciliation est basée sur la même trame d'un lieu à l'autre mais qu'elle varie sensiblement selon la personnalité du conciliateur.

D'après la procédure communément pratiquée, le plaignant vient parler de son problème au conciliateur (dont l'autorité est reconnue par les deux parties). Si celui-ci considère que le cas nécessite son intervention, il convoque les deux parties en conflit à une réunion de conciliation. Là, il demande à chacun de raconter sa version des faits et parle ensuite aux deux protagonistes. Le but du conciliateur est de réconcilier les parties. Son argumentaire sera donc orienté en cette fin. A la fin de la réunion, si l'accord est trouvé ou si la colère s'est calmée et qu'on considère qu'on s'en tient là, les parties montrent leur accord ou compréhension mutuelle par un acquiescement verbal ou hochement de tête, une demande de pardon, ou une phrase polie. La réunion se termine par quelques rires et plaisanteries qui scellent l'harmonie retrouvée.

Lorsque la conciliation est pratiquée par des autorités administratives, et si un accord est trouvé, les termes de la rencontre peuvent ou non être fixés dans une lettre appelée « lettre de promesse » *liket sanya*. Ceci constitue la preuve de la résolution du conflit et l'engagement de chacun à respecter les promesses qui ont été faites. Les deux parties, ainsi que les témoins, y apposent leurs empreintes digitales.

S'il n'y a pas accord et si la plainte est maintenue, d'autres réunions de conciliation peuvent être menées. Après trois (ou quatre) tentatives sans résultat, la plainte est transmise à l'autorité supérieure si l'une des deux parties maintient la plainte.

¹³⁷ Nous avons relevé de nombreux cas où l'on supporte mieux un préjudice physique qu'un préjudice moral (injures) qui cause la perte de la face et une mise à l'écart sociale.

Lors des entretiens, les personnes ont beaucoup insisté sur le fait qu'une conciliation n'est pas un jugement. La conciliation ne cherche pas à déterminer qui est le coupable et qui est la victime, qui sont ici traduits par le « perdant » et le « gagnant ». La conciliation amène les deux parties à trouver un accord où chacun devra faire un effort pour avancer vers l'autre.

« La conciliation est basée sur des faits. On écoute les deux parties et on propose des solutions. Il n'y a ni perdant, ni gagnant. »

M. Sambat, 55 ans, Chef de quartier, Quartier de Chey Chumneah, District de Doun Penh, Phnom Penh.

En principe, la conciliation a lieu au domicile du conciliateur ou sur le lieu du litige surtout dans les cas de conflits fonciers. La famille, ou des témoins sollicités par les parties, peuvent ou non être présents selon la décision du chef de village.

2. 2. Les conciliateurs

Les conciliateurs informels

Quand l'affaire n'est pas très importante ou qu'il est encore possible de dialoguer, l'une ou les deux parties se mettent en quête d'un conciliateur de proximité. La réunion de conciliation ne sera alors possible que si les deux parties reconnaissent l'autorité du conciliateur. Il peut s'agir du patriarche d'une famille étendue, d'un ancien fonctionnaire ou d'un homme instruit, d'un représentant local d'un parti politique ou d'un représentant d'association, plus rarement une organisation extérieure.

- Les chefs de familles.

Les chefs de famille jouent un rôle important dans le cas de grandes familles qui respectent un patriarche commun. Nous avons relevé que ceci concerne surtout les familles sino-khmères qui sont surtout présentes dans les villes. A la campagne, l'autorité des grands-parents est moins reconnue et écoutée que par le passé.

« On préfère régler les problèmes en famille. On a peur du chef de village même quand on n'a pas causé de problème. Si on voulait aller directement au tribunal, les chefs ici ne seraient pas contents. Ils diront que c'est illégal et qu'après ils ne s'occuperont plus de nous. »

Mme Sen, 35 ans, Commune de Tropeang Pleang, Province de Kampot (village nouveau).

« La famille aide à résoudre les petits problèmes internes. C'est bien si ça se passe à l'intérieur d'une famille. Mais, par exemple, dans le cas d'une dispute conjugale, la famille de la femme se mettra du côté de la femme et la défendra et la famille du garçon ira du côté du garçon, surtout dans les cas de couples jeunes. La petite querelle devient une grande querelle entre les deux familles. Chacune reproche à l'autre d'avoir un enfant mauvais. »

Mme Chann, 42ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

« Le charpentier Ta Houen est très réputé. Il a une grande famille et règle tous les problèmes qui touchent sa famille. Il a plus d'autorité que le chef du village qui est un doux. Ta Houen est plus âgé. Il a été moine à la pagode et connaît beaucoup de choses liées à la charpenterie et la religion. »

M. Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom., District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Ici, il y a beaucoup de famille sino-khmères. La famille est très importante pour les Chinois qui savent bien gérer leurs problèmes entre eux. Sur dix conflits, les familles de souche chinoise en résolvent dix, alors que les familles de souche Khmère en résolvent huit. »

M. Chom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

- Un chef d'association nationale de micro-crédit joue le rôle de conciliateur dans le village mais, uniquement pour les membres de l'association .

« Je fais la conciliation entre les membres de mon association. J'éduque les époux et lors des réunions, je parle de non-violence et de solidarité. Je me base sur les règles traditionnelles et les règles de mon association. (...) Le chef de village accepte les activités de l'association parce que nous avons une autorisation du ministère de l'Intérieur.»

M. Sarin, 59 ans, Chef d'une association de micro crédit et de Développement rural, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

- L'aide d'une personne influente, extérieure à la famille, peut être sollicitée mais en cas de non-résolution du problème, celle-ci court le risque d'être rejetée sans aucune autre forme de reconnaissance. On apprend ainsi à ne pas se mêler des affaires des autres de peur de se voir ensuite accusé de partialité si l'affaire tourne mal. Perdre la face vis à vis de quelqu'un de l'extérieur peut en effet conduire à rejeter cette personne.

« Une fille du village s'est mariée avec un étranger. Comme j'habite en France, la famille de la fille m'a demandé d'aider parce que la fille était têtue. La fille ne voulait pas coucher avec l'étranger et l'étranger a dit que si la fille ne couchait pas avec lui, elle n'aurait pas de cadeaux. J'ai dit à la fille qu'elle était sottée et que si elle couchait sans faire d'histoires, elle aurait tout ce qu'elle voudrait parce que l'étranger est vieux et riche. (...) La mère était d'accord, elle grondait sa fille. La fille qui est sottée s'est entêtée. L'étranger s'est lassé d'elle et il a demandé le divorce. Elle a accepté mais après, elle n'était pas contente parce que l'étranger ne lui avait pas payé de moto et de maison. Elle voulait l'argent mais elle ne voulait pas être gentille avec lui. Puis l'étranger est revenu sur sa décision et m'a dit de demander à la fille si elle voulait revenir avec lui. Elle était très en colère contre lui et n'a pas voulu. L'étranger est revenu et est tombé amoureux de la fille qui travaillait chez moi. Il l'a épousée et elle est enceinte. Il est très content. La première fille est maintenant très en colère contre moi et m'a traitée de salope, de putain et autres injures devant tout le monde alors que j'ai toujours cherché à l'aider. Qu'elle est bête ! Sa famille est contre moi aussi parce qu'ils n'ont pas récupéré l'argent avec l'étranger. J'ai porté plainte au chef de commune qui a dit que la fille devait me demander pardon et payer une compensation de 100 000 riels pour m'avoir injuriée. J'ai décidé de ne pas prendre l'argent et de ne demander que son pardon. »

Mme Chon, 52 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.(Août 2000)

- Les anciens Chas Tum

Avec l'autorité plus importante déléguée par le parti politique dominant au chef du village et en partie à cause des années de tourmente qui ont fortement participé à la dégradation des liens sociaux, entre les générations, notamment, le rôle des anciens est moins considéré qu'autrefois.

« Pendant le *Sangkum*, on pouvait demander l'aide des anciens mais plus maintenant. Autrefois, on demandait aux anciens d'être des témoins. On avait confiance dans leur parole. Maintenant on ne leur demande plus.(...) parce qu'il y a moins d'anciens capables d'aider et que la procédure est plus administrative maintenant.» M. Sarin, 59 ans, Chef d'une association de micro crédit et de Développement rural, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« On peut demander l'aide des anciens, mais seules les générations anciennes respectent les vieux, les jeunes ne les écoutent plus. Les jeunes regardent beaucoup les vidéos. Les jeunes ne vont pas à la pagode. Les jeunes moines ne savent rien et ne restent pas longtemps à la pagode. »

M. Saveth, 50 ans, Chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Du fait de la guerre, la classe d'âge des anciens est très réduite. Dans les villages nouveaux qui ont surtout attiré des populations jeunes, il n'y a pas, ou très peu d'anciens.

« Ici, dans ce village, il n'y a pas d'anciens qui savent. On peut demander une aide aux anciens, mais ils ont uniquement un rôle de témoins. »

Mme Savy, 28 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Le régime des Khmers rouges qui a renversé les règles sociales a ouvert la voie à cet état de fait : les jeunes adultes, nés pendant la période Khmère rouge n'ont pas appris à respecter les vieux.

« Maintenant, on dit qu'il y a égalité entre les vieux et les jeunes. On dit que les gens sont égaux. C'est incroyable. C'est pour cela que les jeunes n'écoutent plus les vieux. Avant les enfants respectaient les parents. Pendant Pol Pot, les enfants ont été séparés des parents et ont appris de mauvaises choses. Maintenant, ils sont adultes et ne nous respectent plus. Avant, les jeunes allaient à la pagode, maintenant, seuls les vieux y vont.

Avant quand on avait besoin d'un conseil et qu'on voulait faire une réunion de conciliation, on allait voir les anciens et le chef du village. Ils étaient proches des gens. Maintenant, c'est le chef de village qui règle tout, c'est une grande gueule, un homme aisé, un fonctionnaire du gouvernement. Si les gens me le demandent, je fais la conciliation. Je leur dis « Combien tu paies si tu vas à la commune, au district ou au tribunal ? » C'est mieux de régler dans le village. Dans le village, on ne paie rien. Le chef de village m'a demandé deux ou trois fois de venir l'assister lors d'une conciliation. C'est rare. »

M. Chrouy, 72 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Un chef de village remarque que depuis les années khmères rouges, les anciens ont peur d'intervenir dans un conflit extérieur à leur famille par crainte de représailles.

« Avant, les anciens étaient respectés, ils ne craignaient personne. Ils pouvaient parler. Maintenant, si je demande à un ancien de venir m'aider lors d'une conciliation, il ne vient pas. (...) Les anciens, comme d'ailleurs la plupart des gens du village, ont peur de se mêler des histoires des autres maintenant. La société est devenue plus dure. Les gens ne respectent plus les anciens comme avant. Si un ancien dit quelque chose qui ira contre les intérêts de quelqu'un, il pourra avoir des problèmes avec lui. Les jeunes n'ont plus peur des vieux, ils les respectent moins et ne pensent qu'à eux. Les anciens ont peur d'avoir des ennuis s'ils parlent. (...) C'est depuis Pol Pot. On n'ose plus rien dire contre les gens. Les vieux ont peur des vengeances. Ils restent dans leur coin. ils écoutent mais ils ont peur d'intervenir. »

Mme Sareth, 65 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

La place des moines bouddhistes

Les supérieurs des monastères bouddhiques que nous avons rencontrés font clairement la distinction entre les affaires qui concernent les laïcs et celles qui concernent la communauté des moines. Ils ne se disent, ni concernés, ni sollicités, par les laïcs pour gérer leurs problèmes. En revanche, à l'intérieur du monastère, la discipline est très stricte et elle est soumise à un règlement précis codifié dans des textes écrits *vinaya*. Le supérieur du monastère gère les conflits internes à la communauté. Assorti à l'enseignement des principes bouddhiques, ce règlement qui traite des mauvais comportements et des punitions dont ils relèvent participe à la prévention des problèmes internes au monastère.

« J'ai autorité pour régler uniquement les problèmes internes à la pagode. On récite souvent le règlement bouddhique aussi, tous les moines le connaissent : ne pas tuer, ni les hommes ni les animaux, ne pas voler, ne pas avoir de rapports sexuels, ne pas boire et beaucoup d'autres. Il y a deux sortes d'erreurs. Un : ne pas respecter le règlement.

Deux : se disputer entre moines. Dans le monastère, je gère surtout des problèmes de disputes entre les moines. Si la dispute est grave, je demande aux deux moines de venir et je leur dis d'agir selon les principes de paix. Deux autres moines m'assistent et je demande leur avis pour juger du cas. S'il y a lieu, il y a une punition : comme de désherber un terrain ou de porter de l'eau dans les jarres.

Tous les soirs, il y a une réunion après la récitation du soir. Je donne des conseils aux moines pour qu'ils ne fassent pas d'erreurs. Il y a aussi un système de contrôle par paires de moines. Les jours saints, les moines se regroupent en paires, ou à trois ou quatre, et disent à tour de rôle ce qu'ils ont fait de mal et ce qu'ont fait les autres. Ça aide à maintenir la paix et à prévenir les problèmes. »

Supérieur du monastère de Prey Ta Koy, 30 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

«Je fais la résolution des conflits internes au monastère mais je ne m'occupe pas des problèmes des gens à l'extérieur. Il y a un règlement pour le comportement des moines. Les fautes et les punitions assorties, tout est écrit. Pour éviter les fautes, il y a une méthode d'observation mutuelle des moines. On fait des paires, l'aîné surveille le cadet. Les jours saints, on fait une réunion et on enseigne aux moines à s'aimer comme des frères, à être unis comme les doigts de la main. On encourage la lecture et l'apprentissage des prières bouddhiques et on dit qu'il faut être unis et solidaires comme le poisson et l'eau. Je demande aux moines ce qu'il s'est passé pendant la semaine. Si un moine a été en colère contre un autre, j'en demande la raison aux uns et aux autres. S'il avoue la raison, je lui donne des conseils et je l'éduque en lui expliquant la solidarité.(...)

Il y a des punitions. Le moine fautif doit par exemple remplir une jarre, désherber ou creuser une mare. Si le moine a fait une grosse erreur et qu'il n'avoue pas, je peux appeler l'*acar*, le chef de village et le chef de commune et on demande au moine de quitter le froc. Mais c'est exceptionnel. J'ai entendu parler d'une histoire comme cela, dans le passé. S'il y a une grosse faute, on préférera garder l'histoire entre nous pour ne pas affaiblir la réputation du monastère. (...) Pendant les jours saints, il n'y a que les vieux qui viennent à la pagode. On discute d'histoires religieuses et culturelles. Dans la pagode, on ne traite que des problèmes de la pagode, pas des problèmes de l'extérieur. Il s'agit de petits problèmes qui arrivent surtout avec les novices *nen*. Par exemple, si un novice a quitté la pagode sans autorisation, je le convoque et lui explique que sa conduite est mauvaise. On fait la conciliation d'après le règlement bouddhique. En cas de grand problème, on réunit tous les moines et on parle du problème pour que tout le monde comprenne. Je demande à celui qui a fait une faute de raconter sa faute devant tout le monde. Quand le moine avoue sa faute, je lui donne des conseils et les autres entendent aussi. Les jours saints, on parle des fautes commises et on rappelle les principes bouddhiques.»

Supérieur du monastère de Phnom Liu, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les personnes en situation difficile peuvent cependant venir au monastère chercher une explication et un apaisement d'ordre religieux.

« Je ne peux pas faire la conciliation entre les laïcs mais je peux soulager leurs peines et leurs maladies. Les gens viennent ici quand ils ont des problèmes de santé mais ils ne me confient pas les problèmes familiaux. Ils viennent pour des maladies physiques et parfois psychiques. Pour traiter les maladies, on fait des cérémonies d'aspersion d'eau lustrale, d'exorcisme, on confectionne des ceintures magiques de protection et des médicaments. On récite des prières bouddhiques. Les moines s'intéressent au monde religieux et abstrait et pas au monde matériel des hommes.(...) Les maladies sont envoyées par des sorciers et des fantômes. On fait des cérémonies religieuses pour écarter les mauvaises influences. Pour les petites maladies, on fait des préparations médicinales. (...) Quand les gens demandent une cérémonie religieuse, certains racontent leur histoire en détails et d'autres demandent la cérémonie sans expliquer

pourquoi. (...) Ça peut arriver qu'on aide à réconcilier les gens. Quand on arrive au village au moment où il y a un problème, on peut dire quelque chose. Autrement, on n'intervient pas. (...) Pour apaiser une querelle, on utilise des mots tirés de la religion bouddhique. Je dis : « Je vous prie de ne pas vous disputer, il faut être tolérant. Vous êtes voisins, c'est normal que les bêtes aient mangé les plantations. Soyez tolérants et vivez dans la paix. »

Supérieur du monastère de Prey Ta Koy, 30 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Les gens ne demandent conseil aux bonzes que s'il s'agit de personnes de leur famille. Les moines donnent des conseils généraux mais ne rentrent pas dans les histoires des laïcs. Ils disent « Si vous êtes en colère, il faut se calmer. » « Si tu es pauvre, il faut travailler ». « Si tu fais des bonnes actions, tu auras des mérites. » « Si tu es pauvre dans cette vie, c'est à cause de tes actes passés. Aujourd'hui, tu dois t'efforcer de faire de bonnes actions pour la prochaine vie. »

M. Saveth, 50 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Un chef de village conseille aux couples en difficulté, la pratique religieuse et l'écoute des paroles des moines bouddhistes.

« Quand une querelle conjugale se calme, je conseille aux époux d'aller à la pagode pour écouter l'enseignement des moines. Je leur conseille aussi de faire des offrandes à la pagode et de demander des bénédictions pour enlever les mauvaises influences et repartir dans la paix. »

M. Tai, 48 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Le sentiment d'un membre du personnel d'une organisation des Droits de l'Homme.

« Les moines peuvent jouer un rôle apaisant auprès des familles. Ils n'aident pas à résoudre le problème mais donnent des paroles de paix et de tolérance envers les autres. Ceux qui sont bouddhistes pratiquants vont suivre les principes du Bouddha et auront une attitude calme.

Mais l'influence des moines baisse parce que la discipline n'est plus respectée. La tradition interdit aux moines de recevoir directement de l'argent. Maintenant, on donne de l'argent directement aux moines quand on les invite à réciter des prières. Quand il y a des problèmes, les gens peuvent payer les moines pour qu'ils récitent des prières pour apporter des bonnes influences et diminuer les problèmes. »

M. Sam, enquêteur pour une Organisation des Droits de l'Homme, 32 ans, Ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

Les conciliateurs officiels : les autorités administratives

Les chefs de groupes *mekrom* sont la plus petite autorité administrative. Initialement nommés pour constituer des groupes de travail dans les champs pendant les années 1980, leur rôle a considérablement diminué, voire disparu en ville. Dans les zones isolées où l'habitat est dispersé, ils sont cependant encore la première autorité administrative de proximité qu'on cherche à contacter en cas de problème. Pendant les périodes de troubles (banditisme, terrorisme) ou les périodes électorales (relais politique), ils peuvent néanmoins être réactivés, aussi bien à la campagne qu'en ville.

Le chef de village *mephum* reste le principal interlocuteur administratif auprès de la population rurale. Sa fonction est pourtant moins considérée, moins crainte et respectée que par le passé. Egalement homme du terroir, le chef de commune *mekhum* chapeaute plusieurs chefs de villages, Il a un bureau *salakhum* et dispose d'un pouvoir judiciaire qui inspire la crainte. Au dessus du chef de commune, les autorités administratives (chef de district *chauvaysrok* ou *mesrok* et chef de province *chauvaykhaet*) sont plus éloignées géographiquement et relationnellement. On hésite à les rencontrer. Elles sont moins sollicitées. Leur rôle consiste surtout à transmettre les affaires à

la police ou au tribunal. Elles organisent peu de réunions de conciliation. On leur reproche de laisser traîner les affaires ou de les oublier.

En ville, l'autorité de référence est le chef de quartier *chausangkhat* ou *mesangkhat* qui correspond à la position de chef de la commune rurale. Une rapide enquête auprès des citoyens a permis de vérifier que les noms des autorités ne sont souvent pas connus surtout s'il s'agit des chefs de groupes et des chefs de village (dont on ne connaît pas non plus le domicile). Les bureaux du quartier et du district sont quant à eux assez importants et leur emplacement est connu. Les gens de Phnom Penh, plus instruits n'hésiteront cependant pas à porter leur plainte directement au bureau de police ou au tribunal s'il s'agit de cas importants.

2.3. L'exercice de la conciliation .

Les autorités locales n'ont souvent qu'un bagage limité pour appréhender et résoudre de façon équitable les problèmes de leur circonscription. Ils agissent le plus souvent en utilisant leur sens commun, associé à des rudiments de Lois, de principes traditionnels, de bouddhisme et de Droits de l'Homme nouvellement appris. On remarque que le vieux fond traditionnel est fortement érodé et n'est pas assez solidement constitué pour servir d'assise solide à des pratiques actuelles de gestion des conflits. Un grand nombre de chefs locaux nous ont confié leur manque de connaissances dans le domaine de la gestion des conflits. Il semble que des cours de formation fortement teintés de propagande aient été plus ou moins dispensés pendant les années 80 mais qu'aujourd'hui la formation fasse cruellement défaut. A cela vient s'ajouter le manque d'éducation général de cette classe d'âge qui a vécu la guerre au lieu d'aller à l'école.

« Le plaignant vient avec une plainte écrite. On écoute son histoire, puis on convoque celui qui est accusé un autre jour. On demande à l'accusé de raconter l'histoire. On l'écrit et il appose ses empreintes sur le papier. Puis on fait venir les deux parties ; on lit les deux papiers et on écoute l'un et l'autre. Ici, à notre niveau, il n'y a pas d'articles de Loi, il n'y a pas de décret. Personne ne perd ni ne gagne. On doit arriver à un arrangement mutuel. On veut trouver une solution acceptable pour les deux parties. On avait des formations sur différents sujets pendant la période de l'Etat du Cambodge mais maintenant on n'a plus de formation, on se débrouille. »

M. Lem, 50 ans, Chef de quartier, Quartier de Boeng Reang, District de Doun Penh, Phnom Penh.

« Quand quelqu'un vient déposer une plainte au bureau administratif, il peut avoir déjà écrit le papier ou l'avoir fait écrire par quelqu'un qu'il connaît, mais souvent c'est nous qui l'aidons à rédiger. Celui qui dépose une plainte donne de lui-même 2000 à 3000 riels, pour payer la rédaction de la plainte et les frais administratifs. La lettre est soumise au chef de quartier qui décide de suivre l'affaire, ou non. S'il décide de s'en occuper, il transmet la plainte à son adjoint qui l'enregistre dans un cahier. Le plaignant est ensuite convoqué pour qu'il raconte son histoire. Plus tard, la personne accusée est convoquée séparément au bureau et elle donne sa version des faits. Ensuite, si l'affaire n'est pas réglée, les deux personnes sont convoquées ensemble au bureau pour la conciliation. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

« J'ai appris à faire la conciliation en observant la pratique du chef de commune. J'ai aussi tiré exemple de mon expérience. Je me base un peu sur les idées de la religion bouddhique parce que mon père était *acar*¹³⁸. Dans les cas de violence domestique, je dis à l'homme : « Si tu tapes les autres, je te demande, tu souffres ou pas ? Si on t'a déjà frappé, tu sais que ça fait mal ? Si tu sais ça, il ne faut pas faire de mal aux autres, il ne faut pas faire de mal. Toi, si tu souffres quand on te frappe, tu peux comprendre que les autres souffrent aussi. » M. Vannath, 52 ans Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay, Province de Kandal.

¹³⁸ Maître de cérémonies religieuses.

« Quand je dois trouver une solution à un problème, je fais une enquête. J'écoute ce que disent les voisins. Si je trouve la vérité, la décision sera faite selon les faits véridiques. (...) C'est à dire que je prends l'opinion des gens qui ne sont pas partisans. Je n'écoute pas ce que disent les familles des gens en conflit. J'essaie souvent de faire des résolutions qui tiennent plus compte des sentiments que de la Loi Mais si ca ne marche pas, c'est au chef de commune de régler l'affaire. »

M. Leak , 38 ans, Adjoint au Chef du village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Ici, les gens ne connaissent pas les règles anciennes. Ils ne savent pas lire. Lors de la conciliation, il n'y a pas de lois précises, on fait en fonction de l'expérience personnelle. Il y a des résultats positifs et négatifs. »

Mme Sen, 47 ans, Chef de l'association des femmes (ex khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

La fonction du chef de village s'efface parfois devant la proximité géographique et les compétences d'un autre représentant de l'administration : chef adjoint, policier, milicien, chef de groupe.

Rencontrer le chef de groupe.

« Quand on est jeune, on a rien à faire, on se dispute quand on a pas de travail (avec mon mari). Quand le problème est grave, je fais lit à part pendant 10 ou 14 jours. Je ne cède pas. (...) Si on ne se réconcilie pas, je vais voir le chef de groupe et je lui demande de faire la réconciliation.(...) Je lui demande de parler à mon mari et de le sermonner. Le chef de groupe va voir mon mari au terrain de volley-ball et lui dit d'essayer de travailler et d'arrêter de faire des disputes. (...) Je préfère aller voir le chef de groupe parce qu'il habite à côté et nous connaît. Le chef de village habite loin et je ne vais pas le déranger pour des petites histoires. »

Mme Han, 24 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Rencontrer l'adjoint du Chef de village chargé de la sécurité.

« Les gens préfèrent s'adresser à moi plutôt qu'au chef du village parce que je parle mieux. » M. Leak, 38 ans, Quartier Angkol, Krong Kep.

2. 4. Les pratiques de la conciliation

Nous avons relevé différentes attitudes des autorités locales pour traiter les conflits locaux. Les raisons de ces différences tiennent surtout à la personnalité, au niveau d'éducation, à l'histoire de vie et au lieu d'habitat des personnes interrogées plutôt qu'à des méthodes réellement codifiées.

1. l'Autoritarisme et le paternalisme

Cette attitude a surtout été relevée dans des lieux éloignés et isolés. Du fait de notre sélection des zones d'enquêtes, nous avons collecté un nombre assez important de cas de ce type. Nous avons en effet beaucoup travaillé dans des zones particulières, où la proportion de Khmers rouges rendus relativement récemment¹³⁹, est importante. Nous souhaitons rester prudent sur d'éventuelles interprétations ou évaluations statistiques. Il apparaît que dans d'autres zones éloignées mais libérées depuis 1979, cette attitude est également relevée. On peut cependant faire remarquer que, dans l'ensemble des zones isolées, la référence au modèle paternaliste autoritaire traditionnel est sensiblement la même, quelque soit ou quelqu'ait été la couleur politique du chef.

¹³⁹ 1994 : Chamkar bei, (Phnom Voar)

1996 : Tropeang Sdav, tropenag Pleang

L'autoritarisme

« Il y a les Lois de l'Etat mais moi, j'utilise ma propre réflexion. Tout d'abord, je fais une enquête sur les deux parties. Si une femme se plaint d'être battue, je vérifie la raison. Si c'est parce que l'homme joue aux cartes et boit, c'est mauvais. Par exemple, dans la maison d'à côté, Lok bat sa femme et la chasse de chez lui. J'ai résolu ce cas avec la Loi de l'Etat et la Loi constitutionnelle (!). Je suis le juge et je suis méchant pour faire peur. Si je ne suis pas méchant, les gens n'ont pas peur. J'ai donné le règlement : chacun doit parler à tour de rôle. J'ai noté dans mon cahier que Lok a parlé en premier. Je lui ai demandé: « Que s'est-il passé ? » Il a répondu : « Ma femme est mauvaise. Elle est sortie trois ou quatre fois de la maison pour vendre du riz. Elle a un amant. » Il a déjà chassé sa femme plusieurs fois de la maison. Je n'ai pas encore jugé et j'ai demandé ensuite à la femme ce qui s'était passé : « Tu as vendu du riz ? » « Non , je n'ai pas vendu de riz, je suis allée en emprunter car nous n'en avons plus. Quand il (le mari) rentre à la maison, il me bat et il me chasse.» Alors, j'ai fait le juge et j'ai parlé pour faire peur. J'ai expliqué la faute numéro un à la femme : « S'il n'y a pas de riz à la maison, tu ne dois pas sortir pour ne pas attiser la colère du mari. Maintenant, tu resteras à la maison et tu ne sortiras plus. A partir de maintenant, tu ne sortiras plus de la maison. Si tu sors, tu seras accusée d'avoir un amant. » Puis, j'ai dit au mari la faute numéro deux : « Désormais, ta femme restera à la maison. S'il manque du riz, c'est à toi d'aller en chercher. Si tu continues à battre ta femme, tu devras creuser un trou de 15 m3 de terre au monastère. C'est pour aider la religion » J'ai dit à la femme que si le mari la battait encore, qu'elle vienne me voir. Je lui ferais peur. Depuis, le mari n'ose plus battre sa femme. Quand il boit, il rentre à la maison et il dort. Tous les gens des alentours sont au courant de la façon dont j'ai réglé cette histoire. Ils disent tous que c'est bien. Après cela, les autres gens des villages n'osent pas créer des problèmes. Personne d'autre que moi ne peut donner des conseils à ce couple. Les gens d'ici m'écourent. »

M. Chan, 60 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Si c'est le mari qui demande le divorce, je suis très dur. Jamais je n'accepte. Le mari veut chercher une autre femme et je sais que pour une femme divorcée, c'est difficile de trouver un autre mari. » M. Cheat, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Ici, le cadre autoritaire reste en place et les principes des Droits de l'Homme ne sont qu'un nouveau discours destiné à impressionner la population sans que le sens réel ne soit assimilé.

« Dans les cas de violence domestique, ce sont les femmes qui viennent le plus souvent se plaindre. Le mari a bu. Il rentre à la maison, il cherche des histoires et frappe la femme. Il y a un cas où le mari a frappé la femme avec un bâton plat. La femme est allée porter plainte au chef de groupe qui a fait la réunion de conciliation. Comme le couple n'a pas compris et que le chef de groupe n'a pas suffisamment d'autorité, l'homme a recommencé à battre sa femme. Il ne frappait pas à la tête parce que le bâton pouvait se casser. S'il avait frappé à la tête, il y aurait eu du sang, c'est mal. La femme est allée se plaindre au chef de village. Les gens dans les villages ne comprennent pas les Droits de l'Homme. Ils ne cherchent pas à écouter l'autre. Ils restent chacun sur leurs positions et ils gardent de la rancune. Chacun veut gagner et ne pas s'arranger avec l'autre. Le mari et la femme crient et cherchent chacun à dire qu'ils ont raison. Ce qui est bien, c'est d'arranger le problème et de réconcilier les gens. L'affaire est arrivée jusqu'à moi.(...) Lors de la conciliation, tous les gens du voisinage sont venus. Ils pouvaient intervenir. J'ai dit à la victime : « Pourquoi as-tu été frappée ? » Elle a répondu que c'était parce que son mari était saoul. J'ai demandé au mari pourquoi il avait frappé sa femme. Il a répondu que le riz n'était pas cuit quand il est rentré, que sa femme avait perdu des poulets, que la vache laissée sans surveillance avait mangé les

bananiers et qu'il pensait que sa femme avait un amant parce qu'elle se promenait beaucoup. La femme a répondu que c'était l'homme qui se promenait tout le temps et qu'il était querelleur quand il rentrait à la maison. A ce moment, j'ai compris les problèmes des deux et j'ai su qui disait vrai et qui disait faux. J'ai cherché alors à les réconcilier en me basant sur les Droits de l'Homme et je les ai éduqués : « Tous les hommes sont égaux. Il n'y en a pas de plus haut et de plus bas. Il ne faut pas être abusé, torturé par les autres. Ca n'est pas bien. Ca n'est pas bien de prendre les autres comme des esclaves. Tous les êtres humains sont des humains, pas des animaux. Donc, quand il y a des problèmes, on peut discuter, il ne faut pas user tout de suite de la violence car les êtres humains ont un langage. Vous pouvez parler. Vous êtes libres de parler. Maintenant, vous devez vous réconcilier et éviter de vous quereller encore ». J'ai parlé fort pour qu'ils comprennent et qu'ils arrêtent leurs querelles. J'ai dit qu'ils devaient arrêter les querelles. J'ai parlé fort. Je n'ai pas parlé qu'à eux, Je voulais que les autres entendent. Je voulais que tout le monde entende.(...) J'ai demandé à tous les voisins d'assister à la réunion et après, ils n'ont pas eu envie de se quereller. Ils ont compris.(...) Ceux qui se querellent ont peur qu'on en parle devant tout le monde. Ils auraient honte. Ils se taisent.»

M. Long, 53 ans, adjoint au Chef de commune, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot .

Dans un village où l'ancienne hiérarchie des chefs militaires khmers rouges¹⁴⁰ s'est maintenue sous le couvert de la structure administrative gouvernementale, sortir du cadre local pour demander une aide extérieure est considéré comme une trahison envers l'ancien système. Celui qui ose passer outre, subit des pressions.

« On nous a donné une terre de 30 x 500 mètres et les militaires de la commune d'à côté ont mangé une partie du terrain que nous n'avions pas encore défrichée. Ce terrain nous appartient, les autorités locales nous l'ont donné en 1994.(...) Le problème concerne 46 familles. La plainte a été déposée à Kep il y a trois ans, puis au tribunal. Quelqu'un m'a dit que la ville de Kep ne pouvait pas agir contre les militaires. L'organisation Licadho¹⁴¹ est venue deux fois. Avant, quand les militaires ont pris les terres, on avait encore des armes et on voulait les tuer. On sait se battre. Puis, on nous a confisqué nos armes mais pas celles des militaires. Alors, on a arraché leurs plantations et ils ont arraché les nôtres. J'ai dit aux autorités que s'ils ne voulaient pas nous aider, on allait remonter jusqu'au tribunal. Un jour, des hommes armés sont venus la nuit chez moi et m'ont dit que si je portais plainte au tribunal et que je perdais, ils brûleraient ma maison et me chasseraient. (...) Ils sont amis avec les chefs d'ici. Ils m'ont dit qu'il ne fallait pas casser l'œuf contre la pierre. « Tu es faible, il ne faut pas créer des problèmes contre les forts ». J'ai eu peur, et je suis allée voir les gens des Droits de l'Homme. Les Droits de l'Homme ont parlé du problème de la terre au vice-gouverneur de la province. (...) Maintenant, je crois que les hommes qui m'ont menacée n'oseront pas me tuer parce qu'il savent qu'un homme important est au courant. Le vice-gouverneur a dit qu'il s'occuperait de l'histoire mais il ne s'est pas passé grand chose jusqu'à présent. J'ai rencontré Ta Rin¹⁴² et je lui ai dit qu'il était autrefois notre chef dans la forêt et que nous avions confiance en lui, mais, que maintenant, il abandonnait ses petits enfants. Ta Rin ne voulait pas se mêler de cette histoire. Il m'a dit que je ne devais pas demander d'aide à l'extérieur mais qu'il fallait régler nos problèmes entre nous. Il a dit que c'était un problème difficile à traiter pour lui, que c'était une histoire entre les anciens compagnons de la forêt d'un côté, et les anciens compagnons de la plaine qui nous

¹⁴⁰ Le chef du village est un ancien colonel khmer rouge et ses adjoints sont ses anciens subordonnés militaires. L'ancien chef de zone militaire a désormais intégré les rangs de l'armée gouvernementale. Il n'en continue pas moins à gérer ses anciens compagnons d'armes ainsi que les populations pauvres venues s'installer sur ces terres nouvellement octroyées par le gouvernement.

¹⁴¹ Organisation des Droits de l'Homme

¹⁴² Plus haute ex- autorité militaire khmère rouge qui habite à l'entrée du village. Il a intégré une position militaire importante dans l'armée gouvernementale mais continue de s'occuper des problèmes des ses ex-soldats, ses « petits enfants ».

avaient aidés quand on était dans la résistance, de l'autre. Si cette histoire s'était passée avec des gens de l'extérieur, Ta Rin nous aurait aidés. C'est un homme bien et juste, mieux que le chef du village qui oublie les histoires qu'on lui raconte et qui se met en colère si on ne l'écoute pas. Dans ce cas, il dit de ne pas le déranger et de régler nos histoires nous-mêmes. »

Mme Seng, 43 ans, (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Dans un village éloigné et occupé essentiellement pas d'anciens khmers rouges rendus en 1996, les anciennes habitudes ne s'oublient pas vite.

«J'ai été mis en prison de 1979 à 1992. Les gens ont dit que j'étais Khmer rouge. Même si je n'ai pas tué de gens personnellement, on a confondu tous les Khmers rouges. On dit : « dans un panier quand un poisson est pourri, tout est pourri ». Puis, je suis venu ici en 1996 pour avoir une nouvelle terre parce que ma terre à Chuuk était trop petite pour nourrir la famille. Le chef de commune connaissait ma famille (combattants khmers rouges). Il m'a proposé aux villageois en tant que chef de village et ils m'ont élu.

Etre chef de village, ça consiste à former des petits groupes de trois à cinq personnes *puk*, à distribuer les parcelles de terre aux gens et à régler les problèmes internes.

Avec le système des petits groupes *puk*, on peut surveiller les querelles entre les gens et leur faire passer des informations. Le chef de commune organise des réunions avec les chefs de villages et il leur dit les objectifs et les informations du district : les cultures à faire, la loi sur les interdictions de couper des arbres, le bon comportement à adopter. En saison sèche, on dit aux gens qu'ils ne doivent pas laisser les animaux en liberté pour éviter qu'ils ne mangent les cultures. Si les animaux mangent les cultures, leur propriétaire devra payer ce que ses animaux ont détruit. On parle aussi des distributions des terres, de ce qu'il faut cultiver et quand. On dit aussi qu'il faut éviter les querelles conjugales et éviter les jalousies. Je reçois des informations du chef de commune et je les transmets aux chefs de groupes qui vont ensuite dans chaque maison donner l'information. Quand on a une discipline stricte, il n'y a pas de problème. Les gens se surveillent et se corrigent. On les surveille et on corrige les mauvaises attitudes. Ici, il n'y a pas de bandits. »

M. Mon, 54 ans, chef du village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

Dans une zone autrefois contrôlée par les Khmers rouges des réunions d'informations basées sur l'ancien système de gestion et de contrôle des populations sont encore organisées.

« On fait des réunions où on invite une personne par famille à venir (...) Il s'agit de réunions pour dire aux gens de faire des patrouilles pour surveiller les voleurs, de nous prévenir de la présence d'étrangers ici, et de bien attacher les bœufs en saison des pluies pour éviter qu'ils ne mangent les plantations. Parfois, on ne fait la réunion qu'au niveau des groupes qui vont ensuite donner l'information dans chaque famille. On dit aux chefs de groupes d'avertir les gens.(...) Pour les problèmes entre les gens, je fais l'éducation pour que les gens se surveillent eux-mêmes. Je ne veux pas régler une par une les histoires de bêtes qui ont mangé les plantations. On a bien été clairs sur ce point. Le propriétaire de l'animal qui a mangé les plantations du voisin doit payer ce qui a été mangé. C'est aux gens de s'arranger entre eux. Sur ce point, Chan Li¹⁴³ a été clair. Chacun doit être discipliné et se surveiller. Quand on a rejoint le gouvernement et qu'on nous a donné des terres pour s'installer, Chan Li a dit que celui qui laisserait son animal sans surveillance manger les plantations de quelqu'un, devrait payer 50 000 riels au propriétaire des plantations. Et, s'il y a des problèmes, si la personne ne veut pas payer, c'est lui en personne qui ira récupérer l'argent. Quand il y a un problème comme

¹⁴³ L'ancien chef militaire des Khmers rouges local, désormais intégré dans l'armée gouvernementale, mais qui garde un contrôle sur ses compagnons d'hier.

ça au village je dis : « Tu te rappelles ce qu'a dit Chan Li ? Si tu as bien entendu le règlement, tu dois le respecter sinon, il va venir te voir. » Les gens ont peur parce qu'ils le respectent beaucoup et après, ils ne font pas d'histoires. »

M. Long, 53 ans, Adjoint au Chef de commune (ex khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Pour ceux qui n'ont connu que la forêt et la discipline militaire, les réunions d'informations donnent un cadre à la nouvelle vie. L'installation sur une terre de culture et la promesse d'un avenir en paix sont déjà une satisfaction.

« Les réunions, je pense que c'est bien. On est éduqués et on écoute.(...) On nous dit de se protéger contre les voleurs venus de l'extérieur et de ne pas voler nous-mêmes sinon il y aura des punitions. Il n'y a pas de vols ici. De toutes façons, il n'y a pas de voleurs parce qu'on est trop pauvres, il n'y a rien à voler. Dans les réunions, on nous dit de nous efforcer de travailler, de cultiver et de planter pour améliorer notre vie. Si on travaille beaucoup, on gagnera notre vie. On nous éduque aussi sur la solidarité et l'entraide. Les chefs disent que si on ne s'aide pas, on aura juste chacun de quoi vivre. Si on s'aide, on peut gagner plus. »

Groupe de femmes entre trois femmes entre 25 et 40 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Ici le Droit est bien respecté et on vit bien. On est en paix et si on travaille bien, on peut avoir des récoltes. On a des réunions d'éducation où on peut apprendre à bien cultiver, à diversifier les cultures. (...) On nous dit de bien tenir les animaux pour qu'ils ne mangent pas les cultures. C'est bien, on fait attention. Si on ne nous dit rien, on fera moins attention et les animaux iront manger les plantations du voisin (...) Je ne veux que travailler. Le seul problème ici, c'est le manque d'outils pour travailler et défricher les terrains. (...). De toute ma vie, je n'ai connu que cet endroit et je veux y travailler en paix et ne pas faire d'histoires. »

M. Saron, 35 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Ceux qui viennent de la plaine pour s'installer dans les villages nouveaux aux côtés des Khmers rouges prennent plus de recul par rapport à l'attitude autoritaire des chefs locaux, tout en avouant leur impuissance à s'unir pour se faire entendre.

« On nous a pris une partie de la terre qu'on nous avait distribuée pour faire la route. On avait déjà payé 30 000 riels pour avoir le premier papier de propriété. Après la construction de la route. On nous a redemandé 20 000 riels pour refaire un papier. On ne peut pas se plaindre. On n'a pas de pouvoir *set amnach*. Le chef du village peut décider à sa guise de prendre une parcelle de la terre. Il est le plus puissant. Il est comme le roi. On nous a dit qu'il y aurait des projets de développement ici mais on a encore rien vu. On n'ose pas se réunir pour parler de ces problèmes. Les chefs nous ont dits que si on créait des problèmes, on serait chassés.(...)

Ceux qui ne font pas de problèmes sont bien considérés. Si on parle de nos problèmes au chef du village, il se met en colère et on a peur de ce qui pourrait arriver. Quand le chef du village est à côté de nous, on n'ose rien dire. On est venus d'un autre district où on n'avait pas de terre. Là-bas, on pouvait parler plus facilement au chef du village mais ici, on est loin de tout et les chefs ont beaucoup de pouvoir sur nous. On est comme un tigre dans la cage, on ne peut rien dire et rien faire. Ici, on ne se connaît pas beaucoup. On vient de villages différents. C'est plus difficile, Il n'y a pas beaucoup d'unité entre les gens. Quand on a le temps de se connaître et qu'on voit que les gens sont doux, on les accepte. (...)

Nous voulons le droit de parler de nos problèmes. Nous parlons entre nous discrètement mais nous ne parlons pas ouvertement. Nous n'avons pas de chef pour nous aider et

nous diriger. Nous sommes pauvres et petits. » Groupe de villageois, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Dans un village éloigné du centre provincial, à côté de la frontière vietnamienne, le chef du village, en place depuis 1979, semble avoir peu changé ses méthodes depuis cette époque.

« Ici, il n'y a pas de problèmes dans le village. C'est moi qui gère tout. Je dis aux gens de ne pas faire d'histoires et de se tenir tranquilles. Maintenant, on n'a plus d'armes pour faire peur aux gens pour qu'ils se tiennent tranquilles mais, je leur fais peur en leur disant que ceux qui font des problèmes iront en prison. Je dis aussi que ceux qui font des problèmes risquent d'être tués par ceux à qui ils causent des problèmes. Mais ici, il n'y a pas de problèmes. Les gens sont calmes.»

M. Liu, 55 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

L'autorité peut aussi être un moyen de pallier l'ignorance, à l'incompétence du chef et à l'absence de règlement précis.

« Faire la conciliation relève de notre compétence. On n'a pas autorité pour faire les divorces. Comme on ne peut pas le faire, on dit aux gens qu'ils ne doivent pas divorcer parce que ça n'est pas notre travail de faire les divorces.»

M. Davuth, 56 ans, Chef de commune, Commune d'Angkol, Krong Kep.

« Pendant la conciliation, je ne veux pas que les partis viennent avec beaucoup de témoins. On ne s'entend plus, tout s'embrouille. Pour éviter qu'il y ait des témoins, j'ai une technique. Je dis que si les témoins veulent parler, il faut me donner 10 000 riels et un paquet de cigarettes. Personne ne paie, donc personne ne vient et on est plus tranquilles. Le chef de village a trouvé que c'était une bonne idée. S'il y a trop de témoins, l'affaire grossit encore et parfois les gens se battent.»

M. Leak, 38 ans, Adjoint au Chef du village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

L'autorité est ici mise au service d'un sentiment de compassion.

« Un homme avait une terre ancienne (pendant le *Sangkum*). Il s'est séparé de sa première femme pendant le *Sangkum* et il s'est remarié. (...) La première femme s'est aussi remariée et a eu des enfants. (...) L'homme est mort mais la deuxième femme exploite la terre depuis 1979. Elle a fait un papier d'occupation de la terre qu'elle a eu contre du riz. Les enfants de la première femme réclament la terre de leurs parents à la deuxième femme de leur père. Elle a refusé car elle est très pauvre, vieille et n'a que cette terre qu'elle exploite avec son fils adoptif. La deuxième femme est venue me voir pour que je l'aide parce que les enfants de la première femme étaient méchants avec elle. L'un des enfants de la première femme a tout d'abord commencé par demander le droit d'exploiter un palmier à sucre, puis deux et maintenant, avec le prétexte de l'héritage du père, il veut récupérer le terrain. (...) La deuxième femme est venue me voir directement parce que j'habite à côté d'elle. J'ai contacté le chef du village parce qu'à plusieurs, c'est plus facile de résoudre un problème. (...) Lors de la conciliation, il y avait le chef de village, moi, la deuxième femme, les deux enfants de la première femme et cinq témoins. J'ai dit que je ne connaissais pas l'histoire de la famille mais que je reconnaissais le droit à la terre à ceux qui l'occupaient en 1979 et qui avaient un titre de propriété. Il y a une Loi qui dit que chaque propriétaire a le droit d'occuper 17 *kong*¹⁴⁴. C'est la Loi de 1979. En 1989, on a fait des papiers avec tous les noms de ceux qui occupaient la terre à ce moment. Les gens n'ont pas les papiers mais leurs noms et l'emplacement de la terre sont enregistrés à la commune.

¹⁴⁴ 30 X 30 mètres

La deuxième femme a dit : « Ce terrain m'appartient depuis mon mariage avec le père de cet enfant et tout le monde le sait. J'ai déjà donné les palmiers à sucre, mais je n'ai plus que cette terre et je suis vieille et pauvre et donc, je veux donner ce terrain à mon fils adoptif à condition qu'il s'occupe de moi. » (...) J'ai rédigé une lettre de promesse avec cette demande. J'ai demandé à tous d'y mettre leurs empreintes. Ils ont accepté. Je n'ai pas voulu céder aux demandes de la première femme. Ils ont une salle vidéo et n'ont pas de problèmes d'argent. J'ai eu pitié de la deuxième femme qui est vieille et très pauvre. »

M. Leak , 38 ans, Adjoint au Chef du village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Le paternalisme

Comme dans la tradition, le chef est assimilé au père qui commande à ses enfants. Comme un bon père aura de bons enfants, un bon chef contrôlera des gens qui ne créent pas de problèmes.

« Il n'y a pas de problèmes entre les gens si le chef est bon. Si la semence est bonne, la récolte est bonne. C'est le chef qui fait que les gens sont bons ou mauvais. »

M. Chan, 60 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« C'est bien de faire une réunion, ça nous pousse à travailler. Ça me rappelle de bonnes choses. C'est comme quand on est en famille. Moi, je répète toujours la même chose à mes enfants et ils finissent par écouter. Le chef de commune et les chefs de village font pareil et on écoute. S'il n'y a pas de chef, c'est pas bon. Il faut quelqu'un pour diriger. C'est comme un troupeau d'animaux sans meneur. Il faut un meneur sinon les animaux s'éparpillent. Ils ne vont nulle part. »

M. Sokhol, 57 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Maintenant, la religion et la solidarité sont revenues. C'est mieux que pendant la *Sangkum* parce qu'il y a de meilleures routes, il y a plus de vélos. On retrouve la moralité d'avant. Je dis aux jeunes de respecter les vieux. Les chefs doivent montrer l'exemple aux autres, bien travailler, ne pas boire, ne pas jouer aux cartes. « Si le maître est bon, les élèves sont bons. Si le maître est mauvais, les élèves sont mauvais. » Si on est un bon chef, on ne se met pas en colère. Mais, on montre sa force pour que les petits enfants nous respectent. »

M. Chan, 60 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Les « petits enfants » se soumettent au pouvoir, quelque soit le nom qu'on lui attribue.

« On est comme des marionnettes et on écoute ce que l'Organisation *Angkar*¹⁴⁵ nous dit de faire. L'Organisation, c'est bien. L'Organisation nous dit ce qu'il faut faire. On suit. Si on ne proteste pas contre l'Organisation, il n'y a pas de problèmes. Ceux qui protestent contre l'Organisation sont des ignorants. Ils ne respectent rien. On doit respecter ceux qui savent, ceux qui sont au-dessus de nous. »

Mme Sarom, 52 ans, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Siem Reap.

2. Chasser, exclure

A Kampot, si les anciennes méthodes des Khmers rouges, radicales dans la gestion des problèmes comme par l'élimination physique des personnes, n'ont plus cours, les anciens chefs militaires khmers rouges, promus désormais chefs de village et de commune à la faveur de la Réconciliation nationale, s'adaptent au nouveau régime et, dans certains cas, choisissent la solution facile d'élimination du problème par l'expulsion des personnes. Nous avons ici relevé

¹⁴⁵ Bien que les Khmers rouges n'existent plus dans la zone depuis 1979, dans un village isolé de la province de Svay Rieng, comme encore dans beaucoup d'autres au Cambodge, on utilise le terme khmer rouge, *Angkar*, l'Organisation, pour parler du gouvernement. On ne remet pas en cause l'obéissance aux autorités locales quelqu'en soit la couleur.

des exemples où les chefs locaux tentent de faire pression sur des gens en désaccord avec eux pour qu'ils partent.

Chasser les gens en utilisant la voie administrative

«Maintenant, la manière de diriger les gens est moderne. Les gens n'ont plus peur, surtout ceux qui viennent de l'extérieur. Ils ne veulent pas écouter. S'il y a trop de problèmes avec eux, je leur propose d'aller habiter ailleurs. Mais je n'ai pas de pouvoir pour les chasser. La seule méthode, c'est d'écrire au chef de leur village natal (là où ils habitaient avant) et de lui demander de leur dire de rentrer. Ce sont des hors-la-loi. Ils ont des droits mais ils ne respectent pas la Loi. Pour éviter que le problème ne grandisse, je leur demande de partir car je ne veux pas leur faire de mal.(...) Je ne peux pas leur faire de mal car nous sommes tous des Cambodgiens.

Je préfère parler des problèmes de tous lors des réunions, plutôt que de régler des problèmes un à un. C'est pas bien, ça fait perdre du temps pour les autres. Pendant les Khmers rouges, on passait trop de temps à faire des réunions et à parler des problèmes des uns et des autres quand on faisait l'autocritique. On aurait mieux fait de travailler. C'était pas juste. Tous devaient parler et si quelqu'un n'aimait pas un autre, il disait des mensonges pour que l'autre soit puni. Maintenant, le peuple veut la paix. Il veut travailler. Ici, il y a beaucoup de travail. Le peuple défriche pour labourer la prochaine saison. Ici, on est loin du centre des décisions (les villes), on règle les conflits et les problèmes d'après ce qu'on sait. Généralement, d'une personne à une autre, l'interprétation de l'histoire est différente. Quand il y a trop de problèmes entre les gens, c'est mieux qu'ils aillent ailleurs. Ici, on ne veut que des gens qui travaillent et qui ne fassent pas de problèmes. Il faut dire aux gens de se calmer et s'ils ne sont pas contents, ils n'ont qu'à partir. »

M. Yu, 56 ans, Adjoint au chef de commune (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Une personne venue de « l'extérieur » subit la pression de tout un village et doit partir.

« Une femme avait emprunté 60 000 riels à une prêteuse d'argent pour acheter du riz. Le fils de la prêteuse a battu le cochon de la femme qui a réclamé 60 000 riels en compensation. La prêteuse a dit qu'elle était d'accord pour 30 000 riels et réclamait que la femme lui rende donc 30 000 riels de la somme qu'elle lui avait prêtée. Le chef de groupe été d'accord pour cette solution et a dit à la femme de donner 30 000 riels à la prêteuse. La femme n'était pas d'accord et a vu le chef du village qui a dit la même chose que le chef de groupe. Le lendemain ; la femme et sa famille étaient partis . Elle avait vendu sa terre 800 000 riels.(...) La femme venait de l'extérieur. Ici tout le monde est de la même famille. On s'aime bien, on se connaît bien. Cette femme venait d'ailleurs. Elle a dû avoir peur et elle est partie.(...) Je ne sais pas de quoi elle avait peur. Ici tous les gens sont frères et quand il y a eu ces histoires d'argent , la femme a dû penser que les habitants d'ici allaient la tuer. Mais, personne ne lui a fait de mal. »

Mme Rithy, 22 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Ceux qui créent des problèmes, qui osent s'exprimer à l'encontre des autorités locales et les voleurs sont poussés à partir. On hésite pas à les intimider en proférant des menaces de mort.

« Au début, les autorités locales, d'anciens khmers rouges, intimidaient les gens. Ils disaient : « ceux qui font des problèmes, on les tue pour faire de l'engrais ». En fait, je ne crois pas qu'ils aient tué quiconque mais quand quelqu'un a un problème, il doit partir. Les cas les plus graves pour lesquels on parle de tuer les gens, c'est les cas de vols. C'est arrivé avec un homme qui avait volé une machine à coudre d'un programme de développement d'une Organisation Internationale. On a dit qu'il allait être tué mais je crois qu'il n'a pas été tué. Il a dû partir.» M. Ken, Personnel local d'une Organisation Internationale, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Ici, le traitement du problème d'un homme violent est de le rejeter hors du village.

« Un homme dépensait de l'argent, il se promenait trop. A son tour, la femme a fait pareil. Le mari s'est mis en colère. Il a dit que sa femme avait un amant. Il était jaloux. Quand l'homme était jaloux, il se querellait avec sa femme et la battait. Après une querelle, la femme est venue me voir et m'a demandé de l'aider et de faire une réunion de conciliation. Elle voulait que le mari signe une lettre de promesse comme quoi, il ne se promènerait plus. Le mari est venu et j'ai écrit dans la lettre de promesse que si le mari se promenait encore, il devrait quitter la maison sans rien emporter. (...) Si le mari n'est pas d'accord, il peut toujours remonter plus haut et aller voir le chef de village adjoint et le chef de village. En principe, je règle les histoires à 90 %. Ceux qui ne veulent pas écouter viennent de l'extérieur.»

M. Nuon, 42 ans, Adjoint au Chef du village (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Dans un village en plaine, on relève également cette attitude de règlement d'un conflit par l'élimination de la source du problème.

« Ici, l'habitude, c'est de ne rien dire. Quand une femme est battue, si elle ne se plaint pas, personne ne dira rien. C'est une histoire de famille. Les femmes vont rarement se plaindre car après avoir été battues, elles veulent rester avec leur mari. Mais si la situation est insupportable, la femme porte plainte au chef de village. Après le troisième avertissement, l'homme doit quitter le village sans rien emporter avec lui, comme c'est écrit sur la deuxième lettre d'avertissement. Il y a eu un cas l'an dernier. La femme n'a pas eu honte d'aller porter plainte au chef de village. L'homme avait signé un engagement à ne plus frapper sa femme sinon il devait partir. (...) L'homme a dû partir quand il a recommencé. »

M. Samat, 45 ans, Commune de Takaen, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

L'attitude est ici similaire mais la procédure pour faire partir la personne est plus souple.

« Dans les cas de violence domestique, on préfère faire la conciliation plutôt que le divorce. Si un mari bat sa femme, elle veut divorcer, l'homme ne veut pas. On fait la conciliation en écrivant une lettre de promesse où l'homme promet de ne plus battre sa femme. Si la femme n'accepte pas où si elle est battue très fort, l'affaire remonte au quartier et le poste de police intervient. Ils refont une lettre de promesse mais si l'homme bat encore sa femme jusqu'au sang, les policiers donnent des punitions à l'homme comme, par exemple d'arracher les mauvaises herbes et transporter de la terre pendant une journée. Si l'homme recommence, la femme peut s'enfuir dans la maison de ses parents, mais souvent elle a honte devant les voisins. En général, les hommes qui battent leur femme recommencent. Ils disent qu'ils arrêtent, et puis, ils recommencent. Si le couple n'a pas d'enfants, et si la situation est trop dure pour la femme, je facilite plus volontiers le divorce, mais si le couple a des enfants, on essaie de l'empêcher.

Dans les cas extrêmes, quand les hommes sont particulièrement cruels et qu'on a fait plusieurs tentatives de conciliation, qu'on a donné des punitions, on pousse l'homme à quitter le village. Je cherche à protéger la femme en lui disant d'aller chez ses parents et j'emmène l'homme en patrouille de nuit pour chasser les bandits. Quand il en a marre, il part. »

M. Leak, 38 ans, Adjoint au Chef du village, chargé de la sécurité, Quartier d' Angkol, Krong Kep.

Résistance à la pression des autorités locales.

Dans les villages isolés et maintenant, plus fréquemment dans les villages péri-urbain ou proches des axes de circulation, nous avons relevé que le nombre de personnes qui osent résister aux pressions et intimidations des autorités locales augmente.

Srey Pov a résisté aux intimidations et aux pressions du chef de village. Elle dit que c'est grâce à son niveau d'éducation plus élevé que la moyenne.

« Je suis venue sur cette terre en 1979. Il y a cinq ans, l'ancien propriétaire Sombat (qui avait la terre pendant le *Sangkum*) a vendu la terre à une autre personne Rath qui m'a ensuite réclamé la terre. Je ne veux pas partir, c'est ma terre, j'y suis depuis 1979. Rath m'a dit qu'il allait détruire ma maison si je ne donnais pas le terrain. On a fait une réunion de conciliation avec le chef de groupe. Celui-ci a fait pression sur moi, il a dit que Rath était propriétaire puisqu'il avait acheté la terre. Il avait un papier d'achat signé par l'ancien chef du village. Le chef du village pensait qu'il fallait mieux aider la famille de Rath qui est plus riche que la mienne. Les voisins ont vu le chef du village boire avec Rath. Ils sont amis. Le chef de groupe a essayé de faire pression sur moi mais il ne savait pas que j'avais étudié au district en tant que chef de l'association des femmes. Je n'ai pas cédé et l'affaire est remontée au village, au quartier et au district. Les gens du village ont pris parti pour moi ou pour Rath. Les gens pauvres, c'est à dire les 2/3 du village, étaient de mon côté et les gens riches étaient du côté de Rath. Ils se connaissent, ils boivent ensemble. (...) Maintenant, le chef du village et le chef de quartier sont morts, Rath a moins d'appuis et on ne parle plus de cette histoire. Je n'ai pas cédé car j'étais éduquée, je n'ai pas eu peur. »
Mme Srey Pov, 48 ans, Quartier Kep, Krong Kep.

3. L'étouffement du problème

Dans les exemples qui suivent, le problème sera étouffé afin de préserver le consensus social, pour cacher la honte, parce qu'on considère que le problème n'est pas important ou parce qu'on ne sait pas comment le traiter. Les conciliateurs évoquent souvent la tradition pour mieux appuyer cette pratique. On relève surtout cette attitude lors du traitement de problèmes sociaux : conflits conjugaux, vie en société. La norme est de se tenir tranquille.

Dans, cette société traditionnelle, rurale et cloisonnée, le maintien de l'unité de la cellule familiale nucléaire est particulièrement important. La famille et les conciliateurs tenteront de préserver le consensus familial. Cependant, si les deux conjoints sont d'accord pour divorcer, le conciliateur favorisera la séparation (qui est de fait consensuelle). On relève une certaine réticence des autorités locales à régler des querelles conjugales. On en rit un peu. On n'ose pas toujours s'immiscer dans des histoires de couple.

« Quand je fais la conciliation, je demande au mari et à la femme de venir chez moi. Leurs familles respectives viennent souvent avec eux. Ils ont déjà débattu du problème et chaque famille fait corps derrière sa progéniture. Je ne veux pas que les voisins viennent, sinon ca fait trop de monde et personne ne s'entend plus parler. Celui qui arrive en premier expose son point de vue. Si les deux personnes parlent fort et s'énervent, je leur demande de se calmer et de parler plus simplement. En principe, après une forte querelle, il faut laisser passer un jour, le temps que la colère tombe. Après avoir écouté les deux personnes, je leur donne des conseils. Je leur parle comme le père à ses enfants. A la femme, je dis : « Nous, les femmes, on doit être tolérantes avec les hommes. Nous les femmes, on doit être tolérantes et savoir parler pour convaincre les hommes. Tu dois être patiente et rester calme. » Aux hommes très violents, je reproche leur comportement : « Tu ne dois pas battre ta femme. C'est une mauvaise action. Si elle est blessée, tu perdras de l'argent en payant les soins à l'hôpital.(...) Tous les hommes sont les mêmes. Ils doivent garder l'honneur. D'après la tradition khmère, on a pas le droit de faire ce qu'on veut, comme de frapper ou de battre quelqu'un. Tu frappes quelqu'un qui est un humain comme toi. Tu n'as pas le droit ». Puis, je parle aux deux ensemble: « Nous avons des enfants, nous avons des petits enfants. Quand le père et la mère se séparent, les enfants sont orphelins. » On évoque la honte : « Si vous vous séparez, si vous vous disputez, les voisins vont se moquer de

vous. Cela provoquera la ruine de la réputation de votre famille. Vos enfants auront du mal à trouver un conjoint. On dira qu'on ne veut pas se marier avec un fils ou une fille de mauvaise famille (...) Chacun, tous, on ne doit pas se disputer, nous sommes déjà grands et nous avons le même âge, alors, pourquoi se disputer ? » Je dis aussi qu'il ne faut pas agir sur un coup de tête : « Vous vous battez et demain, vous serez à nouveau ensemble. (...) Si on est seul et célibataire, on ne compte que sur soi mais si on est marié et qu'on a des enfants, c'est difficile de divorcer. Où aller ? C'est difficile de revenir dans la maison des parents. Quand on habite à plusieurs et qu'on partage la même marmite, ça pose des problèmes. Si on veut manger à 3 heures et si la mère veut manger à 5 heures, ça fait des conflits. On doit rester sous les ordres des parents alors qu'on en a perdu l'habitude. C'est plus facile de rester seul que d'être ensemble C'est difficile de vivre avec une autre famille ! » Quand j'ai dit tout ça, ils comprennent mieux. (...)

Je suis chef de village depuis 20 ans et environ 8 couples sur 10 se réconcilient et pour les 2 autres, je transmets le cas à la commune.

(...) Je fais la conciliation oralement. Je ne fais un papier que si les deux conjoints sont d'accord pour divorcer. Il y a un papier pour moi, un pour l'homme et un pour la femme.

Dans les cas graves, je demande aux anciens de venir m'aider à parler aux gens. Les anciens m'aident. Ils font pression sur les personnes en disant des mots de la tradition.»

M. Tareth, 57 ans chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

« A notre niveau, on peut juste faire la réconciliation entre les gens, on ne peut pas donner un jugement. Quand des gens veulent divorcer, je fais en sorte de les réunir vite avant qu'ils ne se séparent. Je les écoute et j'essaie de trouver des arguments pour qu'ils restent ensemble. Je leur dis : « Avant, vous étiez ensemble, vous avez beaucoup de souvenirs communs. Ça prend du temps de réunir des souvenirs, vous ne pouvez pas vous séparer aussi rapidement. Si vous êtes en colère l'un contre l'autre, vous allez tout perdre. »

Mme Pan, 46 ans, Chef de Quartier, Quartier Psar Kandal II, Doun Penh, Phnom Penh.

« Lors des conciliations entre époux, je dis : Avant, vous vous aimiez. Vous avez eu des enfants. Restez ensemble pour élever les enfants. Arrêtez de vous quereller. Si vous buvez, vous vous disputez et vous ne travaillez pas, vous perdez de l'argent. Si tu frappes ta femme et qu'elle va à l'hôpital, tu perds beaucoup d'argent car les soins coûtent cher. Les querelles ça fait perdre de l'argent. Il faut arrêter de se disputer. Calmez-vous. »

Je donne des conseils. Si un couple veut divorcer, je dis : « Il y a plusieurs assiettes dans un panier. S'il y a beaucoup de querelles, elles vont s'entrechoquer et se briser ». Si le problème n'est pas important, il faut rester calme et patient et ne plus y penser. S'il y a des problèmes avec les voisins, il faut aussi être tolérant. C'est important d'avoir de bons contacts avec les voisins en cas de problème, ils peuvent aider. »

M. Lem, 50 ans, Chef de quartier, Quartier de Boeng Reang, district Doun Penh, Phnom Penh.

« On écoute les deux parties, puis on donne des conseils ou on essaie de trouver un arrangement. Dans les cas de mésentente conjugale, on cherche à réconcilier les gens et on leur parle des conséquences de leurs actes. On dit : « Le divorce, la violence, les injures ne sont pas des solutions dans une famille ; la solution, c'est la tolérance, la patience et la reconnaissance des erreurs. On quitte une personne pour vivre avec une autre, c'est pas bien » On parle aussi de choses concrètes: « Que se passera-t-il après le divorce ? Comment et où allez vous vivre ? Que se passera-t-il avec les enfants ? » Mais, s'il n'y a pas de salut, on les laisse aller au tribunal. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

Ici le souci de protéger l'ordre social d'un village l'a emporté sur la volonté d'établir une enquête à la demande d'une personne venue de l'extérieur.

« Dom est policier. Il est marié et a deux enfants (...). Il est originaire du village. Il a engagé une jeune fille d'un autre village pour venir travailler chez lui comme servante. La fille est allée porter plainte au chef du village, en disant que Dom l'avait violée. L'homme a dit que c'était faux. On a fait la conciliation avec la fille, l'homme, le chef du village et quelques anciens. Un ancien a analysé la situation et a dit à la fille qu'elle avait dû rêver et que c'était un rêve de femme. La fille était fébrile, elle disait une chose et son contraire, elle pleurait. Elle disait que c'était vrai, puis que c'était faux. Quand on lui demandait ce qu'elle voulait, elle disait qu'elle réclamait 20 ou 30 000 riels. J'ai dit à la fille en parlant fort : « Alors, c'est vrai ou c'est pas vrai ? Si tu veux être claire, il faut te concentrer et être stricte. Si tu inventes, c'est inutile. »

J'ai dit à l'homme : « Il ne faut pas faire de bêtises avec une personne extérieure à notre famille. Il faut rester tranquille. Il faut garder l'affaire secrète pour éviter la honte. »

On a pas fait d'enquête. On a fait un papier de réconciliation, en écrivant que la plainte était fausse et qu'il ne fallait pas raconter des mensonges et faire d'autres plaintes. (...)

La fille est retournée dans son village (...) Elle n'avait pas honte parce qu'elle venait d'un autre village. (...) Si la fille avait été originaire de notre village, on en aurait discuté avec sa famille. On aurait parlé dans la famille afin d'établir une compensation en argent qui aurait arrangé les deux côtés.»

M. Puen, 68 ans, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

L'affaire qui n'est pas jugée importante par le chef de village ou qui s'avère difficile à résoudre, est mise à l'écart.

« Les querelles conjugales, depuis 98, je n'en ai vu que deux cas. Ce sont les femmes qui sont venues se plaindre. Dans les deux cas, je n'ai pas voulu faire de réunion de conciliation. J'ai dit qu'il n'y avait pas de preuves. Il faut des preuves. S'il n'y a pas de preuves, je ne me déplace pas. Il y a beaucoup d'histoires de femmes jalouses. Elles disent que leur mari a des maîtresses et qu'il faut que je vienne pour parler et faire peur au mari. S'il n'y a pas de preuves, je ne me déplace pas. Je dis : « Si tu me dis que ton mari va chez une autre femme, il faut des preuves. Si je n'ai rien entendu, si je ne suis au courant de rien, je ne peux rien dire. C'est mieux quand on s'éduque soi-même et qu'on s'occupe de ces histoires tout seul. C'est honteux de parler de ces histoires devant les autres, les vieux et les moines. On ne veut pas trop savoir. Quand le mari boit et rentre à la maison, si on entend rien, c'est qu'il n'y a pas de problème. »

M. Mon, 54 ans, chef de village, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, Province de Kampot (village nouveau).

«Les gens ne répondent pas toujours aux convocations. On fait la recherche. On peut rencontrer l'accusé chez lui et lui demander sa version des faits et tenter d'arranger l'histoire avec lui. Si la plainte a aussi été déposée au tribunal, on laisse le tribunal s'en charger. S'il n'est pas possible de trouver l'accusé, on demande au plaignant de retirer sa plainte.»

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef adjoint de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

Ne pas soulever le problème par crainte de la rancune:

« Un cochon a mangé des plants de manioc. Le propriétaire du champ a demandé 5000 riels par plant de manioc détruit. Je lui ai dit : « C'est le cochon de votre voisin, c'est le hasard qui fait que vous habitez l'un à côté de l'autre. Si vous avez des problèmes dans votre vie, seuls les voisins pourront vous aider. Il ne faut pas faire d'histoires avec eux. » J'essaie de dire aux gens de se calmer et je leur donne des conseils pour qu'ils ne recommencent plus. Je dis que de demander à rembourser les plants de manioc ça n'est

pas bien. Dans le futur, il pourrait y avoir de la rancune et le voisin ne vous aidera pas. Si les deux personnes veulent continuer à bien s'entendre, il faut se résigner à la perte des plants. »

M. Mon, 54 ans, chef de village, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

Etouffer l'affaire pour garder de bonnes relations avec les voisins en cas de besoins ultérieurs.

« Je dis : « C'est un petit problème, il ne faut pas briser l'amitié. S'il y a un incendie dans la maison, seuls les voisins peuvent aider. Les autres sont trop loin . Quand on est malade, c'est pareil. On a besoin des voisins. Il ne faut pas se quereller avec eux. »

M. Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay, Province de Kandal.

Prendre appui sur la tradition et préconiser l'effacement, la résignation.

Le vieux fond traditionnel et religieux imprègne profondément les actes de la vie quotidienne. Cependant, plutôt qu'un savoir réellement codifié, il s'agit ici de reproduire des comportements, des gestes et des paroles qu'on range sous le terme de « tradition » *tam pi daem, propeynih*. On entend souvent « on fait comme ça parce que c'est la tradition » pour expliquer ou justifier des actes sans réellement pouvoir en référer à un règlement ou à un code précis.

Lors des réunions de conciliation, on relève des allusions à des proverbes et à des principes religieux bouddhistes. Lors de l'enquête, nous avons relevé que les références à la tradition tournaient essentiellement autour de la doctrine karmique de rétribution des actes (celui qui a des problèmes aujourd'hui le doit aux actes de sa vie antérieure et doit s'y résigner – les actes d'aujourd'hui conditionnent la prochaine incarnation) et au respect des comportements adéquats dont on retient essentiellement l'attitude effacée et calme.

Quand on évoque la justice, un proverbe revient continuellement : « Nous sommes comme le grain de riz dans le moulin à décortiquer, qui écrase par le haut et par le bas. » Si un « petit » a un problème avec la justice, il sera moulu de tous bords.

La référence à la tradition est particulièrement utilisée dans les cas de conflits conjugaux. La pression exercée sur le plaignant pour éviter la séparation du couple est importante. Les femmes qui sont battues par leur mari doivent souvent plier, et se résigner sans grand espoir. Une conciliation entreprise à l'échelon local leur permet rarement d'échapper à un mariage difficile en obtenant le divorce.

Les principes bouddhiques, qui prônent le détachement et la non-violence, ainsi que la théorie karmique, sont ici traduits par la résignation quasi-inévitable à un sort difficile, admis comme le résultat d'actes passés et par l'adoption d'une attitude calme pour préparer une prochaine incarnation .

Ainsi, un mauvais mariage est le résultat d'un mauvais karma. D'après la tradition, un mariage qui ne marche pas est le fait de la femme.

« Je dis à la femme : « Ta vie est le résultat d'une vie antérieure. Si quelqu'un était plus pauvre que toi avant, et que maintenant il est plus riche, c'est le résultat des bonnes ou des mauvaises actions. Il faut se résigner. » En cas de divorce, la femme aura une existence difficile en tant que femme seule. D'après la tradition, quand il y a une femme seule, on pense toujours que la faute vient d'elle. Un homme pourra se remarier plus facilement. On ne dit pas que la faute vient de l'homme. A propos des femmes seules, on dit qu'elles ont été abandonnées par leur mari parce qu'elles n'étaient bonnes à rien. On recommande toujours aux hommes de ne pas épouser une femme qui a déjà été mariée. Elle n'a pas de valeur. Elle n'a pas su tenir son couple. Même si c'est la faute de l'homme, qu'il boive et qu'il batte sa femme, on ne dit rien contre lui. Il peut se remarier si sa femme signe une lettre qui l'y autorise, même sans papier de divorce. C'est comme ça. » M. Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay, Province de Kandal.

On prévient les conflits futurs en évoquant le résultat des mauvais actes sur la prochaine incarnation.

« Quand deux personnes se disputent, il faut que l'une des deux personnes se calme, soit tolérante et se résigne. Le feu de la colère s'éteint et c'est la paix à nouveau. J'essaie aussi d'aborder la question de la rétribution karmique des actes. Je dis : « Si vous avez des problèmes dans votre vie antérieure, voici les résultats. Si vous êtes en colère maintenant, si vous voulez vous venger, vous en récolterez les conséquences dans une prochaine vie. Vous devez regarder en arrière et vous rappeler les conseils des ancêtres. Vous devez être une famille exemplaire qui ne fait pas de problèmes, et les autres vous respecteront. »

M. San, 70 ans, maître de cérémonie, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

La tradition et la référence au *karma* auraient cependant moins d'effets sur la population de Phnom Penh.

« Les gens de la campagne et les gens de plus de 40 ans font référence au *karma*. Ils disent que les conditions de la vie actuelle sont la conséquence des actes passés. Mais, les jeunes ne considèrent pas le *karma*. Ils ne vont pas à la pagode. De leur vie quotidienne, ils disent plutôt qu'ils n'ont pas de chance, ou qu'ils ont mal joué avec les gens haut placés. (...) Par exemple, ils disent qu'ils n'ont pas payé de filles (prostituées) aux chefs pour avoir leurs faveurs.

Même parmi les gens plus âgés, il y a des gens qui ne croient pas en l'enseignement du Bouddha. Ils vont à la pagode pour la fête des morts *chum ben*, davantage pour se montrer et entretenir leur prestige en donnant de l'argent à la pagode que parce qu'ils croient vraiment. S'ils ne viennent pas à la pagode, les voisins répandent des rumeurs. D'où vient-il ? Est-ce-qu'il suit la religion chrétienne ? Maintenant, au fur et à mesure que les connaissances augmentent, la croyance baisse. »

M. Soy, 48 ans, Phnom Penh.

D'après la tradition, nous avons souvent relevé que le fait de battre sa femme n'est pas considéré comme grave si « la femme ne saigne pas de la tête ». Dans le cas qui suit, l'affaire porte davantage sur un manque de respect envers une personne âgée (lever la main sur son beau-père) que le fait d'avoir très fortement battu sa femme.

« Nhiel est allé boire. Il est rentré chez lui. Il a frappé sa femme et lui a cassé le bras. Son beau-père a voulu intervenir. Nhiel a attrapé un bâton et a voulu frapper le beau-père. Les voisins sont intervenus pour le retenir. Nhiel était encore plus en colère. Il voulait détruire la maison et il a tapé sur les murs. Il a pris le bœuf du beau-père et est parti. Le beau-père m'a demandé d'intervenir pour récupérer les bœufs. J'ai rencontré Nhiel et je lui ai dit de rendre les bœufs parce que c'était le temps des labours. Je lui ai dit de ne pas détruire la maison, et de revenir vivre avec sa femme parce qu'ils ont sept enfants. Nhiel n'a rien voulu entendre. J'ai dit au beau-père que comme il ne s'entendait pas avec le gendre, le mieux était qu'il quitte lui-même la maison. Les beaux-parents ont accepté et ont décidé de donner leur maison à leur fille et d'en construire une petite pour eux à côté. Ils n'ont pris qu'une paire de bœufs et ont laissé les deux autres à leur fille. J'ai demandé à Nhiel de demander pardon à son beau-père (...) pour avoir osé lever la main sur lui (...) La femme a accepté ces propositions. Elle était très contente que son mari ait demandé pardon à son père. (...)

L'offense faite au beau-père est plus grave que celle de frapper sa femme. On doit être reconnaissant envers ses parents et beaux-parents, car les parents se sont donnés beaucoup de mal pour élever les enfants. (...) Frapper sa femme, c'est pas bien, mais c'est la femme, et ça reste dans la famille. » M. Sombat, 61 ans, Chef de village, Commune d'Angkol, Krong Kep.

L'explication de la femme battue.

« Mon mari avait bu. Il est rentré à la maison et je lui ai dit que je n'étais pas contente parce qu'il avait prêté une paire de bœufs sans mon autorisation.(...) Les bœufs appartiennent à mes parents. J'ai dit que j'avais promis de prêter les bœufs à quelqu'un d'autre. La dispute a augmenté et on s'est battus et mes parents sont intervenus pour nous séparer. Mon frère est allé porter plainte au chef de village qui est venu avec le chef adjoint. Le chef du village a dit qu'il fallait qu'on arrête de se disputer. Comme c'est mon mari qui avait causé des violences, c'est moi qui ai parlé en premier. J'ai dit que la faiblesse de la femme, c'est de ne pas avoir la force physique pour se venger de l'homme. La seule force de la femme, c'est d'injurier l'homme. Je n'ai pas la force de l'homme et j'ai un bébé, je ne peux pas battre mon mari. J'ai dit que mon mari voulait divorcer mais pas moi. J'ai trop d'enfants à élever. Certains vont à l'école. C'est mieux de faire la lettre de promesse. Sur la lettre, on a écrit que si mon mari se promenait beaucoup, la femme aurait le droit de faire des reproches mais pas d'injurier le mari. Si la femme n'injurie pas le mari, le mari n'est pas violent et on peut se réconcilier. On a aussi écrit que si , pendant la dispute, le mari frappait sa femme, on s'en référerait à la lettre de promesse pour envoyer le mari au poste de police du quartier. Mon mari a fait la promesse de ne plus recommencer. J'essaie de me calmer et de me résigner et de voir s'il respecte la lettre de promesse. Je ne veux pas que l'affaire grossisse parce que j'ai des enfants à élever et j'ai besoin d'un mari. S'il ne me respecte pas, j'avertirai le chef de village. (...) Au Cambodge, les femmes travaillent autant que les hommes aux champs, mais en plus, elles ont les travaux de la maison et les enfants. Elles devraient avoir les mêmes droits et même plus de droits que les hommes. J'ai entendu à la radio que les femmes avaient plus de droits que les hommes. »

Mme Kong, 39 ans, Commune d'Angkol, Krong Kep.

Dans les cas de conflits de couples, le discours de la tradition ne profite pas à l'épouse en situation conjugale difficile.

« Quand je fais une conciliation, je tiens compte de la tradition qui définit les critères d'une bonne épouse qui sont : la compassion et la tolérance. Je dis à la femme qu'elle doit supporter sa vie et se résigner. »

M. Sarin , 59 ans, Chef d'une association locale de micro crédit et de développement rural, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Ici, la mère d'une fille qui veut divorcer reconnaît que la pratique du chef de village, qui consiste à faire pression sur le couple pour l'empêcher de divorcer, est bonne.

« Ma fille est jeune. Elle s'est mariée à un homme paresseux. Un jour, ils se sont disputés et ma fille a insulté les parents de son mari. Il était très en colère. Je disais à son mari qu'il fallait attendre, qu'elle apprendrait petit à petit à vivre avec lui, qu'elle était jeune et trop exigeante, qu'elle devait être tolérante. Ma fille était en colère quand son mari allait jouer au volley ou au billard en dehors des heures de travail. Le mari ne voulait pas divorcer, puis, ses parents sont venus et ont dit que ma fille les avaient insultés et qu'elle disait partout que son mari était paresseux. On est allés tous ensemble voir le chef de village. J'étais mécontente parce que ma fille s'était mariée trois mois plus tôt et que j'avais dépensé un million de riels pour la cérémonie de mariage. (...) Le chef de village a organisé la réunion de conciliation avec l'adjoint du chef de village chargé de la sécurité, et ta Chum, qui est un homme influent du village. L'adjoint du chef a demandé au garçon de raconter l'histoire puis, il a demandé à ma fille de parler. Nous, les parents, nous n'avions pas le droit de parler. Le chef du village et le chef adjoint ont dit qu'il ne fallait pas divorcer. Ils ont ensuite laissé une semaine de réflexion aux époux. Au début, le mari de ma fille ne voulait pas divorcer, puis il a accepté. Selon moi, la justice est très bonne ici. Le rôle des autorités, c'est de ne pas briser le mariage, alors ils font pression pour intimider les époux. Mais, si les deux veulent divorcer, ils acceptent. »

Mme Chhem, 48 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

4. L'arrangement à l'amiable.

La technique de la conciliation joue pleinement son rôle de « rendre facile une situation compliquée » et est très appréciée lorsqu'elle permet un arrangement à l'amiable entre les deux parties. Chacun fait un pas vers l'autre, en vue d'un accord où aucun ne perd ni ne gagne. Personne ne perd la face et l'équilibre est rétabli. Il peut s'agir d'un arrangement sur des attitudes à changer (ex : le mari s'engage à ne plus frapper sa femme et la femme promet de ne plus se promener) ou sur le règlement d'une compensation financière (ex : celui qui a causé l'accident, celui qui a blessé ou qui a tué, donne une somme d'argent négociée à l'autre).

Le compromis

« On a la compétence de faire la conciliation, pas de juger. On ne peut juger qu'au tribunal. J'écoute une partie et puis l'autre partie et j'essaie de les faire aller l'une vers l'autre. Je ne privilégie ni l'une ni l'autre. Dans la conciliation, les deux doivent donner quelque chose. Si un animal a mangé des plantations, on ne demande pas la somme totale perdue, on demande un peu moins (...). C'est pour faire la solidarité. »

M. Cheal, 51 ans, Chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Ici, on peut régler facilement les problèmes de limites de terrains. En 1994, on a distribué des parcelles de 30 mètres par 500 mètres. Quand il y a un litige, on peut facilement rétablir les limites en mesurant les terres. Si celui qui a pris la terre de l'autre, l'a défrichée, on demande au premier propriétaire de la terre de payer une compensation pour le défrichage. Si le propriétaire n'a pas d'argent, il peut demander l'équivalent de terre non défrichée sur le terrain de l'autre. Chacun récupère une partie. »

M. Chhum, 54 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Un divorce arrangé par un chef de village alors que les deux conjoints s'accordent à vouloir se séparer.

« Lom est une femme dépensière. Elle ne garde jamais l'argent. Les parents de son mari veulent qu'il divorce de cette femme. (...) L'homme le veut aussi. Moi, je ne veux pas qu'ils divorcent et je dis : « Vous êtes déjà mariés, vous avez des enfants ». Puis Lom a dit qu'elle voulait aussi divorcer. On a fait une lettre qui reconnaît que le mari et la femme acceptent de divorcer et on a fait le partage des biens. Ce qui appartenait à l'un et à l'autre avant le mariage revient à chacun et ce qui a été acquis en commun est partagé en deux. S'ils ont acheté une paire de bœufs, chacun a un bœuf. On partage le riz en deux. S'il y a des enfants, l'aîné reste avec le père et le cadet avec la mère. Les petits restent avec la mère. Souvent, si la femme veut garder la maison, on tend à la privilégier. Si le mari n'accepte pas, la maison est démontée et chacun récupère la moitié du bois. »

M. Savet, 55 ans Chef du village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Dans les cas de conflits fonciers, la tradition apporte une aide conséquente dans la résolution des petits conflits de limites de terres, de propriété d'arbres fruitiers, ou d'écoulement de l'eau. Dans les cas de conflits fonciers plus importants et qui concernent la propriété de terrains, la tradition (terre des ancêtres, exploitation, héritage) se mêle ou s'estompe au profit de la Loi (surtout dans les lieux où il y a eu des distributions), ou tout au moins de ce qu'on en sait.

« L'ensemble du terrain appartenait à Ta Mao, il y a très longtemps. Le terrain est maintenant divisé entre tous les enfants et les petits enfants de Ta Mao. Ils habitent les uns à côté des autres. (...) En 1979, les gens sont revenus habiter ici et ont repris les terrains des ancêtres. En 1983, la grand-mère Yiey Yin (qui n'avait pas de terrain ici avant 1975) qui était la deuxième femme de quelqu'un d'ici, a demandé à s'installer sur une partie du terrain de sa nièce. La nièce a donné l'autorisation. Puis, Yiey Yin a

laissé son petit-fils s'installer sur le terrain à côté d'elle. Maintenant, la nièce veut récupérer une partie du terrain pour agrandir sa maison. Yiey Yin ne veut pas. Elle dit que c'est son terrain. On a fait une réunion de conciliation avec toute la famille. La famille a dit que la grand-mère devait rendre une partie du terrain. Ils ont crié sur la grand-mère et elle est partie fâchée. J'ai écouté. La famille avait raison, (...). J'ai dit que d'après la Loi, la terre appartenait à celui qui l'occupait à partir de 1979. Ca devrait donc être la grand-mère. Mais ici, ils sont tous frères sur cette terre et ils se connaissent bien, alors, c'est mieux de se respecter, d'être solidaires et de faire selon la tradition. La grand-mère doit redonner le morceau de terrain à la nièce. (...) Ici, c'est un village ancien, on fait d'après la tradition, on préfère faire d'après la Loi des ancêtres. Tout le monde comprend. Si on fait d'après la Loi sur une histoire comme ça, les gens ne comprendraient pas. On ne peut pas faire comme ça. Il faut rester solidaires. »

M. Cheal, 51 ans, Chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

La Loi coutumière aide à la résolution d'un problème d'irrigation

« Les problèmes de terre concernent surtout des histoires de limites, des problèmes de voisinage. Quand on refait les diguettes, parfois, certains les déplacent un peu à leur avantage, ou les abîment. C'est parfois involontaire. Je vais sur le terrain vérifier et on tend une corde pour remettre la diguette droite. Ainsi, en saison des pluies, il y a des problèmes avec l'eau des rizières qui est retenue par les diguettes. On applique la Loi traditionnelle. Le propriétaire de la rizière du haut (de l'amont) est propriétaire de la diguette du bas et peut l'ouvrir quand il veut pour évacuer l'eau de sa rizière. Il peut aussi évacuer l'eau sur le côté. Si les propriétaires des rizières du bas et du côté ne sont pas d'accord, il y a querelle. On doit respecter la Loi traditionnelle qui dit qu'il faut suivre le sens de l'écoulement de l'eau. »

M. Saveth, 50 ans, Chef de village, Commune de Svay Kravan, District de Chbar Mon, Province de Kompong Speu.

Exemple d'une réunion de conciliation entre le chef de village, le chef de groupe, et un groupe à propos d'un problème foncier.

« Il y avait une route droite, il y a longtemps. Le terrain appartenait au vieux couple Yi et Huen. Comme la route était boueuse, ils ont fait une boucle sur la terre à côté de la route en demandant l'autorisation au propriétaire. Aujourd'hui, la fille du propriétaire veut récupérer le terrain et demande que le tracé ancien de la route soit repris. Les vieux Yi et Heun demandent une compensation financière de 100 000 riels pour autoriser à reprendre l'ancien tracé qui passe devant leur maison et coupe maintenant leur champs en deux. (...) Quand le problème a commencé, j'ai fait une réunion avec tous les habitants du groupe (qui sont tous issus d'une seule et grande famille) qui empruntaient cette route. Ils ont dit qu'ils étaient d'accord pour reprendre le tracé ancien parce qu'il est droit. J'ai demandé une cotisation de 10 000 riels à chacune des 14 familles. Les gens étaient plutôt d'accord pour donner 5000 riels. J'ai dit à la femme qui voulait récupérer son terrain de faire un effort supplémentaire et de donner 20 000 riels. Elle a accepté. Le problème est venu de la troisième famille sur la route, du fils de Yi et de Huen qui réclame lui aussi 100 000 riels pour que la route passe devant chez lui. Je lui ai dit que son cas était différent et qu'on ne donnait de l'argent qu'à ses parents parce qu'ils étaient vieux et pauvres, et qu'il fallait les aider. J'ai demandé à la grand-mère de partager avec son fils, mais elle n'a pas voulu. Pour le moment, l'affaire est arrêtée. Le chef du village a fait deux réunions de conciliation mais sans résultat. On attend. »

M. Savoeun, 41 ans, Chef de groupe, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

A cet instant de l'entretien, une femme vient et dit que le chef du village demande au chef du groupe de venir l'aider à faire la conciliation au sujet précisément de cette histoire. Nous nous rendons sur le lieu du conflit. Une vingtaine de personnes sont assises dans un champ autour du

chef du village qui écrit le compte-rendu de la réunion de conciliation, apparemment déjà bien engagée. Le chef du village tient rapidement au courant le chef de groupe de l'avancement de l'affaire. La discussion tourne maintenant autour de la somme que chaque famille doit payer à la grand-mère. L'ambiance est familiale et joviale. Elle oscille entre plaisanterie et colère simulée. Les femmes jouent, lancent des bons mots que reprennent les hommes. Elles apostrophent le chef de groupe et lui disent qu'il va les mettre toutes nues si elle doivent payer. Le chef de groupe prend fermement la parole et présente des arguments pour inciter les familles à payer. Il dit d'un geste théâtral, qu'il donne 10 000 riels. Le chef du village inscrit son nom et la somme sur la lettre de promesse. D'autres disent qu'ils donnent 5000 riels, et le chef du village inscrit également leur nom et la somme. Une femme n'est pas contente et dit qu'elle ne veut pas payer pour une route qu'elle empruntait avant, sans payer. Le chef de groupe lui dit : « Tu as beaucoup de rizières, vends donc 5kg de riz. » Tout le monde rit. Une grand-mère dit au chef de groupe de marquer sur le papier que, seuls ceux qui ont payé pourront emprunter la route. Le chef de groupe dit au fils de Yi et de Huen que ce n'est pas un don d'argent au vieux couple, mais que l'argent réuni servira à leur payer une fête à la pagode. A ce titre, il ne peut réclamer lui aussi de l'argent. Bon gré, mal gré, le fils finit par accepter de ne pas demander d'argent. Le chef de groupe dit qu'il faut agir par compassion pour le vieux couple, qu'avec l'argent, les 14 familles vont organiser une belle fête. Toutes les familles présentes finissent par accepter. Le chef du village a aussi inscrit les noms des familles absentes et la somme de 5 000 riels face à leur nom. Un accord est trouvé et la discussion dévie sur d'autres sujets, comme le prix de certaines espèces de poissons. Le chef de groupe annonce que le lendemain, tous ensemble iront au monastère¹⁴⁶ en signe de solidarité, et que chacun doit préparer un repas à emporter et des offrandes pour les moines. Pendant ce temps, le chef du village fait signer une lettre de promesse à la grand-mère : Celle-ci s'engage à renoncer à toute revendication sur la terre de la route. Puis, le chef du village et le chef de groupe font poser des piquets qui délimitent l'emplacement de la future route, et disent à quelques hommes de venir le lendemain matin faire la route. C'est le chef de groupe qui a mené les discussions. Le chef de village s'est chargé d'écrire sur une lettre de promesse, les noms des personnes qui participent au financement de la route. Il a également rédigé une lettre de promesse dans laquelle le couple âgé reconnaît donner la terre en contrepartie de la somme d'argent et promet de ne plus la revendiquer.

Autre exemple : une proposition de conciliation faite par le chef du village, de couper le problème en deux et qui n'a pas satisfait Tith qui s'en remet pourtant à la décision du chef.

« Il y a une mare entre deux rizières distantes de quelques dizaines de mètres. Tith et Yu sont propriétaires des rizières. Chacun a voulu étendre son terrain et a réclamé la propriété sur la mare. (...) Avant, la mare n'appartenait à personne. J'ai proposé de couper la mare en deux pour que chacun en ait une partie. Aucun des deux n'a voulu. Alors j'ai dit que la mare serait une mare publique. A vouloir s'entêter, les deux ont perdu la mare. »

M. Khal, 49 ans, chef de village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Réponse de Tith :

« L'histoire n'est pas encore résolue. Je ne suis pas satisfait de la proposition du chef de village. Il y avait un terrain libre entre ma rizière et celle de Yu. J'ai défriché le terrain jusqu'à la mare. Yu est allé porter plainte au chef du village puis à la commune. J'ai défriché cette terre en 79, elle m'appartient. Au début, j'étais d'accord pour en donner une partie, mais Yu est tellement arrogant que j'ai décidé que non. Il a dit que je n'avais pas le droit de continuer à faire la rizière sur cette terre. La résolution du chef du village c'est de partager la terre en deux. Je ne suis pas d'accord. Au bureau du quartier, ils ont dit la même chose. J'ai refusé. Yu a dit qu'il était d'accord pour laisser la terre comme

¹⁴⁶ Une troupe de théâtre ambulant s'y produit le soir

terre publique. J'ai voulu planter des arbres autour de la mare mais Yu l'a interdit. Il a vendu sa terre à un policier, puis a dit que la terre vers la mare était publique. Je ne suis pas content de la résolution du chef du village mais je ne veux pas que l'affaire grossisse et crée encore plus de problèmes. J'accepte donc. Je ne veux pas être fâché avec Yu.(...) Je considère que le chef du village est bon. On le considère comme notre père à tous, un père qui surveille ses petits enfants.(...) Je suis déçu de la résolution de cette affaire. J'ai défriché la terre, j'y ai travaillé mais on m'a dit de partager. Mais bon, j'accepte la proposition du chef du village et du chef de quartier. »
M. Tith, 47 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Réponse de Yu

«Tith a voulu avancer sa rizière vers la mienne. Il voulait prendre toute la terre. Il a défriché la terre. J'ai voulu mettre des poteaux pour montrer les limites de mon terrain. Tith a dit que je n'avais pas le droit de prendre un terrain sans le défricher. J'ai dit que je prenais autant de terre libre que lui. (...) Il voulait prendre toute la mare et planter des arbres. J'ai dit que la mare m'appartenait parce que mon grand-père l'utilisait. On est allés voir le chef du village qui a proposé de couper la mare en deux. Je voulais toute la mare de mon grand-père. Finalement, le chef de village a dit que c'était une terre publique et que tout le monde pouvait aller à la mare. Je l'écoute. »
M. Tith, 53 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

L'arrangement financier.

Nombre d'affaires sont ainsi arrangées par une négociation financière. Ceci concerne surtout des cas d'accidents routiers, des biens détruits involontairement, des problèmes entre personnes, mais également des cas pénaux.

« Beaucoup de cas pénaux sont résolus avec de l'argent. L'agresseur doit aider la victime ou sa famille. Les gens préfèrent que l'agresseur donne de l'argent plutôt qu'il ne soit mis en prison, surtout dans les cas involontaires comme les accidents. Par exemple, si une personne meurt dans un accident, sa famille va réclamer de l'argent au conducteur qui en réchappe, même s'il n'est pas responsable. On regarde moins qui était en tort, et qui avait raison. C'est celui qui a causé la mort, même involontairement, qui donne de l'argent à la famille du mort, même si c'est celui qui est mort qui était fautif.

Par exemple, un taxi a embouti un camion. Le chauffeur de taxi est mort. Le chauffeur du camion demande à la famille du chauffeur de taxi de payer les dégâts sur son camion. Nous, on essaie de réduire la somme qu'il demande pour ne pas trop charger la famille en deuil. Ça, c'est la conciliation. On aide les deux parties à se parler et à faire des demandes acceptables pour l'autre partie. »

M. Lem, 50 ans, Chef de quartier, Quartier de Boeng Reang, district Doun Penh, Phnom Penh.

Les policiers jouent ici le rôle de médiateurs lors d'un marchandage financier. En récompense de leurs bons services, ils récupèrent un pourcentage de la somme négociée, ce qui n'ira pas sans créer des conflits internes ultérieurs.

«Un chauffeur de moto-remorque est entré en collision avec un taxi. Il est mort. C'est la faute du chauffeur de moto-remorque. La femme du chauffeur de moto-remorque a demandé à la police d'intervenir pour réclamer 5000 US dollars au chauffeur de taxi en compensation de la mort de son mari. La femme est enceinte et elle n'a plus de source de revenus. Avec mon groupe de policiers, on a joué le rôle d'intermédiaires dans les discussions financières, allant d'un côté et de l'autre, jusqu'à trouver un accord mutuel. On a présenté la requête de la femme au chauffeur de taxi. Il a dit que c'était une trop grosse somme. On a discuté avec la femme en lui expliquant qu'elle devait réduire le

montant de sa demande d'argent. Après trois ou quatre jours de discussions avec l'un et l'autre, les deux parties se sont accordées sur la somme de 520 US dollars. Le chauffeur de taxi a aussi donné 50 US dollars au chef de l'unité de la police pour avoir aidé. Ça correspond en principe à 10 % de la somme négociée. D'après l'habitude, le chef de l'unité de police doit ensuite répartir la somme entre les 15 membres de son équipe et déposer 40 % de la somme dans la caisse noire. Cet argent sert en cas de problème au sein de l'unité de police : maladies, funérailles. Si la somme n'est pas dépensée dans l'année, elle est redistribuée comme bonus aux policiers. Mais, certains policiers cachent le montant des sommes qu'ils récupèrent avec les amendes, et en gardent une partie pour eux. Quand d'autres policiers sont au courant de la somme qui a été perçue, et qu'il y a une différence avec celle déposée à la caisse noire, il y a des querelles au poste de police. C'est fréquent. »
M. Leng, 38 ans, policier, Phnom Penh.

Compensation financière pour des plantations mangées par des animaux.

« Il y a des problèmes d'animaux qui mangent les arbres fruitiers. Quand un porc ou une vache fait des dégâts, on essaie de s'arranger avec le propriétaire de l'animal. Si les dégâts sont peu importants, on ne dit rien ou on le prévient juste de faire attention à sa bête. Si les dégâts sont importants, on demande une compensation financière. Pour un plant de manguier, on demande 5000 riels, un dollar pour un cocotier, 5000 riels pour un arbre à litchi. On ne compte pas les bananiers, il y en a beaucoup. Il y a querelle si les deux personnes ne sont pas d'accord sur le montant de la somme à payer ou si l'un des deux ment. On va alors voir le chef de groupe. Il dit aux deux personnes de se taire, demande aux témoins de dire la vérité, et propose soit d'oublier, soit de définir une compensation juste. Si le propriétaire des plantations abîmées n'est pas content, il va voir le chef de village. (...) le rôle du chef de groupe c'est de bien gouverner son territoire. S'il ne peut pas régler les histoires, l'affaire monte. En principe, il préfère gérer l'affaire à son niveau pour ne pas qu'on lui dise qu'il ne sait pas gérer ses gens. »
Mme Chek, 22 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Un cas de viol peut être réglé financièrement.

« Si une fille est violée, en principe, elle ne dit rien car elle a honte. Si elle était vierge, elle sait qu'elle aura du mal à trouver un mari ensuite. Aucun homme ne voudra d'elle. Mais, on peut faire des transactions secrètes avec celui qui a violé. Il paie une compensation financière à la famille de la fille. (...) Si l'affaire est sue, le conciliateur peut essayer de marier la fille avec l'homme, s'il n'est déjà pas marié. C'est pour l'honneur de la fille. »
M. Pol, 62 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Un chef de village tente d'arranger une affaire en prenant en compte le devoir filial d'un père.

« Un homme a eu un fils d'un premier mariage. Après le divorce, l'enfant est resté chez sa grand-mère et le père est parti avec une autre femme en 1985. Quand le père est parti, l'autorité locale a établi que les terres du père appartenaient au fils et à la grand-mère. En 1986, le père est revenu. Il s'est installé chez la grand-mère et il battait le fils. Le fils est parti en 1988 rejoindre sa mère dans le village d'à côté. Récemment, le fils a eu un accident de moto. Il a heurté une autre moto et il a été arrêté par la police. La police lui a demandé de payer les dégâts de l'autre moto sous 5 jours. Il est allé demander de l'argent à son père qui n'a pas voulu lui en donner. Deux jours plus tard, le fils a porté plainte contre son père en réclamant sa part de terrain qui est de 17 kong (...) Le terrain fait 40 kong au total mais le reste appartient à la grand-mère sur la décision des autorités. J'ai convoqué le père pour qu'on résolve cette histoire. Je ne voulais pas faire intervenir la Loi mais je voulais plutôt tenir compte des sentiments entre le père et le fils et essayer de les réconcilier. J'ai dit au père qu'il était responsable

de son fils, qu'il avait fait cet enfant et qu'il devait en prendre soin. Le fils a demandé 200 000 riels au père. (...) On est arrivé à un accord. Le père a accepté de donner 180 000 riels le lendemain. Dans la lettre de promesse, on a écrit que, quand le père aurait donné l'argent, il pourrait récupérer la part de terrain de son fils. Il pourrait aussi récupérer la part de la grand-mère (décédée) s'il offrait une cérémonie funéraire à la pagode pour la grand-mère. C'était bien, c'était une bonne action. Le lendemain, le père a dit qu'il ne pouvait donner que 100 000 riels et qu'il voulait récupérer tout le terrain sans autre contrepartie. Le fils n'a pas accepté. Le père n'a pas voulu céder. On a envoyé l'affaire à la commune. La conciliation n'a pas marché parce que le père voulait tout récupérer. Des alliés du père l'ont incité à faire durer l'affaire pour pouvoir gagner. Le père a dit que je l'avais obligé à signer la lettre de promesse disant qu'il paierait 180 000 riels. Le chef de commune a dit comme moi. Il a dit que tout le monde avait le droit de chercher sa pitance et que si le père récupérait tout le terrain, le fils n'aurait rien à manger. Il a dit que le père devait donner de l'argent au fils et que celui-ci céderait ses droits sur la terre. (...)Le fils a beaucoup d'alliés qui l'aident. Maintenant, on attend la deuxième convocation du chef de commune. Il m'a dit qu'il voulait proposer un partage équitable, le fils aura 20 *kong* et le père 20 *kong*. Le fils pourra vendre son terrain pour payer les dégâts de la moto. »

M. Leak, 38 ans, Adjoint du chef de village chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Cette pratique de l'arrangement à l'amiable, avec contrepartie financière négociée est particulièrement appréciée. Le problème se résout par une solution tangible.

« C'est bien de faire la conciliation. Si la victime ne récupère pas tout l'argent qu'elle a perdu, c'est par solidarité et par tolérance. C'est grâce au talent de celui qui fait la conciliation que les deux récupèrent quelque chose. Une mauvaise conciliation, c'est quand l'un récupère tout, et l'autre rien. La victime doit aider celui qui lui a fait du tort. Par exemple, un chauffeur de camion percute une moto qui vaut 1000 USD. Le chauffeur du camion n'a pas beaucoup d'argent, il n'est que chauffeur. Il dit au propriétaire de la moto qu'il ne peut donner que 800 USD. Si la victime est d'accord, ils resteront amis ensuite.

Au tribunal, s'il y en a un qui perd, c'est plus difficile. Il aura honte. On ne va plus le respecter. »

M. Ton, 53 ans, ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

Les échecs des tentatives de conciliation des autorités locales seraient plus fréquents dans les zones à plus forte concentration de l'habitat, plus ouvertes vers le reste du pays, où les gens écoutent moins les chefs locaux.

« Pu Bo et Pu Huy sont sœurs. Pu Huy a eu la terre en 1979. Deux ans plus tard, l'autre sœur lui a demandé de s'installer sur un côté de sa terre. Pu Huy a construit une maison et a monté une échoppe pour vendre du café au marché. Les Khmers rouges ont tué le mari de Pu Huy en 1989 et les deux sœurs sont parties à Phnom Penh en 1990 parce qu'un cousin de Nouvelle Zélande avait acheté une maison où elles pouvaient s'installer. En 1993, Pu Bo est revenue ici. Maintenant, elle veut construire une maison sur la terre de Pu Huy mais sa sœur ne l'y autorise pas, ce qui crée la dispute. J'ai fait la conciliation et j'ai proposé des solutions et j'ai dit : « Vous êtes sœurs, il faut vous réconcilier. Cette histoire de terrain n'aura plus aucun intérêt quand vous serez mortes. Vous êtes sœurs et vous devez partager et vous réconcilier. Pour mieux profiter de la vie, c'est mieux si chacune a un terrain. Vous êtes femmes, vous êtes sœurs, vous êtes pareilles. Si vous vous disputez, c'est la honte. Les voisins parlent. » J'ai proposé que les sœurs se partagent le terrain et que Pu Bo donne un peu d'argent à Pu Huy pour payer le prix de sa maison. Pu Huy a déjà une maison à Phnom Penh, elle n'en a pas

besoin de deux. Elles n'ont pas voulu m'écouter. J'ai transmis l'affaire au District. »
Mme Khun, 53 ans, Adjointe au chef de quartier, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

La négociation financière qui lèse en partie la victime pour permettre à l'agresseur de rembourser à la mesure de ses possibilités, n'est cependant pas toujours admise.

« Pendant l'Etat du Cambodge, je savais résoudre les problèmes rapidement. Si quelqu'un frappait quelqu'un d'autre, je disais à la victime : « Quelle somme réclames-tu à ton agresseur ? » S'il disait 500 000 riels, je proposais 200 ou 300 000 et le jour de la conciliation, la somme était fixée à 200 000. Je faisais avancer les deux parties l'une vers l'autre et ça marchait. A l'époque, les gens disaient merci. Maintenant, les victimes demandent des sommes importantes et ne veulent pas toujours baisser. (...) Elles veulent récupérer la totalité de la somme qu'elles ont perdue et ne prennent pas en considération l'agresseur. Il y a moins de solidarité. »

M. Vannak, 53 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

5. Le favoritisme.

L'impartialité des autorités locales au profit d'alliés (gens de leur famille, du même bord politique, gens puissants par la fonction ou par la richesse) ainsi que leur incompétence à résoudre des conflits (tempérament doux, ignorance, peur) ont été fréquemment évoqués lors des entretiens notamment dans des zones urbaines et péri-urbaines ou le long des axes routiers où la population est plus éduquée, plus ouverte vers l'extérieur, et moins malléable que dans les endroits isolés.

Privilégier les alliés.

« Ici, le chef du village a une grande famille. On est tous liés plus ou moins au chef de famille Il y a très peu de gens qui viennent de l'extérieur. Le chef du village privilégie sa famille proche et ceux qui sont du même parti politique que lui. »

Mme Davuth, 51 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Il y a beaucoup d'injustices au village. Il y a des groupes avec des alliés. Par exemple, quand la Croix Rouge vient faire des dons, seuls les gens de la famille du chef de village et ses alliés sont sur la liste. (...) C'est pareil avec les organisations internationales. Quand elles demandent au chef du village de faire une liste des plus pauvres, il met les noms des gens de sa famille, des adjoints et des chefs de groupe. (...) Quand le chef du village doit gérer un conflit, il va faire plus pression sur les gens qui ne sont pas de son côté. (...) Il y a plusieurs groupes qui ont du pouvoir : ceux que le chef du village connaît bien, les groupes des partis politiques, les six familles riches et les fonctionnaires qui ont de bons postes.

J'ai peur de vous dire la réalité parce que si je parle, on dira que le gouvernement cambodgien n'est pas bien et alors, les étrangers ne donneront plus d'argent. On parle des Droits de l'Homme, mais il y a ceux qui ont des droits et ceux qui n'ont pas de droits. Ceux qui ont des droits, ont les droits d'abuser de ceux qui n'en ont pas. Ceux qui n'ont pas de droits sont ceux qui n'appartiennent à aucun groupe. »

M. Song, 60 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Un homme venu s'installer dans un village nouveau subit l'absence d'un protecteur.

« Il n'y a pas beaucoup de solidarité entre les gens. Je ne compte que sur moi-même et sur mes voisins si j'ai un problème. Avant de m'installer ici, je me suis dit que pour être en paix, je ne devais pas voir de problèmes. Si on m'agresse, je préfère ne rien dire et rester tranquille. Ici, les anciens Khmers rouges se connaissent. Moi, je n'ai pas d'alliés donc je préfère ne rien dire. Si on n'a pas les moyens de protester contre les agressions,

c'est mieux de ne rien dire, de rester calme, sinon, le pilon va me réduire en poudre. Je suis petit et je sais qu'il y a plus d'injustice que de justice. Le pouvoir est entre les mains des puissants (...) Le chef du village aime les gens puissants et ceux qui le flattent qu'ils soient ses anciens compagnons d'armes ou non. (...) Quand on veut s'attirer les faveurs de quelqu'un qui a du pouvoir, on lui rend des services, on va le voir et on lui montre qu'on l'admire. J'étais un des premiers nouveaux arrivés ici. Je n'ai pas flatté le chef du village. Quand j'ai demandé une terre, on ne me m'en a pas donné. Si on a des problèmes, il faut de l'argent et des relations. Pour avoir des relations, il faut flatter les gens importants. Si on ne flatte pas les gens de pouvoir, il vaut mieux éviter les problèmes. »

M. Rethy, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Les alliés politiques:

Les élections de 1993, suivies par celles de 1998, ont vu l'émergence de plusieurs partis politiques. Les autorités administratives qui sont affiliées au parti dominant ont alors perdu le monopole de leur pouvoir sur la population. Des personnalités émergent dans les villages et créent des petits noyaux de contre-pouvoir. Une partie de l'autorité des chefs locaux, basée sur la peur, s'estompe principalement dans les zones urbaines et celles proches de la ville et des voies de communication. Dans les endroits éloignés et isolés, le pouvoir des autorités locales sur la population reste toujours important.

« Ceux qui sont du côté politique du chef du village sont favorisés. Le chef de village n'est pas ouvertement contre les autres, mais il laisse pourrir les histoires. Il ne traite pas le problème, il fait comme s'il n'existait pas. S'il y a beaucoup de partis politiques maintenant, c'est parce les gens ne sont pas contents de la société actuelle. S'ils étaient contents, ils ne chercheraient pas ailleurs. (...) Avant, il y avait la justice au tribunal. Maintenant même si les textes de Lois sont bons, leur application n'est pas bonne. Désormais, il faut donner de l'argent partout et beaucoup, au tribunal, à l'hôpital. Ceux qui n'ont pas d'argent ne sont pas soignés, même s'ils sont sur le point de mourir. Quand les pauvres ont un problème, ils ne savent pas à qui s'adresser. Les gens des partis d'opposition se taisent, sinon les autorités locales pourraient leur faire des problèmes. »

M. Sarin, 59 ans, Chef d'une association locale de micro crédit et de développement rural, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les chefs de village, pour la plupart en place depuis 1979, ne voient pas d'un bon œil ce partage du pouvoir.

« Ici beaucoup de gens sont ignorants. Il y a de plus en plus de problèmes dans le village parce que les gens ne se respectent plus et n'ont plus peur. C'est depuis 1998, depuis les élections et la multiplication des partis. Quand on fait des réunions pour assurer la sécurité du village à cause des bandits, les gens partent au milieu de la réunion. Ils pensent qu'ils ont le droit de partir. Avant, il n'y avait qu'un seul parti politique, on allait tous dans le même sens. Maintenant, avec la multiplication des partis politiques, chacun a son idée et va dans son sens. Il y a un manque de respect et de solidarité. Avec la multiplication des partis politiques, il y a plusieurs groupes de gens. Pendant les réunions de villages, certains disent qu'ils ne sont pas contents. Ils disent aussi qu'ils ne sont pas satisfaits de mes méthodes de conciliation ainsi que de celles du chef de village. Les gens qui votent pour le parti politique adverse font confiance à leur représentant local pour résoudre leur problèmes. Ils ne viennent plus nous voir. Mais, quand le représentant local de l'autre parti politique fait la conciliation, il est injuste parce qu'il protège ses partisans. Ces personnes nous reprochent d'être impartiaux avec nos partisans, mais, ils font exactement la même chose de leur côté.»

M. Leak, 38 ans, Adjoint au Chef de village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Pendant l'Etat du Cambodge, les gens avaient peur de nous. Depuis qu'il y a la multiplication des partis politiques, c'est très compliqué. Quand on fait des réunions d'information comme, quand quelqu'un vient du bureau de l'agriculture de Kep pour nous donner un enseignement sur l'agriculture, ceux qui sont du côté des partis d'opposition ne viennent pas. S'ils viennent, ils font semblant d'écouter. » M. Savet, 55 ans, Chef de village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Un adjoint du chef de village s'avoue impuissant devant une situation nouvelle où il perd le monopole de la gestion des conflits locaux. Face à l'absence d'un règlement traditionnel précis, des nouveaux groupes d'alliés s'appuient sur la Loi pour asseoir leur pouvoir.

« Les réseaux politiques d'opposition s'appuient sur les anciens réseaux de propagande des Khmers rouges dans les villages. J'ai perdu la confiance des gens parce que je parle juste et droit et ça ne plaît pas à tout le monde. Une fois, un garçon de 17 ans a été arrêté parce qu'il avait volé un poulet. Il était du côté des gens de l'opposition. Leur chef a dit que d'après la Loi, on ne pouvait rien lui faire car il avait moins de 18 ans. Moi, j'ai dit qu'il fallait qu'il paie le poulet à celui qu'il avait volé. On n'a rien dit au garçon. J'étais en colère. Maintenant, les jeunes en dessous de 18 ans disent qu'ils ont des droits et que la Loi ne s'applique pas à eux. Ils disent qu'ils suivent d'autres personnes. Ils n'écoutent plus. J'en ai marre, j'aimerais bien arrêter. Les gens sont immoraux. Chacun voit la Loi de son côté. »

M. Leak, 38 ans, Adjoint au Chef de village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Dans une zone où la guerre a longtemps sévi, le chef de village n'entend plus entrer dans des débats politiques. L'installation de bureaux de partis politiques dans sa circonscription ne se fera qu'au prix de l'absence d'activisme.

« J'en ai marre de la guerre et des divisions entre les gens. Si les partis d'opposition viennent ici, ils peuvent s'installer s'ils ne créent pas d'agitation et s'ils ne font pas de propagande. Ceux qui font de l'agitation, je leur dis de partir. Ici, on ne demande qu'à vivre paisiblement, on ne veut pas avoir mal à la tête. »

M. Samon, 42 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

Alliances familiales ou de proximité : les témoins

Ceux qu'on appelle les témoins, *saksei* sont pour la plupart des gens de la famille ou des voisins alliés de l'une des parties qui viennent plaider sa cause et appuyer ses dires. Les témoins ne sont ainsi pas souvent neutres, et l'équilibre des forces entre les parties peut être influencé par leur présence.

Deux chefs de village disent écarter les témoins trop envahissants.

« (...) Avant la conciliation, j'ai essayé de mettre toutes les chances du côté de la deuxième femme. Je pensais que l'enfant de la première femme chercherait à abuser la deuxième femme en venant avec beaucoup de témoins qui l'appuient. J'avais vu qu'il essayait de constituer un groupe d'alliés. J'ai donc dit que la conciliation ne pourrait pas avoir lieu avec beaucoup de témoins et j'ai menacé de demander 10 000 riels par témoins. J'ai dit : « Si tu paies 10 000 riels, tu as le droit de parler. Si tu ne paies pas, tu ne parles pas » J'ai fait pression sur le fils pour qu'il ne demande pas aux témoins de venir et qu'il y ait la justice. Si je n'avais pas fait comme cela, la femme aurait perdu le terrain. Elle est très faible alors que le fils de la première femme a beaucoup d'alliés. La femme est seule et ne peut compter que sur les autorités pour l'aider. »

M. Leak, 38 ans, Adjoint au chef du village, chargé de la sécurité, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« (...) Il arrive que les gens soient très en colère. Ils crient et parfois se battent dans le bureau. Ils peuvent être à plusieurs si la famille et les témoins les accompagnent. Dans

ce cas, on leur dit de se taire et on met la famille et les témoins dehors. » M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef du quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

L'argent valeur refuge en cas de problème, devient de plus en plus un instrument du pouvoir qui différencie les paysans qui vivaient autrefois relativement sur un pied d'égalité. Il sert alors à asseoir son prestige, ainsi qu'à acheter des alliés et l'impunité.

« Avant, on était tous pareils, maintenant l'argent différencie les gens. L'argent remplace la solidarité. Si on n'a pas d'argent, on n'a pas d'amis. On ne se fait pas encore confiance entre nous. On ne parle pas encore de la paix totale. On attend, et on se dit que ça va repartir. On ne compte que sur soi-même et on pense à se préparer à des lendemains difficiles. C'est un équilibre instable. »

M. Veth, 57 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

« Avant, pendant le *Sangkum*, la Loi était stricte et tout le monde la craignait. Maintenant, les riches font tout ce qu'ils veulent. Ils savent qu'avec l'argent, ils pourront tout acheter. S'ils veulent que l'histoire s'arrange en leur faveur, ils remontent l'histoire toujours plus haut et les plus pauvres abandonnent. »

M. San, maître de cérémonie, 70 ans, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

« Si on porte plainte à la police, on donne entre cinq et dix dollars (US) pour que le policier s'occupe de notre problème (...) Il ne demande rien, mais on sait que si on ne donne pas, il ne fait rien. Si celui qui a causé un problème est riche, il peut donner encore plus d'argent, et le policier oublie l'histoire. »

M. Soy, 48 ans, habitant de Phnom Penh.

« On peut tout acheter. En principe, ce sont les mauvaises personnes qui paient des témoins pour être de leur côté. Par exemple, si des hommes se sont battus, l'agresseur a peur d'être puni, alors il paie des témoins qui vont le défendre. Souvent, ceux qui ont réellement vu ce qui s'est passé préfèrent ne pas intervenir et ne rien dire, de peur d'être accusés d'être partisans de quelqu'un. » Mme Saran, 46 ans, Ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

« Il y a des gens qui font toujours des conflits avec les autres, ils veulent récupérer de l'argent et se croient tout permis parce qu'ils ont déjà de l'argent et des appuis. On les appelle les *Kap chak*¹⁴⁷. Ceux qui ont de l'argent peuvent tout faire, on dit : « Celui qui a de l'argent, il peut acheter les fantômes pour faire marcher le moulin à décortiquer le riz ». Par exemple, j'ai un ami qui habite à côté d'un atelier de métallurgie. Tous les voisins se plaignent du bruit des scies à métaux parfois jusqu'à minuit. Mon ami est allé voir le chef de quartier mais ça n'a rien donné. Puis, il a parlé au chef de district et au chef du Bureau de l'Urbanisme à la mairie de Phnom Penh. Mon ami proposait un arrangement. L'artisan en métallurgie pourrait travailler pendant les heures de bureau, de 7 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le propriétaire de l'atelier a refusé et, comme il est riche, il a payé tous les niveaux de l'administration pour pouvoir continuer à travailler. La situation est bloquée. Mon ami et les voisins n'ont rien pu faire. Le propriétaire de l'atelier leur a dit que s'ils n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à déménager. »

M. Leng, 38 ans, policier, Phnom Penh.

6. La mise en retrait du conciliateur : la peur, le manque de compétences et de motivation
Les chefs de villages sont souvent peu éduqués, et peu formés pour gérer les conflits. Certains ont peur de se créer des inimitiés avec des gens puissants. D'autres ne sont plus motivés pour remplir leur fonction. La solution de mise en retrait est alors souvent adoptée

¹⁴⁷ *Kap* : Couper *Chak* : percer

« Le chef de village ne peut résoudre que des petits problèmes. S'il ne peut pas gérer les problèmes, il les écrase et il dit qu'il ne veut pas en parler. C'est parce qu'il ne sait pas comment faire et qu'il a peur de mécontenter les gens. Il ne veut pas que les problèmes deviennent importants. Si quelqu'un met de l'huile sur le feu, si quelqu'un a vu quelque chose d'important, il lui dit de ne rien dire et de ne rien faire. Souvent, on abandonne l'histoire. Si on s'adresse plus haut, on doit donner de l'argent pour que les autorités s'intéressent à notre cas.»

Mme Hieng, 77 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Je transmets la moitié des cas au chef de quartier. C'est difficile de résoudre les conflits. Les gens ne comprennent pas bien la Loi. C'est difficile de leur faire comprendre. Si j'insiste pour leur faire comprendre, ils seront mécontents avec moi. »

M. Savet, 55 ans, Chef de village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Un chef de village n'est pas très respecté, ni consulté par la population, car on dit de lui qu'il est trop doux *slot*.

« Le chef de village ne fait rien pour nous. Il ne prend pas position. Il ne veut pas créer d'histoires, alors il ne dit rien. Il est trop doux. Le chef du village du Sud est plus actif. Les gens le craignent. Ici, le chef du village a peur d'agir. »

Mme Hueng, 45 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Inaction : Dans le cadre du système hiérarchique traditionnel, les chefs locaux sont impuissants à agir contre des personnes plus fortes qu'eux. Devant la force des armes d'un militaire, un chef de village n'a d'autre solution que l'esquive.

« On m'avait donné une terre à Chamkar Bei. J'ai défriché la terre sur les conseils du chef de village, et j'ai planté du maïs, des papayers (...) Puis, le terrain a pris de la valeur. Un médecin militaire, ami de Ta Rin, a dit qu'il voulait ma terre. Il avait celle d'à côté. J'avais planté 20 arbres sur ma terre et il en a coupé 17. Il voulait mon terrain, mais je lui ai dit que je n'avais pas peur de mourir. On a fait la réunion de conciliation avec le chef de village. Le chef de village a reconnu que j'étais propriétaire de la terre, mais il n'a pas osé bouger. Puis, j'en ai eu assez des pressions et j'ai vendu ma terre 300 USD.

La gestion des distributions de terrains est anarchique. Au début, le peuple avait droit à la terre, puis, quand les chefs locaux ont vu que la terre, c'était de l'argent, ils ont commencé à prendre des morceaux de terre qu'ils avaient distribués pour les vendre à des gens riches venus de l'extérieur, même de Phnom Penh. Il n'y a pas de réelle résolution des problèmes de terre. Le chef de la sécurité du village règle l'affaire rapidement et dit : « Soyez tolérants, soyez tolérants ». Ça veut dire qu'il faut qu'on accepte tout, même qu'on prenne notre terre. »

Mme Samol, 58 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

L'impuissance d'un chef de village (ex colonel Khmer rouge) à régler un problème qui inculpe une personne protégée par un militaire qui a combattu dans l'armée adverse pendant la guerre. Le militaire dépend d'un réseau d'alliés où le chef de village n'a pas accès.

« En 94 quand on est descendus de la montagne, le gouvernement d'ici m'a donné une terre. Plus tard, (après les distributions de terre) un homme est venu s'installer ici avec sa belle-mère, sa femme et ses enfants. J'ai eu pitié de lui et je suis trop seule sur cette grande terre depuis que je suis veuve. Je leur ai donné l'autorisation de s'installer sur une portion de ma terre.

Mon chien avait l'habitude d'aller dans leur maison. Un jour, la femme a marché sur le chien qui l'a mordue. Elle était très en colère. J'ai proposé de chercher un vaccin contre la rage, mais la femme m'a frappée et puis, elle s'est enfuie au camp militaire retrouver

son mari. C'était grave, je suis allée à l'hôpital pendant deux semaines. La femme a eu peur que je ne meure, aussi elle est allée faire une lettre à la police en m'accusant de l'avoir frappée une fois alors qu'elle était enceinte. Elle a dit qu'elle avait fait une fausse-couche. Elle a payé un médecin pour qu'il fasse un certificat médical disant qu'elle était enceinte. (...) Quand je suis rentrée de l'hôpital, le chef du village, des amis, le chef du comité des femmes m'ont conseillé de porter plainte au tribunal et aux organisations des Droits de l'Homme.

Ces gens là (famille de l'agresseur) sont mauvais, ils ont fui leur village natal parce que la femme avait brûlé la maison du voisin.

Le chef de village et le chef de quartier ont convoqué la femme quand j'étais à l'hôpital. Elle n'est pas venue. Elle n'a pas peur d'eux. Quand la police l'a convoquée, elle leur a dit qu'ils avaient une grande gueule. Ici, on ne voulait pas faire remonter l'affaire trop haut pour ne pas engager trop de frais. On a voulu la résoudre au bureau du quartier. La femme est venue et a demandé 10 millions de riels pour couvrir les frais de sa soi-disant fausse-couche. J'ai demandé 5 millions de riels pour couvrir les frais d'hôpital. C'est l'oncle (le chef de village) qui a payé. Il s'occupe bien de ses petits enfants, comme quand on était dans la montagne ensemble. La femme a refusé de payer. On ne pouvait rien faire. La femme a des appuis chez les militaires haut placés. Elle dit qu'elle n'a pas peur parce qu'elle a des appuis. Elle dit aussi qu'elle va laisser tomber sa plainte parce qu'elle a pitié de la veuve. (...)

Finalement, l'oncle m'a accompagnée au tribunal pour porter plainte. Il a payé les transports et la nourriture et les frais du dépôt de la plainte. Je suis allée à la première convocation du tribunal avec l'oncle. La femme a dit que l'oncle m'aidait. Elle n'avait pas peur. Mais quand Ta Rin¹⁴⁸ est revenu de Phnom Penh, elle a eu peur et elle a déménagé pour aller s'installer dans le camp militaire. Si Ta Rin avait été là, ça aurait été plus simple. Il aurait donné de bons conseils. Tout le monde le respecte, il est chef militaire mais il continue à s'occuper de ses petits enfants comme avant. Il parle et on l'écoute. Maintenant, l'histoire est au tribunal. L'oncle m'a dit qu'il fallait peut-être mieux laisser tomber l'histoire. Il a peur que je sois tuée. Le père de la femme lui a dit de me frapper jusqu'à la mort. L'oncle veut que la résolution se fasse selon la Loi. C'est au tribunal de juger a-t-il dit. (...) L'oncle est un ancien Khmer rouge et la famille de la femme est du côté des militaires gouvernementaux. Les problèmes arrivent surtout avec les nouveaux. Nous, les gens de la forêt, on est francs et doux. Les nouveaux viennent souvent de villages qu'ils ont dû fuir à cause des problèmes qu'ils faisaient. Ils viennent ici, dans des villages nouveaux. »

Mme Srey Pov, 28 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

La femme du chef de village évoque l'intervention de son mari.

« On a donné beaucoup d'argent à différentes personnes du tribunal, en plusieurs fois, pour qu'elles s'occupent de notre affaire, entre 300 et 400 000 riels mais on n'a pas encore de réponse à notre plainte. La femme qui a battu Srey Pov est dans le camp des militaires avec son mari. Elle a la force des armes. Nous, (le chef de village, sa femme et la victime), on n'a pas d'arme pour la tuer. Elle sait qu'elle est protégée par les militaires. »

Mme Nao, 46 ans, femme du chef du village, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Une femme de la famille de l'agresseur voit l'affaire différemment.

«Srey Pov est une mauvaise femme. Elle est veuve et prend les maris des autres pour de l'argent. C'est une prostituée. Elle mérite d'être battue. »

Mme Nin, 45 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.(village nouveau).

¹⁴⁸ L'ancien chef militaire khmer rouge de la zone qui continue à s'occuper des problèmes de ses anciennes troupes.

Ce chef de village a été nommé en 1979 sur proposition de l'autorité communale. Pris au dépourvu mais ne voulant pas mécontenter les autorités supérieures, il s'est plié aux exigences de sa nouvelle fonction. Il avoue n'avoir cependant jamais réellement aimé ni assumé son rôle de chef de village. Lors d'une affaire conjugale, il s'efface ici devant la personnalité autoritaire du père de la jeune mariée.

L'avis des jeunes mariés entre peu en ligne de compte. Le jeune marié nous raconte son histoire :

«Les anciens m'ont proposé de me marier avec Rata. Je la connaissais et je l'aimais bien, mais je n'avais pas pensé à l'épouser. Les familles s'aimaient bien, se connaissaient bien. Quand les anciens m'ont parlé d'épouser Rata, j'ai accepté.(...) On s'est mariés, il y a trois ans. Ma famille a donné 500 000 riels pour la cérémonie de mariage. (...) On a eu un enfant. On s'est séparés, il y a 9 mois. (...) La dispute a commencé quand elle est partie se promener, et qu'elle n'a pas répondu quand je l'ai appelée. Quand elle est rentrée, je lui ai donné un coup de pied et un coup de fouet à bœufs. Elle m'a jeté une chaise et sa chaussure à la tête. Puis, elle s'est endormie après m'avoir insulté, son frère est venu et l'a emmenée chez ses parents. Le lendemain, elle a porté plainte contre moi au chef de village. Le chef de village a dit d'attendre cinq jours pour calmer la colère. »

M. Vorn, 23 ans, neveu du chef du village, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Le chef du village présent au moment de l'entretien prend la parole, le jeune homme s'efface derrière lui :

«Une semaine plus tard, le père de la fille est venu me voir et m'a dit : « Ma fille s'est juste promené un peu, et son mari l'a frappée. Je demande que mon gendre viennent vivre chez moi pour que je puisse le surveiller un peu. » Le garçon a dit qu'il ne pouvait pas quitter sa maison car il fallait qu'il s'occupe des bœufs et des porcs. Le père de la fille en colère, lui a pris un porc et l'a emmené chez lui. Le garçon est allé voir sa femme et a demandé ce qu'il était advenu du porc. Sa femme a dit que le porc avait été vendu et que l'argent avait servi à payer les vaccinations des animaux de son père. Après, quand elle s'est réconciliée avec son mari, elle lui a dit qu'en fait, son père avait gardé le porc. La fille et le garçon s'aimaient et voulaient revenir ensemble. Le garçon est allé voir la fille et lui a demandé s'il pouvait prendre leur enfant avec lui. Elle lui a dit de prendre le fils, et qu'après, elle s'enfuirait de la maison du père pour rejoindre son mari. La fille est partie sans demander l'autorisation au père de prendre son enfant avec elle. Le père n'a dit rien. A midi, la fille est retournée dans sa maison avec son mari. Son frère est venu lui dire de revenir chez le père, mais elle n'a pas voulu. Sa mère est venue à la tombée de la nuit sur les ordres du père, et lui a dit que si elle ne rentrait pas ce soir, son père la tuerait et qu'il tuerait aussi le porc. La mère avait peur du père. Quand le jeune homme est rentré le soir chez lui, il a vu son beau-père et des gens attroupés devant chez lui. Il a eu peur et est venu me voir. La fille s'est enfuie dans la maison de sa grand-mère, car elle avait peur que son père ne la tue. Les deux jeunes voudraient rester ensemble, mais ils ont peur du beau-père.

Plus tard, sur la demande de la mère, je suis allé discrètement voir la fille et elle m'a dit agressivement qu'elle ne voulait plus retourner avec son mari, qu'elle ne voulait pas récupérer la maison, mais qu'elle voulait son enfant.

C'est difficile cette affaire. Lors de la réunion de conciliation, le garçon a demandé pardon à ses beaux-parents pour avoir frappé leur fille. La fille ne veut écouter ni son mari, ni son père. C'est le père qui a fait les propositions et qui a mené les entretiens. Je n'ai rien dit. (...) ça sert à quoi puisque le père savait parler. Le père disait au jeune homme : « Pourquoi as-tu tapé ma fille parce qu'elle jouait aux cartes. Pourquoi le mari peut-il jouer aux cartes, et pas la femme ?

Depuis quatre mois, ça n'avance pas. J'ai envoyé le cas au chef de commune, mais rien ne se passe. Je pense que les parents de la fille veulent que les parents du garçon aillent

les voir, et leur demandent d'accepter à nouveau leur fils. C'est comme s'ils demandaient redemandaient à nouveau la fille pour leur fils. Le père de la fille demande aux parents du garçon de s'abaisser un peu. Mais comme en ce moment le père du garçon est gravement malade, la mère du garçon ne sait pas quelle décision prendre. On attend. »

M. Kim, 64 ans, Chef de village, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

La mère du jeune marié :

« Je pense que la fille va revenir avec son mari, mais elle a peur de son père. Nous n'avons pas demandé le remboursement du prix de la cérémonie de mariage¹⁴⁹. Nous pourrions le faire, mais nous ne voulons pas faire davantage d'histoires. Il faut laisser nos enfants revenir ensemble, par eux-mêmes. »

Mme Vath, 50 ans, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

Le manque de motivation : Dans cette société traditionnelle où chacun apprend à se gérer par lui-même, la position des chefs de village, autorités imposées par l'extérieur, n'est pas toujours enviée. Autrefois craints parcequ'ils disposaient d'un pouvoir coercitif plus important, leur place est aujourd'hui dévalorisée. Nombre d'entre eux avouent leur démotivation à accomplir des tâches qui demandent une certaine disponibilité : tenue de l'Etat-civil, rôle d'interlocuteur avec les organismes extérieurs, réunions du parti politique, conciliation,....., pour une très faible rémunération. La crainte d'être mal considérés des autorités supérieures les oblige à accomplir, pour l'essentiel, les tâches administratives. Les activités moins susceptibles d'attirer l'intérêt du chef de commune sont parfois négligées, ainsi, la conciliation. Au niveau supérieur, les chefs de commune qui disposent de plus de pouvoirs, notamment celui de transmettre des cas à la police pour action, sont plus craints et respectés.

« Quand il y a une querelle entre deux personnes, je ne cherche pas à savoir qui a tort et qui a raison. Je trouve des arguments pour dire que les deux ont tort, ou que les deux ont raison. Je parle des torts en général, et de la nécessité de se réconcilier. Parfois, c'est difficile de savoir la vérité. Certains viennent porter plainte et inventent des histoires pour récupérer de l'argent. C'est difficile de démêler l'affaire quand les gens mentent (...). Je suis chef du village depuis 1985 et j'en ai marre. J'aimerais bien arrêter, mais le parti va dire que je ne l'aime plus. Je ne peux pas arrêter. Etre chef du village, ça demande du travail, il faut aller aux réunions, s'occuper de l'Etat civil et écouter les histoires des gens. Les gens ont toujours des problèmes, on croit que c'est réglé, et après, le problème revient ou il y a un autre problème avec les mêmes. On perd beaucoup de temps et on n'est pas beaucoup payé. »

M. Cheal, 51 ans, Chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Le rôle des chefs de groupe s'amenuise.

« Je veux arrêter d'être chef de groupe. J'ai du travail et je ne suis pas payé pour être chef de groupe. Je pêche la nuit et je ne veux pas me réveiller dans la journée pour écouter les histoires des gens. Enfin, j'ai beaucoup moins de travail que le chef de village. Je n'ai pas trop à me plaindre, on ne me dérange pas souvent. Je n'ai pas autant de connaissances que le chef du village. (...) Je n'ai pas ses documents, je ne sais pas écrire. Mon rôle, c'est de poser mes empreintes sur la lettre de promesse rédigée par le chef de village quand je suis témoin, lors d'une réunion de conciliation. Ça ne sert à rien que j'apprenne plus, parce que je vais derrière le chef de village et que, si lui sait, c'est suffisant. » M. Kueng, 45 ans, Chef de groupe, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

¹⁴⁹ C'est la famille du garçon qui paie la cérémonie de mariage.

La peur d'intervenir et de mécontenter un allié acquis ou potentiel :

Deux chefs de village n'osent agir de peur de représailles de la part de gens plus puissants qu'eux : un militaire et un homme riche.

« Une veuve avec quatre enfants avait une terre, et la famille voisine lui a mangé une bande de terre de trois mètres. Le chef du village n'a pas su quoi faire. Les deux parties restaient sur leur position. Si le chef du village donnait la terre à la veuve, l'autre famille n'aurait pas été contente, et s'il avait donné la terre à la famille, la veuve n'aurait pas été contente. La famille a des cousins fonctionnaires en ville, et le chef du village ne veut rien faire qui puisse les faire se retourner contre lui. Il a peur pour sa sécurité la nuit. Depuis qu'il y a des partis d'opposition, le chef a peur. Il y a d'autres gens qui ont un peu de pouvoir, et ils pourraient aller contre lui. Il y a beaucoup de familles de militaires ici, et il y a des armes. Le chef du village voudrait arrêter d'être le chef, mais il a peur des autorités supérieures. »

Mme Rina, 48 ans, Quartier de Kep, Krong Kep.

« C'est difficile d'être dans un village où il y a des riches et des pauvres. Si un riche prend une partie de terre à un pauvre, le pauvre a peur mais vient m'en parler. Je fais la conciliation entre les deux. Je dis la vérité. Le riche comprend ce que je dis. Il comprend qu'il a tort, mais il est en colère contre moi parce que je ne le favorise pas. C'est comme ça. Après, il peut avoir de la rancune et me créer des problèmes. »

M. Khao, 46 ans, Chef de village, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng

Un chef de village n'ose intervenir de peur de mécontenter des amis et de rompre un réseau de relations.

« Une femme appelée Hien est venue me dire que son mari et elle étaient d'accord pour divorcer. Elle fait beaucoup d'histoires. Son mari, Chiel, est parti chez sa mère en disant qu'il en avait assez de sa femme parce qu'elle dépensait tout l'argent du ménage. Hien veut que son mari revienne pour s'occuper des enfants, ou qu'il lui donne de l'argent tous les mois pour s'en occuper. Elle réclame 30 000 riels par mois et par enfant. Ils ont deux enfants, ça fait 60 000 riels. Chiel n'est pas d'accord. De plus, la femme veut garder la maison, ainsi que la moto qui coûte 300 ou 400 USD. D'après la Loi traditionnelle, celui qui part, perd ses droits sur la maison. Chiel veut vendre le bois de la maison et récupérer la moitié. Chiel ne veut pas rentrer au village. Il ne veut pas discuter. Je ne peux rien faire, (...). Sur les conseils d'un ancien fonctionnaire qui habite au village, Hien a porté l'affaire au tribunal. Le tribunal a convoqué le couple. Chiel n'est pas venu, il se cache. Il a peur qu'on lui prenne sa moto. Je ne m'occupe plus de cette histoire puisqu'ils ne me demandent plus d'intervenir, et qu'ils ne veulent pas m'écouter. C'est difficile de parler de divorce et d'aider à diviser les biens quand on connaît le mari et la femme. Ils peuvent ensuite m'accuser d'avoir privilégié l'un ou l'autre, même s'ils étaient d'accord sur le moment et ont signé la lettre de promesse. »

M. Cheal, 51 ans, Chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

Un homme instruit a préféré la tranquillité du monastère à la place exposée de chef de village.

« On m'a déjà demandé d'être chef de village ou chef de commune parce que je suis instruit. Je n'ai pas voulu parce que j'ai eu peur que les habitants ne me détestent. Quand on doit essayer de résoudre des problèmes, on ne doit pas déterminer qui est le perdant et qui est le gagnant, sinon les gens sont mécontents, et il y a des rancunes. »

Supérieur du Monastère Dharmar Kiri Bopha, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les autorités de district privilégient des alliés potentiels au détriment d'une victime pauvre et sans appuis.

« Le voisin a construit un bâtiment juste sur la limite de nos deux terrains. Les étages supérieurs de son bâtiment sont plus larges que ceux du bas et prennent l'espace du haut de notre terrain. Le propriétaire du bâtiment a donné plusieurs milliers de dollars au quartier pour autoriser la construction. Lors de la construction, un morceau de bois avec des clous est tombé chez nous. Je suis allée porter plainte au quartier, mais, ils ne m'ont pas écoutée. Ils ont dit qu'ils avaient le droit d'autoriser ou d'interdire une construction, et que cette construction était légale. J'ai dit que la construction était plus large en haut, et que le toit allait prendre l'espace de mon terrain. Ils m'ont dit que j'avais de mauvais yeux. J'ai voulu reprendre le bâton et aller porter plainte au tribunal, mais les gens du quartier n'ont pas voulu me rendre le bâton. Le quartier ne peut aider à résoudre que des petits problèmes où ils n'ont pas d'intérêts en jeu. Autrement, ils privilégient ceux qui leur donnent de l'argent ou des faveurs, et négligent les petits. »
Mme Bolin, 42 ans, Quartier Boeng Keng Kang Bei, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

La réflexion d'un habitant sur l'attitude de retrait des autorités locales en période pré-électorale et la peur de mécontenter des électeurs potentiels.

« Ici, c'est le parti F (Parti d'opposition) qui a gagné les dernières élections. Le chef du district n'est pas content des scores de son parti (parti dominant), et a réprimandé le chef de commune et les chefs de villages. Il leur a dit qu'ils devaient travailler davantage pour mettre les gens de leur côté. Maintenant, le chef de village et le chef de commune essaient de ne pas mécontenter les gens pour qu'ils votent pour eux. Quand il y a des conflits, ils ne veulent pas agir pour ne pas mécontenter les gens. Quand on va les voir pour régler un problème, ils ne veulent pas intervenir de manière forte et ils ne font rien. Ceux qui sont forts peuvent faire tout ce qu'ils veulent.»
M. Nok, 35 ans, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap

L'incompétence et l'ignorance.

Un chef de village qui a longtemps combattu dans la forêt, évalue les connaissances dont il dispose pour gérer les conflits locaux. Dans sa pratique quotidienne, il dit tenter d'associer des bribes de la tradition avec ce qu'il a pu apprendre au cours d'une histoire récente mouvementée. Il avoue son ignorance et, pour ne plus commettre d'injustices, il voudrait apprendre « la vraie Loi ».

« Si l'homme bat fort la femme, je suis déjà intervenu. J'ai dit : « L'union fait la force, Dans une société, s'il n'y a pas de solidarité, c'est la mort. On vit avec la solidarité. Pour avoir la solidarité, il faut parler vrai. Il faut parler droit. Quand les gens se battent dans la famille, il y a des perdants mais pas de gagnants. Quand on se querelle, on se bat, on casse les assiettes, on casse la marmite. Si on bat quelqu'un, on perd de l'argent, on doit payer des dommages et intérêts. » Je parle aussi des droits du gouvernement (la Loi) : « d'après les Droits de l'Homme, suivant la gravité du problème, tu dois payer un dédommagement. Si tu bats quelqu'un à mort, c'est du Droit pénal. Tu iras au tribunal, et tu seras mis en prison. Quand on parle du Droit du gouvernement, c'est très haut. Après, on ne peut plus rien dire. Ça, je l'ai appris du chef de commune, qui l'a appris du chef de district. J'écoute aussi la radio et je lis les journaux. A la radio, on parle des droits de l'homme et des droits de la femme. A la radio, on raconte des petites histoires avec des personnages qui sont dans des situations difficiles. On apprend les Droits de l'Homme comme ça. Il y a plusieurs émissions radio. (...) Je ne sais pas grand-chose et j'essaie d'éduquer les villageois. Je n'ai pas de formation précise, et je peux faire des erreurs. J'espère que dans le futur, il y aura de bonnes formations qui permettront de bien travailler. Si je reste ignorant, je peux dire, ou faire des mauvaises choses, des choses pas légales, et aller en prison parce que je ne sais pas bien comment faire. Si je ne comprends pas bien la Loi, je peux mal l'appliquer. Ainsi, pendant les Khmers

rouges, au début, les intentions étaient bonnes et on y a adhéré. On parlait de solidarité et d'égalité entre les riches et les pauvres. Ensuite, on n'a plus réfléchi à ce qu'on faisait, on a suivi. Après, les gens ont dit qu'on était méchants, que les Khmers rouges étaient méchants. Ça n'était pas notre intention d'être méchants, mais on n'était pas éduqués et on n'a pas fait attention à ce qu'on faisait.

J'ai été mis en prison de 1979 à 1992 parce que j'étais Khmer rouge et que les gens ont dit que j'étais méchant. Je ne suis pas méchant, j'ai toujours été droit et j'ai toujours bien suivi ce que les chefs me disaient de faire. S'il y a des gens méchants, ce sont ceux qui ont donné les ordres. Moi, j'ai suivi. (...)

J'ai un faible niveau d'éducation. Ça n'est pas suffisant pour régler les problèmes dans le village. Je ne suis pas assez instruit pour bien résoudre les conflits dans le village. Quand on n'est pas instruit et qu'on est chef de village, il n'y a pas de justice. Quand je ne sais pas comment résoudre un problème, je dis aux gens de se calmer et de rester tranquilles. Il y a un peu plus de justice qu'avant, mais ça n'est pas encore une justice à 100 %. L'autre problème, c'est quand on me dit d'appliquer la Loi. C'est difficile de bien comprendre quand on est illettré. Les gens du village ne comprennent pas non plus. Ils cèdent parce qu'ils ont peur de la Loi, mais ils ne comprennent pas pourquoi on fait comme ça. On a l'habitude d'écouter les gens au-dessus, et d'avoir peur. Pendant les Khmers rouges, on parlait de solidarité nationale, de solidarité internationale et de Front Uni des Nations. On ne comprenait pas bien, mais on ne disait rien. On avait peur. Maintenant, j'aimerais qu'on m'apprenne ce qui est juste, et ce qui ne l'est pas. Je ne sais pas très bien. Si après, je fais des bêtises, on va me dire que j'ai fait des bêtises. Je voudrais apprendre la vraie Loi et ce qu'elle veut dire. Personne ne pourra plus me dire que ce que je fais est faux.»

M. Mon, 54 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuok, Province de Kampot (village nouveau).

L'impuissance à résoudre des affaires délicates .

« Dans certains cas, je ne sais pas comment faire. Quand il s'agit d'histoires amoureuses, c'est difficile. L'homme et la femme sont fâchés, et après, ils s'aiment à nouveau. Je donne des conseils sur les recommandations de l'un, et après, ils n'écourent plus et ne me disent même pas qu'ils sont à nouveau ensemble. Je ne sais pas non plus régler les histoires des jeunes qui sont amoureux et que les parents ne veulent pas marier, ou qu'ils forcent à divorcer. Souvent les amoureux s'enfuient pour rester ensemble. »

M. Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Le manque d'action d'un bureau de police, d'un quartier urbain, qui choisit de transmettre les cas à d'autres bureaux et organisations.

« On convoque les gens pour des plaintes qui concernent des affaires pénales comme des coups et blessures. Si les gens ne répondent pas aux convocations, on fait un rapport et on transmet au district. (...) On ne peut pas aller les chercher s'ils ne viennent pas et si ça n'est pas très grave. (...) Si les gens viennent, on donne des conseils à celui qui a commis l'acte. On lui dit que s'il veut que la procédure s'arrête, il doit payer les dégâts qu'il a occasionnés.

La nuit, quand le bureau administratif du quartier est fermé, on reçoit les plaintes qu'il gère habituellement. Il y a beaucoup de querelles liées à l'alcool. Par exemple, une femme est venue se réfugier ici il y a quelques jours, en disant que son mari voulait la tuer avec un couteau. Nous l'avons aidée et nous avons dit au mari de se calmer. On conseille aux femmes battues qui ne veulent pas rentrer chez elles, d'aller dans un centre CWCC¹⁵⁰. On ne peut pas faire grand-chose. On dit aux gens de rentrer chez eux et d'attendre le lendemain pour aller porter plainte au bureau du quartier. » M. Kun , Policier 45 ans, Quartier de Boeng Keng Kang Bei, District de Chamkar Mon, Ville de Phnom Penh.

¹⁵⁰ Cambodia Women Crisis Center.

7. Faire remonter l'affaire à un plus haut niveau hiérarchique.

Quand l'accord n'a pas été établi au village, l'affaire est transmise au niveau hiérarchique supérieur : la commune (en principe par note écrite du chef du village). Si le désaccord subsiste, l'affaire peut remonter tous les échelons administratifs jusqu'au district ou au bureau provincial. Si la partie incriminée ne veut pas s'accorder avec l'autre, et si le plaignant s'obstine, il sera alors temps d'abandonner l'affaire ou d'aller porter plainte au tribunal. La Loi permet d'aller porter plainte directement au tribunal provincial. On relève cependant qu'en milieu rural, la majorité des problèmes sont gérés au niveau du village et de la commune. On ne se rend qu'à très rarement au tribunal du chef-lieu provincial.

Les gens de Phnom Penh n'hésitent pas à passer outre les autorités locales, et à porter plainte au tribunal. Mais, ceux qui habitent des lieux isolés n'osent pas mécontenter les autorités locales en n'allant pas les consulter.

Le désir de traiter les affaires localement

D'une façon générale, les autorités locales préfèrent que les problèmes ne sortent pas de leur circonscription. Un village tranquille a bonne réputation, ce qui rehausse le prestige du chef. Un chef autoritaire qui gère les problèmes avec plus ou moins d'équité, est souvent préféré à un chef trop doux qui ne contrôle pas ses administrés.

« A la réunion des chefs de groupes, le chef de village a dit qu'il fallait qu'on traite le maximum d'affaires par nous-mêmes. Les bons groupes sont ceux où il y a peu d'histoires qui remontent jusqu'au chef de village. Parfois les gens ne passent pas par moi et vont voir directement le chef de village ou le chef de commune. Ceux-ci peuvent me demander de venir pour avoir des informations sur l'histoire quand ils ne comprennent pas mais ça n'arrive pas souvent. Quand on fait la conciliation, il n'y a pas toujours la justice à 100 %. Quelquefois, on fait pression sur une personne. (...) Si on ne fait pas pression, les gens continuent à faire des histoires.»

M. Vaya, 45 ans, Chef de groupe, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

« Les chefs de village veulent résoudre eux-mêmes les problèmes. Ils ne veulent pas que l'histoire remonte plus haut, sinon ils auraient honte qu'on dise qu'il y a des problèmes dans le village. Après 1979, les chefs de villages étaient très autoritaires et écrasaient les gens. Maintenant, les gens sont plus éduqués et ont moins peur. Ils ont davantage l'accès aux organisations extérieures. »

M. Sitho, 33 ans, Enquêteur pour une organisation des Droits de l'Homme, ville de Kompong Speu, Kompong Speu.

« Selon la Loi, on peut aller directement au tribunal, mais, d'après la tradition, les gens procèdent étape par étape. Ils remontent tous les échelons hiérarchiques des autorités de l'administration : le chef de groupe, le chef de village, le chef de commune, le chef de district, et le chef de province. Si les gens sautent les étapes, ils craignent les reproches. Par exemple, si quelqu'un dépose une plainte à l'Assemblée Nationale sans en parler aux autorités locales, quand la réponse revient par le canal des autorités locales, celles-ci font des reproches : « Pourquoi as-tu porté plainte à l'Assemblée Nationale ? Tu crois que nous ne sommes pas efficaces ? Tu te sens plus proche des gens du haut ? » Les autorités locales ont honte parce qu'on peut les accuser de ne pas avoir fait leur travail, alors elles font des reproches aux gens.

De plus, les gens préfèrent résoudre leurs problèmes à un petit niveau, avec les autorités locales et éviter qu'elles ne remontent trop haut et créent des problèmes supplémentaires. »

M. Sary, 32 ans, Ville de Kandal, Province de Kandal.

Un chef de village ne veut pas que l'intervention d'une autorité extérieure vienne contrecarrer ses affaires avec des alliés potentiels locaux .

« On ne veut pas que les gens du bureau du quartier s'occupent des histoires de terre ici. Ils ne connaissent pas les distributions des terres qu'on a faites ici. C'est le chef du village qui a tous les papiers, et les membres du comité de distribution sont tous vivants, ils savent à qui ils ont distribué les terres. Ici, il y a des problèmes entre les gens du village et les militaires. En fait, ce sont les gens qui mangent les terres possédées par les militaires, ce ne sont pas les militaires qui ont pris les terres des gens. On veut régler ces histoires entre nous, mais les gens sont allés chercher une organisation des Droits de l'Homme. Ceux-ci nous ont accusés de favoriser les militaires et de leur donner la terre des paysans. »

M. Tith, 54 ans, Adjoint du Chef du village (ex khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

Transmettre l'affaire plus haut.

Quand l'affaire n'est pas réglée localement et que l'un ou les deux protagonistes veulent poursuivre la plainte, le cas est transmis aux autorités supérieures. Proches des populations, les chefs de commune arrivent à concilier un certain nombre de cas. Au niveau du district, les autorités sont éloignées des gens des villages qu'ils ne connaissent pas personnellement. Leur taux de succès lors de conciliations est moindre.

Si le désaccord persiste, et si les protagonistes sont pauvres et peu éduqués, l'affaire s'essouffle souvent dans les réunions de conciliations sans trouver un achèvement. Les parties finissent souvent par se fatiguer et abandonner l'affaire. La rancune s'installera, pour déboucher peut-être un jour, sur un autre conflit. Dans le cas de personnes déterminées, riches ou ayant des relations, l'affaire peut être transmise au tribunal pour jugement.

Exemple d'un litige foncier où les protagonistes ont épuisé toutes les ressources des échelons administratifs avant de soumettre l'affaire au tribunal qui tranchera pour l'un ou pour l'autre. Le chef du village reconnaît qu'entre la coutume et la Loi, le cas est difficile à concilier au niveau local.

« Pendant le *Sangkum* , toute la terre appartenait à Ta Huen. En 1979, Ta Pan a récupéré le terrain. (...) Puis, Ta Huen est revenu et il a demandé une partie du terrain. Ta Pan lui a laissé la partie basse du terrain. Ta Huen a planté des cocotiers et il a fait une rizière. Ta Pan a pioché sur les limites de son terrain, et Ta Huen l'a accusé de vouloir prendre une partie du sien. Il est venu porter plainte. (...) Je suis allé voir sur place et j'ai demandé à celui qui avait mangé le terrain de l'autre de le lui rendre. Ta Pan est un vieux têtù, il n'a rien voulu entendre. Ta Pan et Ta Huen sont ennemis depuis longtemps et ils continuent à se disputer aujourd'hui. Maintenant, chacun veut récupérer la totalité du terrain. Ta Huen dit que le terrain lui appartient depuis le régime du *Sangkum* et Ta Pan dit que le terrain lui appartient parce qu'il l'occupait en 1979.(....) c'est difficile à régler une histoire comme ça. (...) Il y a la tradition qui dit que la terre est l'héritage de Ta Huen, et la Loi qui dit que la terre appartient à Ta Pan puisqu'il était sur la terre en 1979. Mais, il a donné l'autorisation à Ta Huen de s'installer sur un morceau. C'est compliqué. (...) Le plus simple, c'est qu'ils s'arrangent entre eux, mais ils se détestent. »

Ta pan expose sa version. Selon lui, les faits l'emportent sur l'écrit et la Loi du tribunal.

« Ta Huen veut jouer à l'homme fort parce qu'il a des appuis dans la police. Il est méchant, c'est un ancien Khmer rouge. Ta Huen ne veut pas se rendre aux convocations du chef de village et du chef de commune. Le chef du village lui a dit : « Rends la terre à Ta Pan » et il ne veut pas. Pour moi, le jugement n'est pas compliqué. J'étais sur le terrain avant lui en 1979, et le terrain m'appartient en entier. Le problème a commencé il y a trois ans, j'ai oublié la date exacte. Un matin, j'étais à la rizière et Ta

Huen s'est moqué de moi : « Hé, qu'est-ce que tu fais là toi ? Tu n'as pas le droit d'être à cet endroit. » Un mois plus tard, il a porté plainte au village et à la commune. J'ai été convoqué à la commune. J'avais peur, c'était marqué sur le papier que l'objet de la convocation était : dispute avec injures. (...) Je ne suis pas allé. Plus tard, Ta Huen m'a dit : « Ne pioche pas plus loin et c'est bien. » Je n'ai rien dit, j'ai eu peur, je me suis enfui. (...) C'est un ancien soldat de Pol Pot. J'ai porté plainte au poste des militaires de Prey Tanin(...). Avant, c'était les militaires qui réglait les problèmes des gens. Maintenant, c'est surtout les partis politiques. Avant, les gens avaient peur des militaires. Si on était de leur côté, ils pouvaient aider, les gens écoutaient. Les gens avaient peur. (...) Maintenant, tout dépend des partis (politiques). La politique empêche les chefs de commune de bien résoudre les histoires. Ils ont peur de trop intervenir et qu'ensuite, les gens soient mécontents et ne votent pas pour eux. Quand c'est trop litigieux, ils préfèrent transmettre le cas au tribunal. La conciliation n'est pas une méthode juste. Celui qui est le plus fort et qui a plus d'argent est privilégié parce que le chef de commune pourra lui demander quelque chose en retour un jour.(...)

Puis, le chef de commune a transmis le cas au tribunal. Le tribunal a tenté une conciliation mais Ta Huen n'a pas voulu écouter. Il veut récupérer toute la terre. J'ai été convoqué au tribunal. Les juges ont dit que j'avais un faux papier d'occupation de la terre. J'ai fait le papier en 1989 mais c'est marqué 82. On m'a dit que j'avais essayé de faire un faux mais ça n'est pas de ma faute, c'est celui qui a écrit le papier qui a fait une erreur. J'ai donné une partie du terrain à Ta Huen en 1985. Il a fait un papier à ce moment et maintenant, il dit que son papier est antérieur au mien, donc qu'il est propriétaire. Je ne savais pas qu'il avait fait un papier. Je suis sûr qu'il a fait la lettre récemment. Il a des appuis à la commune. Sa première femme est premier adjoint à la commune. Ta Huen a certainement dû payer le tribunal parce que j'ai été convoqué.(...) Maintenant, je suis encore convoqué au tribunal, pour bientôt. Ils m'ont déjà demandé 5000 riels pour le prix du timbre, mais, ils ont accepté que je ne donne que 2000 riels parce que je suis pauvre. Aller au tribunal, ça coûte cher. Il faut se déplacer jusqu'à la ville avec les témoins, il faut payer le transport, la nourriture, les cigarettes. Le tribunal ne veut pas écouter ce que disent les témoins. Il ne considère que les documents écrits, et dit que j'ai fait un faux papier. La résolution du tribunal n'est pas juste. Il faut considérer la réalité de ce qui se passe sur le terrain et pas celle des papiers.(...) La réalité, c'est que le terrain m'appartient parce que j'étais le premier exploitant en 1979. Le tribunal dit que si je reconnais ma faute, je dois payer à Ta Huen, tous les frais qu'il a engagés au tribunal. Je ne veux pas. »

Ta Pan, 69 ans, Commune d'Angkol, Krong Kep.

Le chef de commune avait proposé une solution avant que l'affaire ne soit portée devant le tribunal

« Ta Huen connaît des gens au tribunal et il va faire durer l'affaire pour gagner. J'avais proposé de redéfinir la limite entre les deux terrains mais, ni Ta Pan ni Ta Huen n'ont voulu. Ils sont têtus tous les deux. »

M. Mey, 56 ans, Chef de commune, Commune d'Angkol, Krong Kep.

L'affaire est connue dans la localité. Pour Ta Lin, l'opposition entre les deux hommes est ancienne et expliquerait leur entêtement à rester chacun sur sa position et la situation de blocage dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui.

« Ni Ta Pan ni Ta Huen ne veulent céder. Les deux ont déjà investi deux fois le prix de la terre au tribunal, mais aucun ne veut céder. Beaucoup de gens sont au courant de cette histoire. Aucun ne veut céder et perdre la face. Les deux sont fâchés depuis longtemps. Cette histoire est un prétexte pour qu'ils s'affrontent. Ils sont prêts à perdre beaucoup d'argent pour gagner sur l'autre. A ce stade du conflit, s'il y avait une Loi qui disait que l'histoire en reste là, les deux accepteraient. Mais maintenant, c'est l'escalade. Ils ne savent plus quoi faire et le tribunal n'avance pas. D'après la Loi Ta

Pan est le propriétaire, mais Ta Huen qui est le propriétaire d'avant a pris la terre après 1979. Ta Huen avait oublié cette terre. (...) Il a repris une partie et maintenant, il la revendique toute entière parce qu'il a fait un papier avant Ta Pan. Ta Pan ne peut pas abandonner l'affaire. Il ne peut pas perdre. Il habite juste à côté du terrain alors que Ta Huen habite sur une île. Ni Ta Pan ni Ta Huen ne veulent perdre. »
M. Lin, 70 ans, Commune d'Angkol, Krong Kep.

L'escalade des recours aux instances plus élevées en cas de situations de blocage

Nous avons relevé des cas où la peur de perdre la face conduit à une réaction de blocage qui peut donner des résultats opposés : soit l'étouffement de l'affaire, soit le refus d'admettre ses torts et le risque de voir l'affaire monter plus haut si l'autre partie ne cède pas.

- Le déshonneur et l'étouffement de l'affaire :

La honte de parler de ses problèmes conjugaux, et de demander le divorce, incite souvent à garder la souffrance en soi.

« Ici, on dit qu'il ne faut pas que l'homme et la femme divorcent. Moi aussi je pense que c'est bien si l'homme et la femme restent unis toute leur vie. C'est pas bien de divorcer. C'est important que les voisins ne se moquent pas du couple. S'il y a des problèmes, il faut les endurer. »

M. Samat, 45 ans, Commune de Takaen, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Il ne faut pas mettre la honte sur vous. Il faut cacher la honte. Quand vous souffrez, gardez ça pour vous. Si vous parlez aux autres, il y aura encore plus de problèmes. Ils vont vous mépriser. »

M. Kueng, 45 ans, Chef de groupe, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

- La perte de face et l'escalade des recours en justice :

Traditionnellement, les cadets s'effacent devant les aînés même si ces derniers ont tort. Ici, une femme n'hésite pas à porter plainte contre sa belle-mère. Cette dernière bloque toute tentative de conciliation pour ne pas perdre la face devant sa belle-fille. L'affaire qui ne peut être réglée localement remonte jusqu'au tribunal

« Un jour, j'ai battu mon enfant. Ma belle-mère était en colère contre moi et elle m'a frappée à la tête. J'avais un gros hématome et j'étais inconsciente. (...) Le chef du village a fait un papier où il a écrit que j'avais été frappée par ma belle-mère. Je suis allée à l'hôpital et les soins ont coûté 800 000 riels. On a porté plainte au chef du village pour demander à la belle-mère de rembourser les frais d'hôpital. Elle a refusé et elle a dit : « Je refuse de payer. Même si je dois aller en prison, je m'en fous. » L'affaire a été transmise au chef du quartier puis au commissariat, mais personne n'a pu la résoudre puisque la grand-mère n'a jamais voulu céder. Ce sont les policiers qui ont organisé une réunion de conciliation. Les policiers ont bien travaillé. Ils ont aidé. (...) Il y avait cinq policiers, moi, mon mari, la belle-mère et un ami à elle. Ils m'ont demandé ce que je voulais, j'ai dit 800 000 riels pour couvrir les frais médicaux. Ils ont demandé à la grand-mère de parler, elle a dit : « Si vous vendez les bœufs et la rizière que je vous ai donnés en héritage, vous pouvez payer l'hôpital. » Les policiers lui ont dit qu'on ne pouvait pas reprendre un héritage. La grand-mère a dit qu'elle ne voulait rien donner. Le commissariat nous a demandé si on voulait que l'affaire soit transmise au tribunal. On a accepté. C'est long au tribunal, on a payé beaucoup. Deux semaines plus tard, on a été convoqués au tribunal. On a d'abord payé le greffier 5000 riels¹⁵¹, et il a promis de faire avancer notre affaire. Comme rien ne bougeait, je suis allée une fois par semaine au tribunal insister auprès du greffier. A chaque fois, j'ai donné 5000 riels

¹⁵¹ Frais administratifs prévus dans le règlement.

(...). On ne m'a rien demandé, mais en donnant de l'argent, on peut faire avancer les choses. Les frais de déplacement pour aller au tribunal coûtent cher. Il faut aller en moto-taxi. La grand-mère a été convoquée trois fois et elle n'est pas venue. Puis, on a laissé tombé l'histoire parce qu'on n'avait plus d'argent. On a payé l'hôpital, le tribunal 50 000 riels et les frais de transport et autres.(...) On a vendu 5 *phlôn*¹⁵² de rizière et un bœuf (620 000 riels). En plus, j'ai emprunté 150 000 riels en hypothéquant une terre qui vaut plus d'un million de riels. J'ai finalement dit que si la grand-mère donnait 30 000 ou 40 000 riels, j'acceptais de laisser tomber l'histoire. La grand-mère n'a jamais voulu donner d'argent. C'était une question d'honneur. (...)

Quelques mois plus tard, la grand-mère s'est disputée avec mon mari (son fils). Notre fils avait un couteau, la main de la grand-mère est passée à côté, et elle s'est blessée. Elle a porté plainte, et elle a dit que son fils avait pris sa main, l'avait approchée du petit-fils pour qu'il la coupe. Elle a dit ça pour effacer la honte de la première histoire. Maintenant, elle réclame la même somme d'argent que celle que je lui demande pour la première histoire mais je refuse.

Je pense qu'il n'y a pas de justice. La justice passe par l'argent. J'aurai préféré que l'histoire se résolve au village. On n'aurait pas eu à se déplacer, à rencontrer d'autres gens, et à perdre de l'argent dans les transports et au tribunal. Au village, ça ne coûte rien. Mais, le chef du village n'a pas beaucoup d'autorité. C'est un ignorant. Quand les histoires sont compliquées, il transmet au chef du quartier. (...) Ici, la plupart des conciliations se font au quartier. Le chef du village est un incapable. (...)

On n'a pas de respect pour le chef de quartier, mais on a peur de lui, car il est en place depuis longtemps. »

Mme Pok, 28 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

L'une des parties ne veut pas céder et un petit problème de voisinage devient un conflit qui remonte jusqu'aux autorités de district

« Le bœuf de la voisine a mangé des plants de paddy dans mon champs l'an dernier. Je l'ai dit à la propriétaire du bœuf qui m'a promis de payer les dégâts. J'ai réfléchi au prix et trois semaines plus tard, j'ai dit 80 000 riels. Elle a accepté. Une semaine plus tard, quand je suis venue chercher l'argent, elle a dit qu'elle n'en avait pas. Je lui ai dit que si elle ne donnait pas d'argent, on devrait aller chez le chef du village. Elle a dit que si je parlais de cette histoire au chef du village, elle ne donnerait pas d'argent. J'étais en colère, et en sortant de chez elle, j'ai pris son vélo et je suis allée chez le chef du village. J'ai tout raconté au chef de village. Il a écrit la lettre de plainte et j'ai laissé le vélo chez lui. Deux semaines plus tard, le chef du village nous a convoqués toutes les deux. Le chef du village a dit que la femme devait me donner l'argent et que je devais lui laisser tout le reste de plants de riz du champ. Nous étions tous d'accord sur la proposition. Une semaine plus tard, la voisine a moissonné tout le riz de mon champ mais ne m'a pas donné d'argent. Elle a dit qu'elle n'en donnerait pas. Le chef du village a transmis l'histoire au bureau du quartier, et le chef de quartier a dit à la voisine de me donner de l'argent. Le chef du village a envoyé le vélo au quartier. Lors de la conciliation, la voisine a essayé de reprendre son vélo et elle a dit qu'il était abîmé. Le chef du quartier a dit qu'on ne parlait pas de ça, et qu'on était ici pour l'histoire du bœuf. La voisine a dit : « J'ai un esprit de justice, si je dis que je ne rends pas, après je ne peux plus rendre. Je suis les préceptes bouddhistes et je ne peux pas mentir. Je ne peux pas revenir sur ma parole. » Le chef du quartier a insisté, et la voisine a accepté de donner de l'argent, de faire la solidarité, et d'arrêter de se disputer. Elle a signé la lettre de promesse. Elle a donné 30 000 riels et a récupéré son vélo. J'ai perdu plus de 30 000 riels mais je voulais que l'histoire cesse, alors j'ai accepté les 30 000 riels.(...). J'ai eu la justice parce que j'ai reçu de l'argent.(...). Le chef du village m'a demandé si j'acceptais, et j'ai dit oui car je voulais de l'argent. Si la voisine n'avait pas voulu me

¹⁵² 1 *phlôn* : 48 gerbes de paddy.

donner de l'argent, j'aurai pris le vélo (...) Il vaut 160 000 riels. Mais, j'ai eu de l'argent. je ne suis pas très contente d'avoir récupéré aussi peu d'argent, mais je ne voulais pas perdre la face. Comme j'ai eu de l'argent, ça va. (...) Depuis cette histoire, la voisine et moi, on ne se parle plus. Elle est jeune, elle est ignorante. »
Mme Pao, 52 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

Perdre une affaire, c'est aussi perdre la face et sa place avec les autres.

« Si quelqu'un a un conflit foncier avec un autre, il sera prêt à perdre de l'argent plutôt que le prestige. Celui qui perd le prestige, perd la confiance et le respect des gens. On ne veut plus entretenir des relations avec quelqu'un qui n'a pas de chance et pas d'honneur. On peut aussi penser que ceux qui perdent ont des mauvais esprits à leurs côtés aussi on ne veut pas les côtoyer pour ne pas attirer la malchance sur soi. »
M. Soy, 48 ans, habitant de Phnom Penh.

Un chef de village regrette l'ancien système où il avait plus de pouvoir sur les gens. Il déplore qu'aujourd'hui, la recherche de conciliation soit moindre, que chacun veuille s'exprimer et gagner pour ne pas perdre la face.

« Maintenant, quand deux parties sont en conflit, c'est difficile à démêler. Depuis que les Khmers rouges se sont rendus, il y a eu l'éducation des Droits de l'Homme. Les gens n'écoutent plus. Les gens aiment les Droits de l'Homme parce qu'ils peuvent se plaindre. Avant, les gens nous écoutaient et ne protestaient pas. Ils n'osaient pas se plaindre. Maintenant, ils osent protester et aller voir les autorités supérieures. On ne peut plus les menacer et les forcer à se taire. Aujourd'hui, si on menace quelqu'un, on a peur des représailles si on dit quelque chose qui ne plaît pas aux gens. On habite dans le même village donc c'est difficile. Les policiers et le chef de commune habitent plus loin, ils ont moins peur. Ils peuvent menacer et faire des reproches. Ici, dans le village, on se connaît, et on ne peut pas menacer les gens. Ici, on n'a plus de pouvoir. Les gens pensent qu'ils sont égaux et qu'ils ont tous les mêmes droits. C'était pas pareil pendant l'Etat du Cambodge. On avait le droit de décider, et les gens écoutaient. Quand on disait aux gens de ne pas faire remonter l'histoire plus haut que le village et de se calmer, les gens écoutaient. Maintenant, ils n'écoutent plus. Si les gens n'acceptent pas mes propositions, je veux bien faire une lettre pour qu'ils aillent plus haut, mais à chaque fois, le problème revient au village, parce que plus haut, ils ne font rien de plus. La technique de la conciliation est la même au niveau du quartier. Ils ne peuvent rien faire de plus. Avec la police, c'est différent parce qu'il faut payer pour enregistrer la plainte. Les gens disent que je prends parti, mais non, je suis neutre. Ils n'ont pas confiance. (...) Les gens ne veulent plus la conciliation. Ils veulent gagner. Ce qui leur importe surtout, c'est de sauver la face, même plus que de gagner de l'argent. Ils veulent garder l'honneur. Ils ne veulent plus reconnaître leurs erreurs et demander pardon. D'habitude, dans la conciliation, je demande que celui qui a fait l'erreur la reconnaisse, et dise pardon. Maintenant, il faut insister longtemps pour que celui qui a fait la faute dise pardon. Il ne veut pas perdre la face. Ceux qui ont de l'argent préfèrent aller au tribunal et payer plutôt que de perdre la face. Il y avait le cas d'un conflit foncier. Deux personnes disaient chacune qu'une petite portion de terrain leur appartenait. Aucun des deux n'a voulu céder. Ils sont allés au tribunal, et ont perdu plus d'argent que le prix du terrain. Ils ne voulaient pas perdre l'honneur.»
M. Sombat, 61 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Ne pas respecter les étapes hiérarchiques.

D'après la procédure classique, c'est à l'autorité administrative qu'il incombe de transmettre l'affaire plus haut si la conciliation a échoué à leur niveau, et que l'une ou les deux parties veulent poursuivre. On relève néanmoins une tendance à moins respecter cette procédure. Les

personnes vont aller d'elles-mêmes porter plainte aux autorités supérieures ou au tribunal, au risque de mécontenter les autorités subalternes.

Exemple d'une réunion de conciliation dans la maison du chef de village de Srah Srang Nord, commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, province de Siem Reap.

Cheung vient avec son mari se plaindre auprès du chef du village. Elle dit que les vaches du voisin, Chot, sont entrées dans son champ et ont mangé beaucoup de concombres. Chot, convoqué par le chef de village arrive. Cheung est très en colère et parle fort. Son mari se tait à ses côtés. Elle dit qu'elle a reconnu les vaches de Chot. Chot nie et garde un visage souriant. Le chef de village dit que c'est difficile de traiter cette histoire sans avoir vu les dégâts. Cheung se moque du chef du village : « Le chef du village est incapable de prendre une décision et d'aider les gens. Il est trop doux. Il ne fait pas attention à nous. Il devrait être plus ferme. » Le chef du village élève un peu la voix et dit de se calmer, tout en souriant : « On est tous frères, on ne va pas se disputer. On doit rester calmes. Demain, on ira évaluer les dégâts sur le champs de concombres. » Cheung répète toujours la même chose. Elle dit qu'elle est sûre qu'il s'agit des vaches du voisin. Chot nie calmement. Le mari de Cheung essaie de calmer sa femme avec des gestes de la main et ils sortent. Après leur départ, le chef du village dit qu'il y a une histoire ancienne entre les deux familles, et que Cheung avait tort et qu'elle avait dû donner de l'argent à Chot. Il dit qu'aujourd'hui, elle essaie de se rattraper et veut faire un gros problème à partir d'une petite histoire, à propos de quelques concombres mangés.

Il y a deux mois, les enfants des deux familles se sont battus, et Cheung a insulté la famille de Chot qui a porté plainte et demandé une compensation financière de 250 000 riels. Après la conciliation, elle a payé 90 000 riels. Aujourd'hui Cheung contre-attaque. Elle a de la rancune et elle est en colère parce qu'elle est beaucoup plus âgée que Chot, ce qui ne l'a pas empêché de porter plainte contre elle, alors qu'elle l'insultait.

Le lendemain, le chef de village revient du champ de concombres. « J'ai établi qu'il y avait bien eu des dégâts sur le champs de concombres, et j'ai essayé d'arranger une compensation financière qui satisfasse les deux parties. Cheung demande 30 000 riels, et Chot est d'accord pour donner 20 000 riels. Aucun des deux n'a voulu changer sa proposition. J'ai dit qu'ils pourraient s'accorder sur 25 000 riels, mais aucun ne voulait. »

Comme Cheung n'était pas contente du résultat de la médiation, elle est allée porter plainte au chef de commune le soir même sans en parler au chef de village. Celui-ci est un peu vexé mais il n'a dit rien.

La conciliation effectuée par les policiers

La méthode de la conciliation est aussi pratiquée dans les postes de police quand la plainte leur est transmise. La procédure de la réunion de conciliation est semblable à celle qui est pratiquée localement. Néanmoins, le discours des policiers se réfère davantage à la Loi et il prend davantage en considération les conséquences des délits.

« On reçoit les cas de divorce quand il y a eu violence. Le dossier est transmis par le bureau du quartier. Si c'est un cas grave, je ne peux pas faire grand chose. Je complète le dossier en faisant venir les époux, et je fais un rapport pour transmettre l'affaire au tribunal. Je fais rarement la conciliation, sauf quand je connais les gens ou que j'ai pitié d'eux. Dans ce cas, je sermonne l'agresseur. Si l'homme a frappé sa femme, et qu'il y a des blessures, c'est un cas pénal. S'il n'y a pas de blessures, c'est un cas civil. On reçoit aussi des plaintes à propos de l'héritage. Par exemple, un homme se remarie et meurt. La première et la deuxième épouse se battent pour la propriété d'un terrain ».

M. Meas, 45 ans, Chef du bureau administratif, Commissariat de Kep, Krong Kep.

Le point de vue d'un policier sur la pratique de la conciliation au niveau local.

« La conciliation au niveau des villages et des communes facilite mon travail. Beaucoup d'affaires sont réglées à l'amiable. Mais le problème, c'est qu'il y a des chefs

de village qui ne savent pas bien faire la conciliation. Ils ne savent pas lire et ils ne connaissent pas la Loi. Ils comprennent parfois tout à l'envers. Parfois, ils font pression sur la victime, et disent que c'est celui qui a fait la faute qui a raison. Ils ont une mauvaise capacité à comprendre les histoires, ils sont bêtes et ignorants. D'autres fois, les problèmes ne sont pas résolus parce que les autorités ont peur. Les chefs de village ont peur des vengeances s'ils privilégient une partie plutôt qu'une autre. Parfois, la police a peur aussi, mais on peut toujours dire que c'est la Loi, alors que le chef du village ne peut pas se cacher derrière son opinion personnelle. Dans l'ensemble, cependant, la situation s'améliore, il y a moins d'armes et les gens se tuent moins. »
M. Chrum, 42 ans, Policier, Commissariat de Kep, Krong Kep.

8. Recourir aux plus hautes instances : l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, le Roi.

Quand tous les recours ont été entrepris sans aboutir à une solution et que la partie plaignante s'obstine à réclamer justice, l'ancien réflexe traditionnel qui consiste à en référer aux plus hautes instances, est toujours d'actualité. Si le roi ne rend plus justice publiquement comme pendant la période du *Sangkum*, aujourd'hui encore, les paysans se rendent à la capitale pour exposer leurs doléances. Ils campent pendant quelques jours, voire quelques semaines, entre le Palais Royal et l'Assemblée Nationale. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de paysans dont les terres ont été spoliées.

Un conflit entre villageois et militaires porté devant l'Assemblée Nationale et le Ministère de la Défense :

« Une terre de 8 hectares appartient à neuf familles. Elle est située à côté d'un terrain militaire. En 1991, des militaires ont pris la terre. En 1993, le bureau des Droits de l'Homme de l'UNTAC¹⁵³ a dit aux militaires de rendre la terre aux villageois. Ils l'ont fait. En 1998, les militaires ont repris la terre. En 1999, les neuf familles sont allées porter plainte au chef de commune. Le chef de village fait partie des gens spoliés. Les militaires n'ont pas répondu aux convocations des autorités locales. Celles-ci ont peur des militaires et ne peuvent pas faire grand chose. (...) Les villageois ont des papiers fonciers qui prouvent qu'ils occupent la terre, les militaires n'en ont pas. (...) Les militaires ne voulaient pas répondre à la convocation du chef de commune. C'est une question de hiérarchie, les militaires se sentent supérieurs au chef de commune. Ils ont répondu à la convocation du chef de district, mais ça n'a rien donné. Les militaires ne le considèrent pas comme quelqu'un d'important. Les gens sont alors allés porter plainte à la Licadho, au Ministère de la Défense et ils se sont déplacés devant l'Assemblée nationale à Phnom Penh. Des inspecteurs du Ministère de la Défense, sont venus et ont fait une enquête sur le terrain et étudié les documents. Ils ont donné gain de cause aux villageois et les militaires ont dû rendre la terre. »
M. Dareth, 34 ans, ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

Un conflit entre des villageois et le chef de village est porté devant l'Assemblée nationale

« Il y a un conflit entre les gens du village et le chef du village. C'est difficile de trouver une solution. Des parcelles de terre de 20 mètres par 100 mètres ont été distribuées au début des années 1980. L'année dernière, le chef du village a dit que c'était la terre de l'Etat, et il a vendu des parcelles à une compagnie privée. Il a donné la moitié de l'argent au chef de district et au gouverneur. Si les villageois veulent déposer une plainte, la situation est bloquée puisque l'histoire a été arrangée par les autorités locales qui se connaissent toutes. Les gens sont donc allés à Phnom Penh devant l'Assemblée nationale pour réclamer justice. »
M. Talah, 52 ans, Ville de Kampot, Province de Kampot.

¹⁵³ équivalent en langue anglaise de l'A.PRO.N.U.C.

U.N.T.A.C. : United Nations Transitional Authority in Cambodia. C'est le terme anglais qui a été retenu par la population.

Un conflit entre des habitants d'un village nouveau et des militaires est porté devant le Roi.

« Ta Houy avait une terre au pied de la montagne pendant la période de Sihanouk. Après, il y a eu la guerre. En 1994, les Khmers rouges se sont rendus et on leur a donné des terres au pied de la montagne. Les petits enfants de Ta Houy sont retournés sur la terre de leur ancêtre et ont commencé à cultiver. Les autorités supérieures ont décidé que cette zone était une zone de développement prioritaire. Comme la terre a pris de la valeur, des gens importants venus de l'extérieur ont voulu des terres. Les militaires ont pris une grande portion de terre, y compris celle de Ta Houy et celles d'autres familles. Les petits enfants de Ta Houy avaient clôturé le terrain et les militaires ont enlevé les clôtures. La famille de Ta Houy et les neuf autres familles ont porté plainte au tribunal de Kampot, au ministère de l'Intérieur, et auprès du Roi. Cette histoire n'est pas passée par le quartier. A notre niveau, on a peur des militaires. Ils sont armés. L'histoire a été transmise au Roi. Après cela, le gouverneur de la province a demandé à rencontrer les 10 familles et les militaires. Sur les 50 hectares qui ont été pris, les militaires ont accepté d'en rendre 5. Les familles n'ont pas accepté. Le gouverneur a dit aux familles : « Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez prendre une AK (Kalachnikov) et récupérer les terres. » Plus tard, les militaires nous ont dits qu'ils acceptaient de redonner 25 hectares mais les familles ont refusé. L'affaire est montée jusqu'au Chef de l'état major de l'armée qui a demandé une enquête précise. On a demandé les papiers anciens, les papiers nouveaux. Après l'enquête, on a dit que la terre appartenait aux 10 familles. »

Mme Khun, 53 ans, Adjointe au Chef de Quartier, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Un conflit foncier est porté devant les plus hautes instances.

« On nous a donné une terre de 30 mètres de façade, sur 500 mètres en profondeur. Les autorités locales ont vendu une partie de la terre à un ingénieur de Phnom Penh pour faire une route. On n'est pas contents. J'ai protesté. J'ai fait venir des gens des Droits de l'Homme, et j'ai dit que j'irais me plaindre à Phnom Penh, devant l'Assemblée nationale et aussi à Hun Sen. L'affaire s'est calmée. Au début, les gens étaient d'accord pour faire la route, mais quand on a dit qu'il fallait donner un bout de terrain, ils n'étaient plus d'accord. On a fait une lettre avec les noms de 21 familles pour aller porter plainte à la ville de Kep. Le chef militaire de Kep a dit qu'il fallait donner la terre. Pour le moment, rien n'est fait. »

Mme Seng, 43 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Mme Bolin a passé outre les blocages des réseaux d'alliés dans les bureaux administratifs pour rencontrer le maire de Phnom Penh.

« Le voisin M. Tan a une scierie.(...) Il a agrandi la scierie et il a mis des machines bruyantes. Le toit de la scierie est contre le mur de ma maison. Il est en tôle et réverbère la lumière à l'intérieur de ma maison. Le bruit est assourdissant toute la journée, et la poussière de bois rentre partout. C'est invivable. Tous les voisins se plaignaient et en discutaient entre eux. (...) Six mois se sont écoulés, rien n'a changé. Je suis allée voir la grand-mère Chom qui est la mère du propriétaire de la scierie. Je lui ai dit que je ne pouvais pas dormir, et que ma mère avait les yeux éblouis par la réverbération de la lumière sur les tôles. J'ai demandé à la grand-mère qu'elle déplace la machine derrière sa maison, là où elle était installée auparavant, et qu'elle remplace les tôles par des briques. La grand-mère a dit que la scierie était leur gagne-pain et que si je n'étais pas contente, je n'avais qu'à aller porter plainte. Puis, mon mari est allé en délégation avec M. Pon, un policier, et trois fonctionnaires que je connaissais, parler à M. Tan. Le policier est quelqu'un de renommé dans le quartier. (...) Il est à la retraite mais il a du pouvoir. Il est l'ancien propriétaire du terrain de la scierie. Les fonctionnaires étaient d'anciens employés de M. Pon. (...) Ici, il y a deux personnes influentes : M. Pon dans

la zone de l'Est et M. Ney dans la zone de l'Ouest. M. Tan a dit que nous faisons parti du groupe de M. Pon. M. Ney qui habite derrière, avait déjà fait une pétition pour déplacer la machine devant la maison parce qu'elle faisait trop de bruit derrière. M. Tan a dit qu'à cause de cette plainte, il était impossible de redéplacer la machine derrière. Il a dit aussi qu'on pouvait aller porter plainte et que de toutes façons, il gagnerait parce qu'il avait plus d'argent que nous, que nous pouvions vendre notre maison pour payer les frais de la plainte et que ça ne suffirait pas. Il a dit aussi que, même si on engageait notre dernier sou et qu'on était proches de la mort, on ne gagnerait pas. Son fils est une haute personnalité *ocknya*, il a des appuis haut-placés, et il a de l'argent.

On a quand même décidé de porter plainte auprès des autorités. Ça a été difficile parce que M. Tan les avaient toutes mises de son côté avec de l'argent. On a porté plainte au chef groupe et au chef de quartier. Le chef de groupe a dit qu'il allait nous aider. Il est allé voir M. Tan. Quand il est ressorti, son visage avait changé. M. Tan l'avait menacé de mort s'il bougeait. J'ai déposé une plainte au quartier. Trois mois plus tard, il n'y avait pas de réponse, pas de convocation. J'y suis allée trois fois sans résultat. A chaque fois que j'ai voulu rencontrer le chef de quartier, on me disait qu'il était toujours occupé. En fait, M. Tan avait dû donner de l'argent à tous les fonctionnaires. Je suis allée au district. Ils m'ont convoquée rapidement. Ils se sont moqués de moi et m'ont dit que c'était mieux de retirer ma plainte. Ils m'ont conseillée d'aller au bureau de l'environnement du district. S'ils ne s'étaient pas moqués de moi, je crois que j'aurais abandonné la plainte. Le chef du bureau de l'Environnement a écouté ma plainte, il était très bien. Il ne m'a pas demandé de l'argent et m'a convoquée, ainsi que M. Tan. (...) La réunion est passée par le bureau du quartier. Je suis venue. M. Tan n'est pas venu. On n'a rien pu faire.(...)

Un jour, j'étais malade et j'étais seule à la maison avec mon mari. Mon mari a demandé aux ouvriers de baisser le son de la machine et M. Tan a fait exprès de l'augmenter. J'ai pris le pistolet de mon mari (qui est policier) et je suis montée sur le toit et j'ai tapé avec le pistolet sur les tôles. M. Tan a dit que j'étais folle, j'ai répondu : « Salaud, tu es bête. Pourquoi te fâches-tu pour un aussi petit bruit ? » M. Tan est allé au bureau du quartier et les policiers sont venus tout de suite. Je me suis moquée d'eux : « Vous ne travaillez que pour les victimes riches ». Ils ont voulu que je donne le pistolet, mais j'ai dit que s'ils approchaient, je tirais. J'ai dit : « Ici, les autorités ne pensent qu'à l'argent et ne s'intéressent qu'aux petits problèmes des gens qui ont de l'argent. Moi, j'ai un gros problème depuis un an, et personne ne vient. C'est marqué « police » sur votre panneau, ça ne sert à rien. Il faut arracher le panneau. C'est un mensonge, vous n'aidez pas les gens. »

Je suis retournée au bureau de l'Environnement. Le chef du bureau m'a fait rencontrer un journaliste du *Reaksmey Kampuchéa*¹⁵⁴ pour qu'il fasse un article sur mon cas. Le journaliste a fait l'enquête, et il a pris des photos.(...) Il a juste demandé de payer le transport en moto taxi. Toute une série d'articles a été publiée, même en première page. Sur les recommandations du chef de l'Environnement, j'ai décidé de porter plainte à la Mairie et auprès de Hun Sen¹⁵⁵. J'ai déposé plusieurs plaintes à la Mairie, mais M. Tan connaissait des fonctionnaires et ma plainte a été oubliée. J'ai décidé de me poster devant la Mairie et d'attendre la voiture du maire avec ma cousine, parce qu'on nous avait dits qu'on ne pouvait pas le rencontrer. Nous avons attendu longtemps et une fois, nous avons pu l'approcher alors qu'il sortait de sa voiture. Nous lui avons donné la lettre de plainte. Il connaissait l'histoire par le journal, et il a demandé à ses collaborateurs de retrouver le dossier bloqué dans les bureaux. J'ai retiré ma plainte au bureau de Hun Sen pour éviter qu'il ne blâme le maire. Une semaine plus tard, j'ai reçu un papier du maire qui disait de m'adresser au bureau de l'Environnement et qu'il fallait fermer la scierie. J'ai appelé le journal pour montrer la lettre. M. Tan a retiré ses machines et les a installées derrière. Il est maintenant en conflit avec M. Ney. Quand

¹⁵⁴ Journal quotidien qui a le plus fort tirage du Cambodge.

¹⁵⁵ Premier Ministre du Royaume du Cambodge

les gens lui demandent d'arrêter les machines, il augmente encore plus le son. Les gens veulent le tuer.

(...) On connaît une personne au tribunal qui aurait pu nous aider, mais comme on n'a pas d'argent, on n'a pas pu payer un avocat. » Mme Bolin, 42 ans Quartier Boeng Keng Kang II, District de Chamkar Mon, Phnom Penh..

9. La pratique de la conciliation au tribunal.

Aller porter plainte au tribunal est une démarche que peu de gens de la campagne osent entreprendre. Le tribunal jouit d'une mauvaise réputation sans cesse ressassée par les autorités locales. Le principal argument en sa défaveur est l'engagement de frais pour les déplacements, l'hébergement sur place si on vient de loin, pour les dessous de table donnés aux fonctionnaires afin d'aider à accélérer la procédure ou d'incliner les juges en sa faveur.

Un deuxième argument dissuasif réside dans le fait qu'il y a jugement, et non conciliation. Il y a un « perdant et un gagnant » comme se plaisent à répéter les autorités locales. Dans une société qui recherche le consensus et qui a peur de la perte de face, aller au tribunal est un enjeu de taille. Appliquer la Loi et trancher entre deux parties n'est appréhendé qu'en dernier recours.

« J'incite les gens à ne pas aller au tribunal. Je leur dis qu'ils y perdront du temps et de l'argent. Certains comprennent et laissent tomber l'histoire, d'autres veulent continuer. Ceux-là sont influençables. Ils écoutent des faux amis qui les incitent à aller au tribunal parce qu'ils y ont des appuis et qu'ils vont toucher une commission au passage. Ils disent : « Tu vas gagner, je connais quelqu'un au tribunal. » Maintenant, c'est difficile au Cambodge, il y a la Loi. La Loi est bonne, mais la pratique est mauvaise. Personne ne surveille ceux qui sont chargés de l'appliquer. Ils font ce qu'ils veulent.(...) Les salaires des fonctionnaires sont trop bas. On n'a pas assez d'argent pour vivre avec les salaires. Comment faire ? »

M. Meas, 45 ans, Chef du bureau administratif, Commissariat de Kep, Krong Kep, Province de Kampot.

« Peu de gens vont au tribunal. Ceux qui y vont, y vont pour gagner. Ils y ont des appuis. Quand on a de la famille haut placée, c'est plus facile. Les gens ne connaissent pas les procédures du tribunal. Ils sont intimidés et préfèrent résoudre les problèmes localement. Au tribunal, on peut perdre beaucoup d'argent. Les gens qui n'ont pas d'appuis préfèrent que leur affaire soit résolue à un plus bas niveau. »

M. Sambat, 55 ans, Chef de quartier, Quartier de Chey Chumneah, District de Doun Penh, Phnom Penh.

« Quand les gens vont au tribunal, c'est pour gagner. Ils s'entêtent. Ils paient pour gagner».

Mme Sambo, 51 ans, Quartier Phsar Thmey I, District Doun Penh, Phnom Penh.

« Les gens d'ici ne vont pas au tribunal, même en cas de problèmes importants comme, quand ils sont chassés. On doit payer beaucoup au tribunal, et les gens d'ici sont pauvres. Au tribunal, qu'on gagne ou qu'on perde, de toutes façons, on perd de l'argent. »

M. Samat, 45 ans, Commune de Takaen, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

Les personnes rencontrées lors des entretiens disent qu'à leur connaissance, les lois sont bonnes, mais que ceux qui sont chargés de les appliquer ne sont pas justes.

« Chaque pays a un Droit. Ici, on n'a pas confiance dans le Droit. Ce qui est important dans le Droit, c'est son application, et ici l'application du Droit n'est pas juste.» M. Soy, 71 ans, homme, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau)

Ceux qui déposent une plainte au tribunal doivent, d'après la Loi, passer par une ou plusieurs tentatives de conciliation avant le jugement, s'il s'agit d'un cas civil.

Un procureur explique la pratique de la conciliation au tribunal

« On dit *psapsar*. Ça veut dire que quelque chose est cassé et qu'on essaie de le réparer. On essaie de renouer un couple. *Somrosomruel* veut dire qu'on va rendre facile quelque chose de difficile. *Da sray* : c'est la résolution. Ici on fait *psapsar*. Il n'y a pas de Loi actuellement au Cambodge sur la pratique de la conciliation. Il y a cependant une circulaire qui définit la conciliation. Il est aussi dit qu'en cas d'absence de Loi, le jugement peut être basé sur la tradition¹⁵⁶. Le résultat de la conciliation dépend du talent du juge à savoir argumenter, en mêlant les principes traditionnels du savoir-vivre et la Loi. (...) On est instruits, et on a appris les codes moraux traditionnels de nos parents et grands-parents. On tient aussi compte de notre expérience personnelle. La conciliation est une procédure obligatoire avant un jugement. »

M. Sovanarom, Procureur au tribunal de Kampot, Province de Kampot.

Un greffier explique la procédure qui est suivie, et le rôle d'arbitre conféré au juge. D'après lui, une conciliation est préférable à un jugement.

« En général, les gens vont enregistrer leur plainte écrite auprès du greffier au bureau administratif.(...) Dans un cas civil, avant de décider d'un jugement, le juge réunit les deux parties et fait l'arrangement *psapsar*. Par exemple, dans le cas d'une dette non honorée, le juge essaie de trouver un compromis. La partie A a emprunté 10 000 riels à la partie B qui réclame maintenant 15 000 riels en comptant les intérêts. La partie A dit qu'elle est pauvre et ne peut rembourser que 10 000 riels, mais plus tard. Le juge écoute la proposition de la partie A et la proposition de la partie B. Il tient compte des réalités et propose que la partie A donne 5 000 riels tout de suite, puis 5000 riels à une date fixée, et il propose que les intérêts soient baissés à 1000 riels.

C'est mieux qu'un jugement. Un jugement va se faire d'après la Loi et il va écraser la partie A qui ne pourra pas payer. Pour un cas de divorce, le juge écoute les deux points de vue, puis il présente les conséquences du divorce. Dans les cas de divorce, le juge peut faire de nombreuses réunions de conciliation. Il fait traîner l'affaire pour que les époux se réconcilient d'eux-mêmes. Mais si le cas n'est pas réparable, par exemple, si le mari est parti, le divorce est vite prononcé. Quand l'affaire arrive dans la salle du tribunal, il n'y a plus de voies de secours, d'arrangements possibles. On applique la Loi, on n'a plus le choix. »

M. Sovanarom, Procureur au tribunal de Kampot, Province de Kampot.

Les affaires portées devant le tribunal et la réunion de conciliation.

« Parmi les cas civils, nous recevons surtout des plaintes sur des conflits fonciers, des dettes non honorées avec un contrat signé, et des demandes de divorce. Les plaintes sont déposées au bureau du greffier et transmises au président du tribunal qui nomme un juge chargé de l'affaire. Avant le jugement, on fait une réunion de conciliation.(...) C'est surtout dans les cas de demandes de divorce. On met les époux face à face, et on cherche à les convaincre de rester ensemble.(...) D'après la Loi, un mari qui bat sa femme doit aller en prison. On préfère traiter l'affaire par les sentiments plutôt que d'appliquer la Loi. On préfère que les femmes restent avec leur mari, c'est mieux. Il ne faut pas casser la famille. On fait peur au mari.(...) Mais, si le mari est trop violent, seul de divorce est possible.(...) Dans l'ensemble, si le cas vient jusqu'au tribunal, les gens sont bien décidés à divorcer et c'est difficile de les convaincre de revenir ensemble.

¹⁵⁶ « Toutes les juridictions de tous les degrés doivent juger en se fondant sur la loi en vigueur et en s'appuyant sur les lois et règlements adoptés par le Conseil National Suprême. Dans les affaires civiles, si la loi n'est pas explicite, ou en cas de vide juridique, le jugement doit être fondé sur la coutume ; la tradition, la conscience et l'équité. » L'Organisation et les activités des tribunaux de l'Etat du Cambodge – Chapitre I, Dispositions générales, article 4.

On fait aussi la conciliation quand il s'agit de petits problèmes de terre. Les grands problèmes qui concernent des militaires, des sociétés ou des gens importants, peuvent remonter plus haut, à la cour suprême. On ne peut pas faire la conciliation avec eux, ils sont trop puissants et ne voudraient pas venir discuter à notre niveau.

Pour les dettes, on essaie d'établir un remboursement échelonné. (...) C'est mieux qu'un jugement.

Dans les trois cas, on fait une lettre qui établit le résultat de la conciliation. Si les parties concernées ne respectent pas l'engagement de cette lettre, quand l'affaire passe en jugement, la lettre est ajoutée au dossier.

Selon moi, la conciliation au niveau local est importante. Les parties cherchent un arrangement commun. C'est plus facile. Le niveau de vie des paysans n'est pas élevé et les frais de transport jusqu'au tribunal sont élevés. Les gens disent qu'ils paient au tribunal, mais c'est normal, c'est le règlement. Pour un jugement, il faut payer 7000 riels plus 1500 riels de timbres. »

Chef des greffiers, tribunal de Kampot, Province de Kampot.

Les plaignants

En ville, aller déposer une plainte au tribunal est plus fréquent qu'à la campagne :

« Les gens viennent moins se plaindre au bureau du quartier pour des histoires d'abus de confiance et de dettes non réglées. Maintenant, ils sont plus éduqués et font des papiers de reconnaissance de dette. Ils viennent ici pour qu'on signe en tant que témoins. Quand il y a un problème sur une somme d'argent importante, ils vont au tribunal. Il y a de moins en moins de cas de dettes non réglées qui passent par nous. Avant, il y avait un cas tous les deux ou trois mois. Maintenant, c'est un cas tous les six mois.

Dans les cas de mésentente conjugale, le couple vient ici pour faire une réconciliation, mais si l'un d'entre eux, ou les deux, veulent divorcer, ils vont au tribunal. Parfois, le tribunal nous renvoie des cas et nous demande de faire la conciliation. »

Mme Pan, 46 ans, Chef de quartier, Quartier Psar Kandal II, District Doun Penh, Phnom Penh.

« La plupart des cas de dettes non honorées vont au tribunal. Mais, le tribunal demande des papiers. S'il n'y a pas de papiers de reconnaissance de dette, les plaignants viennent au bureau du Quartier. C'est difficile à résoudre, surtout quand l'autre habite un autre quartier. »

M. Sara, 43 ans, Adjoint au chef de Quartier, Phsar Kandal I, District Doun Penh, Phnom Penh .

Afin de suppléer le tribunal dans les affaires de conflits fonciers, des comités de résolution des conflits se mettent en place dans les provinces. Le recul manque encore pour évaluer leur rôle.

« Les gens ne veulent pas porter plainte au tribunal. Ils n'ont pas assez d'argent pour payer. Pour les problèmes de terre, on peut aussi aller au comité chargé de la résolution des conflits fonciers au niveau provincial. Le tribunal est engorgé par les plaintes pour conflits fonciers et n'a pas beaucoup de temps pour bien traiter toutes les affaires. Le comité propose un arbitrage entre les parties, afin de les aider à résoudre le problème.»

M. Sitho, 33 ans, enquêteur pour une organisation humanitaire, Ville de Kompong Speu, Province de Kompong Speu

La place du surnaturel au tribunal

Ainsi que nous l'avons décrit précédemment, la culture traditionnelle imprègne profondément la vie quotidienne des Cambodgiens. Ainsi, la place des entités surnaturelles, comme les génies fonciers, *neakta*, est reconnue dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Chaque tribunal accueille au moins une statue de génie. Lors d'un procès, l'une des parties peut demander à l'autre de prêter serment devant le génie. Cette démarche sera notée par le greffier.

Prêter serment devant les statues des génies:

« En cas de conflits commerciaux et financiers, si une personne se dit innocente et qu'on ne la croit pas, elle peut aller jurer de sa bonne foi devant le génie situé devant le palais royal, *Preah Ang Dangkor*. Celui qui jure, dit que s'il a effectivement pris cette somme d'argent, le malheur s'abattra sur lui et sa famille. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

« Les témoins vont prêter serment devant les génies. Ils ont peur d'être punis s'ils mentent. »

M. Sovanarom, Procureur du tribunal de Kampot.

« On peut demander aux gens de jurer devant nous qu'ils disent la vérité, *ka sambât*. Ils ont peur de nous, alors souvent, ils craquent. C'est comme devant les génies du tribunal, les gens jurent de dire la vérité, sinon des malheurs tomberont sur eux. »

M. Meas, 45 ans, Chef du bureau administratif, Commissariat de Kep, Krong Kep

Encore récemment, lors d'un différent qui a opposé deux personnages politiques importants. L'un des protagonistes a proposé à l'autre de venir s'en expliquer devant la statue de Preah Ang Dangkor.

Lancer un mauvais sort pour venger une affaire perdue. Bien que moins importante que dans le passé, la crainte des punitions envoyées par les génies est toujours présente.

En ultime recours, certains génies sont invoqués pour sauver les cas difficiles ou bien encore pour appuyer une vengeance.

« Le mari de Sarun a emprunté deux *domlang* d'or¹⁵⁷ au prêteur de riz pour acheter un nouveau générateur (production et vente d'électricité pour tout le village). Son projet n'a pas marché parce que des gens connectés au réseau ne payaient pas l'électricité, et qu'il y a eu des réparations à faire sur le générateur. (...). Le mari de Sarun n'avait plus d'argent pour payer le carburant, et il a arrêté. Il n'a pas pu rembourser le prêt ni les intérêts. Le prêteur de riz est allé porter plainte au tribunal, mais le juge lui a dit qu'il ne pouvait pas traiter l'affaire parce qu'il n'avait pas signé de papier avec le mari de Sarun (...) L'arrangement s'était fait oralement. Le prêteur de riz était très en colère. On a vu que Sarun a commencé à maigrir. Elle a eu une maladie et depuis, la moitié de son corps est paralysé. Leur fils a aussi eu un problème avec la police. Les gens disent que le prêteur de riz est allé voir un génie spécialisé dans ce genre d'affaires (mauvais sort) et qu'il a fait *ka sambât*. Depuis, le malheur est sur la famille de Sarun. »

Mme Ki, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, Province de Siem Reap.

¹⁵⁷ le *domlang* est une mesure d'or . Un *domlang* d'or correspond environ à 350 US Dollars.

10. L'introduction de nouveaux principes : les Droits de l'Homme

Enseignés par les Organisations Internationales et les Organisations Non Gouvernementales internationales ou nationales, les concepts des Droits de l'Homme commencent à se propager dans les villages, principalement grâce à la radio. Des formations sont également menées auprès de certaines populations sensibles (militaires, policiers, fonctionnaires). Les principes des Droits de l'Homme sont abordés parfois dans le discours quotidien, lors de conflits et de leurs tentatives de résolution. Pas toujours bien compris, leur application reste encore floue pour beaucoup. Dans cette société traditionnelle qui a connu de longues années de guerre, les principes des Droits de l'Homme résonnent comme une promesse à la liberté et aux droits individuels. Ceci ne va pas sans créer certaines confusions.

L'appréhension des Droits de l'Homme

«Les Droits de l'Homme c'est bien, mais les textes sont éloignés de la réalité. On dit des belles choses, mais dans la réalité on ne sait pas comment les appliquer. »

M. Vuen, 38 ans, (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« Maintenant, on a des droits. (...) On a le droit de parler, de ne pas écouter les autres et de faire à son idée. On a le droit à l'égalité. Les femmes ont aussi des droits. (...) Elles ont le droit de parler et de faire des choses. (...) Je ne sais pas. On a des droits. »

M. Tara, 35 ans, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

« On a eu un cours sur les Droits de l'Homme. Je n'ai pas bien compris, mais j'ai retenu que nous sommes tous égaux, même si on a des différences physiques. »

M. Sokol, 57 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Il y a des gens qui demandent des droits exagérés. Ils demandent des droits sans comprendre ce que ça veut dire. »

M. Meas, 45 ans, Chef du bureau administratif, Commissariat de Kep, Krong Kep.

« Les gens ne parlent plus que de leurs droits. On ne peut plus rien dire. C'est bien, mais les gens pensent que ça veut dire le droit de tout faire. Les droits c'est bien, mais il faut des limites. S'il n'y a pas de limites, c'est l'anarchie totale. »

M. Svay, 57 ans, Commune de Thnaot, District de Kompong Rou, Province de Svay Rieng.

« Quand on a des droits mais pas de lois, c'est l'anarchie. Si on a la Loi mais qu'on ne respecte pas les droits, c'est le pouvoir absolu. Il faut donner une bonne éducation à la population pour qu'elle comprenne le Droit, les lois, et les limites de ses droits. Les lois modernes sont bonnes. Avec les Droits de l'homme, on apprend que l'homme et la femme sont des êtres vivants égaux. S'il y a un problème conjugal, c'est aussi bien la faute de l'homme que la faute de la femme. La Loi traditionnelle n'est pas bonne car elle dit que les hommes et les femmes sont traités différemment. La Loi moderne respecte les gens. »

M. Long, 53 ans, Adjoint du chef de commune (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot.

« Les vieux aiment bien les émissions des Droits de l'Homme à la radio mais les jeunes préfèrent les émissions de chansons. »

Groupe de femmes, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

Dans les zones ex-khmères rouges, les formations aux Droits de l'Homme ont été faites au lendemain des redditions. Les hommes de la forêt apprennent les nouveaux concepts et tentent de les incorporer à leurs propres connaissances.

« La théorie des Droits de l'Homme est bonne, mais elle dépend de ceux qui la pratiquent. Le règlement de la forêt (khmer rouge) n'arrive pas à la moitié du règlement actuel. Pendant les Khmers rouges, le règlement était plutôt celui de la bouche, et n'était pas aussi détaillé que le règlement nouveau. Ça ressemble un peu à notre règlement précédent (khmer rouge) ; quand on dit que les hommes sont égaux et que les femmes sont les égales des hommes. Nous aussi on disait ça, mais avec d'autres mots.(...) Ici c'est différent, c'est plus complet. (...) J'ai suivi plusieurs formations sur l'Etat, la Constitution et les Droits de l'Homme. J'ai des diplômes et des livres. C'est très intéressant. C'est très précis. J'ai les livres. Je les lis et j'apprends des phrases par cœur.»

M. Nuon, 42 ans, Adjoint du chef du village, chargé de la sécurité (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les droits des femmes bousculent la tradition les habitudes des hommes.

« Maintenant, les hommes ont peur des droits des femmes. Les femmes disent qu'elles ont des droits. C'est nouveau. Elles veulent tout faire, même n'importe quoi. On ne peut plus rien dire parce qu'elles disent qu'elles ont des droits, qu'elles ont raison de parler parce que c'est le droit des femmes. C'est bien de parler, mais pas de dire n'importe quoi ! ».

M. Rin, 43 ans, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng.

« D'après la tradition, si on a une mauvaise épouse, on n'a pas d'autre solution que de la battre. Avec les principes des Droits de la femme, ça commence à changer un peu. Les hommes apprennent que c'est un délit de frapper sa femme. »

M. Sitho, personnel d'une Organisation de Droits de l'Homme, Kompong Speu, Province de Kompong Speu.

La pratique de la conciliation et les principes des Droits de l'Homme.

Les autorités locales qui ont été formées aux principes des Droits de l'Homme essaient de les mettre en application pendant les conciliations.

« J'éduque les gens des villages. Je leurs dis que les femmes ont des droits, comme les hommes. Si les femmes ont des problèmes, elles peuvent porter plainte, comme les hommes. J'ai été formé aux Droits de l'Homme par ADHOC¹⁵⁸. Depuis ma formation, je me rends compte que j'ai beaucoup plus d'arguments qu'avant pour conduire la conciliation. On tient plus compte des sentiments des gens. On demande aux gens de parler parce qu'ils ont le droit d'expression. Ainsi, dans la Loi, on dit que quand il y a coups et blessures, c'est le tribunal. Mais, avec la conciliation et les Droits de l'Homme c'est mieux, on tient compte des caractères des gens, de leur histoire. Si quelqu'un va en prison, ça ne résout rien. Il vaut mieux qu'il paie, c'est plus pratique. Dans les cas de coups et blessures, on arrive à s'arranger si l'agresseur reconnaît sa faute et qu'il paie une compensation si la victime le réclame. »

M. Poth, 30 ans, policier, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Pour supprimer la violence, il faut se baser sur les principes des Droits de l'Homme à condition que le couple comprenne. Après avoir écouté, le mari et la femme doivent se corriger eux-mêmes. Dans les cas où la femme est frappée à la tête, et si elle saigne et doit passer deux semaines à l'hôpital, c'est un cas pénal. Il y a des punitions. C'est le chef du poste de police qui s'en charge. La première fois, l'homme est éduqué pendant deux à trois jours. La deuxième fois, s'il y a récidive, l'homme est puni. Il doit aider à faire la cuisine, porter de l'eau, réparer les barrières, creuser la terre, détruire une termitière gênante. On fait ça pour que l'homme évite de boire, et parce que ça lui sert d'être éduqué. On fait d'après la Loi. On ne peut plus faire peur aux gens, on fait

¹⁵⁸ Organisation Nationale des Droits de l'homme

comprendre la Loi et les Droits de l'Homme. On dit que d'après la Loi, les gens qui font des mauvaises choses iront en prison. On parle de la Loi dans la lettre de promesse. On écrit : « je m'engage devant la Loi à ne plus recommencer. Si je recommence, je serai puni par la Loi en vigueur. »

Les gens pensent que battre sa femme, c'est normal. On l'accepte dans la tradition s'il s'agit d'une mauvaise épouse. Depuis qu'on a eu la formation des Droits de l'Homme, les gens comprennent petit à petit que la violence, c'est mauvais.

Avant, on n'avait que la Loi de la forêt. Maintenant, on a la Loi réelle. Avant, on n'apprenait qu'à se battre contre les Vietnamiens, et à libérer le pays. »

M. Huon, 53 ans, adjoint au chef de commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot.

Les Organisations des Droits de l'Homme travaillent sur le terrain. Elles orientent et conseillent les gens qui font appel à elles dans les cas relevant de violations des Droits de l'Homme.

« Quand les gens viennent se plaindre chez nous, c'est qu'ils ont épuisé toutes les canaux traditionnels de résolution de leur problème. Les chefs de village sont partisans et parfois, ils n'osent pas intervenir et dire qui gagne et qui perd, de peur d'avoir des ennemis. La méthode de la conciliation peut être utile en cas de petits problèmes. Les chefs de village arrivent à calmer la colère des gens et à trouver des compromis acceptables pour les deux parties si les gens sont tolérants. Mais, s'il s'agit de gens qui ne veulent pas plier, les autorités locales ne peuvent rien faire.

Les gens qui viennent nous voir ne viennent pas de loin. Ceux qui vivent dans des villages éloignés obéissent aux chefs de village. »

M. Vuthy, 32 ans, enquêteur pour une Organisation de Droits de l'Homme, Province de Kampot.

« Un jour, si j'ai un problème grave, j'irai voir les Droits de l'Homme. Ils ont fait de l'éducation dans le village. Ils disent qu'on est tous égaux. Les gens de pouvoir ne peuvent pas résister devant les Droits de l'Homme. Ceux qui ont de l'argent, et ceux qui n'en ont pas, sont égaux devant la Loi. Le chef du village n'est compétent que pour résoudre les petites histoires. Pour les grosses histoires, il ne sait pas et il transmet plus haut. »

Mme Bophany, 50 ans, Village de Svay, Commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

Ici, la tradition reste bien ancrée malgré les apparences et la tenue d'un discours aux couleurs des Droits de l'Homme.

« Je suis la chef de l'association des femmes depuis 2000. L'objectif est d'aider les femmes dans le village. Je les éduque sur le Droit des femmes. Je dis que les hommes et les femmes sont égaux. J'aide les femmes à parler de leurs problèmes, et je les incite à en parler au chef du village, à ne pas en avoir honte. Les problèmes les plus fréquents, c'est quand l'homme bat sa femme, et quand l'homme couche avec des prostituées et d'autres femmes ; il rend sa femme jalouse. Les femmes se querellent alors entre elles. Sur dix familles, il y en a deux où trois où l'homme bat sa femme. Dans ce cas, je dis à la femme : « C'est ton mari, il ne faut pas trop faire de reproches au mari. S'il y a des problèmes, vous devez en parler gentiment. » Je dis à la femme de se résigner, de ne pas injurier la famille de son mari, et de ne pas parler en mauvais termes de son mari à d'autres familles. (...) Si d'autres familles savent l'histoire, le mari pourrait se mettre en colère et battre encore plus sa femme. Dans les cas où la femme est battue fort jusqu'au sang, je demande au chef de village d'intervenir pour qu'il donne des conseils au mari. C'est ça le droit d'expression des femmes. C'est quand le chef du village est au courant. Parfois, les femmes sont blessées, elles se cachent et n'osent rien dire de peur que les voisins rient et se moquent de leur couple. J'encourage les femmes à parler (...) Si une femme n'est qu'un peu battue, je lui dit de se résigner. Rester avec le mari, c'est mieux que d'être toute seule. Si elle est un peu battue, c'est acceptable, on peut se

résigner. (...) Si l'homme bat souvent et fort, on peut demander au chef du village de faire signer une lettre de promesse à l'homme pour qu'il s'engage à ne plus recommencer. Ici, on n'autorise pas le divorce. Seul le tribunal peut le faire. En fait, tout dépend du comportement du mari. S'il est bête et mauvais, il ne changera pas, et la femme aura du mal à se résigner. »

Mme Sen, 47 ans, chef de l'association des femmes (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

III. LA PREVENTION.

Ce qu'on appelle « la prévention des conflits », dans le cadre social d'un village cambodgien, se rapporte à un ensemble d'injonctions sociales qui préconisent d'adopter un comportement susceptible de ne pas déranger l'ordre établi et de s'exposer ainsi à des problèmes. Nous n'avons pas relevé de références à un corpus de règles ni de codes solidement constitués, mais plutôt à des principes généraux qui sont dits être l'héritage de la « tradition ». Lors des entretiens, nous avons surtout relevé des injonctions à rester tranquille, à ne pas créer de problèmes ni à les faire prendre de l'ampleur, à prendre ses distances vis-à-vis d'autrui, à ne pas se faire remarquer, ... D'après la tradition, le dérangement de l'ordre social expose à des punitions, soit d'ordre surnaturel (génies), soit karmiques (la prochaine incarnation pourra en être affectée), soit de la part de gens plus puissants. La peur de ne pas déranger est toujours présente. Seuls les gens puissants sont en quelque sorte habilités à changer l'ordre. Si tel est le cas, les plus petits vont se rallier à la décision du chef et suivre son comportement¹⁵⁹. Ainsi, dans cette culture du consensus, la marginalité est dangereuse. On s'expose à être rejeté socialement, ou, dans les cas extrêmes éliminé physiquement.

Dans les villages isolés, où l'autorité des aînés sur les cadets est largement reconnue, les chefs locaux maintiennent les habitants dans un état de crainte teinté de respect, et préviennent ainsi les conflits locaux. Dans les zones urbaines et péri-urbaines, la pression des autorités locales sur les habitants est moindre.

Lors du traitement d'un conflit, rien dans le règlement ne permet aux autorités locales de donner des sanctions ou de punir les contrevenants à l'ordre. Elles utilisent cependant des moyens de pression informels.

Prévenir des récidives : la lettre de promesse

Outre leurs paroles d'appel au calme, les autorités locales disent également s'appuyer sur la signature d'une lettre de promesse qui fixe par écrit les termes de l'accord, et la menace de punitions dissuasives.

La lettre de promesse *liket sanya* est un document écrit par le conciliateur (autorité administrative), et qui fixe les termes du problème, de l'accord conclu entre les parties. Ainsi, dans le cas d'un conflit conjugal, on peut lire que la partie A s'engage à ne plus boire et à ne plus frapper son conjoint, et que la partie B s'engage à ne plus se promener longtemps. La promesse de ne plus recommencer est parfois assortie de menaces de punition s'il y a récidive.

Chacune des parties, le conciliateur, et éventuellement les témoins, reconnaissent les termes du document en y apposant leurs empreintes digitales.

Si le papier n'a pas de valeur juridique officielle, le fait de fixer par écrit les termes d'un accord devant une autorité administrative, est un élément dissuasif qui n'incite pas à la récidive.

Si tel est le cas, les moyens d'action à la disposition d'un chef de village sont cependant limités. Il peut transmettre le cas au chef de commune, qui dispose quant à lui de moyens de pression plus importants. En effet, ce dernier est en contact direct avec des agents de police qui peuvent procéder à l'arrestation des personnes (cas pénaux).

Les policiers installés au bureau du district reçoivent des plaintes. Ils pratiquent la conciliation et rédigent également la lettre de promesse pour prévenir des récidives.

« Un homme a demandé de l'argent à sa femme pour acheter des cigarettes¹⁶⁰. Elle a refusé. L'homme s'est mis en colère et a pris un bâton pour frapper la femme. La femme est venue se plaindre au poste de police. On a arrêté l'homme et on l'a gardé six heures. Quand il a dessaoulé, je lui ai demandé pourquoi il avait battu sa femme. Il a

¹⁵⁹ Ceci a été particulièrement notable lors des ralliements des chefs khmers rouges qui entraînaient avec eux leurs hommes et endossaient sur le champ l'habit des troupes gouvernementales.

¹⁶⁰ Ainsi que dans d'autres pays d'Asie, traditionnellement, c'est la femme qui tient les cordons de la bourse.

répondu : « C'est à cause de l'alcool, je ne peux pas me maîtriser. » On l'a fait signer une lettre de promesse de ne plus recommencer, en écrivant que s'il recommençait, il irait au tribunal qui le condamnerait à la prison. »
M. Suor, 30 ans, Policier, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Les menaces et les punitions pour les récidivistes.

Pour ceux qui récidivent, les autorités locales se permettent de mettre leurs menaces à exécution. Dans certains endroits, nous avons relevé le recours à la station prolongée sur une chaise dans un bureau de police, au vu de tous, ou la corvée.

« On peut faire pression sur les gens en leur faisant des reproches, en leur disant qu'ils iront en prison s'ils ne respectent pas la Loi. On peut aussi les laisser assis longtemps sur une chaise dans le bureau devant tout le monde, pour leur faire honte. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

« Quand un homme bat trop souvent sa femme, on l'envoie au bureau du district et la police le garde dans une pièce pendant 48 heures. C'est comme s'il était en prison. »

M. Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay., Province de Kandal.

« Quand il y a un problème à côté, les gens viennent me chercher. (...). Le chef du village habite trop loin. Les gens portent plainte directement quand je patrouille à côté de leur maison ; (...) On fait des patrouilles pour se protéger des bandits qui sont nombreux ici. Il y a surtout des plaintes pour violence domestique. Les hommes boivent, puis rentrent à la maison et frappent leur femme. Les femmes ne vont voir la police que s'il s'agit de violences graves avec des couteaux ou des haches. Dans ces cas, on arrête l'homme et on le détient 12 heures au poste, puis on fait la conciliation. On demande à l'homme et à la femme ce qu'il s'est passé. On demande à l'homme de dire pardon à la femme, et il signe la lettre dans laquelle il promet de ne plus recommencer. Si c'est la première fois que l'homme bat sa femme comme ça, on essaie plutôt de convaincre la femme de se résigner. S'il y a récidive, on ne peut pas la convaincre. On propose à la femme de transmettre le cas au tribunal mais c'est très rare. »

M. Suor, 30 ans, Policier, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Li a frappé sa femme Mey, il était saoul. Il l'a frappée parce qu'elle n'était pas à la maison quand il est rentré. En tant qu'autorité locale, j'ai dit à Li : « La prochaine fois que tu es saoul, si ta femme te fait des reproches, il faut l'écouter. Tu as battu ta femme et elle a saigné à la tête, c'est inutile. Ça ne sert à rien. Ça n'aide pas la famille. Après la femme est blessée et c'est une perte pour le travail. On ne doit pas perdre du temps dans le travail. » J'ai dit à la femme : « En tant que femme, tu ne dois pas beaucoup te promener. Si tu n'es pas là quand ton mari rentre, il est en colère, alors fais attention la prochaine fois ». (...) Li et Mey ont signé la lettre de promesse. (...) C'est la troisième fois. (...) Les parents de Li et de Mey étaient présents lors de la conciliation, ainsi que le chef de groupe. (...) Je fais venir les anciens si le mari et la femme n'acceptent pas de signer la lettre de promesse. Ils donnent des conseils au mari. (...) Je ne fais pas des lettres de promesse à chaque fois, je ne le fais que quand c'est grave. (...) Si après la quatrième lettre de promesse, si l'homme frappe encore sa femme, il sera puni. Il devra arracher les mauvaises herbes autour du poste de police pendant un jour ou deux. Accepter la lettre de promesse, c'est respecter la Loi. Les gens comprennent sa valeur. (...) La punition, c'est pour faire honte à l'homme, et inciter les autres villageois à ne pas suivre son exemple. »

M. Ham, 62 ans, Chef de village, Quartier d'Angkol, Krong Kep.

La population n'accepte pas le système des punitions partout.

« Je ne peux pas faire travailler les gens au désherbage ou au transport de la terre parce qu'ils disent que c'est comme du temps de Pol Pot. »

M. Vay, 46 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng

Autrefois très fort, le pouvoir des génies, *neakta*, diminue aujourd'hui, et la peur des punitions d'ordre surnaturel se réduit d'autant.

« On fait la fête annuelle aux deux génies, *neakta* du village pour demander la prospérité. Avant, ils étaient puissants et très méchants. Ils punissaient quand on avait fait des fautes. Maintenant, certaines personnes ne croient plus en eux, et ils leur offrent des crottes de chien ou ils plantent des herbes que le génie n'aime pas. Leur pouvoir diminue quand on ne croit plus. »

Groupe de femmes, Commune de Popeak, District de Svay Teab, Province de Svay Rieng

IV. PROPOS SUR LA SITUATION ACTUELLE : l'appréhension des changements.

Beaucoup de changements se sont opérés au Cambodge durant ces trente dernières années. Les autorités locales tentent aujourd'hui de s'adapter à des situations nouvelles, sans disposer pour autant de beaucoup d'outils nouveaux. Le pouvoir¹⁶¹ qu'elles exerçaient sur les populations, basé en grande partie sur la coercition, se fissure sans qu'un autre système réellement constitué ne se mette en place. L'installation de la paix, les débuts d'un développement économique en milieu urbain, la rencontre avec le monde extérieur et les nouveaux principes des Droits de l'Homme et de la Démocratie, ainsi que la création de partis politiques d'opposition, ont ouvert des brèches dans le système traditionnel. On note une plus grande liberté d'expression et de mouvement. La peur s'atténue. Le vieux fonds culturel est cependant toujours solidement ancré dans l'inconscient collectif, mais sous une forme aux contours très flous. On relève ainsi un manque de points de repères tangibles sur lesquels s'appuyer au quotidien.

La baisse du contrôle des autorités locales sur les populations.

En zone urbaine et péri-urbaine, les chefs de village et les chefs de quartier confient leur impuissance à remplir pleinement leur rôle. D'après eux, la liberté avance, et avec elle, le relâchement du respect de l'administration locale.

« Maintenant, les gens n'ont plus peur des autorités. Quand on fait des convocations, très souvent, les gens ne viennent pas. Ils ne nous respectent plus, surtout les jeunes et ceux qui ont moins de 40 ans. »

M. Lem, 50 ans, Chef de quartier, Quartier de Boeng Reang, District de Doun Penh, Phnom Penh.

« Maintenant, tout est renversé, les gens n'ont plus peur des chefs et de la police. Ils s'en tapent le cul. S'ils ont de l'argent, ils peuvent payer la police. Maintenant, ce sont les vieux qui ont peur des jeunes. »

M. Sambat, 55 ans, Chef de quartier, Quartier de Chey Chumneah, District de Doun Penh, Phnom Penh.

« Avant les gens avaient peur, maintenant, le chef du village est doux, il n'y a pas de problème. On ne craint pas ce que dit le chef du village parce qu'il ne parle pas au nom de la Loi¹⁶². »

Mme Savorn, 44 ans, commerçante, commune de Chek, District de Svay Chum, Province de Svay Rieng.

« Les gens qui sont assez aisés, ou qui ont quelqu'un de leur famille qui est fonctionnaire, vont plus facilement que les autres au tribunal. Souvent, ils ne veulent pas régler leurs problèmes au niveau du village. Ils se sentent plus importants que le chef de village. Depuis L'UNTAC, ça a changé. Les gens ont moins peur et respectent moins les autorités. Ils ont appris un peu les Droits de l'Homme et disent qu'ils veulent être libres. On parle de Démocratie. Les gens revendiquent leurs droits individuels. Même les journaux peuvent critiquer le Premier Ministre. C'est bien que les gens n'aient plus peur, mais ils doivent être éduqués. Si on veut toutes les libertés sans connaître les limites, ça devient difficile. »

M. Sovanarom, Procureur au tribunal de Kampot.

Le pouvoir et le respect accordés autrefois aux chefs de villages et qui étaient associés à la crainte se fissurent aujourd'hui. Les chefs de village disposent en effet de moins de moyens de pression sur la population.

« Depuis 93, il y a davantage de liberté. Le rôle du chef du village est moindre. Il ne recrute plus pour aller se battre, ou aller au plan K5. Les gens n'ont plus peur de lui. Il ne peut plus avoir d'action sur eux. Les gens ne respectent même plus la lettre de

¹⁶¹ Les chefs actuels ont moins de moyens de pression que par le passé. Ils ne recrutent plus les soldats, ni des ouvriers pour le plan K5. La multiplication des partis politiques a entamé le pouvoir du parti majoritaire.

¹⁶² La Loi sous-entend ici qu'il y a sanctions et des punitions.

promesse. Ils savent que le chef du village ne peut plus rien faire contre eux. Ceux qui agissent ainsi sont plus puissants que le chef de village. Ils montrent qu'ils peuvent lui résister. Le pouvoir du chef de village diminue. Le chef de commune est plus puissant, il peut contacter la police et les gens en ont encore un peu peur et le respectent davantage.»

M. Daravuth, 52 ans, Commune de Kompong Svay, District de Kien Svay, Province de Kandal.

« On a des pouvoirs limités. Quand on reçoit une plainte pour un problème, si on convoque quelqu'un plusieurs fois et qu'il ne vient pas, on ne peut pas faire grand chose. La police est plus forte que nous et les gens la craignent. Parfois, on collabore avec les policiers si le district leur demande d'intervenir. Mais, si on demande nous-mêmes l'intervention de la police, ils ne nous écoutent pas toujours puisqu'ils préfèrent répondre aux ordres de l'autorité supérieure, c'est à dire, le district.

La procédure de conciliation est longue. Les gens ne sont pas éduqués et ne comprennent pas toujours ce qu'on leur dit. Ils ne comprennent que la méthode de l'autorité ou de celle de l'argent. Avant, on utilisait l'autorité. Ça marche moins maintenant. C'est remplacé par l'argent. Ceux qui ont de l'argent écrasent les autres. Nous, on a maintenant des pouvoirs limités face à eux. Ceux qui ont de l'argent passent au-dessus de nous. »

M. Chhom, 50 ans, Adjoint au Chef de quartier, Quartier Oulimpic, District de Chamkar Mon, Phnom Penh.

Dans cette société où la relation hiérarchique à l'autre est importante, le rôle subalterne des chefs de groupe et des chefs de village est peu considéré par les habitants de Phnom Penh qui préfèrent s'adresser à une autorité supérieure : le quartier ou le district.

« Les gens de Phnom Penh considèrent que les chefs de village ne sont pas importants et pas assez instruits. Ils vont s'adresser directement au bureau du quartier ».

M. Sara, adjoint au chef de Quartier Phsar Kandal Muoy, district Doun Penh, Phnom Penh

La perte des repères : Les cas des Khmers rouges ralliés, et l'adaptation à une vie nouvelle.

Le passage d'un système coercitif communautaire, où tout était géré par les chefs, à une ouverture vers un système plus libre et qui favorise l'individualisme, ne va pas sans créer quelques flottements chez les ex-khmers rouges qui se sont rendus au fil des années 90. Les anciens chefs militaires Khmers rouges, reconvertis en chefs de village et de commune, ont parfois du mal à comprendre les changements et la baisse de leur influence auprès de la population. Les gens du peuple essaient quant à eux, tant bien que mal, de retrouver de nouveaux repères.

« Depuis qu'on est descendus dans la plaine, c'est dur. C'est la société capitaliste. Maintenant, les gens ne nous écoutent plus. C'est l'anarchie. Même les gens de la forêt ne nous écoutent plus. Ils parlent de liberté et ne pensent qu'à jouer aux cartes et au billard. Ceux qui nous écoutent travaillent et vivent maintenant dans la prospérité. Il suffit de regarder les maisons. Certaines sont en bois et ont des arbres fruitiers, d'autres sont restées misérables alors qu'on avait distribué la même terre à tous. Maintenant, il y a de plus en plus de disputes. Les disputes sont dues aussi à l'accroissement de la population et aux va-et-vient. Certains sont venus, puis repartis. C'est difficile à contrôler. C'est bien de donner la liberté aux gens. Mais quand on donne trop de liberté, on ne nous écoute plus, et il y a des problèmes. Prenez l'exemple de la vidéo. Les gens et même les enfants, regardent des vidéos toute la nuit à la salle vidéo. J'ai dit qu'il fallait fixer une heure quand arrêter, par exemple à dix heures le soir, mais personne ne m'écoute. Les gens sont fatigués le matin et ne travaillent pas. Les enfants dorment à l'école. Maintenant, il y a trop de problèmes à gérer. Je ne peux pas m'occuper de tous les problèmes, et les gens se plaignent parce que je ne m'occupe pas d'eux. Même les policiers disent que les gens n'écoutent plus. Si on ne m'écoute plus, je veux cesser

d'être chef du village. » M. Chhum, 54 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep. (village nouveau).

L'ancienne population khmère rouge essaie tant bien que mal de recoller des morceaux d'une vie chaotique.

« Maintenant, c'est la Démocratie, on peut parler. Avant, je n'osais pas parler. (...) Avant, c'était en 1996. C'était la Loi de la forêt. On n'osait pas parler. Puis, les chefs ont été éduqués par les chefs de district et c'est mieux. Avant, jusqu'en 1996, on avait peur de parler. On nous disait : « S'il y a des problèmes, on tue. » Les gens n'étaient pas instruits. Maintenant, ils respectent le Droit. Tuer, c'est fini. Nous sommes des frères maintenant. Beaucoup d'anciens Khmers rouges ont des remords. Ils disent qu'avant, ils faisaient n'importe quoi. Ils disent : « Nous sommes tous des Khmers et nous nous sommes battus et entre-tués. Nous avons été escroqués par des meneurs. » Beaucoup sont morts. Parmi les militaires de ma classe d'âge, je suis le seul survivant. J'ai décidé de ne plus être soldat. La plupart des anciens Khmers rouges se rendent compte qu'ils étaient sur le mauvais chemin. Mais, les anciens chefs ne l'admettent pas. Ils disent qu'avant, c'était une vie facile, que les repas étaient copieux, pour peu de travail. Quand ils voulaient tuer quelqu'un, ils demandaient qu'il soit tué. Ils disent qu'ils ne connaissaient pas la difficulté. Pour nous, les petits enfants (les soldats), c'était dur, il n'y avait pas de liberté. Ici, à Tropeang Kdei, les gens sont instruits. Dans d'autres villages, les gens ne sont pas instruits et ne comprennent rien. N'importe qui peut les commander. Les chefs outrepassent le règlement et personne ne fait attention. Par exemple, le chef du village dit : « Tout le monde doit participer à la construction de la route. Ceux qui ne viennent pas seront chassés d'ici. » (...) Les gens n'osent rien dire. Ils parlent entre eux et disent que le chef de village fait pression sur eux. Ils n'osent rien dire, car c'est difficile de parler avec le chef de village qui est illettré. Au village de Chey Ta Svay, il y a trois ou quatre ans, le chef de village a chassé une dizaine de familles. Il a appliqué la Loi de la forêt. Il aurait pu tuer les gens. Mais, les gens étaient mécontents et ils ont parlé. Depuis, le chef de village n'ose plus habiter chez lui car il a peur de représailles. Maintenant, ça n'est plus pareil. Les chefs ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent. »

M. Samat, 45 ans, Commune de Takaen, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau)

Le passage des discours de propagande récités mécaniquement de façon décousue à un cadre administratif basé sur des textes écrits.

« En 94, quand on est descendus de la forêt, l'organisation des hommes a changé. Maintenant, si on veut faire une réunion (réunion de conciliation), c'est sous l'égide des fonctionnaires du gouvernement. Avant, les résolutions de problèmes se faisaient sur la base de ce qu'on avait vu et entendu. (...) On parlait entre nous et parfois, c'était juste ou injuste. Ça dépendait de ceux qui traitaient les problèmes. Maintenant, la résolution est faite sur la base de documents écrits, de règlements, de la Constitution, de la Loi et des Droits de l'Homme. Avant, il y avait aussi quelques documents, mais les chefs les apprenaient par cœur et nous les répétaient. » M. Sok, 55ans (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

On relève ici une difficile adaptation à un système administratif qui dépasse le cadre paternaliste d'autrefois.

« Avant, quand on était dans la forêt, Ta Rin était Général. On pouvait facilement aller le voir en cas de problème. On allait le voir directement. Il réglait les histoires facilement. Maintenant, c'est plus compliqué. Il faut passer par les autorités du village, du quartier, de la ville. » M. Nuon, 42 ans adjoint au Chef de village adjoint, chargé de la sécurité la sécurité (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

D'ex-Khmers rouges confient leur difficulté à vivre ce qu'ils ne connaissaient pas : la liberté.

« A l'époque des Khmers rouges, nous avons remis notre destin entre les mains de l'*Angkar*. On ne se souciait de rien. L'*Angkar* s'occupait de tout. Maintenant, c'est chacun pour soi et c'est difficile. La liberté, c'est bien mais quand c'est extrême, c'est difficile à vivre. C'est difficile de vivre dans une société libre. Chacun veut faire comme il lui plaît, et plus personne ne nous dit ce qu'on doit faire. C'est difficile d'avoir à penser soi-même à gagner sa vie pour le lendemain. »

M. Neak, 38 ans, exploitant d'une salle vidéo (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

« Pendant, les Khmers rouges, il y avait plus de discipline et davantage de justice. On était droits et honnêtes. On parlait droit. On ne mentait pas. Maintenant, on vit dans la liberté mais on n'a pas de respect, on n'a pas de règlement strict. C'est la liberté extrémiste. Pendant Pol Pot, c'était bien, on était droits. Mais, on mangeait tous ensemble et il fallait aller se battre. Ça c'était dur. »

Mme Seng 43 ans, (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep, (village nouveau).

Pour les femmes ex- khmères rouges, la nouvelle liberté n'apporte pas de bonnes choses aux hommes et peut être source de conflits si elle n'est pas encadrée.

« Maintenant, il y a beaucoup de problèmes conjugaux. Les hommes ont des maîtresses, et ils battent leur première femme. Pendant Pol Pot, s'il y avait des histoires de coucheries, les gens étaient tués. Maintenant, les hommes disent qu'ils sont libres, et qu'ils veulent plusieurs femmes. Ils disent que c'est leur droit de faire comme ils le veulent. Nous, on est pas d'accord, on veut chasser les prostituées. La liberté, c'est bien, mais ça crée aussi des problèmes. Les hommes font n'importe quoi. Ils écoutent moins les chefs. C'est l'anarchie. Quand il y a des chefs qui ont des connaissances, on écoute. Si tout le monde fait n'importe quoi parce que c'est la liberté, c'est pas bien. Il n'y a plus de respect. On peut redevenir comme des animaux.»

Mme Set, 45 ans (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep (village nouveau).

La rencontre entre ex-Khmers rouges et les populations de la plaine, plus habituées à avoir le droit de s'exprimer ne va pas sans certaines incompréhensions. Pour cet ex-Khmer rouge, la recherche de dialogue et les nouvelles revendications sont considérées comme des sources de problèmes.

« Avant, c'était plus extrême. On avait une coopérative où on mangeait ensemble. Ça marchait bien, mais ceux qui ne suivaient pas le règlement étaient tués. Maintenant, on n'a pas le droit de les tuer. Le régime communautaire c'était bien, mais ça créait aussi des conflits. Il y avait des jalousies entre ceux qui travaillaient beaucoup et ceux qui ne travaillaient pas beaucoup. Comme les deux avaient la même chose à manger, alors ils n'étaient pas contents. (...) Maintenant aussi, il y a des gens ici qui ne sont pas contents. Ils critiquent ceux qui travaillent bien et qui suivent les directives des chefs. Ce sont des fainéants. Leurs femmes sont des prostituées qui couchent avec des hommes pour 2500 riels ou pour du riz. Ces gens là sont jaloux de ceux qui s'enrichissent grâce à leur bonne conduite. Ils se plaignent toujours. Par exemple, ils disent que les chefs les font payer 30 000 et 20 000 riels pour les titres de propriété de leurs terres, mais cet argent, c'est pas pour les chefs, c'est le service de l'environnement de Kampot qui le demande. Ici, on essaie de bien mélanger les gens qui viennent de la forêt, et ceux qui viennent des terroirs de la plaine. On les éduque en leur disant que, s'ils volent, ils seront tués. Ils écoutent.(...) On a pas le droit de tuer, mais on leur fait peur. Nous, les gens de la forêt, *neak mok pi prey*, on ne sait pas se quereller comme ceux des terroirs de la plaine, *neak mok pi srok*. Ceux d'en-bas sont venus ici parce qu'ils avaient de trop petites terres, ou pas de terre du tout. On leur a donné des grandes terres et après on leur en a demandé un petit morceau pour faire une grande route.

Alors, ils ont fait des problèmes. Nous, les gens de la forêt, on sait faire la solidarité et donner une partie de terre. Eux (les gens des terroirs de plaine), ils discutent tout le temps et ils font des problèmes. C'est très difficile maintenant. Il faut toujours parler. »
M. Sre, 45 ans (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot.

L'émancipation féminine.

L'avancée des droits des femmes ne va pas sans certains grincements de dents.

Mme Sang est une ancienne cadre khmer rouge. Elle a appris à lire et à écrire à l'occasion d'un programme d'alphabétisation de l'Unesco. Au vu de ses compétences, elle a été chargée de la formation d'autres femmes et de la gestion administrative d'une partie du projet. Elle a commencé à travailler beaucoup, ne rentrant que tard le soir. Son mari n'admet pas ses absences. Il la soupçonne d'avoir un amant et il la bat. Elle lui tient tête en utilisant des arguments des Droits de l'Homme mêlés à des habitudes de l'époque khmère rouge.

« Mon mari se promène tout le temps, et il veut que je reste à la maison. J'ai voulu éduquer mon mari sur les Droits des femmes, mais il ne veut pas écouter. J'ai demandé au chef du village d'éduquer mon mari, mais il a dit qu'il n'avait pas le temps. D'après moi, même si le chef du village est un bon révolutionnaire, il s'est mal conduit. Il a vu le problème sous l'angle de la Loi de la forêt. Par exemple, une fois, une femme voulait divorcer parce que son mari la battait. Le chef du village a dit qu'il n'autorisait pas le divorce si l'un des deux ne voulait pas divorcer. Il a dit que si l'homme avait battu la femme c'est parce qu'elle l'avait injurié. Moi, je demande le divorce à cause de la violence domestique et j'ai le droit même si mon mari ne veut pas. C'est le Droit des femmes. Ici, les dirigeants sont d'anciens Khmers rouges de Pol Pot. Ils ne sont pas éduqués. Nous, on était les Khmers rouges d'après 1979, on était des combattants. On se déplaçait partout et on résolvait les problèmes rapidement. Maintenant, il faut aller plusieurs fois voir le chef du village pour qu'il nous écoute un peu. L'adjoint, chargé de la sécurité, est encore moins bon. Il est autoritaire. Je veux avoir les droits des femmes. Quand je rentre à la maison, je veux que ça soit comme pendant les Khmers rouges, quand les hommes et les femmes étaient traités à égalité. A cette époque, après la journée de travail, quelqu'un avait préparé le repas pour moi, et s'était occupé des enfants. Mon mari est à la maison. Il dit qu'il m'attend. Il peut bien préparer le repas et s'occuper des enfants ! Il ne fait rien et il dit que c'est à la femme de le faire. Je refuse. Je veux divorcer.

Le chef du village a dit que sa fonction ne lui permettait pas de nous séparer, et que si je voulais divorcer, je devais aller au tribunal. J'y suis allée, et ils ont essayé trois fois de faire la conciliation. Les fonctionnaires ont éduqué mon mari et ils m'ont exposé le problème des enfants sans père. Mais, je ne peux pas me résigner. Mon mari est méchant, il n'accepte pas que je nourrisse les enfants de mon premier mariage. Il dit que les enfants, ça coûte trop cher. Il a dit qu'il ne voulait pas travailler pour nourrir les enfants d'un autre mari. Je lui dit que c'était moi qui travaillais beaucoup et qui faisais bouillir la marmite. Je peux souffrir d'un travail difficile, mais pas de sentiments difficiles, c'est trop dur.

Depuis deux ans, je travaille pour l'Unesco plus de huit heures par jour. Mon mari ne veut pas que je sorte. Il est jaloux. Il me bat et dit aux voisins que j'ai un amant. Il m'aime mais il n'aime pas mes enfants. Je me suis longtemps résignée à cette situation, mais il me bat trop. Il dit à tout le monde que je couche avec tous les hommes de Kampot. Maintenant, la justice, c'est pour les femmes. Si la femme fait des erreurs, elle les reconnaît, et les témoins peuvent dire ses fautes. On procède selon la justice. Mon mari a cherché des témoins qui m'auraient vue coucher avec des hommes, mais il n'en a pas trouvé. C'est à lui de se résigner au fait que je travaille. » Mme Sang, 47 ans (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

Le chef du village, autrefois chef militaire khmer rouge, n'est pas d'accord avec les idées modernes de Sang. D'après lui, elle se démarque de ses frères et des principes de solidarité et d'unité vantés par les ex combattants de la forêt.

« C'est pas bien ce qu'elle fait. Elle méprise la hiérarchie. Elle ne veut plus compter sur nous au village. Elle n'a plus confiance en nous. Nous sommes ses frères. On était dans la forêt ensemble. Mais, elle ne nous respecte plus. Elle est allée directement au tribunal. On n'aime pas son attitude. Elle parle fort, et tout le monde l'entend crier sur son mari. Son mari veut rester avec elle, mais il a trop honte de son comportement. Il est parti. On ne doit pas faire comme elle. »

M. Chhum, 54ans, Chef de village, (ex Khmer rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep

Dans un village traditionnel, le chef raconte une querelle conjugale et donne son sentiment sur la conduite d'une « mauvaise femme » et, sur l'avancée des droits des femmes.

« Un homme est sorti de la maison au moment où il pleuvait. Il est allé évacuer l'eau de son champ de pastèques, puis il est allé jouer au volley-ball. Des vaches sont passées par le champ de pastèques et en ont mangé quelques-unes. Alertée, la femme les a chassées, et elle a cherché son mari. Elle est arrivée très en colère au terrain de volley et elle a insulté son mari ; elle l'a traité de « chien sans poil du cul »¹⁶³. Le mari honteux a battu sa femme sur le terrain de volley et l'a emmenée devant la mère de la femme. Il a dit aux parents de sa femme qu'il voulait divorcer. Il a dit que la femme l'avait insulté. (...) L'homme était fatigué après la querelle, et il est venu chez moi pour demander le divorce. Je ne voulais pas m'occuper de cette histoire alors que l'homme était encore en colère. J'ai dit que j'étais très occupé et que c'était au chef de village de s'en charger. L'homme m'a dit que sa décision était prise. Sur une période d'un mois, il ne s'entendait bien avec sa femme que 5 ou 6 jours. Le soir, le chef du village est venu chez moi, et il m'a dit qu'on ferait la conciliation le lendemain soir. J'ai dit que je n'étais pas d'accord, et qu'il fallait que le cas se reproduise trois ou quatre fois avant d'intervenir. L'homme est revenu le soir pour dire qu'il y avait urgence. J'ai dit d'accord pour le lendemain. L'homme est encore revenu. Il voulait que je vienne tout de suite. J'ai dit que j'allais venir, mais en fait, je ne voulais venir que le lendemain. Mais, l'homme s'est acharné et il est revenu. D'accord, j'ai décidé de venir. J'ai dit au chef de venir avec les parents des deux époux. La mère de l'homme est trop vieille, et elle n'a pas pu venir. Du côté de la femme, on a convoqué le père, la mère, et les quatre frères et sœurs. Les frères et sœurs n'ont pas voulu venir car ils n'aiment pas leur sœur qui insulte toujours tout le monde. En attendant l'arrivée du chef de village, j'ai fait l'enquête au terrain de volley. J'ai demandé aux gens : « Qui est l'agresseur ? Qui est la victime ? J'ai demandé si l'homme venait au terrain de volley pour jouer de l'argent ou pour le plaisir. Ils ont dit que c'était pour le plaisir, et que c'était la femme qui l'avait agressé. J'ai aussi questionné les parents de la femme. Le père ne voulait pas venir, il voulait rester neutre, il est parti. Seule la mère est restée. Je lui ai dit d'aider les enfants pour qu'ils restent liés et qu'ils ne divorcent pas. La femme n'a pas voulu venir, elle a dit : « Si on veut le divorce, il suffit de m'appeler et je mets mes empreintes digitales (sur la lettre de promesse). » J'ai demandé à l'homme d'aller chercher sa femme. Il n'a pas voulu. La mère de la femme n'a pas voulu non plus. J'ai dit au chef de village : « Si la femme ne vient pas, c'est qu'elle ne veut pas le divorce. Le mari veut divorcer donc elle ne veut pas venir. » Je me suis rendu à sa maison. Quand je suis arrivé, la femme faisait semblant de n'être au courant de rien. Elle lavait le linge. Elle avait honte de ce qu'elle avait fait. J'ai essayé de discuter avec elle, et j'ai compris qu'elle ne voulait pas divorcer. Je suis revenu voir le mari, parce que je devais alors faire pression sur

¹⁶³ Expression populaire *chikae hot mien rom momi* qui veut dire lorsque l'homme s'est marié, il est venu nu et n'a apporté aucun bien matériel .

lui pour qu'il se réconcilie avec sa femme. Je lui ai dit que c'était normal de se disputer entre mari et femme, qu'il fallait abandonner l'idée de se disputer, et que les disputes ne menaient à rien. J'ai dit à la femme que la prochaine fois qu'elle voulait insulter son mari, elle le fasse à la maison, mais pas en public. Le mari ne voulait pas la réconciliation. Il a dit que ça faisait trop longtemps que ça durait. Il voulait divorcer et il demandait 5 sacs de riz et le vélo. La maison, les bœufs et les autres biens, il les laissait à la femme. J'ai expliqué au mari les conséquences de ses actes pour les enfants. J'ai parlé à la femme, et je lui ai dit de demander pardon au mari. Elle a accepté. Elle a dit qu'elle avait eu tort d'insulter son mari. Elle a demandé pardon et promis que la prochaine fois, elle n'insulterait plus son mari en public. Le mari ne cédait pas. Je lui dis que je prenais en charge le problème, et que si le cas se reproduisait, que la femme insultait encore le mari en public, j'accepterais le divorce. (...) Comme j'ai pu me rendre compte que l'homme ne buvait pas et ne jouait pas aux cartes, j'ai conseillé à la femme de tolérer les sorties de son mari, d'accepter qu'il joue au volley et puisse se promener pendant les fêtes. Je lui dit que si le mari buvait et battait les enfants, je pouvais aider au divorce, mais dans ce cas, le mari était bon. Alors le mari a accepté, et j'ai rédigé la lettre de promesse en écrivant que la femme promettait de ne plus insulter son mari. (...) On a fait une lettre pour moi, et une pour le chef de village. J'ai assuré qu'en cas de problème, l'un ou l'autre pourraient utiliser la lettre pour divorcer. (...) A travers cette histoire, j'ai appris une chose. On nous dit que les hommes et les femmes ont les mêmes droits. On sait bien que les hommes et les femmes ont les mêmes droits. Mais, dans ce cas, quand la femme apprend qu'elle a les mêmes droits que l'homme, elle en profite. Les femmes connaissent leurs droits, mais pas les limites de leurs droits. Ici depuis qu'on a eu une formation aux Droits de l'Homme, les gens ne parlent plus que de leurs droits et non plus des lois. »

M. Leak, 38 ans, Adjoint au Chef de village chargé de la sécurité, Quartier Angkol, Krong Kep.

L'influence des années de guerre.

Les longues années de guerre ont profondément déstabilisé la société cambodgienne. Les règles sociales ont été renversées, la religion a été interdite, l'éducation a été peu ou pas du tout dispensée.

Le manque d'éducation et le sentiment de méfiance.

Beaucoup de personnes éduquées ont disparu dans la tourmente khmère rouge ou sont parties à l'étranger. Celles qui ont survécu et qui sont restées n'ont souvent pas reçu une éducation de base solidement constituée. Les traces de qui a été appris et vécu pendant les khmers rouges marquent encore profondément les rapports entre personnes.

« Depuis la guerre, les gens sont cruels. Ils sont devenus vraiment cons, trop cons. Chacun veut gagner, chacun veut tout pour lui. On est trop cons. On n'est pas éduqués, on est ignorants. C'est à cause de la guerre. Pendant la guerre, on n'a pensé à rien, on a suivi un parti sans réfléchir s'il avait raison ou non. Ceux qui ont cru le parti des Khmers rouges sont allés vers l'ignorance et la connerie. Ceux qui sont restés dans la zone occupée par Lon Nol ont pu aller à l'école plus longtemps. (...) Après, on leur a dit d'oublier ce qu'ils avaient appris avant. On a dit que c'était des idées capitalistes. Si on savait qu'on avait participé au régime de Lon Nol, on était tué. C'est comme ça que beaucoup de gens très instruits, ou un peu instruits, sont morts. Après, il n'est resté que des ignorants.

Moi, j'ai d'abord suivi les *Khmer rumdah*, puis en 1973, je suis revenu du côté de Lon Nol parce qu'il y avait plus de droits. C'était moins dur. Après, les Khmers rouges ont gagné. Je n'ai pas dit que j'avais été du côté de Lon Nol. J'ai pu survivre. Maintenant, je suis ignorant. On m'a appris des choses, mais tout était faux et mauvais. Je n'ai appris que des mauvaises choses. (...) Selon moi, il faudra attendre la prochaine génération pour que la société change.

Nous (notre classe d'âge), nous avons encore toutes les histoires de trahison dans le cœur. Il y a encore trop de rancunes, mais on ne peut pas en parler. Depuis Pol Pot, on n'ose pas parler des sentiments qu'on a dans le cœur. L'esprit refuse de laisser parler le cœur. Les gens n'osent pas dire ce qu'ils ressentent, même s'il y a la liberté d'expression. On a peur de dire un mot de travers, et que l'histoire ne grossisse et se retourne contre nous. On a appris à avoir peur, à ne pas dire ce qu'en ressent. On a appris que des voisins, ou que des gens de la famille pouvaient être des ennemis. »

M. Khao, 46 ans, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

Ainsi, derrière la façade de l'ouverture et de la liberté à s'exprimer, la peur et la méfiance sont encore dans le cœur de ceux qui ont vécu les périodes noires, et qui n'ont pas été éduqués.

« Maintenant, il y a du changement. Ceux qui n'ont pas fait beaucoup d'études et qui sont pauvres ont toujours peur, mais ceux qui sont éduqués n'ont plus peur. Ils savent qu'ils ont des droits. C'est difficile d'intimider les gens éduqués. On a longtemps eu l'habitude de vivre dans la peur. Pendant Pol Pot, les enfants n'ont pas été éduqués. Ce qu'ils ont vu et appris n'était pas bien. Maintenant ils sont adultes, et ils ne savent rien. Ceux qui étaient adultes pendant Pol Pot sont souvent restés dans la peur qu'ils ont eue à ce moment. Ils sont restés dans la peur jusqu'à en devenir fous. »

M. Lai, 57 ans, Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« L'autocensure est un résultat de la période khmère rouge. C'est comme un fantôme qui suit toujours les gens. Ils ont encore peur de parler. »

M. Pruk, 53 ans, Ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

Les codes sociaux ont été renversés : certains enfants ne respectent pas les anciens.

« A l'époque des Khmers rouges, on disait aux enfants de dénoncer les parents. Les parents étaient considérés comme des ennemis. Il n'y avait pas d'éducation et de respect des parents. Il reste encore des traces de cette éducation dans l'esprit des gens qui étaient enfants pendant les Khmers rouges. Ils ne respectent pas les parents. »

M. Ton, 53 ans, Ville de Svay Rieng ville, province de Svay Rieng.

La jeune génération.

Bien que de gros efforts de constructions d'écoles aient été entrepris à travers tout le pays, le niveau d'instruction des jeunes reste très faible surtout en milieu rural. L'avenir de la jeune génération (environ 50 % de la population a moins de 16 ans), est un souci de préoccupation pour des parents qui habitent en zone urbaine ou péri-urbaine. Après ces années de tourmente, les jeunes n'ont pas toujours eu les bases d'une éducation familiale et traditionnelle solide.

L'éducation :

« Le problème, c'est l'éducation des jeunes. Ils sont mal éduqués ; l'éducation dans les écoles est faible (...). Ils n'ont pas de livres. Il y a maintenant la mauvaise influence des vidéos au village. Les enfants voient des films pornographiques avec des images de viols. C'est très néfaste. Je trouve que les gens sont ignorants et c'est dangereux (...) Il y a la radio mais peu de gens qui l'écoutent comprennent vraiment. Il faut un bon niveau d'instruction pour bien comprendre. »

M. Chanda, 68 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

La délinquance juvénile:

« Avant, il y avait davantage de traditions. Les gens se respectaient et respectaient les aînés. Les anciens enseignaient aux enfants. Maintenant, les enfants suivent les *bang thom*¹⁶⁴ et ils traînent autour des salles vidéos et des billards. Avant les jeunes respectaient les vieux, maintenant, ils écoutent les jeunes. Ils ne respectent plus rien et n'ont plus peur de rien. La police a dû agir l'an dernier et en mettre quelques uns en prison. Dans le village, il y a une partie riche et une partie pauvre. Ceux de la partie riche travaillent en ville, ils sont commerçants ou fonctionnaires. Leurs enfants ont rejoint les *bang thom*. Seuls les fils des pauvres ont été arrêtés. Les fils de riches apprennent l'impunité. Ils recommenceront car ils se sentent intouchables ».

M. Khao, 46 ans, Commune de Chek, District de Svay Chrum, Province de Svay Rieng.

La perte du respect entre générations :

« Depuis 1993, il y a des problèmes avec les jeunes. Ils sont devenus mauvais. Ils n'écoutent plus. Ils pensent qu'ils ont les Droits de l'Homme de leur côté. Ils ne pensent pas que les autres en ont aussi. Pour eux, avoir des droits, c'est avoir le pouvoir. Les jeunes disent qu'ils ont des droits, et ils les utilisent comme un pouvoir. Ils disent : « J'ai des droits, j'ai des droits sur les autres. » Ici, une fois, on a vu une organisation de Droits de l'Homme protéger un voleur, et ne rien faire pour la victime. Quand les jeunes voient ça, ils pensent qu'ils seront protégés s'ils font des fautes. »

M. Vannath, 52 ans, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay, Province de Kandal.

« En 1979, après Pol Pot, il y avait peu de conflits entre les gens. Il n'y avait pas beaucoup à manger, on ne se disputait pas beaucoup, on ne pensait à rien. Maintenant, les gens sont plus riches et ils réfléchissent davantage. Avant, il y avait peu d'idées. Maintenant, il y a des écoles, des vidéos, des motos, des machines à décortiquer le riz. Il y a des gens qui comprennent toutes les nouvelles idées, et d'autres qui ne comprennent pas. Ceux qui ne comprennent pas, ne veulent plus rien respecter. Certains sont trop libres. Mais, la Loi c'est la Loi. On peut maintenant se déplacer librement. Personne ne peut nous arrêter. On a des droits, mais il faut aussi penser à respecter ceux de la société. Ici, il y a des problèmes avec les jeunes. Ils regardent des vidéos toute la nuit. Il y a de mauvaises vidéos, avec de la violence et du sexe, et des histoires dans des pays riches. Les jeunes apprennent tout ça, et ils ne veulent plus nous écouter. »

M. Mey, 56 ans, Chef de commune, Quartier d'Angkol, Krong Kep

La relation de respect entre aîné et cadet à l'intérieur d'une famille, n'est ici plus respectée. Les petits enfants portent plainte contre leur grand-mère au tribunal.

« La grand-mère Prom a donné une terre d'habitat à sa fille. Une des petites filles a voulu construire une boutique en bordure de route. L'autre petite fille a dit que la terre lui appartenait. La grand-mère a dit que c'était faux. Comme il y avait trop d'histoires, la grand-mère a dit à tous ses enfants de quitter la terre. Les petites filles ont porté plainte au tribunal contre leur grand-mère. (...) Avant, les enfants écoutaient les parents et ils n'allaient pas contre leur parole. Les jeunes n'ont pas de respect. »

M. Cheal, 51 ans, chef de village, Commune de Nokor Thom, District de Siem Reap, province de Siem Reap.

¹⁶⁴ *Bang thom* : les grands frères, chefs de bandes de délinquants.

Le poids de la tradition

Un ancien critique le système d'éducation cambodgien, basé sur la répétition, et qui ne permet pas la formation de l'esprit critique.

« Depuis tout petit, on apprend aux enfants à se taire. Quand les adultes parlent, les enfants doivent se taire. Les parents ne leur expliquent rien. Les enfants apprennent par eux-mêmes. Ils n'osent pas parler, faire trop de mouvements, de peur d'être réprimandés. Ils prennent l'habitude d'obéir sans réfléchir, parce qu'on ne leur explique rien. Ils n'apprennent pas l'esprit critique. Quand ils sont grands, s'ils ont un problème avec quelqu'un, et que pendant la réunion de conciliation on leur demande de se taire, ils se taisent. C'est la tradition. On apprend aux enfants à répéter sans réfléchir.»

M. Ton, 53 ans, ville de Svay Rieng, Province de Svay Rieng.

Les aspirations et souhaits pour le futur

Si un certain nombre de chefs de villages, rencontrés lors des entretiens, se disent satisfaits de la façon dont ils gèrent et préviennent les conflits dans leur circonscription, d'autres (surtout localisés dans des zones urbaines, péri-urbaines ou de marchés importants) nous ont confié qu'ils manquaient de bases méthodologiques et de connaissances pour répondre aux nouvelles exigences de la population.

« Je voudrais avoir des textes de Loi pour savoir comment résoudre les problèmes. Je veux faire selon la Loi. Maintenant, je fais d'après mon expérience personnelle, mais parfois, quand je ne sais pas si c'est juste ou non, je préfère dire aux gens de se calmer et de ne plus se disputer. Je ne veux pas soulever encore plus de problèmes. De plus, si je fais des propositions à certaines personnes et que je n'en fais pas à d'autres, je peux être critiqué. Avec la Loi, on dit c'est la Loi, c'est tout. On ne pourra pas dire que c'est une réflexion personnelle et que nous favorisons les gens. On dit : c'est la Loi, ça n'est pas nous. De plus, ça donne des idées pour résoudre les problèmes. Il y a beaucoup de cas expliqués, on peut trouver celui qui correspond au problème, et on pourra proposer une solution d'après la Loi. »

M. Samon, 42 ans, Chef de village (ex Khmer rouge), Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, Province de Kampot (village nouveau).

« Il faut qu'on soit éduqués. Il faut des dirigeants éduqués. Nous sommes restés longtemps dans la forêt. Nous voulons sortir des ténèbres pour aller vers la lumière. Nos dirigeants doivent être justes, et ne pas favoriser leurs alliés. Les pauvres vivent chacun de leur côté, ils sont seuls et ignorants.»

Mme Stung, 47 ans (ex Khmère rouge), Quartier de Pong Teuk, Krong Kep.

« Ici, il n'y a pas beaucoup de problèmes dans le village. Les gens sont contents de la façon dont je les aide quand il y a des problèmes. Je n'ai besoin de rien. Ici, on ne traite que des problèmes qui ne rentrent pas dans le cadre des Lois du gouvernement. On n'a que des petites histoires, qu'on règle en discutant. »

M. Moan, 55 ans, Chef de village, Commune de Popeak, District de Svay Taeb, Province de Svay Rieng.

Un chef de village qui veut être respecté, comprend que la nouvelle forme de pouvoir n'est plus l'intimidation, mais le savoir.

« Je fais ce que je peux, et je sais que ça n'est pas parfait. Je n'arrive pas à résoudre tous les problèmes. J'aurais besoin d'une formation. Avant, j'utilisais des phrases traditionnelles, mais je me rends compte que ça n'est plus suffisant aujourd'hui. (...) Les gens se plaignent plus qu'avant. (...) J'aurais besoin de techniques plus claires, plus précises, comme des règlements, des lois, qui peuvent être appliqués localement. Je suis ignorant, mon savoir est petit, mais mon envie d'apprendre est grande. C'est bien de faire la conciliation au village, mais on ne sait pas toujours comment faire. Pour

garder le pouvoir, il faut se faire respecter. Maintenant, on ne peut plus faire peur pour affirmer son pouvoir. Si j'ai des connaissances, et si je suis juste, je serai respecté. »
M. Vannath, 52 ans, Chef de village, Commune de Phum Thom, District de Kin Svay, Province de Kandal.

Un ex-Khmer rouge qui a passé de longues années dans des campements en forêt découvre un nouvel univers : un monde de paix où naît l'espoir d'une vie meilleure et d'une ouverture vers l'extérieur.

« Maintenant, je trouve que tout est bien ici. Je n'ai jamais vu autant de monde à la fois. Je suis content de parler à une étrangère comme vous. C'est la première fois. Avant dans la montagne, c'était tout noir. Maintenant, quand on se parle, on peut plonger dans la conversation de l'autre, c'est clair. On sort de l'ombre et on veut tout regarder, sans peur. Avant, quand j'étais soldat, et que je descendais dans la plaine, j'avais deux yeux devant, et deux yeux derrière. J'avais peur d'être tué. Maintenant, je veux tout voir dans la clarté.»

M. Krem, 54 ans, Commune de Tropeang Pleang, District de Chuuk, province de Kampot (village nouveau).

Synthèse Chapitre II

La situation actuelle

Depuis la tenue d'élections libres en 1993, le Cambodge s'est engagé vers la voie de la paix et de l'ouverture au monde extérieur. Au fil des années 90, les derniers bastions Khmers rouges se sont rendus les uns après les autres, laissant augurer d'un avenir plus serein.

Dans les villages, la nature des conflits n'a pas changé par rapport à l'époque précédente : conflits fonciers et querelles conjugales et de voisinage. Si la procédure à suivre lors du traitement d'un conflit par un conciliateur extérieur est sensiblement la même dans les différents lieux d'enquête (plainte de l'une des parties, réunion de conciliation, problème relaté par chacune des parties, conseils du conciliateur et rédaction ou non de la lettre de promesse), nous avons relevé des différences importantes dans les attitudes du conciliateur selon qu'il s'agissait de lieux isolés ou de lieux en ville ou à proximité. Celles-ci vont de l'autoritarisme à l'inaction en passant par l'évitement, l'exclusion, l'étouffement, l'arrangement à l'amiable, le favoritisme, la transmission du cas à des autorités supérieures ou la plainte au tribunal. .

Avec l'ouverture au monde extérieur, des principes des Droits de l'Homme sont propagés par la radio ou des formations dans certains endroits. Ces nouveaux concepts, pas toujours bien compris imprègnent petit à petit les discours des habitants des villages comme ceux des conciliateurs.

La société cambodgienne tente aujourd'hui difficilement de trouver une cohérence avec des morceaux hétérogènes d'une histoire récente chaotique, entre les bribes d'une tradition fortement érodées, les traces de pratiques communistes extrêmes et les nouveaux concepts véhiculés par l'Occident.

Conclusion

Lorsqu'on traverse aujourd'hui des villages de la campagne cambodgienne, il semble que rien n'ait beaucoup changé depuis les temps anciens¹⁶⁵ : les maisons sont construites sur le même modèle qu'autrefois, sur pilotis ; le paysan cultive sa rizière avec des techniques agraires identiques à celles de ses ancêtres, et comme eux, il utilise nasses et filets pour pêcher. Et pourtant, pendant ces quarante dernières années, le Cambodge a été le théâtre de guerres, de famines, ou de régimes politiques extrêmes dont la volonté était de reconstruire un monde nouveau, après avoir tenté de briser les structures traditionnelles. Ainsi, depuis 1970, ce pays ancien et peu ouvert au monde extérieur, a été brutalement plongé dans une Histoire dont les enjeux et les concepts l'ont totalement dépassé : les conséquences de la Guerre Froide, l'expérience communautaire du marxisme.

Après ces périodes bouleversées, le Cambodge se reconstruit sur les bases d'un vieux fonds culturel, tirillé entre les séquelles d'un passé récent douloureux et une ouverture rapide vers le monde extérieur, dont l'image véhiculée par les nombreuses Organisations Internationales et les médias, promet un monde meilleur pour le XXI^e siècle.

Un monde séculaire :

Pendant la période dite « traditionnelle » (avant 1970), nous n'avons pas relevé de pratiques réellement codifiées de gestion et de prévention des conflits, mais plutôt des comportements circonstanciels et fluides. Il nous apparaît ainsi que la tradition, plutôt que de préparer à la vie en société, favorise l'individualisme, tout en préconisant l'esquive des problèmes et la recherche du consensus. La peur des autorités et des entités surnaturelles contribue à la prévention des conflits, de même que le cloisonnement des cellules familiales et leur dispersion dans l'espace.

Le basculement :

A partir de 1970, et plus particulièrement de 1975 à 1979, les théories marxistes prônent le collectivisme comme l'unique alternative possible pour « faire sortir le Cambodge de la féodalité ». Elles sont infligées au peuple par une faction cambodgienne extrémiste : les Khmers rouges. A une société qui préfère une organisation compartimentée, et où chacun apprend à ne compter que sur soi-même, un marxisme autoritaire impose un système communautaire et coercitif. L'obéissance envers celui qu'on reconnaît comme le chef, l'aîné, et l'application jusqu'à l'absurde d'une philosophie mal comprise, contribuent à faire le lit du régime de terreur de l'Angkar, l'organe anonyme et mythifié du Parti. Ici encore, c'est la peur, devenue terreur, qui prévient des conflits éventuels, et qui décourage l'entreprise de toute action susceptible de s'opposer à la nouvelle idéologie : la révolution est en route, et sur son chemin, elle renverse toutes les valeurs traditionnelles et sape les fondements de la société.

La reconstruction

En 1979, à la chute du régime des Khmers rouges, les survivants aspirent à faire table rase de cette période et à retourner au modèle traditionnel, même si en apparence, le nouveau système communautaire institué par le nouveau gouvernement, semble fonctionner.

On reprend les anciennes pratiques de conciliation des conflits, mais on relève des changements profonds dans le comportement social. Si le vieux fonds traditionnel est toujours en place, l'érosion de ses contours et la perte relative d'un certain nombre de points de repère continuent d'exacerber des sentiments mal déterminés, flous, au détriment de la cohésion sociale.

Ainsi, le souci d'indépendance autrefois si cher aux familles se double désormais d'une extrême méfiance envers autrui.

L'ouverture vers l'extérieur

En 1992, les Nations Unies et les Organisations Internationales arrivent avec des concepts occidentaux solidement énoncés. De nouveaux points de repères tangibles et la proposition d'un

¹⁶⁵ Cette impression de pérennité se retrouve en superposant les gestes actuels des pêcheurs et paysans cambodgiens et ceux de leurs ancêtres sculptés dans les bas-reliefs des temples d'Angkor.

monde meilleur, vont à la fois séduire et déstabiliser les Cambodgiens, sans toutefois remettre en question des pratiques socio-culturelles profondément ancrées dans l'inconscient collectif.

Aujourd'hui, le retour à la Paix et l'impérieuse nécessité de se joindre au concert des Nations, l'accroissement démographique et le développement économique, l'introduction de nouveaux concepts comme ceux des Droits de l'Homme, ébranlent une nouvelle fois les fondements de la société cambodgienne. Si certaines valeurs porteuses de liberté individuelle recueillent un écho favorable dans les villages, elles ne remettent pas en question les vieux réflexes culturels. Ainsi, le pouvoir des chefs des partis politiques par exemple, n'est rien d'autre que l'expression nouvelle, la transposition du pouvoir traditionnel du chef de village, et comme jadis, il est basé sur des réseaux informels de type familial.

Dès lors, pour gérer les querelles et prévenir les conflits locaux, ceux auxquels est dévolu le rôle de conciliateur tentent de réunir les bribes d'une tradition aux contours flous avec les nouvelles exigences et aspirations d'une population ouverte à des principes venus de l'extérieur (textes de lois, principes des Droits de l'Homme). En majorité peu éduqués, ces derniers ne disposent que d'une maigre panoplie de techniques de conciliation et ils sont souvent démunis devant des situations nouvelles, notamment dans la résolution des litiges fonciers. Dans les zones urbaines, et péri-urbaines, ils voient désormais leur influence se réduire et leur légitimité remise en cause. La prochaine réforme des communes prévoit de leur donner plus d'autonomie et de pouvoir.

Pays de l'eau, le Cambodge a toujours trouvé des solutions consensuelles pour appréhender ses problèmes : aller dans le sens du courant dominant, suivre le cours du fil de l'Histoire tout en s'essayant à des formes venues de l'extérieur, mais sans jamais renier un état liquide initial, prompt à dissoudre et diluer les différences et les oppositions. Un pays d'autant plus complexe à rencontrer que l'impermanence de son état, son immanence, incitent à la nuance dans tout ce qui saurait prétendre être une analyse rationnelle.

Si le vieux fond traditionnel cellulaire est toujours en place, et qu'il est susceptible, selon des critères étrangers, d'être un frein au développement, c'est bien lui qui, dans une large mesure, a permis au Cambodge exsangue de se relever à partir de 1979. Chaque paysan a su souvent reconstruire seul sa maison, son araire, ses nasses à poissons, et survivre. Pendant les années noires, les Cambodgiens ont écouté des directives sans vraiment chercher à en assimiler le sens. Et, quand cela a été possible, ils sont retournés à leurs pratiques très anciennes, dont il ne nous appartient pas de juger si elles sont bonnes et mauvaises.

Le peuple cambodgien a ainsi montré une extraordinaire résistance et une adaptation à des changements non voulus et une grande fluidité dans les épreuves.

Recommendations

La société cambodgienne doit aujourd'hui faire face à des situations nouvelles : ouverture aux valeurs internationales, accroissement démographique, développement économique. Si le vieux fonds culturel est toujours bien en place et participe grandement à la formation des attitudes sociales, à terme certaines mutations sont à prévoir. Il reste à souhaiter que cette évolution se fera graduellement tout en respectant les codes et les valeurs de la société cambodgienne.

Ainsi, il est impératif de replacer les recommandations qui suivent dans les cadres culturels et historiques du Cambodge. En effet, préconiser de grands changements en appliquant des méthodes étrangères au système traditionnel reviendrait à passer une couche de vernis qui ne ferait illusion qu'un temps.

Nos recommandations font suite aux demandes de nombreux conciliateurs officiels et informels qui nous ont confié leur désarroi face à l'évolution de la société et ont signifié leur désir de regagner la confiance et le respect des personnes qui les entourent. Si, aujourd'hui encore, le respect envers une personne se rapporte souvent à la crainte qu'elle inspire, il est souhaitable qu'à l'avenir, ce respect s'exprime davantage au regard de la compétence et de la connaissance.

Nous proposons ainsi de promouvoir des programmes d'éducation et d'information destinés à donner aux personnes engagées dans la résolution des conflits ou aux simples citoyens, des connaissances ainsi que des éléments de réflexion sur la manière de gérer et de prévenir des conflits locaux.

1. FORMATION

Des formations sur les méthodes de conciliation, de médiation et d'arbitrage seraient à élaborer en coordination avec différents partenaires : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère de l'Éducation, Ministère des Cultes ainsi qu'avec les Organisations Non Gouvernementales et les Organisations Internationales.

Le contenu :

Pour qu'elles soient pleinement assimilées, il est essentiel d'élaborer des formations qui prennent appui sur la réalité de la vie quotidienne au Cambodge et qui tiennent compte des codes religieux et des codes sociaux traditionnels.

Il serait ainsi intéressant de travailler à partir de cas réels, de présenter la façon dont ils ont été traités et de rechercher avec les personnes qui participent aux formations, d'autres moyens de les gérer : discussions, propositions d'autres méthodes (ex : ADR Alternative Dispute Resolution), recherche de solutions inspirées de la tradition, et en y intégrant des données nouvelles.

Ces formations devraient inclure une formation de base à la Loi et aux procédures administratives indispensables pour traiter des cas fonciers et pénaux.

Une attention particulière devrait être portée au traitement des conflits conjugaux et plus spécifiquement à la violence domestique.

Les personnes ciblées :

Les autorités locales : Traditionnellement et aujourd'hui encore, on reconnaît aux chefs de village et aux chefs de commune, l'autorité pour traiter des conflits locaux. Il nous semble particulièrement important de prendre appui sur ces personnes et de ne pas créer de structure parallèle qui ne serait pas reconnue localement.

Dans le cadre de la Loi sur la Décentralisation, une plus forte autonomie et un plus grand pouvoir seront conférés aux chefs de commune. La formation de ces derniers est donc vivement recommandée. La tâche leur incomberait ensuite de former les chefs de village et de leur donner accès aux documents écrits dont la salle communale pourrait disposer.

Il est également important de s'adresser aux policiers ainsi qu'aux personnes en charge de la conciliation au tribunal.

A cet effet, Il serait intéressant de créer, au sein du tribunal, un poste de médiateur ou d'arbitre qui aurait également un rôle pédagogique (procédures judiciaires, loi) auprès des populations peu éduquées.

Les maîtres de cérémonies acar, tiennent une place particulièrement importante dans la société cambodgienne. Intermédiaires entre les laïcs et les moines bouddhistes, ils sont en charge de l'organisation de cérémonies religieuses au monastère et dans les villages, à l'occasion de moments particuliers (construction de la maison, mariage, maladies, mort, ...). Respectés pour leurs connaissances en matière religieuse, ils sont proches des populations et de leurs histoires de vies. Les *acar* pourraient ainsi jouer un rôle de premier ordre dans le domaine des conflits sociaux : querelles conjugales et de voisinage.

2. INFORMATION.

Information locale :

Mise à la disposition du public des textes de lois, consultables au tribunal et dans les chefs-lieux de commune.

Création d'un poste administratif pour un homme de savoir (lok kru) :

Une personne, pourrait être chargée d'aider la population peu éduquée, à lire et à comprendre le contenu des textes de Loi. Cette personne, dont les compétences seraient reconnues par la population locale, pourrait être un ancien, un maître de cérémonie, un fonctionnaire à la retraite, un représentant d'association locale,....

Il serait souhaitable que cette personne suive une formation et soit rémunérée pour son activité.

Information nationale :

Les réseaux de la radio, ainsi que dans une moindre mesure les chaînes de télévision, couvrent l'essentiel du territoire et sont largement écoutés et regardés par une grande partie de la population. Les sketches radio et les séries TV chinoises et thaïlandaises sont particulièrement appréciés.

Télévision : Il serait intéressant de produire une série TV par exemple, qui mette en scène des conflits et des problèmes de la vie quotidienne au Cambodge et leur résolution. Un personnage héroïque (dans la tradition du juge lièvre) tiendrait le rôle de conciliateur, de sage à travers les villages, les provinces du Cambodge et, confronté à des situations difficiles, il serait la référence et l'exemple dans la bonne manière de prévenir ou de gérer les conflits.

Radio : Création de sketches mettant en scène des personnes en conflit et l'intervention d'un conciliateur, médiateur, arbitre.

Théâtre : Collaboration avec des troupes de théâtre itinérant, à la création de saynètes qui mettent en scène des histoires de conflits locaux et leur mode de résolution par les villageois eux-mêmes, ou par un médiateur extérieur.

Petit théâtre d'ombre : Certaines ONG ont déjà utilisé avec succès ce support pour diffuser des messages de prévention contre le sida. L'expérience serait intéressante à poursuivre sur notre thème.

3. RECHERCHES

Afin d'établir des programmes de formation adéquats à la culture traditionnelle cambodgienne, des recherches approfondies sur des points particuliers qui ont peu ou prou été explorés, sont à préconiser.

Relever les écrits qui concernent les conflits et leur traitement au Cambodge et dans les pays proches :

- Consultation du fonds des archives nationales de Phnom Penh, le fonds des archives d'Hanoi, la bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême Orient à Paris, le fonds des archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Déterminer des axes de recherche de terrain :

Exemples :

- Evaluation statistique de la situation actuelle : Relever le nombre et la nature des cas de conflits traités dans les villages, communes, district et tribunaux. (sélectionner un échantillon assez représentatif).
- La gestion foncière, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours : La loi coutumière et l'élaboration des lois foncières depuis le protectorat français.
- La place de l'homme et de la femme dans la société cambodgienne : tradition et évolution.
- Etudes sur des situations conflictuelles particulières :
 - La pêche sur le lac Tonle Sap depuis la libération des lots de pêche (conflits entre les petits et gros exploitants, rapports avec les autorités locales.)
 - La démilitarisation et l'accès aux terres. (conflits fonciers entre militaires et villageois)
- Le processus de la réconciliation nationale : La place des ex-Khmers rouges au sein de la société cambodgienne.
- La place des communautés d'origine chinoise, vietnamienne, Cham et les ethnies montagnardes dans la société khmère : Rencontres et oppositions.
- Les conflits fonciers en ville : le cas de Phnom Penh.

4. CONSOLIDER les points de repère traditionnels et restaurer la confiance :

Prendre appui sur le fonds culturel cambodgien :

- Retrouver dans le bouddhisme des histoires édifiantes pour illustrer des exemples de résolution de conflits (cf. les *Jataka* : récits des précédentes incarnations du Bouddha).
- Adapter les histoires du juge Lièvre à des situations contemporaines.

Reconsidérer la place des maîtres de cérémonies *acar* :

Les maîtres de cérémonies *acar* se réunissent une fois par semaine au monastère à l'occasion des jours saints du calendrier bouddhique.

- Elaborer en collaboration avec le Ministère des Cultes un programme d'éducation à la résolution des conflits qui associe les valeurs des Droits de l'Homme avec celles du Bouddhisme. Cette formation pourrait être dispensée à quelques *acar* dans chaque monastère ainsi qu'aux *don chi*, femmes âgées qui se retirent au monastère.
- Aider à la création de conseils des anciens et établir en accord avec les autorités religieuses un lieu de rencontre, de discussion et de médiation de conflits dans l'enceinte du monastère. Cet espace administré par les *acar* et les *don chi* pourrait également être ouvert aux

personnes en rupture avec leur famille ou le village : femmes battues, filles-mères, malades du sida, pauvres qui ne sont pas connectés à un réseau d'alliés,.... Ces personnes pourraient ensuite être réorientées vers des établissements publics ou organismes spécialisés.

- Des centres pilotes pourraient d'abord être créés dans les monastères qui pratiquent déjà des activités liées au développement rural et ouvertes aux principes de la culture de la paix avant d'être étendus ailleurs.

5. ASSISTER les associations locales :

- Identifier les associations locales qui travaillent dans le domaine de la résolution des conflits et les assister en leur fournissant une formation et des matériels pédagogiques.
- Encourager le développement d'associations locales pour qu'elles adaptent leurs programmes et orientent leurs ressources vers les personnes faibles, qui sont hors des réseaux d'alliés : les femmes qui subissent la violence conjugale, les pauvres et les personnes venues de l'extérieur,....
- Favoriser la collaboration entre associations, par l'organisation de séminaires ou de comités de coordination et de réflexion.

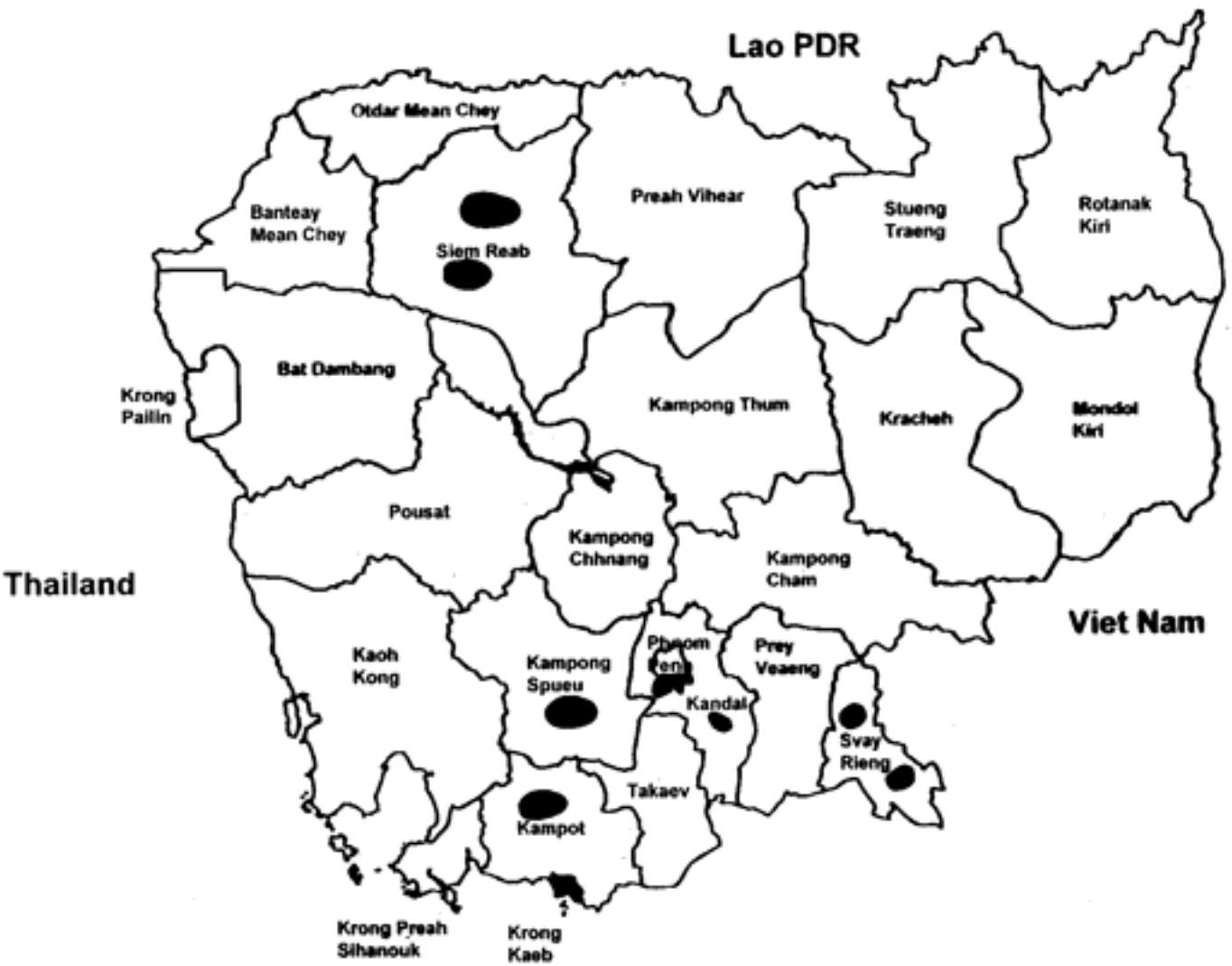
6. FORMATER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS:

Proposer aux Institutions d'établir des documents administratifs formatés, accessibles au niveau des villages et faciles à remplir, traitant de la propriété, l'occupation, la vente, l'achat, ou de la location de terrains ainsi que des documents qui aident le conciliateur à rédiger une lettre de promesse.

Annexes

Les provinces du Cambodge et les lieux d'enquête

Kampot: District de Chhuk, Krong Kep
Kandal: District de Kien Svay
Kampong Speu: District de Char Mon
Phnom Penh
Siem Reap: District de Banteay Srey, District de Nokor Thom
Svay Rieng: District de Svay Teab, District de Svay Chrum



LES GUIDES D'ENTRETIENS

1. Les conciliateurs officiels Les autorités administratives (guide d'entretien)

Mekrom, mephum, mekhum, mesangkhat, mesrok.

Echantillon : chefs de villages anciens, villages nouveaux, villages frontaliers, villages sur le fleuve, villages qui ont des problèmes avec gens de l'extérieur, quartiers en ville, communes, districts...

1. Nom, âge et fonction de l'interviewé :

2. Démographie :

Combien de groupes, villages ? nombre de familles ? nombre d'habitants ?

3. Historique de la division administrative:

les conflits (traitement et prévention)

1954-1970 Période du Sangkum Reastr Niyum

1970-75 république de Lon Nol, pays en partie contrôlé par les Khmers rouges.

75-79 : régime du Kampuchéa Démocratique : déplacements, conditions de vie

79-89 : République Populaire du Kampuchéa : la question de la distribution des terres

89-93 : Etat du Cambodge

93-2001 : , APRONUC, Gouvernement royal

Villages et quartiers urbains

Habitants et activités début du siècle et jusqu'en 1970. (commerçants, fonctionnaires, origine ethnique)

1970 la guerre

1975 déplacement où ?

1979 Les habitants actuels (majorité ex Phnom Penhois ou gens venus des provinces ?

4 . Activités des habitants

Professions

Niveau socio-économique.

Problèmes rencontrés (eau, route, école, terres, insécurité...)

Présence ou non d'ONG , actions

5. Les conflits

- Quels sont les problèmes entre les habitants au quotidien ?

- à l'intérieur . (terre, construction, disputes familiales, (Femmes Hommes /FF/HH), dettes, abus de confiance, animaux,...)

- et avec l'extérieur, (entre villages, administration, militaires...)

- Les plus fréquents, exemples, pourquoi ?

- Les moins fréquents, exemples, pourquoi ?

- Périodicité .

- Evaluation du nombre et des types de conflits dans le passé et aujourd'hui, évolution, changements, causes ?

-

Les disputes familiales :

Raisons

Coups et blessures , pourquoi , important ou non ?

Le modèle de la femme respectable , non respectable ?

Le modèle de l'homme respectable

Les conflits fonciers :

6. La conciliation

- Amont :

- Comment l'autorité est-elle avertie du problème ? les deux parties ? une seule ? police ? autre ?
- Plainte orale, écrite (formulaire officiel ? tarifs ?), Rencontre le plaignant combien de fois ?
- Intervient-il parfois directement ? dans quels cas ? Va-t-il sur les lieux constater le problème ?
- Convocations au bureau – Convoque qui ? une partie ? les deux parties ? entend-il la deuxième partie séparément avant de réunir les deux ? Qui remet la convocation ? Qu'arrive-t-il si pas réponse à convocation ? Possibilité de faire intervenir police ? autres ? transmettre le cas plus haut ?
- Quels cas ne sont pas traités par le *mephum* et sont transmis directement aux autorités supérieures ? affaires criminelles (ce qui est considéré comme criminel : ex viols, abus de confiance, dettes ?)
- Les autorités supérieures lui soumettent-elles des cas et lui demandent-elles une collaboration ? dans quels cas ?

- la médiation (description) :

- Combien de temps après le dépôt de la première plainte ?
- Où se passe la conciliation ? lieu ouvert ? fermé ? participants autres que les protagonistes acceptés ?
- Comment procède le *mephum* ? pose des questions, écoute, donne des conseils, énonce les règles de morale, lecture de la loi, ... ?
- Que dit le conciliateur ?
- Rédaction d'une lettre de promesse *liket sanya*. Ce qui est écrit. Le fait-il pour chaque cas ?
- Valeur et rôle de la lettre ? prévention ? peur de représailles de la part de l'administration ? si oui, lesquelles ?
- Punitions ? intimidations ?
- Le conciliateur fait-il appel à d'autres personnes pour demander des infos sur le problème, leur avis ? si oui, lesquelles ?
- Durée de la conciliation .
- Emotions des deux parties : colère, retenue, ...
- Le conciliateur valorise et dévalorise quelles émotions ?

Aval (les suites de l'affaire)

- Quelles sont les réactions de la victime et de l'agresseur ?
- Le conciliateur est-il informé des suites de l'affaire ? par les parties ou par lui-même ?
- Sait-il si les affaires sont-elles résolues ou non ?
- Si oui, Quels sont les résultats ? (Sur 10 affaires, combien n'ont plus de problèmes dans l'avenir ?) application effective de la décision ou des conseils du conciliateur ? récidives nombreuses ou non ? cas résolus ou non ?
- Sur 10 cas, combien sont remontés au plus haut, au tribunal ? Vont directement au tribunal ?
- Quand un problème est présenté au conciliateur en moyenne, combien de temps s'est écoulé depuis le début du conflit ?

7. Background du conciliateur : âge, CV, recrutement ? Occupe cette fonction depuis quand ? qui avant lui ? veut rester en place ? partir ? niveau d'éducation ?

- Les fonctions du conciliateur. Quelles sont ses attributions, compétences et limites ? Depuis quand ? rapports avec les autorités supérieures (les contacte souvent ou préfère dans la mesure du possible gérer les problèmes en interne ?)
- Comment a-t-il appris la conciliation ?
- Existe-il des procédures traditionnelles de résolution des conflits ? training de l'administration ? observation des pratiques des supérieurs ? ...

- Sur quelles bases s'appuie-t-il ?
- droit coutumier, codes moraux (cbap) ? lois ? lesquelles ? a des copies écrites ? expérience personnelle (acquise comment ? observation ?), référence à la religion ? bouddhisme ? les génies (jurer devant les statues des génies ?)

8 . relations avec les autorités supérieures.

A quelles occasions êtes-vous en contact avec les autorités supérieures ?
Fréquence ? Qui se déplace ? pour quelles raisons ?

9. La conciliation sous les régimes politiques précédents.

- Comment étaient gérés les conflits ? Quels conflits ? différences ? terre, disputes familiales ?
- Sangkum Reastr Niyum, Lon Nol , Kampuchéa Démocratique, République populaire du Cambodge, Etat du Cambodge ?

10. Les autres conciliateurs

- Faites-vous appel à d'autres personnes pour vous aider dans votre tâche de conciliation ? déléguez-vous à d'autres ? (personnes influentes, miliciens, *chas srok*, *chas tum* , *acar*, *lok sang*), *associations* ? (*femmes*, *jeunes* ?)
- Rôle de l'adjoint, milicien ? du chef de groupe ?
- Le rôle et actions des uns et des autres dans le passé et aujourd'hui. Changements ? Raisons ?
- Rôle de la religion pour éviter les conflits, règles ?
- Les autres personnes influentes dans le village ?

11 . Problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne de la conciliation ?

- points forts et points faibles

12. propositions pour améliorer la pratique de la conciliation ou de la résolution des conflits

13. Description de cas (possible pendant l'entretien)

2. Les médiateurs traditionnels. (guide d'entretien)

Maîtres de cérémonie, anciens : *Acar, chas tum*

Nom :

Age :

- Village actuel ?

- Village natal ?

Les conflits vécus ou observés tout au long de votre vie

(période du protectorat français, le régime du « Sangkum Reastr Niyum » du prince Sihanouk, la République de Lon Nol, Le régime des Khmers rouges, La République populaire du Kampuchéa, l'Etat du Cambodge, l'APRONUC, le Royaume du Cambodge)

- Pendant la période évoquée, vous souvenez-vous de problèmes, de disputes, de conflits entre parents, voisins, groupes, villages, ...?
- Si oui, pouvez-vous les raconter ?
- Comment le problème a-t-il été géré ?
- Ce genre de problème était-il fréquent ? Pourquoi ?
- Comment prévenait-on ce genre de problème ?
- Pendant cette période, quels sont les événements politiques que vous avez vécu (résistants Issarak, destitution de Sihanouk, les premières incursions Viêt-cong, la montée des khmers rouges, le régime Khmer rouge, le régime pro-vietnamien, APRONUC, aujourd'hui)? Qu'avez-vous vu ou fait ?

La gestion des conflits aujourd'hui

- Quand survient un conflit, que se passe-t-il ? Pourquoi ?

Dans le cas d'une conciliation . Y avez-vous déjà participé ? Pourquoi vous ?

Qui vous demande d'y participer ?

Quel est votre rôle ?

Pouvez-vous décrire quelques cas ?

L'histoire ?

La conciliation ? (Qui intervient en premier ? le médiateur ou les protagonistes ? discussions informelles individuelles ou réunion des deux parties ? règles traditionnelles ou règles de l'administration ? fait référence à quelles règles ou traités de morale)

Comment avez-vous appris ? textes, tradition orale, expérience personnelle, ?

Quels est le rôle des autres médiateurs ?

Y-a-t-il des méthodes particulières de prévention des conflits et de la violence ? si non , comment se fait la prévention ? (contrôle social, religieux, administratif, judiciaire,...)

Leur efficacité et leurs limites ?

Quelles différences pouvez-vous relever entre la société cambodgienne d'avant la guerre la société actuelle?

Evolution du rôle des anciens ? le rôle de l'administration ?

Pouvez-vous expliquer pourquoi c'est différent ?

Quels sont les problèmes que rencontre aujourd'hui la société cambodgienne ?

Propositions, solutions pour prévenir et mieux gérer les conflits et la violence ?

3. Les personnes engagées dans un conflit ou l'ayant observé. (guide d'entretien)

Nom :

Age

Village actuel :

Village de naissance :

Histoire personnelle ?

Les conflits

- Ici, quels problèmes , disputes, conflits surviennent dans la vie quotidienne entre personnes, groupes, gens extérieurs à la communauté?
- Quand survient un problème chez les autres, que faites-vous ? (ne rien dire, attendre, parler, chercher conseil,) ?
- Quand survient un problème chez vous ou qui touche un membre de votre famille, que faites-vous ? en parlez-vous ? à qui (par ordre) ?
- Qui choisissez-vous ? Pourquoi ?(Les parents. Père et mère, frères et sœurs, cousins, voisins, amis, personnes influentes, anciens, moines, chef de village).

- Comment parle-t-on du problème ?
- Dans quels cas seriez vous tenté de demander une conciliation ? Qu'est-ce que cela veut dire pour vous ?
- En cas de violence, y a-t-il intervention de la part de personnes extérieures à l'affaire ?
-
- Vous, un voisin ou quelqu'un de votre connaissance avez déjà eu un problème avec une autre personne, un groupe ?
 - Pouvez-vous nous raconter ? (histoire et conciliation)
 - Etiez-vous satisfait du résultat ? Que pensez-vous de cette façon de procéder ?
 - Si aucune solution n'est trouvée, que se passe-t-il ?

- Comment considérez-vous l'action du médiateur : chef de village, ancien,... ?
- Le médiateur est-il juste ou a-t-il parfois tendance à favoriser certaines personnes ? si oui lesquelles ? Pourquoi ?

- Que pensez-vous de la justice telle qu'elle est pratiquée au tribunal provincial ? seriez tenté d'y aller ? si oui , dans quels cas ? Si non , Pourquoi ?

- Préférez-vous voir votre problème traité au niveau du village avec la méthode de la conciliation ou préférez-vous une autre méthode ? si oui laquelle ?

- Avez-vous entendu parler des Droits de l'Homme ? comment ?
Qu'est- ce que cela veut dire pour vous ?

- C'est quoi pour vous d'être une bonne épouse ? d'être un bon mari ? un homme et une femme peuvent –ils vivre seuls ?
- Qu'un homme batte sa femme est-il considéré une affaire devant être réglée en famille devant être relevant d'une sanction pénale ?

Rapport avec les autorités

- D'après vous , quel est le rôle du chef de village ?
- Pour quels raisons allez-vous le voir ? (conflits, autorisation cérémonies,...)
- Quelle est sa réputation ? comparaison avec d'autres villages .

- Comment s'appelle le chef de commune ?
 - Vous êtes-vous déjà rendu à la salle communale ? Pour quelles raisons ? (certificat de mariage ?)
 - Quel est le rôle du chef de commune ? du chef de district ?
- Quelle sont les différences entre chefs de village et chef de commune ?
- Iriez-vous consulter directement le chef de commune sans passer par le chef de village ?

- Quelles autorités viennent de l'extérieur au village ? Pour quelles raisons ?

Qui sont les personnes influentes dans le village ? En quoi sont-elle influentes ? (famille chef du village, riches, fonctionnaires, militaires, représentants de partis politiques, vénérable de pagode,)

Quel est le rôle des anciens et des moines dans le village ?

Comparaison avec les époques précédentes . ce qui a changé, pourquoi ?

Propositions pour améliorer les méthodes actuelles.

Bibliographie

ANG Chulean – les êtres surnaturels dans la religion populaire, Cedoreck, Paris, 1986.

ANG Chulean - La communauté rurale khmère du point de vue du sacré - Journal Asiatique T. CCLXX VIII no 1-2.

AYMONIER Etienne – Le Cambodge – Paris : Ernest Leroux, 3 vol. 1900- 1904.

AYMONIER Etienne - Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des cambodgiens - Excursions et reconnaissances, no16, Saïgon, Paris, 1883, réed. Cedorek, Paris. 1984.

AVRUCH Kevin – Conflict resolution : cross-cultural perspectives – Greenwood Press, 1991.

BERNARD S., MARTINI F. - Contes populaires inédits du Cambodge, Paris, G.P. Maisonneuve, coll. "Documentation du folklore de tous les pays. 1946.

BRUGUIER Bruno – Bibliographie du Cambodge ancien, Paris, E.F.E.O,1999 –

BIT Seanglim – The Warrior heritage, Bit Seanglim ed, 1991.

R BERNSTEIN, E- Cambodia : « fermented fish » women stirring up the pot ; » in Seeds of peace, vol 10, N°1, Bangkok, Thailand. 1993.

BOEHNLEIN J – One year follow-up study of PTSD among survivors of Cambodia concentration camps 1985.

Buddhism and conflict resolution : a training seminar for cambodians – Thai inter religious commission for development, 1992.

CHANDLER, D.P.- The tragedy of cambodian history ; politics, war and revolution since 1945. Yale University Press, New Haven and London, UK, 1991.

CHANDLER D.P. and Ben Kiernan eds – revolution and and its aftermath in Kampuchea : eight essays, New Heaven : Yale University Southeast Asia Studies, monograph series, n° 25, 1983.

CHANDLER D.P. – A History of Cambodia, Boulder, West view Press, 1983.

COLLINS A Williams – Dynamics of Dispute Resolution and Administration of justice for Cambodian Villagers – funded by USAID, Phnom Penh.

Commission des mœurs et coutumes du Cambodge - Cérémonies privées des Cambodgiens- Institut bouddhique, Phnom Penh, 1958.

Commission des mœurs et coutumes du Cambodge - Cérémonies des douze mois . Fêtes annuelles cambodgiennes, réed. , Cedorek, Paris, 1985.

Commission des mœurs et coutumes du Cambodge - La vie du paysan khmer - Institut bouddhique, Phnom Penh 1969.

DAVENPORT P – Vulnerable in the village – a study of returnees in Battambang province, cambodia, with a focus on strategies for the landless. OSB, Australia and World Vision Australia. 1995/

DEBRE François – La Révolution de la forêt – Flammarion, 1976.

DELVERT Jean – Le paysan Cambodgien- L'Harmattan, réed 1994.

EBIHARA May - Svay, a khmer village in Cambodia - Michigan, Ann Arbor, University microfilms international, 2 T. 1971.

EMERSON Bridget – A legacy of conflict : Trauma as an obstacle to poverty alleviation in rural Cambodia, a focus on women, empowerment and NGO initiatives – funded by the international Development Research Center,(IDRC) , Phnom Penh 1997.

FOREST Alain – Le culte des génies protecteurs « neakta » au Cambodge- L'Harmattan, 1992.

FRINGS Viviane – le socialisme et le paysan cambodgien – L'harmattan, Paris, 1997.

GAILLARD Maurice- La démocratie cambodgienne : la constitution du 24 septembre 1993. L'harmattan, 1994.

General Population Census of Cambodia 1998 – National Institute of Statistics, Ministry of Planning, Phnom Penh, Cambodia, July 1999.

GITEAU Madeleine- « Un court traité d'architecture cambodgienne moderne ».Arts Asiatiques, n° 24

GITEAU Madeleine- « au sujet de la construction des édifices ». Arts Asiatiques, n° 24, 1971.

HANNE Sophie-greve – Land tenure and property Rights in Cambodia, Phnom Penh,1993.

HASSELSKOG Malin – Local Governance in Transition : villagers' perception and seila's impact- UNDP/CARERE, Phnom Penh, 2000.

International Law Development Institute- « Mediation and Conciliation Techniques Alternative Dispute Resolution Methods for International contracts » February 22-26, 1993 Phnom Penh, Cambodia.

IMBERT J. – Les institutions cambodgiennes – Ecole Royale d'Administration ; Annales de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques.

JENNAR Raoul Marc – L'action des ONG cambodgiennes dans le domaine de la culture de la paix : un état des lieux – Unesco, UNDP, Phnom Penh, 1997.

JENNAR Raoul Marc - Towards a « culture of peace » in Cambodia : 25 national programme proposals (phase 1 : 1998-2000) – UNESCO, UNDP, Phnom Penh, 1998.

KALAB Milada - Study of a cambodian village - in : The geographical Journal,vol. 134, The royal geographical society, London,1968.

KALAB Milada - Monastic education, social mobility and village structure in Cambodia- in : The anthropological study of education, Craig J, Calhoun a.j, Ianni eds., The Hague, 1976.

KHAO Kim Houn – Cambodian Approach to conflict resolution – Cambodian Institute for Coopération and Peace, Phnom penh, 1998.

KIERNAN Ben – le génocide au Cambodge- Gallimard, 1998.

- KING Janet , Rendall matthew – Aternative Dispute Resolution – Community Legal Education center, University of San Francisco School of Law : Cambodian law and Democracy project, 2000. Cambodian legal Textbook series.
- KLEINPETER Roger - Le problème foncier au Cambodge – Paris, eds Domat-montchrestien, 1937.
- KRISHNAMURTHY Veena – The impact of armed conflict on social capital : a study of two villages in Cambodia – study conducted for the World Bank by «Social Services of Cambodia », Phnom Penh, March 1999.
- LECLERE Adhémard - Cambodge :contes, légendes et Jatakas - Paris, Cedorek 1984.
- LECLERE Adhémard-
- LEGERWOOD Judy – Portrait of a conflit : exploring changing khmer – *Journal of Refugee studies*. Vol 3, n° 2, 1990.
- LIPTON M. – The state : market dilemma, Civil society and structural adjustment. Any cross-cultural lessons ? in Round table , 317. 1991
- LOCARD Henri – Le petit Livre rouge de pol Pot, l’Harmattan, 1996.
- LOPEZ VASQUEZ Carmen Maria – pre-trial dispute resolution processes – The cambodian court project, Phnom Penh, 96.
- LUCIOLLI Esmeralda – le mur de bambou : Le Cambode après Pol Pot – ed. Régines Déforges/ Médecins Sans Frontières. Coll. Deux milliards d’hommes, 1988.
- MC CONNEL – Mindful Mediation : buddhism Manual for conflict resolution, vol 1, CDRI, Phnom Penh.
- MC GREW Laura – Truth, Justice, reconciliation and Peace in Cambodia : 20 years after the Khmer rouge – Funded by the Canadian Embassy, dec 99 – feb 00, Phnom Penh.
- MARTEL Gabrielle - Lovea, village des environs d'Angkor . Aspects démographiques, économiques et sociologiques du monde rural cambodgien dans la province de Siem Reap - EFEO, 1975.
- MEAS Nee – Towards restoring life : cambodian villages – Krom aphivat phum, Battambang, Cambodia. 1995, JSRC, Phnom Penh.
- MEYER Charles - Derrière le sourire khmer, Paris, Plon, 1971.
- MIGOZZI Jacques - Cambodge, faits et problèmes de la population - Eds, CNRS, Paris, 1973.
- MONOD G.H. - Contes Khmers - Paris, Cedoreck ,1985.
- MONOD G.H.- Légendes cambodgiennes que m'a contées le gouveneur Khieu - Paris, Brossard, 1922.
- MOORE Christopher – Mediation Process(the) : Practical strategies for resolving conflict-Jossey-bans publishers, 1996.

- MORIZON René - L'immatriculation foncière de la propriété individuelle au Cambodge- Eds Domart-Montchrestien, 1934.
- MOURA J. - Le Royaume du Cambodge - Paris : Ernest Leroux, 1883.
- MYSLIWIEC Eva , Morris Catherine (edited by) – Dispute Resolution in Cambodia : A Road to Peace and Reconciliation , proceedings of a conference held in Phnom Penh – sponsored by The Cambodian Development Resource Institute, Phnom penh, 28-30 Nov ? 1997.
- NEOU Kassie, Gallup Jeffrey C. – Human rights, Democracy and Democratization in Cambodian five years after the Paris Agreements- Cambodian Institute of Human Rights, Phnom Penh, 1996.
- NEPOTE Jacques - Parenté et organisation sociale dans le cambodge moderne et contemporain - Etudes orientales; eds. Olizane, 1992.
- OVESEN Jan, TRANKELL Ing-Britt, OJENDAL Joakhim - When every houseland is an island ; Social organization and power structures in Rural Cambodia - Uppasala Research Reports in Cultural Anthropology, no.15, 1996.
- PELLIOT P. –Mémoires sur les coutumes du Cambodge de Tcheou Ta-Kouan - Adrien maison neuve, Paris, 1951.
- PAVIE Auguste - Contes du Cambodge - Paris, E. Leroux, 1921.
- POREE MASPERO Evelyne – Etude sur les rites agraires des Cambodgiens – 3 vol., Mouton and Cie, La Haye, Paris, . t.I : 1952, t.II : 1964, t.III ; 1969.
- POREE Guy, MASPERO Evelyne - Mœurs et coutumes des khmers - Paris, Payot, 1938.
- PONCHAUD F. – Le Cambodge, année zéro – Juillard, 1977.
- POU Saveros – Guirlande de Cpap, Cedoreck, 1988.
- Recueil de contes khmers : histoires du juge Lièvre –Séries culture et civilisation khmères , fasc. 4, ed. de l'Institut bouddhique, 1970.
- RODIER Chantal – les pratiques, croyances, valeurs en regard de l'éducation du jeune enfant au Cambodge – Enfants et développement, Janvier 2000
- ROS Chantrabot – La République khmère : 1970-1975 – L'harmattan, 1993.
- ROSS Marc Howard – Management of conflict (the) : interpretation and interests in comparative perspective –Yale University, United States of America, 1993.
- SHAWCROSS William – Une tragédie sans importance, Balland-france Adel, 1979.
- SOKHOM Hean – The portrayal of domestic violence in cambodian newspapers –Center for Advanced study, Phnom Penh, 1999.
- TAMBIAH S.J. – World conqueror and world renouncer : a study of buddhism ad policy in Thailand against a historical background, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- THIERRY Solange - Les khmers - Seuil, coll. : le temps qui court, Paris, 1964.

THIERRY Solange - Le Cambodge des contes - Paris ; l'harmattan, 1985.

THIERRY Solange - Contribution à une étude de la société cambodgienne - In : L'ethnographie, 58/59, 1964/65, pp.50-71.

UNDP (United Nations Development Programme) – Socio-economic survey of Cambodia (1993/94) – Phnom Penh, 1995.

UNFPA (United Nations Population Fund) – Cambodia : Demographic profile – Phnom Penh, 1995.

VICKERY Mickael – Cambodia 1975-82 – South end press, Boston, massachusetts, USA. 1984.

VIGHEN John, Sarouen Ly – Customs of patronage and community development in a cambodian village – Cambodia Researchers for Development, Phnom Penh, June 1996.

ZIMMERMAN Cathy, « plates in a basket with Rattle, Domestic Violence in Cambodia », edited by Brad Adams, Phnom penh, Dec .1994.

WILDE Vicki L – SEAGA – Socio Economic Gender Analysis – F.A.O. 1998.